H.T.
anxp
Z
1007
B521
v. 4

LE

Bibliophile

BELGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE BELGIQUE

Quatrième année

BRUXELLES
CHEZ FR.-J. OLIVIER, LIBRAIRE
11, *Rue des Paroissiens*
M.D.CCC.LXIX

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lebibliophilebel4186unse

LE

BIBLIOPHILE

BELGE

Bruxelles, Imprimerie de Toint-Scohier, rue de la Commune, 11

H.T.

LE

Bibliophile

BELGE

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE BELGIQUE

QUATRIÈME ANNÉE

BRUXELLES

CHEZ FR.-J. OLIVIER, LIBRAIRE

11, *Rue des Paroissiens*

M.D.CCC.LXIX

RECHERCHES

SUR

LES CARTES A JOUER

ET SUR

LEUR FABRICATION EN BELGIQUE

depuis l'année 1379.

L'invention du jeu de cartes se rattache trop directement à l'origine de la gravure sur bois pour ne pas avoir éveillé l'attention des écrivains de la plupart des pays de l'Europe occidentale et méridionale. Aussi les dissertations qui lui ont été consacrées sont-elles fort nombreuses. C'est à l'occasion de la découverte de quelques documents dans lesquels il est question de ce jeu que j'ai rédigé la présente notice.

Les notes que j'ai recueillies sont une véritable révélation pour cette fameuse thèse de l'invention des cartes à jouer qui a divisé et divise encore aujourd'hui les savants. Je dirai avec le baron de Reiffenberg (1), de regrettable mémoire, que je ne sai-

---

(1) *Bulletins de l'académie royale de Belgique*, t. XIV, n° 10.

sirai pas « ce prétexte pour me jeter dans l'examen des divers » systèmes qui sont en présence et qui se disputent à qui aura » expliqué l'origine des cartes ». On peut s'assurer en jetant un coup-d'œil sur la bibliographie que leur ont consacrée MM. Paul Lacroix (1) et Boiteau (2) que les auteurs qui se sont occupés de la question appartiennent aux nationalités italienne, française, allemande, anglaise, hollandaise et belge. L'ensemble des ouvrages qui ont été écrits sur la matière garnirait un rayon de bibliothèque : elle coûterait cher à l'amateur qui voudrait en posséder la collection complète. Loin de moi de vouloir récapituler toutes les opinions qui veulent faire honneur de l'invention des cartes, soit aux Arabes, soit aux Chinois, soit à la France ou à la Hollande (à Laurent Coster), soit à l'Italie ou à l'Allemagne. Je ne veux ici que mettre en lumière certains faits nouveaux qui peuvent éclairer le débat, peut-être même le rendre plus difficile à trancher en apportant un nouvel élément de discorde entre les érudits : cet élément c'est la Belgique. Avant d'exposer mes raisons, je grouperai d'abord les opinions basées sur des documents authentiques, les seuls que j'estime pouvoir être ici de quelque poids. Puisque ces recherches sont l'œuvre d'autrui, on me permettra de copier dans les livres où le résultat s'en trouve consigné, les passages qui les rapportent. En procédant autrement je craindrais d'altérer la pensée de leurs auteurs.

« La plus ancienne mention qu'on ait faite des cartes à jouer, » avec date certaine, — écrit M. Paul Lacroix, — se trouve dans » la chronique inédite de Nicolas de Covelluzo, qui a vécu avant

---

(1) L'article de M. P. Lacroix a paru dans *le Moyen âge et la Renaissance*, publié par M. F. Séré. Il a été réimprimé dans les *Curiosités de l'histoire des arts*, du même auteur.

(2) *Les cartes à jouer et la cartomanie*, p. 383.

» 1400, et qui eut pour continuateur de sa chronique un de ses
» descendants. Nicolas de Covelluzzo, témoin oculaire de l'in-
» troduction des cartes à jouer dans sa ville natale, a consigné
» ce fait au folio 28 de sa chronique manuscrite : *Anno* 1379.
» *Fu recato in Viterbo el gioco delle carte, che venne de Sera-*
» *cinia, e chiamasi, fra loro*, NAIB. Voici un fait, une date
» incontestable : En 1379, fut introduit à Viterbe le jeu de
» cartes qui vient du pays des Sarrasins, et que ceux-ci appel-
» lent *naïb.* »

Après cette mention de 1379, on en cite une de l'année 1387 dans une ordonnance de Jean Ier, roi de Castille, qui défend de jouer, pour de l'argent, aux dés, aux *naypes* et aux échecs. Que le mot *naypes* soit, ainsi que plusieurs le prétendent, une interpolation postérieure à l'édition des ordonnances de Castille imprimée en 1508, peu importe pour le résultat auquel je désire arriver.

Viennent ensuite les documents français. Un édit du roi Charles V, de 1369, prohibe les jeux de dés, de tables, de paume, de quilles, de palet, de soule et de billes, et ne parle point des cartes. Mais celles-ci sont nommées dans une ordonnance du prévôt de Paris du 22 janvier 1397 qui interdit aux gens de métier de jouer, les jours ouvrables, à la paume, à la boule, aux dés, aux cartes et aux quilles. Depuis trente ans, on le voit, les rigueurs s'étaient adoucies, et la défense n'était plus aussi absolue. Dans un compte de l'année 1392, antérieur par conséquent de quatre ans au moins à cette dernière ordonnance, compte perdu malheureusement aujourd'hui, mais dont l'extrait a été publié par Ménestrier en 1714, on lit que des jeux de cartes ont été faits par un peintre pour l'amusement de l'infortuné Charles VI. C'est là l'origine de cette opinion fort accréditée que les cartes ont été inventées pour le plaisir de ce monarque.

M. Boiteau (1) déduit de ces faits qu'à la date de 1369 « les cartes » ne sont pas connues en France, ou, si elles sont connues, elles » ne sont répandues que comme des images et n'éveillent pas » encore l'attention sévère du législateur. L'édit du prévôt de » Paris prouve, — ajoute-t-il, — que le jeu de cartes avait fait » fortune en 1397. » Pour cet écrivain c'est « entre ces deux » dates qu'il faut placer l'époque à laquelle la France a connu « les cartes. »

Je n'irai pas plus loin. Les textes rapportés plus haut sont positifs ; les cartes sont importées à Viterbe en 1379 : il n'est pas parlé d'elles dans l'ordonnance du roi de France de 1369, et l'on n'en trouve la première mention dans ce pays qu'en 1392. Après cela qu'importe que J. Morelli, dans sa chronique écrite à Florence en 1393 conseille à un jeune homme de ne pas jouer aux jeux de hasard, tels que les dés, et lui permette de s'amuser à des jeux d'enfants, tels que les osselets, la toupie, les fers, les *naïbi*, et que les cartes soient l'objet de proscriptions du prévôt de Paris et du magistrat d'Ulm, en 1397, ou du concile de Langres, en 1404.

Le fait que je veux établir c'est que l'on jouait aux cartes à la cour de Bruxelles dès l'anné 1379, à cette même date citée par le chroniqueur de Viterbe, et vraisemblablement avant cette époque.

Depuis l'an 1355, régnaient en Brabant Wenceslas et Jeanne; la réputation de générosité de ces princes était fort répandue et leur cour très-fréquentée et fort somptueuse. Les poëtes, tant ceux qui rimaient en langue d'oïl que ceux qui s'exprimaient en thiois et en tudesque y étaient bien accueillis. Froissart nous dit que le duc Wenceslas cultivait lui-même la poésie. Il ne se

---

(1) P. 50.

passait pas de semaine qu'il n'arrivât quelque ménestrel attaché au service d'un prince, d'un évêque, d'un ville ou d'un grand seigneur. Parmi les trouvères français figurent, outre l'illustre écrivain qui vient d'être nommé, Guillaume de Machault et Eustache Deschamps, son élève, tous deux poëtes en titre du roi de France Charles V, Jean de Malines et Jean d'Ivoix. Comme poëtes flamands on peut mentionner Augustin de Dordrecht, Jean Dille ou Dyllen, Jean Fisier, Godefroid de Tricht, etc. Les comptes d'où ces détails sont extraits, nous font assister journellement pour ainsi dire aux occupations de la duchesse et à celles du duc, son mari, lorsqu'il ne courait pas le pays pour aller assister à quelque fête ou à quelque joûte. J'ai publié (1) une longue énumération des tournois qui eurent lieu dans diverses localités de nos anciens duchés, comtés et marquisats, depuis 1360 jusqu'à 1389. Les mêmes comptes nous apprennent quels étaient les jeux en usage à la cour de Bruxelles; j'y reviendrai. C'est à partir de 1379 qu'ils parlent du jeu de cartes.

Le 14 mai de cette année, Renier Hollander, receveur général de Brabant et le rédacteur d'une partie des comptes où se trouvent plusieurs des notes qui suivent, donne à Monseigneur et à Madame 4 peters et 2 florins, valant ensemble 8 1/2 moutons, pour acheter des jeux de cartes (2). Le 25 juin de la même année

---

(1) *Revue trimestrielle*, t. VI et t. XIII.

(2) « Ghegeven Minenhere ende » Minrevrouwen, xiiij in meyo (1379), » quartspel met te copen : iiij peters » ij gulden, maken viij 1/2 mottoenen.» (Registre n° 2364 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

Traduction : Donné à Monseigneur et à Madame, le 14 mai 1379, 4 peters 2 florins, valant 8 1/2 moutons, pour acheter un jeu de cartes.

Les autres notes extraites de registres appartenant à la même catégorie prouvent que le mot *quartspel* est à la fois employé pour le singulier et pour le pluriel.

il paye 2 moutons à Ange Van der Noet pour un jeu de cartes que la duchesse avait fait acheter chez lui (1). Il n'y a pas d'équivoque possible, ces textes désignent bien les cartes à jouer, et ils prouvent en outre qu'elles étaient déjà à cette époque une marchandise, un objet de commerce. Dès lors il ne peut y avoir de doute que le jeu de cartes était répandu dans le peuple. Du reste, là ne se bornent point les acquisitions de jeux faites pour les besoins de la cour.

Le 28 août 1380, il est payé, par ordre de Jeanne, à certain maître (*cuidam magistro*), qui avait livré trois paires de jeux de cartes, une somme de 2 vieux écus équivalant à 3 moutons 8 gros de Flandre (2). Le 21 novembre suivant, un des serviteurs de la duchesse reçoit un florin pour l'achat d'un semblable jeu (3). Ces deux mentions se trouvent dans un compte d'une autre catégorie que celui d'où sont tirées celles qui précèdent. Je remarque que son rédacteur n'ayant pas su rendre l'objet qu'il renseigne se sert de l'expression flamande *quartspel*, jeu de cartes. Cette appellation familière me confirme dans l'opinion

---

(1) « Ghegeven Inghel Van der Noet, » van enen quartspel dat Minvrouwe » iegen hem dede copen, xxv in junio » (1379) : ij mott. » (*Ibidem.*)

Traduction : Donné à Ange Van der Noet, le 25 juin 1379, 2 moutons pour le prix d'un jeu de cartes que Madame avait donné l'ordre de lui acheter.

(2) « xxviij augusti (1380), de mandato domine ducisse, cuidam magistro » qui fecerat iij paria ludorum dictorum *quartspele*, per Colin Crevers : ij » scut. vet., facientes iij mott. viij gros. Fl. » (Registre n° 17144 de la chambre des comptes, contenant les comptes des reliefs des fiefs de Brabant de 1366 à 1389 : aux Archives du royaume.)

(3) « xxj novembris (1380), de mandato domine ducisse, Gerardo, famulo » camere, pro uno ludo videlicet *quartspel* emendo : j flor. facientem j mott. » vij gr. Fl. » (*Ibidem.*)

que le nouveau jeu introduit à la cour était populaire et joué dans les tavernes.

Je poursuis l'examen des textes que j'ai réunis et dont je donne une traduction scrupuleuse. Le 3 décembre de cette même année 1380, le receveur de Brabant remet à sa souveraine un peter, monnaie d'or du temps, pour faire faire un jeu de cartes (1). Il note, à la date du 29 mars 1382 (n. st.), la dépense de 2 francs pour l'achat de deux autres jeux (2). Un peu plus tard, la duchesse étant à Ivoix, dans le duché de Luxembourg qui appartenait à son mari, elle envoie successivement deux de ses serviteurs à Bruxelles selon toute probabilité, faire acheter deux jeux de cartes, qui coûtèrent un peter et demi (3). Le 1er juillet, le compte de Renier Hollander renferme une dépense de la même espèce qu'il a libellée d'une manière assez singulière; en voici les termes : « Donné à Madame ... nobles qu'elle a remis à une femme pour en acheter des jeux de cartes, afin qu'on ignore qui les a (4). »

---

(1) « Gegeven Minrevrouwen, iij in » decembri (1380), een quartspel met » te doin maken : j peter. » (Registre n° 2365, *ibidem.*)

Traduction : Donné à Madame, le 3 décembre 1380, 1 peter pour faire faire un jeu de cartes.

(2) « Gegeven te twe malen quart- » spel met te copen, xxix in meerte » (1382, n. st.) : ij francken, val. j pet. » xxxiiij gr. ij ing. » (Registre n° 2366, *ibidem.*)

Traduction : Donné 2 francs, valant 1 peter 24 gros 2 esterlings, le 29 mars 1382, pour acheter deux fois un jeu de cartes.

(3) « Gegeven Colin Crevers twe » quartspele met te copen die Min- » vrouwe van Yvox ontboet met Ber- » voet ende met Buevelen : 1 1/2 pe- ter. » (*Ibidem.*)

Traduction : Donné à Nicolas Crevers 1 1/2 peter pour deux jeux de cartes que Madame, étant à Ivoix, a fait acheter par l'intermédiaire de Bervoet et de Buevelen.

(4) « Gegeven Mynrevrouwen opten » irsten dach van julio anno lxxxij°,...

Traduction : Donné à Madame, le 1er juillet 1382, ... nobles valant 5 pe-

Enfin le 22 mai 1383, figure une dernière somme de 2 moutons pour deux jeux de cartes (1). Voilà de bon compte un vingtaine de jeux achetés pour le service de la duchesse Jeanne dans un espace de quatre ans.

Dans les documents qui révèlent ces particularités il est également question de différentes sommes données par les receveurs ou trésoriers au duc et à la duchesse pour jouer aux cartes, savoir : deux fois à Wenceslas, le 21 avril 1380 (2) et le 21 juillet 1383 (3) ; et sept fois à Jeanne, aux dates suivantes : le 7 octobre 1379 (4) ; les 27 janvier (5), 21 avril (6), 11 juin (7) et 24 août

---

» nobel eenen wive te geven ende » quartspel mede te coopen, omme » dat men niet weten en soude wie » 't hadde ; valent v peters xxxj groo- » ten vlems. » (Registre n° 2368, *ibidem.*)

ters 5 gros de Flandre, pour les remettre à une femme, afin qu'on ignore qui les a, dans le but d'en acheter des jeux des cartes.

(1) « Gegeven Gherardyn, van ij » quaertspelen, xxij in meye (1383) : » ij mottoenen, valent j peter xiiij » grooten vlems. » (*Ibidem.*)

Traduction : Donné à Gérardin, le 22 mai 1383, 2 moutons valant 1 peter 14 gros de Flandre, pour deux jeux de cartes.

(2) « Gegeven Minenhere te ver- « quarten, xxj in aprille (1380) : j » franke. » (Registre n° 2365 cité.)

Traduction: Donné à Monseigneur, le 21 avril 1380, 1 franc pour jouer aux cartes.

(3) « xxj julii (1383), domino duci personaliter ludenti *ter quarten :* ij flore- » nos facientes ij mutones xiiij grossos Flandrie. » (Registre n° 17144 cité.)

(4) « vij octobris (1379), domine ducisse personaliter ludenti cum ludo » dicto *ter quarten* : j mut. » (Registre n° 17144 cité.)

(5) « xxvij januarii (1380, n.st.) domine ducisse ludenti *ter quarten,* per » manus domine comitisse van Salmen : ij florenos, valentes ij mutt. xiiij gr. » Flandrie. » (*Ibidem.*)

(6) « Gegeven Minrevrouwen, xxj « in aprille (1380), te verquarten : j » peter. » (Registre n° 2365 cité.)

Traduction : Donné à Madame, le 21 avril 1380, 1 peter pour jouer aux cartes.

(7) « Ghegeven Minrevrouwen te

Traduction : Donné à Madame, le

1380 (1) ; le jour des Pâques 1381 (2), et le 26 avril de la même année (3). L'une de ces sommes fut payée à la duchesse pour jouer avec son mari.

A. PINCHART.

(A continuer.)

» verquarten, xj in junio (1380) : j pe-
» ter. » (*Ibidem.*)

(1) « Gegeven Minrevrouwen, xxiiij
» in augusto (1380), omme met Mi-
» nenhere te quarten : ij pet., » (Registre 2366 cité.)

(2) « Gegeven Minrevrouwen, op-
» ten Paeschdach (1381), te verquar-
» ten : j gulden. » (*Ibidem.*)

(3) « Gegeven Minrevrouwen, xxvj
» in aprille (1381), te verquarten : j
» guld. maect xxxiiij gr. vl. » (*Ibidem.*)

11 juin 1380, 1 peter pour jouer aux cartes.

Traduction : Donné à Madame, le 24 août 1380, 2 peters pour jouer aux cartes avec Monseigneur.

Traduction : Donné à Madame, le jour des Pâques 1381, 1 florin pour jouer aux cartes.

Traduction : Donné à Madame, le 26 avril 1381, 1 florin valant 34 gros de Flandre, pour jouer aux cartes.

ANALECTA-BIBLION

I

VAN JASON EN HERCULES.

¶ Die wonderlike vreemde historien. Hoe dat die edel vrome Jason ghewan dat gul-//den vlies. Eñ vã noch veel wond'like avõtueren die Jason met die schone Medea had// de. Eñ voert vandẽ alder stercsten Hercules, die wond'like feyten vã wapenen in orlo-//ghen dede, doe hi Troyen twee reysen destrueerde. Eñ hoe hi vacht tegens vreemde wõ-// derlike beesten die hi al verwan. En tis genuechlick eñ wonderlick om te horen lesen //

(Suivent 4 figures sur bois.)

De 46 feuillets, in-fol. à 2 colonnes, caract. goth., avec 37 figures sur bois.

L'édition porte les signatures Aij-Liij, sans chiffres, chaque cahier étant de 4 feuillets, à l'exception du premier, qui en a six.

Au recto du dernier feuillet se trouve l'inscription suivante :

¶ *Gheprent Tantwerpen bi mi Jan || van Doesborch wonende op die || Lombaerde Veste. Inden || iare ons heeren, M. || CCCCC. eñ XXI. || opten achstē || in Novē || ber. ||*

L'édition que nous avons devant nous, paraît être jusqu'ici restée inconnue. Elle n'est citée dans aucune des bibliographies ni dans les catalogues des cabinets les plus remarquables du pays.

L'ouvrage est une compilation « de divers auteurs mais principalement d'après Boccace. » Le traducteur anonyme a eu sans doute l'intention de donner plus d'importance à son travail, à en juger d'après le titre du volume. Outre l'histoire de la conquête de la Toison d'or, l'ouvrage devait comprendre les deux destructions de Troye et les faits merveilleux du grand Hercule : cette dernière partie cependant a été retranchée et forme une deuxième publication que nous allons décrire plus loin.

Il y avait déjà une autre édition de l'histoire de Jason, livre extraordinairement rare et précieux, imprimé à Haarlem, chez Bellaert ; le seul exemplaire connu et malheureusement incomplet d'un feuillet, se trouvait dans la riche collection de Richard Heber (1). Ce texte toutefois est entièrement différent de celui de Van Doesborch car il est traduit d'après Raoul Le Fèvre, le chapelain de Philippe-le-Bon. Déjà à l'époque de Van Doesborch cette première édition devait être rare ; l'espèce de réveil qui se manifestait au commencement du XVIe siècle dans les lettres et les arts, et auquel nous devons un nombre assez respectable de livres populaires, romans et poëmes, en grande partie disparus maintenant, aura sans doute inspiré à Van Doesborch

---

(1) Ce même exemplaire a passé depuis dans la collection de S. A. S. Mgr. le duc d'Arenberg.

l'heureuse idée de reproduire les productions d'une littérature prête à être ensevelie dans l'oubli. — Van Doesborch se distingue particulièrement des autres imprimeurs d'Anvers, par la curiosité de ses produits. Romans de chevalerie, livres de légendes, ouvrages d'alchimie, composent le catalogue de son officine.

La marque de cet habile imprimeur est reproduite, d'après l'exemplaire unique d'une traduction flamande du *Pas de la Mort*, à la suite de ce poëme inédit de Pierre Michault, que vient de publier la Société des Bibliophiles belges.

II

DIE HISTORIE //.

Van den stercken Hercules, die veel wonderlike dinghen in sijn leven heeft // ghedaen. Sijn gheboerte was wonderlic, eñ sijn leven was avontuerlic, wāt // hi menich ōvaerlic beeste verslaghen heeft. ghelijc men in die historie hier na// verclaren sal. Eñ si is seer avontuerlic eñ ghenuechlic om lesen.//

(Suivent deux gravures sur bois. Au bas du titre, en dessous des figures, un fragment de bordure, également gravé.)

Cet ouvrage forme la continuation du livre précédent (*le Jason*), et était déjà compris dans le titre détaillé que nous avons reproduit. — Le seul exemplaire que nous en ayons vu, ainsi que du livre de *Jason*, se trouvait accompagné de l'*Histoire des*

Hommes et des Femmes célèbres de Boccace, imprimé chez Claes de Grave, en 1525-26; tous ces ouvrages ont été imprimés avec les mêmes caractères, dans le même format et sur la même justification. Nous reviendrons plus tard sur les impressions les plus importantes du même genre qu'on a vues paraître à cette époque, et qui sont en grande partie restées non décrites.

L'histoire d'Hercule, se compose de 48 feuillets, signés aij-miij, à 2 colonn., avec figures sur bois, répétées du livre de *Jason*. Au dernier feuillet se trouve l'inscription suivante:

¶ *Hier eyndet die historie eñ dat leven vanden vromen Hercules, met die twee || destructien van Troyen, die doer Hercules geschieden. Eñ isser ye || mant die de derde destructie van Troyen begheert te wetẽ || daer die vrome Hector ṽslaghen was, dats ghe || prent in een and' boeck geheten Die de || structie vã Troyen. Eñ dit boeck || is Thantwerpẽ geprent bi || mi Jan van Doesborch || wonende op de || Lõbaer || de || veste || in den Aren || van die vier evangelistẽ || In den iare ons heeren duysent vijf || hondert en. Xxi. opten twalefsten dach van December ||.*

Suit une gravure sur bois.

On voit par cette inscription que Jan van Doesborch avait déjà imprimé « *La troisième Destruction de Troye* », s'attachant en quelque sorte aux histoires dont nous avons donné les titres. — Le seul exemplaire cité de l'édition sans date de cette « *Destruction* », se trouve dans la collection privée de S. A. S. Mgr. le duc d'Arenberg. Nous en donnons une courte description sous le numéro suivant.

III

DIE DESTRUCTIE VÃ //

Troyen die laetste Ende die schoone amoreus //
heyt van Troylus eñ der schoonder Breseda //
Calcas docht' die een verrader was. //

(Suit une gravure sur bois à 2 compart. superposés).

In-fol. goth. à 2 colonn. — De 55 feuillets, sans chiffres, avec signat. aij - kiij, et 23 figures dans le texte.

Plusieurs de ces bois avaient déjà figuré dans des ouvrages plus anciens; on y rencontre entre autres une planche coupée de la célèbre édition du *Chevalier délibéré*, faite à Gouda ou à Schiedam.

Au verso du f. 55. colon. 2, se trouve l'indication suivante :

¶ *Hier es voleyndet die historie vã // d'amoreusyt van Troylus eñ Brise // da eñ ooc cortelic overlopẽ die destruc // tie vã Troyen. Gheprent Thant-// werpen aen dijseren waghe Bi mi // Jan van Doesborch //.*

Le volume ne porte pas de date; il forme la dernière partie de la série des poëmes chevaleresques en prose, dont nous venons de donner la description.

Il est à remarquer que chacune de ces parties porte une signature nouvelle et forme ainsi une partie complète, mise en vente séparément. Jusqu'ici nous n'avons pu découvrir aucun exemplaire renfermant les trois parties réunies.

Le texte de cette *Destruction de Troye* est probablement une imitation du mystère du même nom dont plusieurs éditions avaient paru à Paris et à Lyon. — Quand au texte de Raoul Le Fèvre de la *Destruction de Troye*, publié en hollandais à Haerlem, 1485, il n'a de commun avec le livre de van Doesborch que le titre seul.

Cité dans PANTZER, *Annales, Antverpiæ*, n° 116, t. I, p. 15.

CHRONIQUE

— La bibliothèque de *D. José Maria Andrade* composée principalement de pièces relatives au Mexique ou imprimées dans ce pays (en dernier lieu propriété de l'infortuné empereur Maximilien) s'est vendue à Leipzig du 18 au 27 janvier avec un concours d'amateurs arrivés de tous les coins de l'Europe. Voici les prix obtenus pour les six incunables mexicains.

2369. Çumarraga. Doctrina breve, etc. *Mexico*, 1544, in-4°, 84 ff. — 805 thlr. (3018 fr. 75.)

Ce livre est d'une rareté extrême et certainement l'un des plus anciens ouvrages, sinon le plus ancien, qu'on ait imprimé au Mexique.

2370. *Du même*. Doctrina cristiana. *Mexico*, 1846, in-4°, 100 ff. — 445 thlr. (1668 fr. 75.)

2477. Gerson. Tripartito del christianismo. *Mexico*, 1844, in-4°. — 300 thlr. (1125 fr.)

2658. Regla christiana breve. *Mexico*, 1547, in-4°.— 461 thlr. (1728 fr. 75.)

2666. Rikel (moine chartreux). Petit livret sur les processions, de 16 ff. in-4°. *Mexico*, sans date. — 400 thlr. (1500 fr.)
Édition absolument inconnue.

2667. Un livret du même auteur et sur le même sujet, de 12 ff. *Mexico*, *Juan Cromberger*, 1544. — 340 thlr. (1275 fr.)

Nous citerons encore :

4170. Bustamente. Œuvres. *Mexico*, 1850, pet. in-4°, 37 vol. (exemplaire unique). — 150 thlr. (557 fr.).

4449. Sermonnaire en langue mexicaine de Juan de la Anunciacion. *Mexico*, 1577, in-4°. — 122 thlr. (457 fr.).

4452. Mijangos. Sermonario en lengua mexicana. *Mexico*, 1624, in-4°. — 122 thlr. (457 fr.).

4454. Alonso de Molina. Arte de la lengua mexicana. *Mexico*, 1571, pet. in-8° (édition princeps). — 96 thlr. (360 fr.).

— Diverses ventes de livres qui ont eu lieu récemment à Paris, montrent que le thermomètre de la bibliophilie ne tend nullement à descendre ; nous nous bornerons, pour le moment du moins, à indiquer quelques uns des prix qui ont été payés lorsque la bibliothèque du comte d'Haubersart, ancien conseiller d'État et ancien député du département du Nord, a été livrée aux enchères par M. Potier.

Des pierres précieuses, par Dutens, *Paris*, 1776, in-12, 57 fr.

Vie des peintres flamands, par J.-B. Descamps, *Paris*, 1753, 4 vol. in-8°, 234 fr.

Galerie des peintres flamands, par Lebrun, *Paris*, 1792, 3 vol. in-fol., 510 fr.

Monumens du costume physique et moral de la fin du XVIIIe siècle, *Neuwied*, 1789, in-fol., 280 fr.

Ce n'est nullement pour le texte rédigé par l'infatigable Rétif de la Bretonne qu'on recherche ce volume ; c'est uniquement à cause des 36 fort jolies estampes gravées d'après Moreau et qui pré-

sentent toutes les élégances de la plus haute société à l'époque de Louis XVI.

Virgilius, *Birminghamiæ*, 1757, in-4°, 132 fr.

Chef-d'œuvre du célèbre typographe Baskerville.

Horatius, *Birminghamiæ*, *Baskerville*, 1770, in-4°, 100 fr.

Contes de La Fontaine, *Paris*, 1762 (édit. des Fermiers-généraux), 400 fr.

Fables de La Fontaine, *Paris*, 1755-59, 4 vol. in-fol., 385 fr.

Œuvres et meslanges poétiques d'Estienne Jodelle, *Paris*, 1574, in-4°, 280 fr.

Œuvres de Molière, *Paris*, 1773, 6 vol. in-8°, 635 fr.

Exempl. ayant appartenu à l'empereur de Russie, Alexandre Ier.

Les Amours de Daphnis et Chloé, *Paris*, an VIII, in-4°, 220 fr.

Histoire de Gil Blas par Le Sage, *Paris*, 1747, 4 vol. in-12, 600 fr.

Édition originale; exempl. non rogné, peut-être unique en cet état.

Collection complète des œuvres de Crébillon fils, *Londres*, 1779, 7 vol. in-12, 118 fr.

Exempl. relié en veau; cet auteur, jadis fort négligé, reprend faveur auprès des bibliophiles.

Les liaisons dangereuses. *Londres* (*Paris*), 1796, 2 vol. in-8°, 250 fr.

Contes nouveaux, par Marmontel, *Paris*, 1765, 3 vol, in-8°, grand pap., 230 fr.

Cette édition est recherchée à cause des jolies gravures de Gravelot.

Don Quixote de la Mancha, *Madrid*, 1780, 4 vol. in-4°, 330 fr.

Œuvres de Rousseau, 1793, 18 vol. in-4°, 650 fr.

Collection des classiques imprimés pour l'éducation du Dauphin, par Didot, 1783 et années suivantes, 32 vol. in-4°, 1575 fr.

Collection d'ouvrages imprimés par ordre du comte d'Artois, *Paris*, 1780-1784, 64 vol. in-18, 500 fr.

Histoires des variations des églises protestantes, par Bossuet, *Paris*, 1688, 2 vol. in-4°, 505 fr.

Édition originale, exempl. relié en maroquin aux armes de Lamoignon.

Notes et documents relatifs à Jean, roi de France et à sa captivité en Angleterre (par le duc d'Aumale) *Londres*, sans date, in-8°, 126 fr.

Tiré à petit nombre pour les membres de la Société des Philobiblon.

Mémoires de la royne Marguerite, *Jouxte la copie* (*Bruxelles, Foppens*), 1658, petit in-12, 106 fr.

Inventaire des meubles du cardinal Mazarin, dressé en 1653 et publié d'après l'original conservé dans les archives de Condé (par le duc d'Aumale), *Londres*, 1861, in-8°, 150 fr.

Tiré à petit nombre pour la Société des Philobiblon, et non destiné au commerce.

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres (par Bachaumont et autres), *Londres*, 1784-89, 36 vol. in-12, 170 fr.

Exempl. demi-reliure de Niedrée.

Correspondance secrète, politique et littéraire (par Melton). *Londres*, 1787-1790, 18 vol. in-12, 208 fr.

Même condition que l'ouvrage précédent.

Les Hommes illustres qui ont paru en France, par Perrault, *Paris*, 1696-1700, 2 vol. in-fol., 280 fr.

G. B.

— VENTE DE M. HOCHART. — La Vente du Cabinet remarquable de cet amateur, aura lieu à Lille, le 15 mars prochain. Cette collection formée avec beaucoup de soin, renferme quelques bijoux que les amateurs se disputeront chaudement.

On y remarque la suite de dessins originaux par Moreau, pour les œuvres de J. J. Rousseau ; les dessins du même maître pour les figures des Aventures de Télémaque, et d'autres suites ; Livres imprimés sur VÉLIN ; ouvrages à figures, Recueils d'emblèmes, surtout ceux des charmants petits maîtres du XVIIe siècle, les De Bry, les Sadeler, les De Passe; Recueils de portraits, les grandes illustrations de Doré ; l'Imitation de J. C. de Curmer, en chromo, et d'autres ouvrages avec planches en couleurs. Tous ces ouvrages bien reliés, quelques-uns avec une richesse exceptionnelle, sont en parfaite condition.

M. Beghin, libraire, chargé de la vente, mettra prochainement le catalogue en distribution.

— VENTE LUZARCHE. — Le second catalogue de cette bibliothèque vient de paraître et il ne le cède en rien au premier, bien qu'il présente une physionomie différente. Le morceau capital est un manuscrit sur vélin des XIIIe et XIVe siècle, composé de fabliaux, contes, miracles et autres poésies de Trouvères, formant un ensemble de près de trente-cinq mille vers, la plupart inédits. Comme impressions intéressant la Belgique nous citerons en passant un *Thierry Martens* de Louvain, la grammaire hébraïque de Jean Van Campen, 1528 ; ce n'est pas un livre absolument rare, quoiqu'on n'en cite invariablement que deux exemplaires. Une révélation plus importante et plus curieuse c'est celle d'un troisième ouvrage sorti des presses de Conrad de Westphalie, de Louvain, de qui l'on ne connaissait jusqu'ici que deux impressions : les *Viruli Epistolares formulæ*, de 1476, et le *Hugo de S. Victore super officio missae, etc.*, sans date. Voici le titre de ce précieux ouvrage.

MODUS confitendi compositus per || R. episcopum dominum Andream Hispa || num sancte R. ecclesie penitentiorum ||. (In fine) : Deo gratias. — Petit in-8° carré, gothique, de 16 feuillets, à 18 lignes par page pleine.— Imprimé vers 1478. Le catalogue donne un fac-simile de l'impression qui ne facilite guère la comparaison qu'on en pourrait faire avec celui non meilleur des *Monuments typographiques* (pl. 123) : toutefois les types sont assez caractéristiques pour qu'on ne puisse les confondre avec ceux d'aucun autre imprimeur.

— VENTE DE M. ISAAC MEULMAN. — La Vente des Collections de cet amateur distingué, aura lieu à Amsterdam, au mois d'avril. M. Bom, chargé de la vente, annonce le catalogue très-prochainement.

Ces collections précieuses, formées depuis bien longtemps, renferment des ouvrages remarquables sur l'Histoire des Pays-Bas, sur la ville d'Amsterdam, sur la France, sous le règne de Napoléon Ier, et une série fort nombreuse et importante d'ouvrages de Luther et sur la Réforme, du XVIe siècle. M. Meulman avait en outre recueilli un grand nombre de dessins, d'eaux-fortes et estampes, portraits d'amiraux hollandais, objets d'art et d'antiquité.

— VENTE DE M. VAN DER WALLEN. — Le libraire Bom d'Amsterdam, annonce la vente au mois d'avril, des objets d'art et de curiosité, sculptures en ivoire et argenterie, qui formaient le Cabinet de cet amateur. Le catalogue paraîtra sous peu.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE

—

NOUVELLES ACQUISITIONS

Nous nous proposons de donner, dans une suite de notices, quelques renseignements sommaires sur les manuscrits récemment entrés à la Bibliothèque de Bourgogne. Nous essayerons surtout de signaler, en peu de mots, l'intérêt qu'ils peuvent offrir aux travailleurs et aux curieux. Ce n'est pas un inventaire raisonné, moins encore une analyse scrupuleuse, c'est un simple coup-d'œil, un glanage rapide. Néanmoins, malgré leur forme concise et l'absence de visées érudites, ces notices auront, croyons-nous, quelque utilité. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'arrangement systématique y fera nécessairement défaut : c'est l'ordre d'entrée que nous devons suivre et, en fait de manuscrits surtout, rien n'est plus capricieux qu'un inventaire d'acquisition.

—

Institutio, statuta et consuetudines fraternitatis S. Salvatoris, etc.

Ce recueil contenant les statuts, etc., de trois confréries érigées à Rouge-Cloître, près de Bruxelles, intéresse les généalogistes qui y trouveront les noms d'une quantité de bourgeois de la bonne ville de Bruxelles, du XVe au XVIIIe siècle. Les règlements desdites confréries ne manquent pas d'un certain intérêt, au point de vue des usages. La confrérie de la Sainte-Trinité, par exemple, se composait seulement de treize prêtres qui con-

tractaient l'obligation sociale de célébrer des messes les uns pour les autres, de se réunir trois fois par an à un banquet dont le cérémonial est minutieusement réglé. A la mort d'un des confrères, les douze survivants se réunissent à un dîner dans la demeure du défunt, et y font, à table, l'élection de son successeur.

Le treizième article statue que la servante du prévôt recevra, sa vie durant et à chacun des banquets, un quart de vin dont les confrères paieront chacun leur part. Tous les articles de ce règlement respirent la plus touchante confraternité.

—

Un recueil de 12 *dessins à l'aquarelle*, traités comme des miniatures, et extraits de quelque *album amicorum* du XVIe siècle. Ils représentent des personnages et des armoiries de familles, des Pays-Bas.

Les personnages sont: J. S. de Grobendoncq et sa femme, avec la devise *Desir nat repos.*

Laurentius *a Foro* (Van der Marckt?), et sa femme.

Max. Van der Stegen, et sa femme, 1588.

Gerardus Creyarts et sa femme, avec la devise : *Non cras sed hodie.*

Et deux personnages innommés, avec leurs armoiries.

Les autres planches contiennent les blasons de Georgius Roberts, Viglius Aytta de Zuichem, Guilelmus Schoof, 1596, de Sandelin et ses huit quartiers, A. Van der Burch, Pomp. Montzima. Plus une planche avec un emblème.

Ces dessins fort bien exécutés sont précieux pour l'histoire du costume : les descendants des personnages susdits seront, sans doute, charmés de connaître l'existence de ces représentations de leurs aïeux, car tout porte à croire que ce sont des portraits.

—

Recueil de dessins à la plume, lavés ou en noir, en partie inachevés, représentant des événements des règnes de Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle, depuis la prise de Rhodes, en 1522, jusqu'au siége de Gueldre, en 1605.

Ces dessins, au nombre de 165, sont pour la plupart, achevés, quelques-uns n'ont que de simples contours, trois ou quatre sont simplement commencés. Ils dénotent une grande habileté et une main sûre. Nous n'avons pu découvrir à quelles sources l'artiste a puisé. Ils ne reproduisent aucun des recueils gravés que nous connaissions, ils ne tiennent ni de Hogenberg, ni de Beausardt, ni de Perissin. Il est certain pourtant qu'un très-grand nombre d'entre eux doit avoir été copié.

Mais il en est quelques-uns qui ont une importance majeure en ce sens qu'ils reproduisent avec une vérité remarquable des vues de localités des Pays-Bas, au point que l'on croirait que l'artiste a dessiné d'après nature. Ainsi, il y a deux vues de Malines d'une exactitude telle que l'on oserait en inférer que le dessinateur était un habitant de cette ville. Nous signalons aussi le siége de Mons, en 1572, l'attaque de la citadelle de Gand, en 1576, la prise de Lierre en 1582 et 1599, des combats à Halle, Audenarde, Tirlemont, etc.

A la marge supérieure de la planche 28 on lit ces deux noms : *Jacobus de Hondt*, *Jouffrouw Maeykorf* — probablement le nom des anciens propriétaires. Sur la couverture en vélin on lit : « A son excellence M. le lieutenant-général baron Evers inspecteur de la cavalerie au service de S. A. R. Mgr le prince souverain des Pays-Bas unis. »

Ce recueil est digne d'attention.

—

Lettres autographes de Antonio Camero (27 mai 1641, Madrid), Joannes Deckerius (jésuite, né à Hazebrouck en Flandre), datée de Gratz 18 juillet 1613 et adressée au Père Ægidius Bu-

cherius (Gilles Bouchier) jésuite d'Arras, l'auteur du *Belgium Romanum*. Cette lettre concerne son ouvrage *Velificatio, seu Theoremata de anno ortus ac mortis Domini*, etc. Græcii, 1606, in-4°, ou plutôt celui qu'il préparait sur le même sujet et qui est resté inédit. L'auteur y soutenait que Jésus-Christ a vécu 35 ans, opinion qui lui suscita de grandes difficultés, et qui fut vivement combattue par Baronius : « Non est mihi consilii multum festinare ad editionem, » dit-il dans la lettre, « tum quia res, ætas, usus semper apportant aliquid novi, et nox nocti indicat scientiam ; tum quia Pontificem et Societatis æmulos veretur R. P. noster Generalis ne Societati negocium facessant : quia labente 35 vitæ suæ anno Christum doceo subivisse crucem. Quam umbram novitatis, velut mormolyceium contemnendum censebant omnes Patres Romæ super hac ipsa re jussu R. P. nostri, meque præsente, hocque sollicitante, congregati ; nisi si forte in calculo hærere culpa, aut nutare fundamenta sententiæ ostenderetur. Sed vero mole sua stant, atque ita fixe terminum agant, ut nec Jovi unquam cessura sint nec Marti. Propendet itaque R. P. noster ut res ista in meliora tempora differatur. Quare dubito num conceptam multorum visceribus famem, citò sedare potero, et ardorem vestrum ac sitim restinguere. Scribam tamen argumenta ad R. P. nostrum, quæ editionem urgeant ; cum nesciam quamdiù subsistam, a si post modicum tollet me Factor meus (1). Nam ut alius æque possit respondere ad difficultates, quæ fortasse postea objicientur, haud facile mihi persuadeo. Plures enim annos isti studio impendi, quam alii, etiam censores nostri, solidas hebdomadas, imo dies. Scribent et alii hic et alibi. Vellem etiam R. V. scribere R. P. nostro, si tamen judicat id expedire ad Dei gloriam : quam solam hic quæro. Faciet quod sibi videbitur in Domino. Vale, multum amate et desiderate Pater. »

---

(1) Decker mourut à Gratz en 1619.

Description historique du département de la Dyle.

Cette description a été faite, en l'an VIII, à la demande du ministre : elle est signée Celis-Desgranges, Pollart, M. Ghiesbreght, professeur de mathématiques, H^i V. Voerman et contresignée par le préfet Doulcet Pontécoulant.

Ce manuscrit original renferme en 55 pages, in-folio, écriture large, un résumé très bien fait de la situation du Brabant. C'est même, à certains égards, une œuvre de hardiesse, car les auteurs ne négligent aucun des griefs que les habitants de la province pouvaient faire valoir contre la république conquérante.

Nous ne croyons pas que la pièce ait été publiée; pour qu'on en puisse juger l'esprit, nous en donnons l'avant-propos :

« Lorsque le ministre demanda la description des départements, il n'a pas eu pour but de se procurer uniquement une géographie de chaque territoire; car, si telle eût été son intention, il auroit fait extraire du dictionnaire de la Martinière, par exemple, ce qu'il rapportoit de plus remarquable à l'article des différentes places que réunit un département, et n'auroit pas chargé de ce travail les administrations.

» Ce n'est donc pas une description servile qu'il veut avoir, ce n'est pas une narration sèche et stérile d'une localité qu'il peut connoître en jetant les yeux sur une carte, mais une notion qui le mît à même de sçavoir ce que fut tel ou tel endroit, ce qu'il est actuellement, et ce qu'il peut devenir.

» C'est surtout pour ces pays que cette manière de décrire devient indispensable : le commerce jadis si fleurissant n'y est plus qu'un cabottage ou un monopole depuis que la guerre a fermé tout débouché. Les négociants n'osent plus traiter avec sécurité, parce que les banqueroutes se renouvellent tous les jours; suites malheureuses des réquisitions de tout genre qui furent frappées sur ces provinces, par qui des boutiques entières furent englouties : dirigées sans remord comme sans connoissance, au mépris

même des loix (1), elles ont réduit bien des négociants aux expédients. Les besoins de l'État ayant provoqué à diverses époques des contributions, des emprunts forcés et tout ce qui en est une suite, ont tellement épuisé le numéraire que l'usurier a quitté l'antre qu'il occupoit pour se montrer sans rougir en public; c'est là que sous le manteau de la commisération il preste son or à un taux qui fait horreur; c'est là que de l'œil il compte les fortunes qu'il va envahir. A ces maux se joignent ceux qu'éprouvent les rentiers, dont les uns ne reçoivent rien et les autres ont vu réduire leur fortune à un tiers.

« Le caractère national a aussi subi sa métamorphose : l'agiotage du papier-monnoye a rendu bien du monde intriguant, et les besoins devenant toujours de plus en plus pressans, la finesse et la ruse ont remplacé la probité et la loyauté dans les contrats. Les mœurs de leur côté sont en proie à toutes les passions : de nombreux soldats voltigeant d'un bout de l'Europe à l'autre, emmenant avec eux la licence et les usages des différentes contrées qu'ils ont parcourues, les font naître dans ceux qu'ils occupent.

« Pour connoître ce peuple qu'on nous a chargé de décrire, nous devons le prendre tel qu'il étoit avant qu'une révolution le transformât, afin de sçavoir ce qu'il sera lorsqu'une paix faisant rentrer les flots des passions dans leurs bornes anciennes, le rendra à lui-même, à ses mœurs, à son industrie.

« Nous tracerons ce que son sol offre de remarquable, en

---

(1) « L'arrêté du Comité de salut public du 30 messidor an II, digne des derniers jours du règne de Robespierre, suffisoit pour détruire à jamais la Belgique, sans qu'il fût nécessaire de se permettre de l'outrepasser. Après que sa tête tomba sous le glaive de la loi, cet arrêté subit une modification, mais qui ne fut pas exécutée par tous les agents, comme le prouve la représentation des autorités constituées de la ville de Bruxelles en date 3 vendémiaire an III; enregistrée sous le n° 548. »

donnant sa topographie, nous parcourrons les différentes branches de son commerce et de son industrie ; nous ferons un détail de son état et gouvernement politique. Par là ses mœurs, ses habitudes et ses usages se dévoileront ; nous donnerons à connaître ce qui faisoit sa prospérité et par conséquent ce qui peut la lui rendre, en comparant le tout avec sa situation actuelle ; tel qu'un convalescent épuisé par une longue maladie connoît ses forces renaissantes et l'espoir de les récupérer par le rapprochement qu'il fait de celles qu'il avoit jadis. »

—

Statuta ac consuetudines Comitatus Lossensis annotata per Cl. D. Nicolaum Hentiens J. U. L. nec non Curiae Episcopalis Leodiensis advocatum. Anno 1737, 1 vol. in-f°.

Il y a peut-être assez d'érudition et de génie juridique dans ce gros volume pour mériter à l'auteur une place dans le supplément aux 11000 belges de la Biographie nationale. Car le droit, n'importe l'étendue de sa juridiction, que ce soit le comté de Looz ou l'Empire romain, est toujours du droit. Pour celui qui voudra agréger Nicolas Hentiens à un panthéon quelconque, nous donnons, d'après des notes inscrites sur la garde du volume, les indications suivantes. Nicolas Hentiens est né à Peterscheim, le 6 janvier 1713, de Jean-Dominique, et de Marie-Agnès Beckers, conjoints, mariés le 12 janvier 1709. Ils eurent 4 enfants ; Marie-Agnès Beckers mourut le 2 octobre 1741. Jean-Dominique Hentiens était fils de Gérard, né le 16 juillet 1673, et de Marie Bonneceur.

Outre les notices généalogiques, l'auteur de ce recueil a inscrit en marge une petite pièce de vers latins et ce dicton que l'on retrouve ailleurs.

« Dieu nous garde de l'ambition espagnole, de la légéreté françoise, de la gravité allemande et de la religion hollandoise. »

Et cet autre :

« Pour rendre un mariage parfait Théophraste veut que la femme fût belle, bonne et noble et que le mary fût sain, riche et sage. Si le mariage, pour être bon, dépend de ces trois circonstances, il ne faut pas s'étonner si on n'en voit que fort peu qui réussissent ».

Maître Hentiens, on le voit, avait du patriotisme et de la raison.

C. R.

Statistique de la Typographie en Belgique

La notice consacrée dans le catalogue spécial belge aux produits d'imprimerie et de librairie, commence par un aveu qui ne manque pas de franchise : « L'imprimerie typographique a pris un grand développement en Belgique. Ce qui a contribué à favoriser son essor, ce sont les *contrefaçons d'éditions françaises* qui alimentèrent nos presses de 1818 à 1852. La convention conclue avec la France, le 22 août 1852, à la suite de longues négociations pour la garantie réciproque des droits des écrivains et des artistes, fut suivie d'un temps d'arrêt dans le développement de cette branche de travail. L'atteinte qu'elle reçut ne fut que passagère, et l'industrie typographique n'a pas cessé de progresser dans notre pays durant le cours des dix dernières années. »

Si cette dernière affirmation est exacte, et rien ne nous autorise à la révoquer en doute, c'est la consommation intérieure, c'est-à-dire l'achat des livres en Belgique même, qui a dû prendre un grand développement, car les nombres fournis pour le commerce des livres indiquent une progression constante pour les importations de livres étrangers en Belgique, en même temps qu'une diminution encore bien plus sensible dans les exportations de livres de ce pays.

Le tableau suivant du commerce des livres imprimés en Belgique à diverses époques est, à cet égard, très-significatif.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	kil.	fr.	kil.	fr.
1851 . .	161,494	1,029,348	366,502	2,270,966
1855 . .	220,055	1,387,177	320,473	2,006,978
1860 . .	352,086	2,195,826	294,954	1,846,172
1861 . .	360,042	2,187,696	212,352	1,320,495
1862 . .	365,255	2,219,583	245,507	1,541,848
1863 . .	392,356	2,280,492	217,151	1,340,791
1864 . .	459,388	2,786,138	158,344	981,083
1865 . .	»	3,183,440	»	914,261

De l'examen comparatif de ces chiffres, il résulte qu'en 15 ans, de 1851 à 1865, la valeur représentée par les livres importés en Belgique a augmenté de 1,029,348 fr. à 3,183,440 fr., c'est-à-dire qu'elle a triplé, tandis que les exportations, pendant la même période, sont descendues de 2,270,960 fr. à 914,261 fr., c'est à-dire de trois cinquièmes. Ce double courant aurait dû logiquement produire une crise dans la typographie belge, mais la notice fait remarquer que « la convention a eu ce résultat favorable de diriger l'activité des imprimeries belges vers les éditions originales et les ouvrages du domaine public. Des livres belges, sans aucune restriction, sont sortis des presses des éditeurs de la Belgique. » Comme nous le disions, c'est donc le marché intérieur qui a dû prendre un grand développement, et la Belgique peut s'enorgueillir de ce résultat qui prouve que le goût de la lecture s'y propage dans de très-grandes proportions.

Quant aux relations entre la France et la Belgique, nous remarquerons que la France, qui est cependant son principal débouché, n'a reçu de la Belgique, en 1865, que pour 446,033 francs

de livres, tandis qu'elle a exporté en Belgique des ouvrages représentant une valeur de 2,731,115 fr., ce qui réduit à 452,325 fr. les importations des autres pays ; quant à l'Angleterre, la comparaison donne un résultat diamétralement opposé : elle a reçu de la Belgique pour 20,000 fr. de livres de plus qu'elle ne lui en a vendu.

Un dernier détail de statistique qui a bien son importance : le nombre de personnes qui vivent en Belgique de l'industrie typographique ou des professions qui s'y rattachent étroitement (libraires, correcteurs, compositeurs, fondeurs, mécaniciens, pressiers, relieurs, brocheurs) n'est pas moins de 5000 à 6000, et on peut évaluer à plus de 500 le nombre de presses répandues dans le pays. Bruxelles seule en compte près de 250, dont 75 presses mécaniques.

(Études sur l'Exposition.)

BIBLIOGRAPHIE

Les Songes drolatiques de Pantagruel où sont contenues plusieurs figures de l'invention de maistre François Rabelais. Paris, E. Tross, 1869, in-8°.

On sait que quelques années après la mort de Rabelais, un libraire parisien fit paraître, en 1565, un petit volume contenant des figures grotesques dans lesquelles, avec beaucoup de bonne volonté, il n'était pas impossible de découvrir des analogies avec quelques-uns des personnages mis en scène dans l'épopée satirique de l'Homère bouffon. Ce volume, devenu extrêmement rare, atteint aujourd'hui des prix énormes, lorsqu'un exemplaire bien conservé se présente aux enchères : le *Manuel du Libraire* indique diverses adjudications depuis 100 jusqu'à 775 fr. (vente

Solar), mais, au mois d'avril 1868, l'exemplaire que possédait M. J. Ch. Brunet est arrivé à 1500 francs!

Ces caricatures ont d'ailleurs été reproduites en 1823 dans la volumineuse édition de Rabelais, publiée par MM. Esmangart et Eloi Johanneau: elle en forme le tome neuvième; les éditeurs y ont joint un très-ample commentaire dans lequel ils s'efforcent, au moyen de rapprochements bien subtils et très-contestables, de donner le nom de chacun de ces personnages grotesques; tel est Panurge, tel autre Grandgousier; celui-ci est Pantagruel, et celui-là retrace le frère Jean. Comme ils ont, d'un autre côté, cru pouvoir rapporter à des personnages historiques, Charles-Quint, Louis XII, François Ier, le cardinal de Lorraine, etc., tous les héros de l'œuvre rabelaisienne, ils se flattent d'avoir trouvé le nom à placer au-dessous de chaque caricature. Cet essai d'interprétation n'a point trouvé de nombreux partisans, mais les *Songes drolatiques*, attirent de plus en plus l'attention des bibliophiles: deux éditions nouvelles viennent de surgir; l'une, publiée à Genève, par M. J. Gay et fils, est précédée d'une notice de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob); nous venons de transcrire le titre de l'autre. Cette dernière est d'une exécution extrêmement soignée; elle n'a été imprimée qu'à un petit nombre d'exemplaires, et elle est digne de toute l'attention des connaisseurs. Elle est accompagnée d'une introduction qui discute quelques-unes des questions qui se rattachent à ce recueil singulier. Le catalogue des livres du libraire Lamy, vendus en 1806, signale, n° 3775, un volume in-folio contenant 112 dessins à la plume comme étant les originaux des *Songes drolatiques*; il serait intéressent de connaître ce qu'est devenu ce précieux recueil: malheureusement on ignore en quelles mains il a passé. Vers 1795 un autre éditeur parisien, qui semble avoir été alors propriétaire de ces dessins ou les avoir eus à sa disposition, avait entrepris de les faire graver dans

le format grand in-4°. L'œuvre ne fut point achevée; il n'a paru que 60 planches, et il est maintenant bien difficile de les rencontrer. Un amateur qui a eu la bonne fortune de les voir, nous apprend qu'elles rendent assez bien la physionomie des originaux; la pointe est grossière, mais elle offre de la légèreté et de l'accent. — M. Lacroix qui trouve dans la description de l'abbaye de Thélême, la preuve que maître François avait des connaissances sérieuses en architecture, en conclut qu'il était aussi dessinateur habile et il admet comme probable que les dessins originaux des *Songes* tracés de sa main, furent, après sa mort, trouvés dans son cabinet. Cette hypothèse est un peu hardie; nous savons d'ailleurs qu'avant 1565, des figures tout à fait semblables à celles des *Songes*, avaient orné divers ouvrages, notamment une édition des *Devises héroïques* de Paradin; c'était un thème sur lequel s'exerçaient alors des dessinateurs fantaisistes, et le nom de Rabelais, fort goûté du public, fut pris sans doute afin de séduire davantage les acheteurs. Quoi qu'il en soit, renvoyons pour toutes ces questions qu'il ne s'agit point d'aborder ici, aux deux préfaces, fort dignes d'être lues l'une et l'autre, qui accompagnent la double réimpression dont nous rappelons l'existence.

***

— La 1re livraison de la nouvelle éditiou des *Supercheries littéraires dévoilées*, de M. Quérard, et du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de M. Barbier, vient de paraître. Cette édition, corrigée et augmentée de divers articles nouveaux, et d'une *Table générale des Noms réels* des écrivains anonymes ou pseudonymes cités dans les deux ouvrages, formera 5 à 6 volumes gr. in-8°, à deux colonnes, du prix de 100 francs — Cent exemplaires ont été tirés sur grand papier vergé, à 200 francs. A partir du 1er avril prochain, le prix sera porté à 12 fr. la livraison.

RECHERCHES

SUR

LES CARTES A JOUER

ET SUR

LEUR FABRICATION EN BELGIQUE

depuis l'année 1379 (1).

Je dirai quelques mots des autres jeux joués à la cour de Bruxelles.

Les comptes qui nous initient à la vie intime du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne appartiennent à deux catégories (2), dont l'une remonte à la Saint-Jean-Baptiste 1363, et l'autre commence aux Pâques 1366. Le jeu dit *ad talos* ou *cum talis* (les osselets ?) est le premier qu'on y rencontre : dans le cours des années 1363 à 1373, il est cité une douzaine de fois (3). Puis ap-

---

(1) *Suite*. Voy. tom. IV, pp. 4 à 13.

(2) Comptes de la recette générale du duché de Brabant et Comptes des reliefs des fiefs de la cour féodale de Brabant, dans la collection de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

(3) Je citerai quelques-unes de ces mentions :

« Item, quos misit ducisse, eodem die (viij octobris 1363), ad ludendum » cum talis : xviij gr. val. 1/2 m. »

paraît le jeu *ad tabulas*, aux tables ou trictrac, que l'on appelait en flamand *potrain*, *potrayn*, *potrane*, *potraen*, *pontranen*, *pontraynen* (1) : quant à expliquer ce mot je décline ma compétence, et les personnes qui s'occupent d'études philologiques que j'ai consultées n'ont rien pu m'apprendre de satisfaisant. La duchesse jouait également aux tables en 1363 : j'ai recueilli plus de trente citations de ce jeu dans les années qui suivirent jusqu'en 1377. Une seule est postérieure à cette date ; elle est de

---

» Domine ducisse, quos sibi misit, dicto tempore (ij die novembris — 1363), » ad ludendum cum talis contra dominum de Vorselaer : ij moct. » (Registre n° 2350.)

» Domine ducisse, ad ludendum cum talis contra dominos de Agimont et » Gommengiis : xxij in octobri : iij moct. » (Registre n° 2351.)

Per receptorem, quos misit domine ducisse, per Haverets, ad ludendum cum talis contra prepositum de Zutphaen : xxiij in octobri : iiij moct. » (*Ibidem*).

(1) Voici les notes les plus curieuses :

(1363.) « Domine ducisse ad ludendum pontranen, in die Symonis et Jude » contra Jacobum de Borboen . j moct. » (Registre n° 2350.)

(1363.) « Domine ducisse, in die Omnium Sanctorum, ad ludendum a pon- » trane contra Jacobum de Borboen et Haverets : j moct. » (*Ibidem.*)

(1367.) « Ducisse, xiiij in julio, apud Bruxellam, quas perdidit cum tabulis » contra dominum Petrum Rolibuc et dominum Swaef : iiij moct. » (Registre n° 2354.)

(1367.) « Domine ducisse ludenti cum domino de Gaesbeken et aliis ad » ludum dictum potrain, xxvij die novembris : v mutones. » (Registre n° 17144.)

« Domino duci, xij in octobri (xiiie) lxix, super ludum ad tabulas contra » dominum de Boechout : ij m. » (Registre n° 2356.)

(1369.) « Dedi domine ducisse, pro ludo contra dominum Henricum de » Bastonia ad potrain, in augusto, apud Bruxellam : j mut. » (Registre n° 17144.)

(1369.) « Domine ducisse ludenti cum comite de Cleve, de Bouchout et » aliis ad ludum potrayn, in vigilia Circumcisionis : v duplices mutones. » (*Ibidem.*)

1382. Du jeu dit *worptafel* (mot-à-mot : table à jeter) (1) qui se présente en troisième lieu, il n'y a dans les comptes que cinq mentions, savoir : en 1365 ou 1366, 1378, 1380 et 1382 (2) : l'une d'elles

---

(1) Dans une charte allemande de 1459, publiée par LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. IV, n° 319, p. 389. on rencontre le mot *wortaiflen*, que l'éditeur n'a pas su expliquer.

(2) (1365 ou 1366.) « Domine ducisse, in denariis argenteis, te werp- » tafel-ghelde (mot à mot : en argent pour le *worptafel*) : xj moet. » (Registre, n° 2352.)

(1378.) « Ghegeven Minenhere selve, » in de hant, doin hi wortafel spel » speelde, xxij in octobri : « iij pet. » val. iiij 1/2 moct. » (Registre, n° 2364.)

Traduction : Donné à Monseigneur, en mains propres, le 22 octobre 1378, 3 peters valant 4 1/2 moutons, pendant qu'il jouait au *worptafel*.

(1378 ou 1379.) « Ghegeven Willeken » Van den Zipe d'worptafel-bert met » doin te hermakene dat Minhere » altoes doet navoeren : xiiij gr. » Vleemsche. » (*Ibidem*.)

Traduction : Donné à Guillaume Van den Zipe 14 gros de Flandre, pour les frais de la réparation de la table du *worptafel* qui accompagnait habituellement Monseigneur.

(1380.) « Gegeven Minenheere selve » omme met te worptaflen, xxvj in » aprille : vij peters. » (Registre n° 2365.)

Traduction : Donné à Monseigneur lui-même, le 26 avril 1380 : 7 peters pour jouer au *worptafel*.

(1382.) « Gegeven Mynvrouwen, xxj » in januario, doin Minvrouwe worp- » tafel speelde ieghen den here van » Rotselair : ij peters. » (Registre n° 2367.)

Traduction : Donné à Madame, le 21 janvier 1382 (n. st.), 2 peters, pendant que Madame jouait au *worptafel* avec le seigneur de Rotselaer.

J'ai trouvé une autre mention de l'instrument de ce jeu dans un compte du domaine de Bruxelles, de la Saint-Jean-Baptiste 1417 au 29 janvier suivant, où sont annotées différentes dépenses de Jean IV, duc de Brabant et de Limbourg ; elle est conçue en ces termes :

« Van j worptafel berde te binden » op Mynsheeren camere dat al nuwe » gemaect was. » (Registre n° 4167 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

Traduction : Pour avoir réparé le *worptafel-berde* dans la chambre de Monseigneur, lequel a été refait à neuf.

se rapporte à la réparation de l'instrument que Monseigneur (le duc) avait l'habitude d'emporter avec lui. Ensuite il est question, à sept reprises différentes de 1373 à 1383, du jeu de l'anneau, *ad anulum* ou *cum anulo* (1). J'ignore complétement en quoi consistaient ces divers jeux ainsi que le jeu *ad falias*, cité une fois en 1373(2), et dont je n'ai pu découvrir la traduction dans les glossaires de la basse latinité. On peut supposer d'après l'un des textes que le jeu de l'anneau était un jeu d'adresse ou d'exercice ; car il est dit que la duchesse l'avait joué cette fois dans le lieu du *Quecbaert*, avec le lombard qui jouait volontiers *cum taxillis* en compagnie du duc Wenceslas. Il sera plus loin question du *Quecbaert*. Jeanne jouait aussi à ce même jeu dit *ad taxillos* (petits dés, d'après du Cange), et dont le nom flamand, qui nous a été conservé signifie : aux trente yeux (*naesten XXX oghen*) ; elle y perdit trois fois de l'argent dans les années 1376 et 1379 (3). Ne seraient-ce pas là les échecs, dont je n'ai pas trouvé la moindre trace, et qui cependant

---

(1) Je me contenterai de reproduire les textes suivants :

(1373.) « Dedit Nicolaus domine ducisse in Fura, circa feriam sextam ante » Purificacionem, ludenti cum anulo : ij duplices mutones. » (Registre n° 17144.)

(1383.) « xiij februarii, domine ducisse personaliter ludenti cum anulo *in't* » *quecbaert*, cum mercatore seu lombardo illo qui cum taxillis libenter con- » suevit cum domino duce ludere : ij scutos veteres, ij francos, iij florenos, » simul facientes : viij mutones xvij grossos Flandrie. » (*Ibidem.*)

(2) « Dedi domine ducisse ludenti ad falias, ipso die Innocentium : iiij » duplices. » (*Ibidem*).

(3) (1376.) « xvij die septembris, dedi domine ducisse ludenti apud Eyme- » ries ad ludum taxillorum dictum naesten xxx oghen : ij pet. »

« Adhuc eidem domine ludenti, sequenti die, ad dictum ludum apud Eyme- » ries : ij pet. » (Registre n° 17144.)

(1379.) « xx aprilis, domine ducisse ludenti naesten xxx ogen cum domino » Heinrico de Bastonia : iij mut. » (*Ibidem.*)

étaient fort en usage? Enfin les documents où les détails qui précèdent sont consignés, parlent du véritable jeu de dés, *ludus alearum*, *ad aleas*, *cum aleis*, en 1377. Il y a lieu de s'étonner de cette mention tardive, puisque ce jeu était vraiment alors et depuis longtemps le plus répandu; la noblesse, la bourgeoisie et le peuple y jouaient. On l'appelait en flamand *verkeerde-spel* (1), et Kilian, dans son *Etymologicum teutonicae linguae*, traduit *verkeeren*, par *ludum alearum ludere*. Toutes les citations, — elles sont au nombre de vingt-cinq (2), — que j'ai puisées de ce jeu dans les comptes, sont relatives à des pertes faites par la duchesse de Brabant, et les sommes perdues sont parfois considérables : l'une d'elles s'élève à 36 *peters* qui valaient 54 moutons d'or; une autre atteint le chiffre de 100 florins ou plus de 121 moutons que

---

(1) (1379.) « x octobris domine ducisse personaliter ludenti cum domino » de Wezemale ad aleas vel'*t verkeerde :* viij pet. val. xij mut. » (Registre n° 17144.)

(2) J'ai fait un choix des plus intéressantes, et les ai réunies ci-après :

(1379.) « xxix octobris, domine ducisse personaliter facienti partem cum » Willelmo Draken, ludenti ad aleas cum domino de Rotselaer : iij mut. » (Registre n° 17144.)

(1380.) « xv novembris, fecit domina ludere Petrum Braeu cum ludo » alearum erga ammanum Bruxellensem, dominum Johannem d'Oppem, et » fecit domina partem cum Petro, qui perdidit ij florenos ; sic fuit pars domine » perdita : j flor. » (*Ibidem.*)

(1381.) « Eodem tempore (circa iiij julii), residente domina ducissa in » Yvodio, ludit domina ducissa contra Petrum Braeu ad aleas, et perdidit » domina, quos precepit Petro ponere in computacione sua : xxxvj petros fa- » cientes liiij mut. » (*Ibidem.*)

(1388 ou 1389.) « Debebat domina ducissa Petro Braeu de ludo alearum, » quos erga eum perdiderat apud Lyram et Lovanium, exercitu Brabantiae » ultima vice coram villam de Gravia exeunte, quos eciam domina Petro » percepit computare : c florenos facientes cxxj mutones xij grossos Flan- » drie. » (*Ibidem.*)

Pierre Braeu, le receveur des investitures des fiefs, avait gagnés à sa souveraine. Lui, les seigneurs de Rotselaer et de Wesemael, étaient les partenaires habituels de Jeanne au jeu de dés. Plusieurs autres seigneurs et officiers sont également nommés à propos des dettes de même espèce contractées par elle et son mari.

Nous avons vu que Wenceslas jouait souvent aux *taxillis*. Le receveur général de Brabant en inscrivant dans ses registres les sommes qu'il avait remises personnellement à ce prince, nous apprend que le duc s'amusait parfois aussi aux jeux dits *ad tabulas*, *cum talis* et *worptafel*. A en juger par quelques autres notes, il semble que le duc préférait les jeux d'exercice et d'adresse, tels que la balle (1) et les boules (2). Je laisse à d'autres le

---

(1) (1363 ou 1364.) « Le samedy après le mi-aoust, délivré à Monseigneur » (d'Enghien), par Biernart dou Bos pour jewer à le kache contre le duck de » Braibant à Brousselle, liquel furent empruntet et rendut à Jehan le » Froyere : xlvij moutons. » (Compte de la seigneurie d'Enghien de 1363-1364, aux Archives du royaume.)

« Délivret à Monseigneur pour juwer à le kache le merquedy devant le » mi-août : ix solz. » (*Ibidem.*)

(1368.) « Thynoen, camerario ducis, dicto tempore (xiij in septembri), » quos dux ibidem (apud Tornacum) perdidit *ter caetsen* : xl mot. » (Registre n° 2355.)

(1371.) « Domino duci, ix in meye, ludenti ad *caetsen* ; ij m. » (Registre n° 2357.)

(1373.) « Domino duci, xxvj in meye, apud Genapiam, ludenti *à la coetsen* : » ij m. » (Registre n° 2360.)

Le mot *cache* est encore aujourd'hui conservé en wallon pour signifier une balle.

(2) (1372.) « Dedi domino duci quos delusit cum bolis, circa Pentecosten, » in Bruxella : ij mut. » (Registre n° 17144.)

(1382.) « Adhuc xxj marcii, solvit Petrus Braeu domino duci quem in Novo » Busco, extra portam Bruxellensem, perdiderat cum ludo dicto *metten clo-* » *ten* : j flor. » (*Ibidem.*)

soin d'expliquer le jeu du blanc et du noir, auquel Wenceslas perdit quelque argent, le 13 août 1364 (1). Dans une série de registres qui appartiennent à un dépôt étranger (2), j'ai lu que le duc de Brabant joua à la paume, à Gand, le 7 juillet 1377, avec son neveu Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, le gendre du comte de Flandre, et qu'il gagna à ce prince 42 francs. Le lendemain il lui gagna encore 150 francs au jeu de dés (3). En notant ces particularités j'ai rencontré deux passages que je me suis plu à transcrire : ils concernent deux sommes de 150 francs chacune perdues en 1372 et 1373, par le duc Philippe, en jouant aux dés avec plusieurs seigneurs français, et entre autres avec le célèbre Bertrand du Guesclin, connétable de France, et Olivier de Clisson (4), le même qui commandait l'avant-garde de l'armée du roi Charles V à la bataille de Roosebeke.

Il est à remarquer que postérieurement à la mort de Wenceslas, arrivée le 7 décembre 1383, on ne voit plus aucune mention de jeux dans les comptes jusqu'aux dernières années de la vie de sa veuve, en 1403 et 1404. Les sommes perdues alors par elle en

---

(1) « Domino duci, ad ludendum in albo et nigro, xiij in oxst : j mot. » (Registre, n° 2350.)

(2) Comptes de la recette générale de Bourgogne, aux Archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

(3) « A Monseigneur que il perdi au geu de paume au duc de Brabant et » de Lucembourg, etc. »

« A lui que je li baille pour lui esbatre au jeu des dés au duc de Lucem- » bourg et de Brabant, etc. « (Registre n° B. 1451, fol. xxix v°.)

(4) « A Monseigneur pour jouer aus dés en la compagnie de messire Ber- » train du Guerclin (*sic*), connestable de France, du sire de Clipson et autres » à plusieurs fois, etc. » (Registre n° B. 1438, fol. xx r°.)

» ..... Tant à Troies comme à Varzy qu'il avoit perduz au jeu des dez en » la compaingnie du connestable de France et autres, etc. » (Registre. n° B. 1451, fol. xx r°.)

jouant figurent dans un compte du domaine du quartier de Bruxelles, mais l'indication des jeux n'y est plus renseignée (1).

---

(1) « Mynder genadeger vrouwen » noch gegeven, xxvj in julio, op hoer » eetcamere, dair si speelde by der » vrouwen van Duffle ende Gheert » van Bouchout : ij cronen vrancx.

» Janne den Beckere, kemerlinc, » gegeven, xxix in augusto, dat hi » haelde tot mynre genedeger vrou- » wen behoef voirschreven mede te » spelen : ij cronen vrancx.

» Mynder genedeger vrouwen voir- » schreven, gegeven, xxj in octobri, » by heer Janne Van Ophem dair si » mede spelde op hoer eetcamere : » iiij cronen.

» Mynder genedeger vrouwen van » Brabant voirschreven noch gege- » ven in de hant, by heer Anthonys » Thonys ende Willem Van Ophem. » xxij in novembri, dair si mede » speelde op hoer eetcamere : j dob- » bel croen Henegouwsche.

» Mynder genedeger vrouwen voir- » schreven noch gegeven in de hant, » iiij in decembri, by Louys Van » Bouchout ende Geert, sinen » brueder, dair si mede speelde op » hoer eetcamere : iij guldene Ghel- » roche.

» Janne den Beckere, kemerlinc, » gegeven, xxviij in januario, dat hi » haelde tot Mynrevrouwen behoef

Traduction : Donné encore à Madame, le 26 juillet (1403) dans sa salle à manger, où elle joua par l'entremise de la dame de Duffel et de Gérard de Bouchout : 2 couronnes de France.

Donné à Jean den Beekere, chambellan, le 29 août, qu'il vint chercher pour le service de Madame, pour servir à jouer : 2 couronnes de France.

Le 21 octobre, par l'entremise de Jean Van Ophem, donné à Madame qui jouait dans sa salle à manger : 4 couronnes.

Le 22 novembre, même, par l'entremise d'Antoine Thonys et de Guillaume Van Ophem, encore donné, en mains propres, à madame de Brabant qui jouait dans sa salle à manger : une double couronne de Hainaut.

Le 4 décembre, par l'entremise de Louis de Bouchout, et de Gérard son frère, encore donné, en mains propres, à Madame, qui jouait dans sa salle à manger : 3 florins de Gueldre.

Le 28 janvier (1404), donné à Jean den Beckere, chambellan, qu'il vint chercher pour le service de Madame,

Le deuil de la duchesse a-t-il été la cause de la suppression totale des jeux à la cour ; on serait tenté de le croire.

A. PINCHART.

(A continuer.)

UNE LETTRE D'ÉLIZABETH

REINE D'ANGLETERRE

La reine Élizabeth, autant par sympathie religieuse que par raison politique, mit toujours le plus grand empressement à appuyer Henri IV dans ses persévérants efforts pour se rendre maître du trône de France.

Elle lui fournit à plusieurs reprises de l'argent et des hommes, et au mois d'août 1591, alors que les affaires d'Henri se trouvaient en très-fâcheux état, elle lui envoya le comte d'Essex avec 4000 hommes de pied et 500 chevaux. Il entra à Compiègne « ayant » devant luy six pages montez sur de grands chevaux, habillez » de velours orangé tout en broderie d'or : et lui avoit une casa- » que de velours orangé toute couverte de pierreries, la selle, la » bride et le reste du harnois de son cheval accomodé de mesme. » Son habit et la parure de son cheval valoient seuls plus de » soixante mil escus. » Peu de temps après, sir Roger Williams, un des gentilshommes de la suite d'Essex, vint à Noyon faire

---

» mede te spelen : ij cronen vrancx. » (Registre n° 4162, de la chambre des comptes.)

pour s'en servir à jouer : 2 couronnes de France.

part au roi du désir qu'avait la reine de voir ses troupes revenir du côté de la Normandie. Ces dispositions nouvelles d'Élizabeth venaient sans doute du désappointement qu'elle éprouvait de voir Henri sur le point de céder aux instances du tiers parti et de la plupart de ceux qui l'entouraient pour le faire abjurer ; l'intérêt politique put seul plus tard lui faire prendre son parti de cette résolution. Henri lui écrivit alors par sir Roger estimant « ne » pouvoir luy donner compte de l'estat de ses affaires par moyen » qui lui doibve estre plus agréable » et « pour ce qu'il (sir Roger) » a très-bonne cognoissance de mesdictes affaires. » C'est sans nul doute la réponse à cette missive que nous donnons ci-après. Elle se trouve, non en original (celui-ci existe probablement dans les archives de France et n'a pas que nous sachions été publié), mais en copie de la main de sir Julius Caesar, un des juges de l'amirauté, dans un manuscrit provenant de lui et qui se trouve au British Museum (*Lausdowne MSS.* 147). D'après une note contemporaine, elle aurait, ainsi qu'une autre lettre, été communiquée après la mort de la reine à sir Julius par Mr de Harlay, l'ambassadeur de France, et est, pour nous servir des expressions mêmes de la note : « *admirably caracteristic of that heroïne,* » *that virago, that maitresse femme.* » Voici le texte de cette épitre qui est en effet fort singulière :

A Copie of a lre wth Her Matie owne hand to the French King sent by sir Roger Williams.

« Ma plume ne toucha jamais papier, quj se fist sujet à argument sj estrange pour monstrer ung nouuel accident d'une mal iniuriée amitié par tel a quj le seul appuy a esté ministré par la partie la plus offensée. De nos ennemis nous attendions que tout malencontre, et sj aultant nos prestent les amis, quelle difference en trouuons nous. Je mestonne il est possible que celuj quj tient tant de besoin dayde, payer en sj mauuaise monnoye ses plus asseurés. Pouuez vous imaginer que mon sexe m'amoindrist le courage pour ne me ressentir d'ung publique affront. Le sang royall sj jen ay, ne

l'endureroit du plus puissant prince en la chrestienté, tel traictement quen ces trois mois vous mauez presté. Ne vous desplaise que ie vous dise rondement que sj ainsi traictez vos amis qui librement de bonne affection vous seruent en temps le plus important, vous en faillirez doresenauant en vos plus grands besoings. Et eusse presentement reuoqué mes troupes, n'eust esté que vre ruine me semble se présenter sj par mon exemple les aultres doubtants de semblable traitement vous delaissent. Ce quj me conuie pour quelque peu de temps prolonger leur demeure me rougissant que suis faict spectacle au monde de princesse mesprisée. Priant le Creatr vous inspirer la meilleure mode de conseruer vos amis.

« Vre sœur qui plus mérite quelle n'a. »

« 27 novembre. »

T.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE

—

NOUVELLES ACQUISITIONS

Hollandsche leenen. Natura feudorum Hollandorum et Zelandorum.

C'est un recueil de notices et de documents relatifs au droit féodal en Hollande et Zélande; on y trouve un petit traité sur les fiefs, des arrêts de la Cour féodale, un dialogue entre un *coustumier* et un *feudiste* sur les coutumes, usages et différences des fiefs, etc., etc.

L'auteur de cette compilation est un certain Joost de Jonge qui donne à la fin du cahier une notice sur sa famille ainsi qu'une petite chronique. Ces appendices contiennent quelques rensei-

gnements utiles pour les généalogistes : nous croyons pouvoir les traduire.

« Mon oncle le président du Conseil privé du Roi (en marge : Arnoldi Sasbout) (1), naquit à la Haye, le lendemain de Pâques, 13 avril 1517, à 4 heures de l'après midi et fut baptisé à la Cour *(upt hoff)*, le lendemain. Ses parrains furent Hugo van Assendelft qui donna un *noble* d'or et deux écus de Guillaume *(Wilhelmus Schilden)* et Corneille Arents le mari de la sœur de son père, qui donna trois lions d'or, et Claire de Berendrecht qui donna trois nobles d'or et une grande pièce en argent (*een grooten zilveren penninck*).

» Ma mère naquit à la Haye le 4 novembre 1519, un vendredi à 5 heures après midi ou un peu avant et fut baptisée à la Cour (*upt hoff*), le lendemain. Elle eut pour parrains Nicolas Jacobz de Dordrecht qui donna 2 lions d'or.... Diric Aritsen qui donna 2 lions d'or, et Marguerite sœur de Joost Sasbout qui donna 2 lions d'or, avec un double philippus d'or. Elle mourut le 17 avril 1545 et fut enterrée à la grande église dans le tombeau de de Jonge.

» Mon père (en marge : Cornelis de Jonge, heere van Baertwyc), naquit le 13 juillet 1512, a 5 heures du matin. Il se maria le 27 juillet 1535, âgé de 23 ans ; ma mère avait 16 ans. Le 28 juillet 1553, par résignation de son père, il obtint le poste de maître des comptes (*Reken-meester*) en Hollande après l'avoir exercé à Bruxelles pendant 9 semaines. Il y prêta serment le 9 août. Il mourut le 21 avril 1578, et fut enterré dans l'église de Sainte-Catherine à Utrecht dans le haut chœur.

» Je (Joost de Jonge), naquis le 18 juin 1548 à 8 heures du soir. un lundi. Mes parrains ont été Jean de Jonge, mon oncle, qui

---

(1) Sur les Sasbout, V. S. Leeuwius, Batavia illustrata, XII, 1108.

donna pour cadeau de baptême 4 réaux d'or (4 *heele realen*,) et un réal espagnol de XIIII st. Jean Pynssen, mon grand oncle, donna deux lions d'or, un double philippus et une grande médaille étrangère en argent et ma grand mère maternelle Mme Catherine Vander Meer donna une grande crusade (*crusaet*) et un noble à la rose.

» Je fus marié le 7 mai 1581 à Anne de Blyenburch qui mourut le 17 octobre suivant. »

Joost de Jonge décéda le 18 octobre 1605.

« Mon grand-père Joost Sasbout est né le mardi 3 mars 1487 (style d'Utrecht), à 5 heures du matin.

» Il prêta le serment de conseiller extraordinaire en Hollande le 15 avril 1513 (stylo curiae Hollandiae). Il fut créé conseiller ordinaire avec émoluments, le 30 octobre 1515. Plus tard, il devint premier chancelier de Gueldre, tempore Caroli quinti Cesaris.

» Le 24 octobre 1514, il épousa sa ménagère (*syn huysvrou*), Catherine, fille de Pierre, qui avait alors 36 ans, et il subit le martyre de cette union pendant 28 ans (ende hy worde in Marter daer an XXVIII jaeren). Elle mourut en 1560, à l'âge de 82 ans et elle est enterrée à La Haye, aux Dominicains.

» Ils procréèrent ensemble deux enfants : 1° Arnould Sasbout décédé le 10 mars 1584, un samedi soir vers 6 heures, étant chef et président du Conseil privé, et conseiller de S. M. en ses Conseils, âgé de 66 ans, 11 mois moins 3 jours. Il est enterré en l'église de Saint-Jean à La Haye, dans le haut chœur (1).

» 2° Joost Sasbout, qui décéda, le 13 novembre 1546, entre 6 et 7 heures du matin, à Arnhem où il est enterré en l'église de Saint-Eusèbe. »

---

(1) V. *Les Tombeaux des hommes illustres qui ont paru au Conseil privé*, etc. Amst. 1674, p. 23, et sur des membres de la famille de Jonge. *Biographisch Woordenboek* de Vander Aa.

Comme nous le disions plus haut, outre ces renseignements généalogiques, Josse de Jonge a consigné dans ce livre quelques annotations en guise de chroniques : elles concernent des inondations, les troubles des Anabaptistes, etc., et sont suivies d'une page qui paraît intercalée et contient quelques particularités curieuses, écrites en français. Nous la reproduisons :

» Que le duc Dalve addressoit ceulx du grand Conseil à Malines au Conseil des Troubles pour avoir main levée de leurs biens saisis indifféremment avecq tous aultres bourgeois de la ville, et que vanden Schote (?) leur promit brieve expédition (induict à ce feut), mais ilz luy respondirent brievement et qu'ilz n'entendirent raisonnable qu'ung Conseil mayeur s'addressa à ung minime, requerant absolutement main levée, sur quoy il leur octroya leur demande s'excusant que la chose avoit esté mal entendue.

» Que le langrave de Hesse demanda a l'Empereur ung jour octroy et lettres de mayorans, affin d'estre hors curatelle, et quand sa mère estant de ce aduertye, s'addressa audit Empereur s'y opposant, soubz préteext que son filz dispenseroit ses biens, disant aussi : si voulez faire mon enffant plus vieu qu'il n'est, faictes moy plus josne, et s'alla encoires marier.

» Que en l'an 1544, se commençoit une nouvelle secte en Hollande laquelle ilz appelloient la secte de *Batenburch*. Et personne ne povoit estre de lad. secte qu'il ne fut auparavant esprouvé s'il sçauroit endurer gehennes et tormens, tous leurs biens estoient communs, et avoit pour ce ung tresorier général, les femmes estoient communes et si tost qu'elles furent enceinctes personne ne les povoit toucher, et firent justice indifféramment sans pour ce avoir officier si comme pour trencher les testes et enterer les corps emmy la champaigne, dont ung Appelmans natif d'Utrecht avoit esté trésorier et fut par la court d'Hollande condempné a mort et mourut avecq grande repentance de sa vie

passée et le président Suys estoit commissaire en ceste procédure.

» Que Sa Majesté escripvit meismes lettres a mon oncle (esté conseiller d'Hollande) affin que (sans?) le sceu du président illecq, il se transporteroit a la Briele pour prendre information sur la vie Catholique de Duvanvoirde, estant par une jeusne fille (a laquelle il feit l'amour, et avoit de fortune dict quelque mot legier en devisant avecq elle, fort devote et scrupuleuse), accusé pour la descharge de sa conscience à son confesseur, luy relatant led. propos legier qu'il povoit avoir tenu à elle ce que vint aux oreilles du Roy.

» Que le duc d'Alve luy at escript lettres de sa propre main signées qu'il eussit à brusler ou deschirer certain advis par luy envoyé en court sur l'(affaire?) de Batenburch estant toutteffois requis y donner son advis par escript pour en oster la memoire.

» Que si on eut sceu le conseil de mon oncle de l'an 1573, lorsque le duc d'Alve voulut faire renouveller le serment aux villes en Gueldre reduictes et auparavant surprinses par le prince, ce que mondit uncle luy dissuada et promit de faire publier certain pardon lors conceu par ledit pays de Gueldre par plusieurs gens lettrez et nobles du pays, mais l'envoyant à Vergas pour y avoir son advis, icellui ne trouva convenable ladite publication et pour l'opinion seule de Vergas demeura derrière, craindant possible que trop de bien en fut enssuyvi.

» Que le Conte d'Egmont at aultreffois prins en arrentement les terres de Beyerlant en Hollande lors poinct encoires dyckées (1), pour XXVI l. par an seullement. Que mon grand père Jodoc Sasbout at estably par charge de l'Empereur Charles-le-Quint

---

(1) Endiguées.

de pie mémoire, les consaulx en Frize en l'an 1515, en Utrecht et en Gueldre des conseilliers du conseil d'Hollande et faict les instructions pour lesd. trois consaulx. »

La dernier feuillet de ce mémorial de famille est une table générale d'un volume qui devait contenir, à ce qu'il paraît, une histoire de la Chambre des Comptes de Hollande, depuis son institution à La Haye en 1445 jusqu'en 1578.

Le cahier dont nous transcrivons ces extraits a passé à un autre propriétaire, ainsi qu'il conste de la suscription suivante tracée sur la 1re page : « Je suis à Pierre Godin conseillier et premier membre de la Chambre des Comptes de Sa Maj. à Bruxelles pour les affaires du pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny. »

Celui-ci — ou un autre —s'est amusé à enrichir des pages blanches de quelques pièces de vers, sentences, etc. Nous en transcrivons une partie. Sans doute il en est qui sont connues et publiées : nous ne garantissons rien. En les copiant, nous ne faisons que suivre le précepte tracé par un membre de la commission des monuments de Belgique : tout ce qui est du vieux temps doit être conservé plutôt deux fois qu'une.

Regimen vitae (1).

Fide Deo, tua cautus agas, aliena relinquas,
Dissimules, et sunt si qua ferenda, feras.

---

(1) Nous connaissons un autre *Regimen vitae* commençant à peu près de même :

Fide Deo, diffide tibi, fac propria, castas
Funde preces, etc.

Nous ne ferons pas de commentaire sur celui que nous reproduisons : il est évident que la morale au temps du duc d'Albe devait différer de celle des contemporains de M. de Bismarck.

Tela venenatae non cures invida linguae,
Tuque tuam rege : die pauca, tacenda tace,
Sic placidos curret facilis tibi vita per annos,
Et dabit oranti mollia fata Deus.

Après ce petit cours de morale pratique viennent ces préceptes agricoles :

Draecht Sperwar Sixti
Goutvincken Bartholomei
Plant coolen Urbani
Werpt vuyt raepsaet Juliani
Raept rapen Adipe
Set coelen vidi dominum se
Maect worsten Martini
Coopt kaes ad vincula Petri
Craect noten Lamberti
Set mispelen Crispiniani.

Citons encore cette variante du *Concordia res parvae crescunt, discordia maximae dilabuntur* :

« Par la paix le peu vient en grand' accroissance
Et discorde les grandz conduict à décadence. »

— Et cette inspiration pleine de sagesse :

« Mieulx vault le peu qui poinct ne diminue,
Qui ne faict pas le trop qui souvent mue,
Tant tant, est trop, et trop est peu durable,
Et souvent le trop se convertist en riens.
Riens est bien peu après beaucoup de biens.
Parquoy souvent le trop est dommageable.

Tis goet dat die jongeren den handt anslaen,
Tes quaet oude honden leeren an banden gaen.

Tes goet versaet ende warm zyn,
Tis quaet oudt ende arm zyn,
Tis goet swemmen by den scheepen,
Tis quaet wachten naede greepen,
Tis goet byden goeden zyn geseten,
Tis quaet met heeren kerssen teeten,
Tis goet alle dinck te besten vougen,
Tis quaet int spreecken alleman te genougen.

Terminons par ces maximes, contre lesquelles les bibliophiles ne s'inscriront pas en faux :

« Qui preste non r'a, s'il r'a non tost, si tost non tout, si tout non tel, si tel non gré. »

« A prester cousin germain
Et à rendre filz de... etc. »

C. R.

FRAGMENT DE BIBLIOGRAPHIE POLITIQUE

DE LA GRÈCE

On se rappelle que c'est sur la constitution belge qu'a été en partie calquée la constitution de la Grèce, du 18/30 mars 1844. Ce trait de ressemblance n'est pas le seul qui unit les peuples des deux pays dans une pensée commune, celle du réveil de leur nationalité. Il y a dix ans que, sur le sol belge, au sein même de la capitale, des tentatives eurent lieu pour préparer les esprits à un agrandissement territorial du nouveau royaume des Hellènes ; alors, comme aujourd'hui, il ne s'agissait de rien moins

que de reconstituer, Pausanias à la main, la Grèce de l'antiquité, d'arracher quinze millions de chrétiens au joug de trois millions de Turcs, entreprise d'un caractère grandiose, mais hardie jusqu'à la témérité pour une nation de 1,400,000 âmes.

En 1859, M. George Mano, gentilhomme et savant grec, homme très-instruit, ayant beaucoup vu et beaucoup retenu, vint à Bruxelles avec le dessein d'y fonder un journal qu'il intitula : *L'Orient, organe des nationalités orientales.* Dans un programme qu'il publia d'abord, M. Mano motivait en ces termes le choix de la Belgique pour l'accomplissement de la tâche à laquelle il s'était voué : « Il faut que sur une terre de libre pensée nous élevions, en quelque sorte, un phare qui projette ses rayons sur les peuples chrétiens de l'Orient et permette à tous de voir ce qui se passe, chaque jour, à chaque heure, dans ces contrées lointaines. »

Le journal parut exceptionnellement au mois de novembre, puis régulièrement au mois de janvier, le jeudi et le dimanche de chaque semaine et, à partir du cinquième numéro, le jeudi seulement. Cependant, il n'eut qu'une existence éphémère, sa publication se trouvant arrêtée, faute d'abonnés, au N° 17 ; chaque numéro, composé de huit pages in-folio, était imprimé sur quatre colonnes, chez Detrie-Tomson, tandis que le programme, formant quatre pages in-4°, était sorti des presses de Korn-Verbruggen. D'après le programme, le journal devait paraître quotidiennement et publier deux fois par semaine une feuille en langue grecque; aucune de ces deux conditions ne put être remplie.

Outre un résumé de la situation et une correspondance particulière du journal, les numéros parus contenaient des articles de fond, dont il ne sera pas sans intérêt de donner ici l'énumération.

N° 1, *du* 17 *novembre* 1859. — L'Orient devant la diplomatie. Emprunt grec. Rapport sur le commerce extérieur de la Grèce en 1858. Les Échelles du Levant. Pensées et réflexions morales et politiques du comte de Ficquelmont, ministre d'État en Autriche.

N° 2, *du* 5 *janvier* 1860. — L'Emprunt grec. Relations entre la Belgique et la Grèce. Le Monde et le Théâtre.

N° 3, *du* 8 *janvier* 1860. — Grèce et Bavière. Le mouvement économique en Europe. Lettres sur la Turquie par M. F. de Tchihatcheff.

N° 4, *du* 12 *janvier* 1860. — L'Orient devant la diplomatie (suite). Rapport sur le commerce extérieur de la Grèce en 1858 (2e art.). Lettres sur la Turquie (suite).

N° 5, *du* 19 *janvier* 1860. — L'Orient devant la diplomatie (3e art.). La Grèce contemporaine d'Edmond About (1re partie). Le Monde et le Théâtre (suite).

N° 6, *du* 26 *janvier* 1860. — L'Orient devant la diplomatie (4e art.). Rapport sur le commerce extérieur de la Grèce en 1858 (3e art.).

N° 7, *du* 2 *février* 1860. — L'extrême Orient. L'Orient devant la diplomatie (5e art.). Serbes et Bulgares. Rapport sur le commerce extérieur de la Grèce en 1858 (suite et fin). La Grèce contemporaine d'Edmond About (suite).

N° 8, *du* 9 *février* 1860. — L'Orient devant la diplomatie (6e art.). L'Emeri de Paros. La question monétaire. Le baron Thénard.

N° 9, *du* 16 *février* 1860. — L'Orient devant la diplomatie (7e art.). Traité de commerce entre la France et l'Angleterre. La Grèce contemporaine d'Edmond About (suite).

N° 10, *du* 23 *février* 1860. — Principautés-Unies. La Croatie. Iles Ioniennes. Serbie. Le conseil de l'empire russe.

N° 11, *du* 1er *mars* 1860. — Deux termes moyens pour la solution de la question ionienne (suite). La brochure de M. Dechamps. L'Emeri de Paros.

N° 12, *du* 8 *mars* 1860. — L'Orient devant la diplomatie (8e art.). L'opinion publique en Epire.

N° 13, *du* 15 *mars* 1860. — Deux termes moyens pour la solution de la question ionienne (suite). L'opinion publique en Epire (suite et fin). Deux circulaires du ministre de la justice de Valachie. De la crise financière. La Grèce contemporaine d'Edmond About (suite).

N° 14, *du* 22 *mars* 1860. — Une réponse à M. Saint-Marc Girardin. L'Orient jugé par les écrivains contemporains. Création d'une banque roumaine. L'Emeri de Paros.

N° 15, *du* 29 *mars* 1860. — La question de la propriété devant les assemblées législatives Moldo-Valaques.

N° 16, *du* 5 *avril* 1860. — L'Orient jugé par les écrivains contemporains (les Arméniens). Angleterre et France. L'excommunication. La question de la propriété devant les assemblées Moldo-Valaques (suite). Les Circassiens émigrés à Mersina. L'achat des grades en Angleterre.

N° 17, *du* 12 *avril* 1860. — L'Orient jugé par les écrivains contemporains (la magistrature, les commis, les pachas, concussions et crimes). La question de la propriété devant les assemblées législatives Moldo-Valaques (suite et fin).

Considérés dans leur ensemble, ces divers articles constituent, pour l'avenir de la Grèce, un programme de politique extérieure, dont l'importance, surtout dans les circonstances actuelles, ne saurait être méconnue. Déjà, depuis que le journal a cessé de paraître, la Grèce s'est agrandie des îles Ioniennes, en 1864, et il existe entre elle et la Turquie un conflit pour la revendication de l'île de Crète, aujourd'hui Candie.

XAVIER HEUSCHLING.

UN CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE RAPHELINGIENNE, 1619.

Cet intéressant catalogue, qui est sans doute très-rare, se trouve à la bibliothèque publique de Hambourg. Le catalogue de Raphelengius (1) porte le titre suivant :

Catalogvs Librorvm Residvorvm Tabernæ Raphelengianæ : Quorvm auctio habebitur Lugduni Batavorum in eadem Ta-

---

(1) François Van Ravelinge ou Raphelengius. avait épousé en 1565, Marguerite, l'ainée des filles de Plantin. V. *Annales plantiniennes* p. 324.

berna die 14 (ajouté à la plume) *Octobris M. DC.XIX* (vignette, avec les mots : *Acad. Lvgd.*). *Lvgdvni Batavorvm Excudebat Henricus Ludovici ab Haestens, Anno CIↃ IↃ. XIX.* In-4°, 42 ff., n. s., compr. le titre. Sig. A 2-K 5.

Le catalogue contient : *Theologici. — Jurisconsulti.— Medici et Chymici. — Philosophici : Logici, Physici, Metaphysici, Ethici, Oeconomici, Politici ; Historiæ Naturales ; Exempla Moralia ; Discursus de statu politico*, etc. — *Mathematici : Geometrici, Arithmetici, Architectonici, Mechanici, Rei militaris scriptores, etc. — Historici : Chronologici, Geographici, et rei antiquariae scriptores. — Literatores ; Grammatici, Critici, Rhetorici, Oratores, Commentatores. — Poetae Quique ad rem Metricam spectant ; Joci, Lusus, Fabulae seu Narrationes fabulosae. — Livres François* (arrangés selon l'ordre précédent.) — *Musici. — Reliquiae Teutonicorum, Italicorum et Hispanicorum.*

Cette collection des éditions du XVIme et XVIIme siècle est très remarquable. Il y a un grand nombre de productions des presses d'Anvers, de Cologne, de Francfort, de Mayence, de Rouen, de Paris, etc. Mais, ce qui donne une plus grande valeur encore à cet inventaire, c'est qu'on y trouve aussi renseignées plusieurs éditions de Plantin et de son petit-fils Jean Moereturf ou Moretus, par exemple dans la classe de la *Théologie* plus de quatre-vingt-dix pièces.

Voici une liste de livres français portés dans ce catalogue, imprimés par Ch. Plantin, ou après son décès en 1589, dans l'imprimerie Plantinienne ;

1. Ecclésiastique ou La Sapience de Jésus fils de Syrach. 1564. 8°.

2. Leçon chrestienne, offices et debuoirs de tous disciples de Christ, par B. Arias Montanus. 1579. 8°.

3. Liure de la confrerie de la Vierge Marie, par François Costerus. 1590. 8°.

4. Méditations de François Coster sur la vie de Nostre-Dame. 1590. 8°.

5. Rescriptions touchant la continuelle perpétuité de l'Eglise, entre Gilles de la Coulture, etc. 1588. 8°.

6. Sermons de François Richardot Euesque d'Arras sur l'Oraison Dominicale. 1572. 8°.

7. Theologie germanique. 1558. 8°.

8. Manuel d'Oraisons et Prieres sur la vie de N.-Seign., par Ludolphe Carthusian, auec figures. 1588. 16°.

9. Practique spirituelle du Soldat Chrestien, par Th. Sailly. 1592. 32°.

10. Grevin. Des venins et bestes veneneuses. 1568. 4°.

11. Paracelse. De la Peste, traduict par Pierre Haisant. 1570. 8°.

12. Encyclie des secrets de l'Eternité, par Guy le Febure de la Boderie. 1570. 4°.

13. Dialogues François Flamengs, de Plantin. 1567. 8°.

14. Prouerbes Flamengs et François correspondants, de François Goethals. 1568. 8°.

15. Cantiques saincts mis en vers par Charles de Nauieres. 1579. 8°.

16. Emblemes d'Adrien le Jeusne, ou Adrianus Junius, en françois. 1575. 16°.

Ouvrages de musique, publiés par Plantin :

1. Missæ Musicales Georgii de la Hele. 1578. F°.

2. Missæ Musicales Alardi Nucei (du Gaucquier). 1581. F°.

3. Chansons Françoises, Madrigali, et Cantiones sacræ de Seuerin Cornet à V, VI, VII, et VIII voix, 1581. 4°.

4. Chansons d'André Peuernage à V parties, liure second. 1590. Item liure troisieme. 1590. 4°.

Les numéros 6, 11, 13, et le numéro 2 des ouvrages de musique n'ont pas encore été indiqués dans les excellentes *Annales de l'Imprimerie Plantinienne*, par MM. AUG. DE BACKER et CH. RUELENS, dont la première partie a été terminée.

J.-L. HOFFMANN.

ANALECTA-BIBLION

IV

warachtighe historien. Als vã Ieroboam Achab / Ioran ioden. Caym Nero Pylat› heydẽ Iu das Scharioth Machamet Iulian› apsto ta Kerstenen / die alle een onsalich eyne hadden.

Petit in-4°, de 32 feuillets non chiffrés, portant les signatures A-H, caract. flamand-gothique carré, avec 35 gravures sur bois.

Au verso du dernier feuillet, on lit cette indication :

¶ *Gheprt bi Jã vã Doesborch. Int iaer || van .xxviij. den .xxv. dach vã Juni›.*

¶ *Cum gracia et p̃uilegio.*

Elle surmonte la grande composition de la *Fortune* avec l'inscription grecque, qu'on retrouve à la fin du *Dieren Palleys* et du *TDal sonder Wederkeren*, décrits ailleurs.

Voici encore une production des presses de Jean de Doesborch, et bien qu'elle appartienne à la littérature populaire, on feuilletterait vainement toutes les bibliographies pour en trouver la mention. L'unique exemplaire qu'on en connaisse a passé de la collection de M. Van Coetsem, de Gand, dans la bibliothèque de M. Capron d'Ypres; c'est sur cet exemplaire, gracieusement mis à notre disposition par son enviable propriétaire, que nous avons rédigé ces quelques notes. Comme le titre l'indique, il s'agit de l'histoire de neuf scélérats célèbres, pris trois à trois, dans les trois religions qui se sont partagé le monde. On est assez étonné sans doute de voir figurer Caïn parmi les gentils et Mahomet parmi les chrétiens; mais il ne faut pas se montrer plus susceptible que l'auteur lui-même.

Dans un prologue bien senti celui-ci exhorte la jeunesse à pratiquer la vertu et à fuir le vice, en s'appuyant sur l'exemple des neuf méchants dont il va décrire la male fin. L'histoire des cinq premiers personnages n'offre rien de bien saillant : ceux qui suivent rentrent dans le domaine légendaire et le livre des *IX Quaesten* devient ici plus intéressant à étudier parce qu'il reflète le sentiment populaire du moyen âge encore vivace à l'époque qu'il parut. Ainsi de la tradition de Pilate : « *Deze Pylatus*, dit le texte, *was een bastaert eñ een overwoñen hoerenkint.* » Le roi *Atus* égaré à la chasse, se réfugie dans un moulin et séduit la fille du meunier nommée *Pyla :* voilà de quoi satisfaire l'étymologie sinon la morale. Le jeune Pilate envoyé à Rome se lie avec le fils du roi de *France* qu'il tue un beau jour pour une vétille. Les Romains n'osant condamner Pilate à cause de son père, furent fort embarrassés et ne trouvèrent rien de mieux à faire que de l'envoyer lui-même juger les autres : on le nomma juge ou pro-

consul, *Rechtere*, à Pont, d'où lui vint son surnom de *Pontius*. Hérode voyant ce que Pilate avait obtenu de ses administrés du Pont, le fit venir à Jérusalem pour l'aider à réduire les Juifs. Suit toute la légende de Pilate jusqu'à son exil. A cette histoire succède celle de Mahomet, qui n'est guère plus édifiante. On y remarque un chapitre intitulé : *Hoe Machamet was vonden in overspel*, qui fournit le sujet d'une gravure que l'imprimeur avait déjà utilisée comme frontispice. Cadiga, l'épouse légitime du prophète, surprend son mari dans les bras d'une jeune chrétienne nommée Marie : les deux complices sont couchés et paraissent écouter fort tranquillement les invectives de Cadiga placée devant eux, le poing droit sur sa hanche et gesticulant avec la main gauche : la gravure rappelle bien la vivacité des paroles que la légende latine de Galterus ou Warnerius prête à Khadidja, déjà fort incrédule d'ailleurs à l'égard de la mission de Mahomet :

« Mendax, plene dolo, te sustinui patienter,

. . . . . .

Me vix abstineo quin excruciam tibi dentes,
Quin oculos fodiam, quin caput ense cadat. »

Un autre lit vide, se trouve dans la même chambre ; c'est probablement celui de Cadiga elle-même. Au pied du lit de Mahomet figure cet objet indispensable que le pudique Lancelot définit au mot Αμις du *Jardin des racines grecques* : c'est un accessoire inévitable de tous les intérieurs du livre.

Le verso de la p. 20, porte une gravure expliquée par le titre du chapitre qu'elle *illustre*. *Hoe die Sarasinen in haer wet gehoudẽ werdẽ door bedwäck vã dẽ sweerde*. Elle occupe la largeur de la page. La scène se passe dans une chapelle qu'éclairent des fenêtres à petits vitraux : un orateur pérore du haut d'une chaire, il a un capuchon rabattu et un bonnet rond, semblable à celui de nos prédicateurs modernes : seulement ceux-ci ne sont plus armés que du glaive de la parole, tandis que l'autre

tient de la main gauche un énorme sabre dont la pointe se perd dans la voûte du temple. Il harangue l'assistance représentée par un groupe compacte de femmes en costume religieux, y compris la guimpe. C'est l'iconisme du fameux *Crois ou meurs!*

Une autre image représente les joies du paradis de Mahomet : la musique et la bonne chère en font les frais. *Van Machamets eynde eñ doot.* — Gravure entre deux bordures pareilles : au centre, Mahomet couronné est emporté par trois diables dans la gueule d'un monstre entr'ouverte pour le recevoir ; un diable se cramponne aux pieds du prophète, les autres le prennent avec beaucoup de ménagement sous les bras : on voit ses entrailles s'échapper de son ventre. Le monstre qui symbolise l'enfer, et dont on n'aperçoit que la gueule dardant des flammes, a un groin de cochon et une grande oreille pendante.

L'histoire de Mahomet est finie, celle de Judas commence : ici nous voguons en pleine légende ; les événements les plus romanesques se succèdent avec une épouvantable gradation. Judas offre une frappante analogie avec Œdipe : exposé par ses parents, il aborde à l'île de Scharioth, qui lui donna plus tard son nom. Il est sauvé et élevé par la reine, dont il tue le fils dans un accès de jalousie, après quoi il se réfugie chez Pilate qui fait de lui son confident. Un jour qu'ils se promenaient ensemble, ils passent devant un verger dont les fruits tentent Pilate, et Judas, avec toute l'obséquiosité d'un courtisan, se met en devoir d'escalader la haie, pour aller lui cueillir des pommes ; mais à la vue du maraudeur le maître de céans accourt, ils se querellent et, des paroles venant aux coups, Judas assomme cet homme, qui n'est autre que son père, Ruben. Borre ou Cyborée, la veuve de Ruben va demander justice à Pilate : celui-ci lui tient en substance ce discours empreint d'une douce philosophie : « Bonne femme, cessez de vous morfondre et de tant vous désoler : vos cris et vos pleurs vous rendront malade : quand une chose est arrivée on

ne peut pas faire qu'elle ne soit pas : écoutez plutôt un vieux proverbe : on oublie les morts avec les vivants. Judas est un garçon d'esprit qui fera son chemin dans le monde : ce serait pour vous un excellent mari et je vous engage fortement à l'épouser. » — D'un autre côté Pilate remontre à son ami que Borre est encore un parti très-sortable, et puis elle a du bien tandis que lui n'a ni sou ni maille. Judas est ravi et les fiancés se marient sans se douter de l'inceste qu'ils consomment. Des confidences qu'ils se font plus tard jaillit enfin la vérité et Judas va se jeter aux pieds du Christ. Les chapitres suivants reproduisent l'histoire connue de la trahison et de la fin du traître.

Julien l'Apostat vient enfin clore la série des méchants : — « *Julianus apostata ein Mammeluck unnd verlöngneter Christ*, dit V. MUNTZER, bourgeois de Fulde, dans sa *Chronographie*. Sa fin légendaire est ici racontée avec quelques particularités curieuses. Il mourut, d'après l'auteur, au siége d'une ville de la Saxe, probablement Magdebourg, dont il est question un peu plus loin. Un cavalier tout blanc, venu on ne sait d'où, que personne ne connaissait, l'avait percé de sa lance et avait disparu dans la mêlée. Julien se sentant blessé, jeta son sang vers le ciel, en s'écriant : *Vicisti*, *Galilee*, *vicisti* (1), et il expira. Or, au même

---

(1) La fin de Julien a fourni matière à beaucoup de controverses. Le fameux cri *Vicisti*, paraît être une fable. Théodoret est le premier auteur qui ait ajouté ce trait à ceux qu'avait déjà inspirés la haine de Julien ; Grégoire de Naziance n'en parle point et cependant il a relevé tous les bruits qui couraient à ce propos. Ado de Vienne, poussant l'acharnement plus loin, dit que l'empereur mourant lança ses entrailles vers le ciel. « *Idem scilicet Juliano contigit* (dit RABENER), *quod miseris Judae et Pilato, quos monachi languidulo stylo soricina naenia confossiores fecere, ob nullam causam quam quia ita meriti videbantur.* » Ammien, qui assistait au combat, dit que Julien mourut tranquillement la nuit qui suivit sa blessure ; Eutrope, son compagnon d'armes, dit simplement qu'il fut tué par un trait ennemi ; Aurelius

moment le curé de l'église St-Maurice, à Meydenborch (Magdebourg), constatait un miracle : les armes du saint, déposées dans cette église, avaient disparu un matin et se retrouvèrent à leur place le même soir. On ne douta point que le cavalier blanc qui avait tué Julien ne fût S. Maurice en personne. — C'est le récit défiguré de l'*Histoire tripartite*. Un matin, S. Basile, évêque de Césarée de Cappadoce, ne trouva plus les armes et le corps du bienheureux Mercure déposés dans son église : le lendemain, le corps se retrouvait à sa place mais les armes étaient ensanglantées. En ce moment un homme qui revenait de l'armée raconta que Julien était mort de la main d'un soldat inconnu, et l'on sut depuis que celui-ci était le même Mercure inhumé dans l'église. — N'oublions pas d'ajouter que certaines images du livre des *IX Quaesten* offrent le spécimen d'un genre de gravure particulier. Ainsi du charmant paysage au milieu duquel s'accomplit le parricide de Judas.

Victor, qu'il fut frappé par un fuyard ; Sextus Rufus, qu'il reçut une blessure profonde. Ces témoignages absolvent les chrétiens du meurtre que leur impute Libanius. La même divergence s'étend à l'auteur de la blessure : Damascène dit que l'Apostat fut tué par S. *Mercure* le martyr ; Sozomène et Nicéphore, par les martyrs *Mercure* et *Antime;* notre livre, par S. *Maurice*, en Saxe. Grégoire de Naziance ajoute enfin que son cadavre ne fut pas admis aux honneurs de la sépulture et que la terre qui l'avait reçu le rejeta de son sein ; mais l'*Histoire tripartite* enchérit sur lui ; non-seulement il fut privé de sépulture, mais les Perses le firent écorcher, et leur roi se fit de sa peau une selle de cheval. — S'il y a une commission d'art et d'archéologie à Ispahan, voilà un objet bien fait pour stimuler ses recherches.

CHRONIQUE

— VENTE HOCHART (*Lille*, 15 *mars*). — Cette vente a eu un succès étonnant; les amateurs de la localité s'étaient donné la mission de conserver le plus grand nombre d'objets, comme souvenir d'un des plus beaux cabinets qu'on ait connus à Lille.— Les libraires étrangers, de Paris et de Bruxelles, s'y trouvaient également et de nombreuses commissions venues du dehors, contribuaient à maintenir les prix dans des proportions fort respectables.

Les honneurs de la vente étaient réservés aux numéros suivants :

10. *Histoire du vieux et du nouveau Testament*, de Royaumont. *Paris*, 1670, en maroq. doublé, par Capé, fort beau livre, rempli de témoins, 820 fr.

13. *La Bible de Mortier*, 2 vol. in-folio reliés en maroq. rouge par Bozérian : très-beau d'épreuves, papier ordinaire, ayant des fleurons tirés à part; belle condition, 629 fr.

41. *Icones Biblicae*, 241 figures bibliques par Kysel. Belles épreuves, mais remboité, 200 fr.

55. *Les Heures de la Reine Anne de Bretagne*, de Curmer, maroq. par Dewattines, relieur de l'endroit qui s'est fait une place honorable parmi les bons artistes, 660 fr.

54. *Horae*, Manuscrit du XVe siècle, avec 18 miniatures, de seconde main, mais en bon état, 585 fr.

75. *L'Imitation de J.-C.*, en chromo par Curmer; les lettres ornées de fleurons du volume de texte, étaient peintes en couleur et rehaussées d'or. 490 fr.

155. *Les Papillons de l'Europe*, 8 vol. in-4°, superbe exempl. en ancien maroq. rouge, 345 fr.

187. *La Gazette des Beaux-Arts*, en livraisons, 300 fr.

222. *L'Histoire des peintres*, par M. Ch. Blanc, avec des dessins par M. Gengembre, artiste Lillois, 540 fr.

250. *La galerie du Musée Napoléon*, 11 vol. double état des épreuves, 700 fr.

267. *Galerie de Florence*, par Wicar, 4 vol., bon état ancien, 415 fr.

308. *Album*, gravures du XVIIIe siècle, sujets agréables tirés en couleur, 350 fr.

413. *L'Alphabet de la Mort*, 1856, imprimé sur *vélin*, 179 fr.

440. *Moyen-âge et la Renaissance*, exempl. unique, ayant les initiales peintes en couleur, 640 fr.

441. *Les Arts Somptuaires*, 1/2 maroq., 350 fr.

484. *Les Métamorphoses d'Ovide*, 4 vol. in-4°, en seconde reliure par Bozérian jeune, maroq. 355 fr. Ex. ordinaire.

517. *Les Œuvres de Boileau*, 2 vol. p. in-8° ; imprimés sur *vélin*, 431 fr.

531. *Le Mérite des Femmes*, in-12, sur *vélin*, 215 fr.

575. *Les Fables de La Fontaine*, d'Odry, grand papier, 4 vol., en veau rac. 700 fr.

577. Les mêmes *Fables*, 1811, 2 vol. en 4, in-12, sur *vélin*, 400 fr.

580. *Fables de Florian*, avec les dessins originaux, fort médiocres, 345 fr.

582. *Dessins pour Florian*, 82 pièces, (la suite n'était pas complète), 375 fr.

592. *Les Contes de la Fontaine*, des fermiers-généraux, en anc. maroq., exempl. légèrement souillé et jauni. 365 fr.

622. *Les Chansons de Laborde*, en ancien maroq., ex. grand de marges, mais ayant quelques taches, 615 fr.

632. Les *figures de Lemud*, pour les œuvres de Béranger, chez Perrotin, épreuves in-fol., *avant la lettre*, sur chine, 234 fr.

667. Le *Molière* de Bret, veau fauve par Bozérian, 306 fr.

706. *Les Amours d'Ismène*, 1743, sur *vélin*. 248 fr.

727. *Les Aventures de Télémaque*, 1802, 2 vol. in-12, sur *vélin*, avec figures ajoutées, 910 fr.

730. *Les Aventures de Télémaque*, l'édition de Wetstein, exempl. admirable de reliure à petits fers. morceau capital, 516 fr. — L'exempl. n'avait pas les quelques feuillets supplémentaires qu'on trouve dans certains exemplaires.

731. Les 25 *dessins originaux* par Moreau, pour le *Télé-*

maque, avec les figures en divers états ; soigneusement exécutés, mais froids et maniérés : c'est l'œuvre de la vieillesse d'un grand dessinateur, 1,500 fr. (De la vente Renouard, payé alors 505 fr.)

837. L'*Heptaméron françois*, *Berne*, 3 vol. veau fauve de Bozérian, grand et bel exempl., 391 fr.

848. *Soixante figures du Don Quichotte*, par V. d. Gucht, in-fol. 300 fr.

952. *Le Théâtre des bons engins*, 1539, charmant exempl. en maroq. 198 fr.

953. *La Morosophie de G. de la Perrière*, 1553, très-joli livre, 190 fr.

986. *Œuvres de Voltaire*, édition de Clogenson, avec 1300 pièces, portraits et gravures, broché, 595 fr.

994. *Dessins originaux de Moreau* pour les œuvres de J.-J. Rousseau. Une des plus belles suites de cet artiste, et de son meilleur temps, 2500 fr.

991. Les *figures de Moreau* pour les œuvres de Voltaire ; première suite, avant la lettre, 700 fr.

1073. *Lettres à Émilie sur la Mythologie*, 6 vol. in-18, avec les dessins de Moreau, 450 fr. ex. sur *vélin*.

1119. *Mémoires de Saint-Simon*, édition Hachette, en grand papier, 665 fr.

1291. La *Biographie Michaud*, 84 vol. brochés, ornés de près de 4,000 portraits, fort ordinaires à la vérité, 400 fr.

1309. L'*Europe illustre*, par Dreux du Radier, 6 vol. in-4°, exempl. en grand papier, (second tirage des portraits) 340 fr.

Le produit total s'est élevé à 65,000 fr. environ, sans les frais.

— VENTE PICHON *(Paris, 19 avril)*. — C'est dans quelques jours que va se disputer au feu des enchères cette collection, la plus merveilleuse qu'il ait été donné de rêver aux bibliophiles de toutes les races, mais surtout les plus délicates et les plus fines, depuis vingt ans en çà. De citer, il n'en peut être question ; on devrait réimprimer le catalogue entier, ne pouvant se résoudre à sacrifier quelques-uns des joyaux qui le parent. Nous reparlerons de cette mémorable vente.

RECHERCHES

SUR

LES CARTES A JOUER

ET SUR

LEUR FABRICATION EN BELGIQUE

depuis l'année 1379 (1).

TOURNAI.—Les premiers renseignements que j'ai recueillis sur les fabricants de cartes à jouer en Belgique remontent au commencement du XVe siècle : il y en avait à Tournai en 1427. Deux *carteurs*, Michel Noël et Philippe du Bos, se font admettre à cette date en qualité de maître dans le métier des peintres, verriers, etc. Comme le registre où se trouvent ces inscriptions (2) ne remonte pas au-delà, l'on peut affirmer qu'ils ne furent pas les premiers.

Les maîtres *carteurs* ou *francs carteurs* avaient pour leur

---

(1) *Suite*. Voy. tom. IV, pp. 5 à 13 et 37 à 45.

(2) J'en ai fait une ample description dans les *Bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie*, 6e année, 1867, p. 423, dans mon article intitulé : *Roger de la Pasture dit Van der Weyden*. Le registre appartient aux archives de la ville de Tournai.

fabrication des ouvriers désignés sous les appellations suivantes : des *brunteurs* ou *licheurs en couleurs*, des broyeurs et des *carteurs* proprement dits. Ceux là étaient tenus de se faire recevoir dans le métier en qualité d'apprenti ; et leurs maîtres ne pouvaient, sous peine d'amende, les employer à ce travail, s'ils n'avaient au préalable rempli cette formalité et payé à la corporation le droit fixé par les ordonnances. Le registre de la gilde constate même l'inscription de plusieurs femmes qui travaillaient à la fabrication des cartes. J'ai dressé la liste des francs maîtres cartiers depuis 1427 jusqu'à 1537 : après cette date on n'en rencontre plus. Peut-être trouvera-t-on un jour sur quelque jeu le nom de l'un de ces vingt-sept fabricants ; on pourra ainsi en constater l'origine.

A cette liste j'ai ajouté celle des apprentis, qui sont au nombre d'une quarantaine de 1439 à 1504, pour montrer que la fabrication des cartes à jouer avait acquis de l'importance à Tournai pendant le XVe siècle et une partie du XVIe.

Maitres.

Michel Noel. 14 mai 1427. Il vivait encore en 1442.

Philippe du Bos. 12 août 1427. Il est cité dans le journal des prévôts, sous l'année 1450.

Jean de Wingle. 6 septembre 1456.

N..... « filz du goudalier ». 28 juillet 1457.

Martin de Baisieu. 16 juillet 1458.

Jean de Baisieu. 27 septembre 1462.

Jean (*Haquinot*) de Baisieu. 29 mai 1462.

Jean Iterot ou Itrot. 10 mai 1466. Il figure dans le registre aux admissions des bourgeois (1), en qualité de « faiseur de quartes », sous la date du 20 février 1472 (n. st.). Il est encore cité dans le compte du métier de 1480-1481. Le nom de sa veuve se lit encore dans le compte de 1508-1509.

---

(1) Archives de la ville de Tournai.

Jean (*Haquinot*) de le Motte. 16 septembre 1467.

Martin Daret. 10 mai 1468. Il est encore cité dans le compte du métier de 1504-1505.

Pierre Mainet, Mannet, Meniet, Mainnet ou Minet. 18 octobre 1468. Il est encore cité dans le compte du métier de 1508-1509.

Philippe A Quartes. Il figure sous cette forme parmi les maîtres cartiers dans le compte du métier de 1473-1474, mais son nom ne se trouve pas dans le registre aux inscriptions des maîtres et apprentis. Je l'ai rencontré une seconde fois dans le compte du métier de 1479-1480 : « *Item*, payé à » Phlipart As Quartes le jour de la recréation pour aligier son escot : iij gr. »

Jean de le Holle. 20 janvier 1478 (n. st.). Il est encore cité dans le compte du métier de 1480-1481.

Antoine Hanicol ou Hanicot. 1482. Il est encore cité dans le journal des prévôts en 1488.

Nicolas Molier. 13 février 1486 (n. st.).

Antoine Bighait, Bighay ou Bighet. 15 juin 1487. Il est encore cité dans le compte du métier de 1504-1505.

Waléram Hanicocq. 26 janvier 1489 (n. st.). Il est encore cité dans le compte du métier de 1504-1505.

Jean Yterot, Yterot ou Ytero, le jeune. 15 septembre 1491. Il était fils de Jean, et figure dans le registre aux admissions des bourgeois, en qualité de « faiseur de quartes, » sous la date du 8 mai 1498. Il est encore cité dans le compte du métier de 1504-1505.

Guillaume Bighait ou Biget. 20 septembre 1491. Il est encore cité dans le compte du métier de 1508-1509.

Paul de Fatrissart. 1493. Il fut inscrit comme apprenti peintre chez Martin Herman, le 15 août 1484.

Guillaume Daret, fils de maître. 12 novembre 1498. Il figure dans le registre aux admissions des bourgeois en qualité de « faiseur de quartes, » sous la date du 4 décembre 1510. Il est encore cité dans le compte du métier de 1525-1526.

Claude Bighet ou Biguet. 7 janvier 1499 (n. st.). Il est encore cité dans le compte du métier de 1525-1526.

Jean Myne. 13 août 1506.

Gautier de Liége. 11 janvier 1507 (n. st.).

Christophe Darret, fils de franc-maître. 1521.

Jean de Geneth. 1522.

Louis Byguet ou Bighet, fils de Claude. 1537.

APPRENTIS.

Jean (*Hanequin*) DE BROUSELLES ; chez Philippe du Bos. 16 février 1439 (n. st.).

Christophe SAUVAIGE ; chez Michel Noël. 28 mai 1440.

Gilles DUBIEZ ; chez Michel Noël. 7 octobre 1442.

Jean (*Haquinet*) BROUS ; chez Jean de Baisieu. 11 février 1464 (n. st.).

Jean DE LE MOTTE ; chez Jean Iterot. 16 août 1467.

Martin DE BAISIEU ; chez Jean Iterot. 18 février 1473 (n. st.).

Othon DE LE DALLE ; chez Jean Iterot. 15 février 1474 (n. st.).

Jean (*Haquin*) DE LE HOLLE ; chez Jean Iterot. 15 juin 1474.

Jean MARCHANT ; chez Jean Iterot. 16 juillet 1482.

Jean DU MORET ; chez Martin Daret. 6 août 1482.

Michel DESMARÉS ; chez Antoine Hanicol. 6 octobre 1483.

Jean (*Haquinot*) ITEROT ; chez Jean Iterot, son oncle. 15 janvier 1484 (n. st.).

Louis DU BOS et sa femme ; chez Martin Daret. 24 juin 1486.

Jean (*Haquinot*) BUSQUET ; chez Antoine Bighait. 9 décembre 1488.

Gautier DE LIÉGE ; chez Antoine Bighait. 1489.

Henri HOUART ; chez Martin Daret. 26 février 1490 (n. st.).

Martin DE BERMONT ; chez Jean Iterot. 26 juin 1490.

Jacqueline..... ; chez Waléram Hanicocq. 1490.

François LE PESQUEUR ; chez Jean Iterot. 7 décembre 1493.

Blaise CARLIER ; chez Jean Iterot. l'aîné. 1494.

Liévin TIGHEM ; chez Antoine Bighait. 17 octobre 1495.

Nicaise DE LE VINCOURT ; chez Antoine Bighait. 10 novembre 1495.

Jean (*Haquinot*) LE FÈVRE ; chez Jean Iterot. 5 décembre 1495.

Jacques CARPENTIER et Jeanne HAQUEDENOYE, sa femme ; chez Martin Daret. 20 février 1496. (n. st.).

Évrard CARLIER ; chez Jean Iterot. 15 septembre 1496.

Adrienne VIRLAIN ; chez Antoine Bighait. 1er décembre 1497.

Martin LE COCQ ; chez Guillaume Daret. 13 novembre 1498.

Jean LE ANIRE (?) ; chez Martin Daret. 8 janvier 1499 (n. st.).

Jacques GILLON ; chez Waléram Hanicocq. 8 mars 1499 (n. st.).

Gilles BEGHIN ; chez Antoine Bighait. 25 août 1499.

Jeannette BARBIEUR ; chez Claude Bighait. 25 juin 1499.

Sébastien LE PETIT, chez Antoine Bighet. 5 octobre 1499.

Jean (*Haquinot*) GAUTIER ; chez Jean Iterot. 4 novembre 1499.

Pierre COUVREUR ; chez Guillaume DARET. 22 août 1500.

Pierre Mouleron dit Mitou; chez Waléram Hanicocq. 22 août septembre 1500.

Thomas (*Masset*) Rogier: chez Waléram Hanicocq. 12 août 1504.

Cette longue nomenclature des apprentis n'a pas d'autre utilité que de prouver que les cartiers les plus en renom furent Jean Iterot, Antoine Bighait et Martin Daret dont le nom de famille rappelle des peintres et des sculpteurs. En 1473 il y avait quatre maîtres vivants ; quatre en 1474 ; trois en 1480 ; six en 1502 et 1504. et deux en 1525.

La profession de cartier rentrait dans la catégorie de ceux qui « ouvroient des stilz des petites franchises, » comme on disait alors, tels que les enlumineurs, les mouleurs de statuettes de plâtre ou de terre peintes de couleur, les *papiereurs*, etc. Les maîtres payaient la moitié du droit d'inscription auquel étaient astreints les peintres et les verriers.

Je ne puis expliquer pourquoi une industrie si active à Tournai dans les premières années du XVIe siècle cesse pour ainsi dire tout d'un coup ; la réunion de cette ville aux états de Charles-Quint en 1521, aurait-elle été la cause de cette décadence rapide? Cela n'est pas invraisemblable si l'on réfléchit que la seigneurie de Tournai, qui jusqu'en 1517 avait fait partie de la monarchie française, était enclavée dans les possessions de ce prince, et par conséquent livrait clandestinement à la consommation dans les pays qui l'environnaient des jeux de cartes défendus peut-être par les placards.

Il ne reste plus pour achever l'histoire des cartiers de Tournai que de déterminer leur mode de fabrication ; c'est ce que le règlement ou ordonnance du 27 novembre 1480, dont l'original existe encore (1) va nous faire connaître. Je transcris textuellement le passage qui les concerne :

---

(1) Aux archives de la ville de Tournai.

« *Item*, samblablement que tous ceulx et celles qui en ladicte
» ville et pooir d'icelle volront ouvrer et estre francq de pooir
» faire quartes seront tenus chascun d'eulx d'avoir esté premiers
» receu ad ce faire par lesdits paintres, et avec ce avoir payé
» chascun d'iceulx au prouffit dudit mestier des paintres ledit droit
» de quarante solz tournois, et pour bien venue dix solz tournois,
» comme dit est cy-dessus ; lesquelz ouvriers de quartes ne seront
» tenus de faire leursdictes quartes fors en manière acoustumée,
» c'est adsavoir : molées ou patronnées, sur pappier collé ou
» blonchy et bruntit, et tout faire à destempre de telles coulleurs
» comme de vermeillon, mynne, bresil, florée, feul, vert de gris,
» burgle, espine, orpiement, blanc et noir commun, sans y pooir
» mettre or ne argent, azur ne autres fines coulleurs, sur dix
» solz tournois d'amende celui et pour chascune fois que dudit
» or, argent et fines coulleurs ouvroit. Et si ne poront iceulx
» quarteurs avoir nulz varlés qui moleront ou encoleront leur
» pappier ou broieront leurs coulleurs se iceulx varlés ne paient
» chascun au prouffit dudit mestier des paintres dix solz tour-
» nois. »

Les cartes se fabriquaient donc au moyen de modèles *molés* ou gravés sur bois, et de patrons découpés, sur papier *bruntit* ou satiné, avec des couleurs à la détrempe. Depuis quand les cartiers se servaient-ils de modèles gravés ? on ne saurait le dire en l'absence d'un règlement antérieur à celui de 1480. Toutefois c'est là une particularité qui ne doit pas être passée sous silence, et qui peut mener à quelque découverte intéressante pour l'histoire de l'art. Dans la première moitié du XVe siècle il est incontestable que Tournai possédait de véritables peintres de tableaux : on y comptait aussi des enlumineurs, des fondeurs et des batteurs de laiton, des tailleurs d'images et des graveurs de lames ou de pierres tombales, des haute-lisseurs, des brodeurs, des orfèvres en grand nombre. C'était un centre où les beaux arts autant que

les arts industriels s'étaient fort développés. N'est-il pas possible qu'il se soit trouvé quelqu'un qui ait gravé ou entaillé dans le bois les moules dont se servaient les fabricants de cartes? Cette supposition démontre l'importance que l'on doit attacher pour l'histoire de la gravure à l'examen et à la conservation des anciennes cartes à jouer.

A. PINCHART.

(A continuer.)

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE

—

NOUVELLES ACQUISITIONS

Correspondance autographe du comte Philippe-Joseph van den Berghe de Limminghe avec les états de Brabant. 10 juin au 20 août 1790.

Le comte de Limminghe, membre du Congrès belgique, avait été chargé par ses collègues de suivre l'armée des volontaires cantonnée dans la province de Namur sous les ordres du général Schoenfeld et de donner, en qualité de commissaire, des nouvelles des faits et gestes de cette petite armée (1). Nous avons ici

---

(1) Voyez sur cette triste campagne : BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle*, 2e éd. t. Ier; GACHARD, *Documents sur la révolution de* 1790 ; *Mémoires militaires sur la campagne de l'armée Belgique, etc.*, Londres, 1791 (par le vic^te VILAIN XIIII, selon M. Borgnet). — *Mémoire*

une série de lettres adressées par lui, de Namur, aux *députés des trois États de Brabant*, du 20 juin au 29 août. Elles sont des plus intéressantes et forment un certain contraste avec les récits pompeux du *Bulletin officiel de l'armée de la République imprimé par ordre du Congrès* (du 18 juin au 21 octobre 1790, 27 numéros), qui a pourtant été rédigé, en partie, ce nous semble, d'après les rapports presque quotidiens du Cte de Limminghe. Nous en reproduisons des fragments, sans toucher à l'orthographe. Le lecteur remarquera combien les rapports du fougueux commissaire Vandernootiste ont de ressemblance, pour le style et l'orthographe, avec ceux que dressaient, à la même époque, certains représentants du peuple en mission auprès des armées de la République française ou certains commissaires observateurs de Paris. (V. Dauban, *Paris en* 1794. Paris 1869; Berriat St. Prix, *La justice révolutionnaire*, dans le *Cabinet historique.*)

« Namur, 22 juin 1790.

« Messieurs,

« Vous recevrez cette lettre avec celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier qui n'a pas partis parceque nous n'avons point envoié d'Estafette, il n'e s'est rien passé de nouveau à l'armée si non quelqu'ataque de patrouilles, il ni a pas moien d'empecher ces volontaires de tirer le coup de fusils avant le tems, ce qui fait souvent manquer les affaires le mieux concertées, il me paroit qu'a la tête de tous ces volontaires qui arrivent il y a de gens de

---

pour servir à la justification de M. le général baron de Schoenfeld. Valenciennes, 1791.

Quant aux rapports du comte de Limminghe, ils sont peut-être un peu exagérés. « Le Comte de L., disait le grand-pensionnaire de Jonghe, dans une lettre du 25 août 1794, est l'homme le plus bavard et le plus extravagant qui existe et qui ajoute souvent à l'indiscrétion, la calomnie..... » (Cette lettre se trouve dans le Recueil dont nous parlerons ci-après.

si peu de considération que je crains du désordre dans l'armée comme il y en a deja eu dans leur route.

« Je vous prie aussi de prevenir M. l'abbé de Tongerlo qu'il y a plusieurs officiers de son regiment qui seront renvoié comme incapable de servir et les menager une plus grande fletrisure, c'est qui va encore vous surprendre encore c'est que ceux de Tongerloo et Cumptich ont perdus deux a trois Etendars, que la peur a sans doute cru etre au pouvoir des ennemis et qui heureusement se sont trouvé ici, les trouble ou etoient ses officiers ne leurs a pas permis de s'en inquieter ni d'en faire des recherches, nous avons donné les ordres le plus severes de ne rien passer aux militaires, meme de punir les fautes legeres selon l'exigence, et nous nous appercevons déja de bons effets.

» J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de considération,

« Messieurs

« Votre tres humble et tres obeisant serviteur.

« Le Comte de Limminghe. »

« Je joins ici une requette qui comme elle est mixte ces Messieurs m'ont dit de vous l'envoier. »

« 25 juin 1790.

. . . . . « Je ne revient point de mon étonnement de nos volontaires de Bruxelles qui ne veuillent garder aucun poste d'honneur si on les met sur un hauteur d'ou ils voient les ennemis, ils descendent dans un fond au risque d'être surpris ; aussi ont ils eu soin de se faire suivre par cincq piece de vin de Bourgogne pour fortifier leur courage..... L'organisation ou pour mieux dire la purgation de notre armée s'avanceroit beaucoup plus sans cette multiplicité d'avis que les messieurs du Congrès de Bruxelles nous demandent, et comme nous avons dans cette ville quantité des prisonniers impliqués plus ou moins dans la cabale de Vandermeersch, nous avons resolus ce matin a les envoier soit à Bruxelles ou autre endroit a porté pour le l'on

puisse accellerer sa sentence, d'ont le delai cause ici beaucoup de mecontentement tant dans les Etats d'ici que toute la nation Namuroise, et qui n'est rien moins que tendre à cette égard, voila Messieurs tout ce qu'il y a aujourd'hui de nouveau »

« 1 juillet.

« Je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire premierement par ce qu'il ni avoit aucune nouvelle interressante, et en second lieu par la conduitte inoui et deplacé que le bureau de la guerre a tenu vis a vis de notre général Schoënfeld, et cela pour soutenir une cabale de quelques poltrons qui se sont érigé en chef de nos volontaires, vos deputés au Congrès de Bruxelles vous auront sans doute communiqué la lettre que nous avons écrite a ce sujet au Congrès de Bruxelles, vous y pourez voir la fermeté avec laquelle nous agissons ici, l'unanimité y regne toujours et sommes soutenus par les Etats et le peuple de la province.

« Qu'ant à la guerre cela ne recule ni ne s'avance, cela se borne à quelques fusillade entre les patrouilles respectives, les ennemis n'osent plus se montrer en force du côté de Bouvigne. M. de Koehler qui commande dans cette partie a placé sur un hauteur deux pieces de fer enorme dans chacun des quels il met une cartouche composé de douze boulets de trois livre, avec quoi il balaie une grande étendu de terrain, cet homme est extrêmement expert dans cette partie et est infatigable.

« Le général Schoënfeld est venu diner ici lundi avec madame son epouse laquelle n'a resté que vingt quatre heure, elle étoit accompagne du Lieutenant general Riedesel au service de Brunswick mais qui a gardé l'incognito.....

« J'oublié de dire, Messieurs, que la deputation de Bruxelles composé de Mrs. Henri Vander Noot, d'Hoverlant et du major de Patin qui ont été envoié au général pour palier la beveu du bureau de la guerre ont diné ici avec lui et sont repartis le même soir.

« On pend de tems en tems un espion au Camp on en a encore exécuté hier, mais on laisse courir ceux qui en donnent la facilité et qui cabalent encore. »

« 3 juillet.

« Messieurs Delrio, Sourdeau et moi avons été hier au quartier général, au sujet de quelques lettres que nous avions reçus du Congrès de Bruxelles, nous y avons appris avec plaisir que nos troupes commencent à s'acoutumer aux coups de canon, il y a cependant encore quelques mutins qui de tems en tems manifestent de la mauvaise volonté, mais avec de la rigueur et des punitions on en vient a bout, nous sommes mis sur le pied de rien changer aux ordonnonces et à punir les contredisans et cela reusit a merveille, il n'en est pas de même de nos volontaires, j'y soubsonne des cabaleurs parmi ces braves gens, les chefs surtout qui abandonnent les postes ou on les place d'abord qu'on y tire des coups de fusils..... A propos de justice rien ne se finit, les prisons d'ici regorgent des prisonniers implicqués dans l'atrocité de Vandermeersch, la stagnation de cet affaire fait murmurer tous les honnêtes gens, on ne scait plus comment imputer la conduitte du Congrès et celui des Etats respectives de provinces..... »

« 11 juillet.

« Je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire parceque je n'avois rien de fort intéressant à vous mander, je suppose que vos députés au Congrès vous auront rendus compte de quelques petits choques qu'il y a eu aux avant postes toujours à notre avantage.

« L'armée commence a s'organiser cela se fairoit avec beaucoup plus de célerité si le bureau général de la guerre correspondoit à nos vues mais je ne sais si c'est balourdise ou dessein prémédité, il arrive de ce département tous les jours des ordres

et règlemens contradictoires, ces messieurs semblent oublier le jour ce qu'ils ont écrit la veille si nous ni prenions attention la confusion deviendroit aussi grande qu'elle a été, et personne ne songe a empêcher la pillerie, car je puis vous assurer, Messieurs, que rien que dans les fournitures pour les quels il ni a encore ni ordre ni règlement, les Etats respectives pouroient équiper et entretenir deux à trois mille hommes de plus... »

« 3 d'Aoust 1790.

« Si il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, ce qu'il ni a eu rien digne de vos attentions, il s'est pourtant depuis manifesté quelques désordres à notre armée et le tout par la faute des officiers et aussi par la différence de paye, qu'ant aux officiers il n'est pas croiable le peu d'honneur d'une grande partie et les villenies qu'ils se permettent, et dabord que l'on veut servir et mettre les choses en regle, ils tachent de faire quelque cabale pour tourmenter le général et nous ; l'origine de cela vient de ce que l'on a placé beaucoup de gens de la lie du peuple qui dans le principe de la révolution menoient leurs compagnons à leur guise et qui n'ont jamais été capable d'obeisance ni subordination, ils sont compère et compagnon de leurs soldats qui ne leur portent aucun respect, cause que partout où ils passent on commet du désordre il faut toute la patience et sagacité de notre général pour y porter remède, le grand prevost ne suffit pas pour instruire tous les cas des officiers qui sont arretées depuis mon sejour ici, on en casse et renvoie tous les jours, cela ne fait pas encore impression, en outre on nous laisse encore ici une quantité compliqué dans la trahison de l'Eternel Vander Meersch, nous avons été obligé d'en envoier quatre à Bruxelles avant hier pour empêcher encore un complot que l'on projettoit, nous avons également donné une commission au Collonel d'artillerie Mylius qui donne lieu à quelques soubçons ce pourquoi nous l'avons éloigné pour quelques jours, les con-

tradictions et peu d'activité du collonel Massart à Malines donnent aussi lieu de n'en être pas content ; on paye et ordonne tous les jours de canons à Bruxelles et on ne nous en envoie point malgré toutes les demandes que nous en faisons, on continue toujours le gaspillage et pillage à l'armée et dans toutes nos troupes pour les fournitures malgré tout ce que j'en ai dit et écrit tant ici qu'à Bruxelles, je ne conçoit rien au département de la guerre qui ni porte aucun remede ; le bureau de la guerre d'ici n'est rien moins qu'en règle tout le monde s'en plaint tant civile que militaire et on peut dire d'eux que pas un individu n'en est content. »

« 28 aoust 1790.

« Ce qu'il y a de réel ce que nos magasins sont entièrement depourvus, trois estafets que nous avons envoié à Bruxelles pour avoir de l'avoine, car il y a vingt quatre heures que les chevaux n'en ont plus, de même que paille, foing, farine, etc. reste sans reponce, encore un jour ou deux notre armée se debandera faute de secours, le général et nous sommes dans des angoises terribles à ce sujet, je n'ose pas penser que c'est un fait expres... »

« 29 aoust 1790.

« Après le départ de ma lettre que j'ai eu l'honneur de vous ecrire hier, nous avons reçu la revocation du Congrès souverain de notre commission, sans cependant nous avoir envoié le rapport de d'Hoverlant ou tant les deputés avant nous que les presens, ainsi que les Etats et la ville de Namur se trouvent insulté, hier sont arrivé au quartier général Mrs de Merode et de Baillet pour concerter les opérations. De Lattre commissaire de vivre est aussi logé au quartier général, mais il n'a ni vivres ni argent, quoiqu'il ait un brillant équipage attelé avec les chevaux des Etats... »

C. R.

UNE ÉNIGME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE

Dans le tome II, col. 138, de la *Biographie nationale*, on lit : « BELLER (*Luc*) frère de Jean Beller d'après Villenfagne, imprimeur de Liége, originaire d'Anvers. Établi à Liége à la fin du XVIe siècle, il y résida pendant une grande partie du XVIIe ; il y fut considéré comme un des plus anciens imprimeurs qui aient exercé leur état dans la cité liégeoise et on place sa mort l'an 1564. »

Il serait bien désirable de savoir par quel sortilége Luc Bellère a pu résider à Liége pendant une grande partie du XVIIe siècle, puisqu'il était mort en 1564. Beaucoup de gens seraient sans doute bien aises de pouvoir ressusciter après leur enterrement. Peut-être Luc Bellère, peu tenté par les joies du paradis, avait-il trouvé moyen après sa mort d'émigrer dans une table tournante de l'époque, où ses commis venaient le consulter dans les affaires épineuses. Ou bien avait-il adopté les coutumes indiennes et avait-il fixé sa résidence dans le corps d'un ruminant quelconque? J'avoue que ce sont les seules hypothèses qui se soient présentées à mon esprit. Peut-être un bibliographe plus érudit trouvera-t-il une solution plus admissible.

Quoi qu'il en soit, Luc Bellère né en 1501 à Anvers, était venu se fixer à Liége vers 1530 et mourut dans cette ville en 1564. Un monument élevé à la mémoire de Luc Bellère par ses enfants, dans l'église de N.-D. aux Fonts le qualifie de *bibliopola hujus civitatis*. Il y exerçait en effet la profession de libraire et même d'éditeur car Paquot cite une édition de Canisius portant pour rubrique *Leodii*, *impensis Lucae Belleri* 1557. Mais jamais il n'a pratiqué l'état d'imprimeur et j'offre volontiers un prix fabu-

leux, à quiconque pourra me montrer une impression liégeoise de ce prétendu typographe.

Il est étrange que cette erreur qui fait de Luc Bellère le premier imprimeur liégeois, après avoir été réfutée successivement par Villenfagne, F. Henaux et Ulysse Capitaine, se trouve de nouveau reproduite en 1868 dans la *Biographie nationale*. Il est vrai, qu'on a la manie dans cette entreprise de faire rédiger les biographies liégeoises par des Tournaisiens, des Bruxellois et des Louvanistes, le tout bien entendu à charge de revanche, comme s'il n'y avait pas déjà assez de chances pour qu'un écrivain liégeois se trompât en pareille matière.

X. Y. Z.

LES PREMIERS IMPRIMEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE LEIDE

LES SILVIUS. — CHRISTOPHE PLANTIN. — LES RAVELINGHEN

I

Guillaume Silvius, 1577-1580. — *Charles Silvius*, 1580-1582.

Parmi les imprimeurs anversois qui, dès le commencement des troubles du XVIe siècle, se joignirent au parti de la révolution, on remarque Guillaume Silvius « imprimeur du Roi. » La *Chronique d'Anvers* raconte qu'il fut un de ceux que la justice mit en prison en mars 1567, comme suspect d'avoir aidé à briser les images dans les églises. Aussi le voyons nous paraître, ainsi que son confrère Plantin, sur la liste des hérétiques de la ville d'Anvers, dressée dans la même année. Dix ans plus tard il

logeait dans sa maison le savant Bonaventura Vulcanius (depuis professeur à Leide) qui assista le parti orangiste par la publication de pamphlets politiques, entre autres, le *Discours sommier* contre don Juan d'Autriche, qui parut en cette année 1577, chez Silvius, en français et en flamand.

Des l'année 1569, Silvius était en relation avec Janus Dousa ou Jan van der Does, l'illustre seigneur de Noortwyck, dont il publia un recueil de poëmes. Capitaine, homme d'État, savant, poëte, c'était un de ces hommes *complets* comme le XVIe siècle en produisit. Aussi fut-il l'âme de la nouvelle Académie, que les états de Hollande fondèrent en 1575. Lorsque cette Université commença à avoir besoin « d'un personnage savant, illustre et expert, qui pût remplir les fonctions de typographe, libraire et imprimeur général, » notre Silvius fut le premier sur lequel on jeta les yeux. Les états de Hollande chargèrent une commission de s'entendre avec lui sur les gages et profits qu'il voudrait réclamer. (1).

Silvius prêta l'oreille à leur demande, à condition que les frais de transport de son imprimerie lui seraient restitués. Peu de jours après, le 8 juin 1577, il fut nommé et, le 28 du même mois, il prêta serment.

« Les états » — ainsi est-il dit dans l'acte de nomination (2), — « considérant la fidélité et l'érudition dudit Guillaume Silvius, de plus qu'il a imprimé quelques années en différentes langues et qu'il possède une très-belle imprimerie,... nomment et commettent ledit G. Silvius comme leur typographe et libraire ordinaire, à condition qu'il imprimera toutes histoires, livres, placards, ordonnances et autres pièces en telle langue que les-

---

(1) Résolutions des états de Hollande, du 27 mai 1577.

(2) Les mêmes du 8 juin 1577.

dits états voudront employer, sans que pourtant il soit permis audit Silvius d'imprimer ou publier aucune chose sinon avec connaissance et approbation des états ; — qu'en outre ledit Silvius sera pourvu en tout temps des livres dont on aura besoin en quelque manière à la susdite Université, le tout moyennant un traitement et une pension ordinaire de 300 florins, sauf que ledit Silvius sera payé indépendamment de ces gages, pour tout ce qu'il imprimera par ordre des états. Que d'ailleurs ledit Silvius en imprimant par ordre des états, sera privilégié comme de droit, etc. »

Pour les frais de transport Silvius reçut une somme de fl. 400. — Quant à l'établissement de ses affaires, il fut autorisé à négocier au crédit des états une somme de fl. 2000. — Enfin on déclara qu'après la mort de Silvius celui de ses fils qui en serait capable, lui pourrait succéder avec les mêmes gages.

Cela se passait en juin 1577, mais ce n'est que deux ans plus tard que nous trouvons Silvius établi à Leide. Peut-être il rencontra des difficultés dans la recherche d'une demeure convenable. Enfin il s'installa dans une maison (1) qui portait le nom des Trois Mages mais qu'il rebaptisa : l'Ange d'or (*in den gulden enghel*), du nom de son ancienne demeure à Anvers. Le 11 mai 1579 il se fit inscrire dans l'*Album studiosorum* de l'Université, et bientôt après ses presses furent en activité.

Sans doute les ouvrages qu'il publia à Anvers en 1578 et jusqu'en avril 1579 furent en grande partie imprimés par d'autres. L'ouvrage de Houwaert par exemple, *Milenus clachte*, dédié au prince d'Orange, et dont on connaît des exemplaires issus d'Anvers et de Leide (2), fut imprimé par Plantin.

On aura remarqué que Silvius fut nommé non seulement impri-

---

(1) Située dans la rue nommée *Maarsmansteeg*.

(2) Catalogue de la bibliothèque publique d'Harlem. Supplément, p. 107.

meur de l'Université, mais aussi des états de Hollande. En cette fonction il publia quelques pamphlets et ordonnances (1). et en 1580, les Actes de la pacification de Cologne, en latin, en français et en hollandais, pour lesquels il acquit un privilége de 5 ans (2).

Du reste, ce que Guillaume Silvius a imprimé à Leide est très peu de chose, car il mourut dès la fin d'août ou au commencement de septembre de cette même année 1580. En juin, il avait obtenu des états de Hollande un privilége de 7 ans pour un *Dictionarium omnium partium orationis* et en juillet un privilége semblable pour un *Novum dictionarium omnium partium orationis*. C'est tout ce que nous avons trouvé qu'il publia pour les études universitaires.

Silvius laissait une veuve et six enfants. Son aîné, Charles, inscrit dans l'*Album studiosorum* à la date du 11 janvier 1580, lui succéda. Il prêta serment le 28 octobre, comme imprimeur des états de Hollande, et déjà à la date du 13 septembre il avait acquis un privilége de six ans pour la publication, en langue hollandaise de l'ouvrage connu de Hubert Languet : *Vindiciae contra tyrannos*. Le 29 décembre on lui accorda un privilége de 3 ans pour l'*Apologie du prince d'Orange*, que quelques-uns attribuent au même Languet et que Silvius publia en 1581 en latin, en français et en hollandais. Deux fois encore il paraît dans les Résolutions des états de Hollande, à titre de privilége, mais seulement pour des ordonnances et des placards (3).

---

(1) On trouve une lettre de Silvius concernant un de ces pamphlets, du 4 septembre 1579, adressée à M. Floris Byn, pensionnaire d'Utrecht, dans le *Tijdschrift voor geschiedenis, etc. Van Utrecht* chez N. Van der Monde, tome VII (1841) p. 382. Les magistrats de la ville d'Utrecht lui accordèrent pour les frais d'exécution d'une vue de cette ville destinée à l'ouvrage de Guicciardin, publié par lui, la somme de 30 fl.

(2) Résolution des états de Hollande du 11 août 1580.

(3) Résolutions des états de Hollande, 1er août 1581, 2 juin 1582.

Nous ne saurions dire si Charles Silvius n'eut pas de succès dans ses affaires, ou s'il ne les goûta point, mais ce qui est certain, c'est que vers la fin de l'année 1582, il les abandonna (1). Sa mère vendit la boutique, et probablement les restes de l'imprimerie, à Plantin. Ajoutons qu'en 1583 elle présenta une requête aux états de Hollande, afin de recevoir les arrérages du traitement de feu son mari et de son fils. Les états renvoyèrent la requête avec les comptes aux curateurs de l'Académie, et ceux-ci lui payèrent les arrérages réclamés (jusqu'à la fin de 1582), montant à 300 florins (2).

(*A continuer.*)

P. A. TIELE.

VERS LATINS INÉDITS

Le manuscrit contenant les n°s 1831 et suiv. de la Bibliothèque royale de Bruxelles a été peint dans le courant du dixième siècle. Il nous a fourni le morceau que nous allons transcrire ici, digne de l'attention des savants qui s'intéressent à la poésie latine du moyen âge. M. Edélestand du Meril l'aurait certainement donné au public, s'il en avait eu connaissance. Le sujet de cette pièce est un épisode de la vie de l'abbé Jean le Bref, raconté par les

---

(1) Depuis 1582 on ne le trouve plus dans les listes des membres de l'Université, mais il vivait encore le 23 avril 1584, car à cette date sa mère et lui nommaient un procureur pour règler leurs affaires, *de chacun séparément* (*Klein Procuratieboek*, aux Archives de la ville).

(2) Résolutions des curateurs de l'Université, 26 décembre 1583.

auteurs du 3e livr., ch. 56, et du 5e liv., ch. 27, *De vitis patrum* (pag. 509 et pag. 598, ed. Rosweyd, 1628). Le nom de l'auteur qui a mis en vers cette histoire est inconnu et le titre du manuscrit ne nous fournit aucun renseignement à cet égard.

CUIUSDAM FLOS DE VITIS PATRUM.

In gestis patrum veterum
Quoddam legi ridiculum,
Exemplo tamen habile,
Quod vobis dicam rithmice.
Johannes abbas parvulus
Statura, non virtutibus,
Ita maiori socio,
Quicum (= Quocum) erat in heremo,
« Volo », dicebat, « vivere,
Sicut angelus, non veste,
Non cibo frui, non potu,
Qui laboretur manibus. »
Respondit maior : « Moneo,
Ne sis incepto properus,
Quod tibi, frater, postmodum
Sit non cepisse (= cœpisse) satius. »
At minor : « Qui non dimicat,
Non cadit neque superat, »
Ait et nudus heremum
Interiorem penetrat.
Septem dies gramineo
Duro vixit hic pabulo.
Octavo fames imperat,
Ut ad sodalem redeat.
Tunc maior clausa janua
Tutus sedet in cellula,
Cum minor voce flebili :
« Frater, » appellat, « aperi ;
Johannes opis indigus
Notis assistit foribus ;

Ne spernat tua pietas,
Quem redigit necessitas. »
Respondit ille de intus :
« Johannes factus angelus
Miratur cœli cardines.
Ultra non curat homines. »
Johannes foris excubat
Malamque noctem tolerat
Et praeter voluntariam
Hanc egit penitentiam.
Facto mane recipitur
Satisque verbis uritur ;
Sed intentus ad crustulam
Fert patienter omnia.
Refocillatus Domino
Grates reddit et socio.
Dein rastellum languidis
Temptat movere brachiis.
Castigatus angustia
De levitate nimia
Cum angelus non potuit
Vir bonus esse meruit.

Dr NOLTE.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE. — Le 31 mars dernier, est mort à Luxembourg, M. le Dr Antoine NAMUR, né dans la même ville le 12 mars 1812. M. Namur était professeur à l'Athénée Royal Grand-Ducal, secrétaire-conservateur de la section historique de l'Institut luxembourgeois, depuis la fondation en 1845, membre de plusieurs académies et sociétés savantes. Il fut nommée en 1848,

bibliothécaire de la ville, avec le titre de Professeur-Bibliothécaire de l'Athénée. On lui doit un grand nombre de dissertations, de notices et de rapports insérés dans les *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, dans la *Revue de la numismatique belge*, dans les *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique* et notamment, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, les articles suivants :

Notice des manuscrits Luxembourgeois (t. XV et XVI). — *Jean Rothe, chroniqueur et poëte du XVe siècle.* (t. XV). *La* Chorographia sacra *de Sanderus* (t. XII). — *Livre d'heures de la fin du* xve *siècle* (t. XVII). — *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de l'Athénée* (t. XIX, XX et XXI).

M. A. Namur a encore publié le *Catalogue de la Bibliothèque de l'Athénée R. G.-D. de Luxembourg, précédé d'un notice historique sur cet établissement.* Luxembourg, Buck, 1855. 1 vol. in-8°.

La thèse qu'il présenta pour le doctorat en philosophie, fut imprimée aussi à Luxembourg en 1855, sous ce titre : *De Lacrymatoriis apud Romanos.* — In-8°.

— Le 6 avril dernier est mort à Gand, M. Jean DE MEYER, membre de la Société des Bibliophiles de Belgique et de la Société des Bibliophiles Flamands.

VENTE PICHON. (Paris 19-24 avril 1869). — Nous donnons ici un aperçu de quelques-uns des prix les plus remarquables de cette remarquable vente, dont le produit s'élève à quelque chose comme 450,000 francs. Les reliures blasonnées et la provenance historique de quelques ouvrages, ont exalté la *furia francese* jusqu'à un véritable délire. Oyez plutôt ce relevé sommaire où nous avons dédaigné les prix inférieurs à 2,000 fr.

1. *Biblia Sacra*, d'Ant. Vitré, reliure de Padeloup, provenant de Longepierre, de F. Didot et de Pixérécourt. 5,200 fr.

34. *Lettres de S. Augustin*, de du Bois (1701), aux armes de Mme. de Chamillart. 5,025 fr.

66. *Occupation de l'ame pendant la messe*, msc., au chiffre de la duchesse de Montpensier, qui avait été acquis chez de Bure au prix de 1,530 f. — 2,400 fr.

213. *Cy est le Compost. des Bergiers...* (Paris. 1488), bel exemplaire. 3,000 f.

253. *Recueil de portraits* dit : *Messieurs et mesdames à la mode.* (Sous Louis XIV.) 2,899 fr.

255. *Blondel architecture françoise* (en gr. papier). 2,010 fr.

288. *La vie de mons. St Hubert d'Ardenne*, par le brugeois Hubert le Prévost (Paris, de Marnef), exempl., ordinaire. 645 fr.

292. *A. de Pluvinel. L'instruction du Roy* (Dessins de Crispin de Pas). 1re édition, prov., de la vente Huzard. 4,450 fr.

305. *Phebus. Des deduitz de la chasse* (Vérart, 1re éd.), exempl. superbe. 9,900 fr.

308. *Le roy Modus* (La fameuse édition de Chambéry), proven., du P. d'Essling. 10,000 fr.

310. *Le livre de la chasse du Grant Seneschal de Normandie*, seul exempl., connu de ce petit poëme de 12 feuillets qui a successivement appartenu au duc de la Vallière, Laujon, A. Martin, Ch. Nodier, et R. Heber. 2,005 fr.

311. *Le nouvelin de la venerie*, msc., exécuté pour le duc d'Alençon, orné de très-belles miniatures. 5,200 fr.

315. *La Venerie de Jacques du Fouilloux* (Poitiers, de Marnef). Le seul connu sur vélin ; le titre et 5 feuillets refaits par M. Taforel. 3,000 fr.

376. *Guill. Tardif, l'art de faulconnerie* (Verard, 1492), M. Brunet estime que cet ouvrage serait porté aujourd'hui à plus de 1500 fr. : avant la reliure de Bauzonnet, il avait été acquis pour 300 fr. chez Huzard ; il s'est vendu 5,050 fr.

450. *Le Rommant de la Rose* (*par Cl. Marot*). (1529) ex. aux armes du comte d'Hoym, reliure de Pasdeloup. 4,700 fr.

454. *Les Fortunes et Adversités de Jehan Regnier* (1526). On ne connaît que peu d'exemplaires du conseiller de Philippe le Bon. Celui-ci s'est adjugé à 5,400 fr.

462. *Le Chasteau de Labour, par P. Gringore.* (153.) 3,020 fr.

470. *La Nef des Folles*, (Paris Petit Laurens, s. d.). Précieux ex., sur vélin. 6,050 fr.

471. *Les œuvres de Roger de Collerye.* Cet introuvable volume, relié par Bauzonnet, s'est vendu. 6,880 fr.

472. *Histoire de Palamon et Archita.* Poëme d'Anne de Graville, dont on ne connaît que deux msc. 2,500 fr.

485. *Recueil de pièces joyeuses*, 1522. Contenant 18 pièces excessivement rares. 3,900 fr.

500. *L'Adolescence Clémentine (œuvres de Marot)*. Lyon, 1535. Le seul exempl. connu. 3,600 fr.

516. *La Coche (ou le débat d'amour de Marguerite d'Angoulême)*. Msc., exécuté en 1541, de 44 feuillets et 11 miniatures relié par Bauzonnet. 8,220 fr.

554. *Poésies de la Fresnaye Vauquelin*, Caen, 1605. (*Bauzonnet.*) La famille de Vauquelin a retiré tous les exemplaires qu'elle a pu rencontrer. 2,650 fr.

562. *Les premières œuvres poétiques de Flaminio de Birague.* Ex. unique sur vélin. 3,300 fr.

592. *Boileau.* (Paris, Denys Thierry, 1701.) Aux armes et au chiffre de Mad. de Chamillart, 2,100 fr.

636. *Recueil de chansons.* Msc. du xve siècle, 2,300. fr.

637. *Recueil des plus belles chansons de ce temps.* (Lyon, J. d'Ogerolles, 1559.) 2,900 fr.

688. *Molière.* (Paris, Thierry, 1682.) 1re édition complète de ses œuvres. Très-bel exemplaire. 4,610 fr.

691. *Racine*, (Paris, Thierry, 1987.) 3e édition de Racine, la première où se trouve *Phèdre.* 5,150 fr.

707. *L'Arbre de Bataille d'Honoré Bonet.* Remarquable msc. du xve siècle, 3,050 fr.

710. *Les passages de Oultre-Mer (par Séb. Mamerot).* (Paris, Regnault.) 1re édition, très-rare, 7,000 fr.

846. *Recueil de divers traités de J. de Marconville.* 2 volumes d'opuscules très-difficiles à réunir, imprimés à Paris, Dallier, de 1562 à 1574. 5,000 fr.

901. *Les 3 premiers livres de Diodore.* Paris, G. Tory, 1535. Ex. sur vélin, ayant appartenu à François de Bourbon, grand oncle de Henri IV. 2,750 fr.

926. *Abrégé de l'Histoire de France de Mézeray.* Signalé comme le plus bel exemplaire connu de cette édition d'Amsterdam. 2,000 fr.

939. *Recueil d'Estampes des troubles, etc.*, gravures de Hogenberg, d'après les tableaux de Perissin et Tortorel, 32 pl., plus 2 sujets non gravés par ces artistes. Petit in-f° oblong., aux armes de de Thou, richement relié. 10,520 f.

975. *La Muze historique de Loret.* Ex. de Mad. de Pompadour. 4,100 fr.

978. *Le portrait de Mlle de Manneville* (Puget de la Serre). Msc. très-curieux, auquel les notes du catalogue prêtaient un intérêt piquant. 3,200 fr.

244. *Dessins de Fr. Boucher pour les œuvres de Molière.* (32 dessins et les suites gravées.) 28,600 fr.

TROIS POËMES INÉDITS

DE

JACQUES DE BAISIEUX

On n'a fait connaître jusqu'ici de Jacques de Baisieux que deux fabliaux, intitulés l'un : *Des trois chevaliers et del chainse*, l'autre *La Vessie à prestre*.

Le premier a été analysé d'abord par Legrand d'Aussy dans les *Fabliaux et contes* (t. I, p. 229, éd. Renouard) ; puis on en trouve la traduction littérale dans le 3e vol. des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* par Sainte-Palaye (pp. 138 et ss.) ; enfin il a été imprimé en 1823 par Méon, dans le tome I, p. 91, de ses *Nouveaux Fabliaux*.

Le second, *la Vessie à prestre* fait également partie et du recueil de Legrand d'Aussy (t. IV., p. 177) et de celui de Méon (t. I, p. 80-90).

On ne sait quels sont les manuscrits, d'après lesquels Legrand a produit son analyse et Méon son texte. Toujours est-il que le texte imprimé a été fort malmené, soit ignorance du premier copiste, soit négligence du transcripteur moderne (1).

---

(1) Une preuve entre cent. Au v. 318 de la *Vescie*, le poëte dit qu'il a traduit cette pièce du thiois (flamand) en roman (« a de tiex en romant rimée »).

C'est d'après les auteurs cités qu'ont été faites les analyses insérées par M. Le Clerc dans l'*Histoire Littéraire de France* (t. XXIII, pp. 157 et 171) et que M. Dinaux a rédigé son article *Jacques de Baisieux*, dans le 4e vol. de ses *Trouvères*, p. 383.

Sainte-Palaye, en tête de sa traduction des *Trois chevaliers et le chainse* (1), nous apprend qu'il l'a faite d'après le manuscrit de Turin coté G. I. 19, et, dans une note renvoyée au bas de ses observations on lit ceci : « Le nom de Basiu se trouve encore dans un ou deux recueils de chansons manuscrites que nous avons rassemblées dans nos portefeuilles. » On est donc autorisé à penser que le savant à qui la philologie française a de si grandes obligations, n'aura pas négligé de recueillir dans ses portefeuilles les autres pièces du trouvère flamand qu'il a dû rencontrer dans le manuscrit même dont il a tiré la pièce qu'il a traduite. Et si je suis le premier éditeur des trois poëmes que renferment ces feuilles, je ne me flatte pas d'en être le premier transcripteur, car certainement, en cherchant bien, on en trouverait la copie dans le fouillis des papiers manuscrits laissés par Sainte-Palaye.

Le manuscrit indiqué par celui-ci sous la cote G. I. 19 (voy. le catalogue de Pasini n° LXXXIV, p. 493), est désigné aujourd'hui dans le dépôt de Turin par L. V. 32. C'est le même qui m'a été si utile pour mon édition de Baudouin de Condé, qui m'a fourni le fabliau de *la Veuve* de Gauthier le Long publié en 1866 et le *roman des Èles*, publié l'an dernier (2), et où j'ai puisé, enfin, les

---

Méon imprime (par faute typographique, je pense) *nex* au lieu de *tiex*, et l'éditeur de Legrand, ainsi que M. Dinaux, après lui, versent dans la même erreur !

(1) Sainte-Palaye, on a lieu de s'en étonner, transcrit constamment *chainse* par *chanise* ou *canise*, en l'expliquant par chemise. Mieux que personne, il aurait dû connaître l'ancien substantif masculin *chainse*, coexistant avec *camise*, *cemise*.

(2) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tomes XXII et XXIV (2e série, tomes II et IV). — Ces deux pièces ont été tirées à part.

trois morceaux inédits et inconnus de Jacques de Baisieux que j'ai la satisfaction de publier ci-après.

Ces morceaux, dans lesquels l'auteur se fait connaître en toutes lettres, sont placés entre les deux pièces déjà connues du trouvère et occupent les fol. 101 verso à 108 verso du volume (1).

Je laisse au lecteur l'appréciation de leur valeur littéraire; j'ai lieu d'espérer, toutefois, qu'il ne leur contestera pas quelque intérêt tant au point de vue des sujets et de l'invention, que sous le rapport du style, de l'ordonnance et de la langue. Si les poëmes publiés par Méon (2) appartiennent au domaine du fabliau chevaleresque et anti-monacal, ceux que je présente s'élèvent dans les hautes sphères du symbolisme et traitent d'abord de la signification mystique attachée aux diverses parties de l'Épée, puis de l'inféodation à l'Amour, le céleste seigneur, enfin des vertus médiatrices de la Vierge.

Je n'ai rien à dire sur la personne de l'auteur. Si Baisieux (3) est bien le lieu de son origine, trois localités peuvent se le disputer : l'une appartient au département de la Somme et à l'arrondissement d'Amiens, une autre se trouve à 12 kilomètres de Lille, la troisième enfin est la commune belge de ce nom dans l'arrondissement de Mons. Une seule circonstance milite en faveur de la

---

(1) Un dépouillement détaillé du manuscrit a été donné par moi dans le t. II du *Bibliophile belge*, pp. 1-33, et reproduit dans l'opuscule intitulé : *Notice et extraits de deux mss. français de la Bibliothèque royale de Turin*, par Aug. Scheler. Bruxelles, 1867, in-8°.

(2) Si, au moment où je pouvais disposer du ms. de Turin, j'avais eu connaissance du triste état, dans lequel les *Trois chevaliers* et la *Vescie* ont été livrés à l'impression, je n'aurais pas manqué de les transcrire également, et de publier les cinq pièces à la fois.

(3) Dans le recueil de Legrand *Basiu* est une fois estropié en *Basin*, une autre fois en *Bazir*.

Flandre, c'est que Jacques déclare avoir traduit la *Vessie à prestre* du thiois en roman.

La lecture des morceaux que je viens pour la première fois offrir aux amateurs des anciennes lettres belges et françaises, présuppose chez le lecteur une certaine connaissance des particularités lexiques et grammaticales et des allures syntaxiques de la langue d'oïl du 13e siècle; néanmoins il m'a semblé utile de l'aider et de l'instruire par quelques notes philologiques placées au bas des pages. Je considère comme un devoir de tout éditeur, de combiner, selon la mesure de ses moyens, l'intérêt littéraire avec celui de l'histoire et de la linguistique. J'ai découvert dans les pages qu'on va lire mainte parcelle curieuse pour le philologue, mais j'y ai rencontré aussi quelques obscurités et quelques problèmes dont j'abandonne la solution à de plus forts que moi.

Bruxelles, mai 1869.

AUG. SCHELER.

I. — Li Dis de l'Espée

(Fol. 101 v°)

Chil qui a grant tresor en garde
Se doit pener si qu'il le garde
K'ilh n'i ait damage ne honte
Et k'ilh em puist rendre bon conte
5 A celi qui li fait garder.
Puis qu'il a le clef à garder,
Il doit par droit rendre l'avoir,
S'il le pert par son nonsavoir ;

Ce puet on en maint lieu prover.
10 Dont se doivent bien esprover
Li haut tresorier precieus
Del digne tresor glorieus
De la foi garder si qu'il doivent,
Car la saintime orde en rechoivent,
15 Ki chevalerie est clamée.
De Deu et del monde est amée,
Là ù est à droit maintenue;
Car elle est de par Dieu venue
Et faite par son mandement
20 Por son tresor noméement
Garder, si qu'il le puisent rendre.
Car chevalier, à voir entendre,
Sont li tresorier de la foi,
Et tresorie qui defoi
25 Met c'on ne puet mie venir
Al tresorier as mains tenir,
Sans brisier u sans defermer;
Et si vos os bien afermer
K'ilh sont partie del tresor.
30 Si dirai, se je puis, très or
En avant k'est la tresorie.
C'est chars de bachelers, norie

Notes explicatives et leçons du ms. corrigées. Il m'importe de faire remarquer que j'ai transcrit le ms., avec tout le soin possible, mais qu'il se pourrait bien par-ci par-là que les défauts signalés tombent plutôt à charge de ma copie qu'à celle de l'ancien scribe; j'ai dû rendre le volume avant d'avoir pu procéder à une révision minutieuse de mon original. Je distingue les leçons corrigées par des italiques.

Vers 9 *Main.* L'omission du *t* final devant un mot commençant par une consonne est fréquente dans le ms; *En maint lieu* (cp. v. 94), sous maint rapport. — 20 *Par.* — 21 *Puise rendre.* — 22 *Chevaliers;* l'addition fautive de la finale *s* au sujet pluriel sera souvent signalée. — 24 *Tresorerie.* Le mot abstrait *tresorie* est à prendre dans le sens de trésorier, c'est ainsi que Froissart encore se sert du féminin *la capitaine* (propr. = *capitainie*) dans le sens de *capitanus.* — Le subst. *defoi* (défi) estparfois confondu avec *defois* (défense). Voy. ma note Baud. de Condé, p. 437. — 30 « Très or en avant » équivaut à : dans qui ce suit.

En couz d'espées et de haces,
De glaives, de dars et de maches,
35 A l'aüwe de grant porriere,
De son hyame por la lumière;
Bagnie en sanc et en suour,
Cuchie en paine et en puour
De mors et de flairanz bruine,
40 Del chiel a chambre et gordine,
S'a couce de terre fovoite.
Mais tant la venue couvoite
Des enemis, que sa sofrance
En met aukes en obliance;
45 Si a de son haubert linchuel
Et de cors de cheval berchuel,
S'est covers d'orage et de plœve;
De galée et de nois se trueve
Tant blanc, car ilh n'a autre tente
50 Contre soleil, contre tormente,
Ke son escut dont ilh se cuevre.
Tresorrie de si fort œvre
Ne porroit estre desconfite;
Por ce l'a Diex por lui eslite
55 Et por garder ses bons amis.
Bachelers qui à ce a mis
Son cuer, doit bien en pris monter,
Car j'ai sovent oï conter
Qu'il ne doit pour el le branc çaindre.
60 Mais mes sens ne poroit ataindre

Vers 35-36 Ces vers sont obscurs. *Aüwe*, aide. « Elevée (exercée) à l'aide de la poussière du champ de bataille, et n'ayant pour toute lumière que celle qui pénètre par le heaume. » Tel doit être le sens. — 38 *Cuchie*, couchée. — 39 « De cadavres et de puant brouillard. »La grammaire exige *flairant*. — 40 *Del chief*. L'*e* muet dans *chambre* fait syllabe; ce fait se reproduit souvent. — 41 *Fovoite*, mot omis dans les dictionnaires, doit signifier moite; il tient, semble-t-il du latin *fovere*, réchauffer, étuver. — 44 *Aukes* (lat. *aliquid*), quelque peu. — 45 *Lichuel*. — 46 *Berchuel*, berceau. — 48 *Galée*, p. *gelée*, semble être une faute; *nois* n'est pas correct non plus; il faut au singulier-régime la forme *noif*. — 49 Peut être faut-il *Tout blanc*. — 52 *Fort*, difficile. — 56 *Bacheler*.

Cant ke l'espée senefie,
S'en dirai ce dont je me fie,
Et croi jà repris n'en serai.

Au pumel encomencerai,
65 Ki par raison doit touz rons estre,
De ce ne dout ne clerc ne prestre
K'ilh m'en puissent à droit reprendre.
La rondece done à entendre
Le monde et quant que y repaire,
70 Dont chevaliers doit estre maire
Et sire, et avoir en sa main ;
Si les doit, al soir et al main
Et à totes eures del jour,
Soccurre et aidier sans sojor
75 Contre chiaus ki lor font grevance ;
C'est del poing la senefiance.
Et il le doivent honorer
Et gaangnier et laborer
Tant qu'il ait ce qu'il a mestier.
80 Puisqu'il les sert de son mestier,
Ilh le doivent do leur servir,
Car ilh le seit bien deservir
A ce qu'ilh les fait en pais vivre ;
Trop aroient li bon de cuivre,
85 Ki mavais lairoit covenir.

A la pugnie vœl venir,
Ki a bon senefiement :
C'est qu'ele nul maniement

Vers 70 *Chevalier*. — 76 *Poing*, plus bas (v. 86) *pugnie*, poignée, est le tout dont le *pumel* (v. 64) est une partie. — 77. « Et eux, à leur tour, lui doivent le respect. » — 78 *Gaengnier* a ici son premier sens de « travailler, s'efforcer » ; synonyme de *laborer*. — 84 *Cuivre* est un mot curieux ; il paraît signifier ennui, inquiétude, et être le subst. verbal du verbe *cuvrier*, *covrier*, que Froissart emploie souvent avec le sens de tourmenter, harasser, en l'associant à *herier*, *travailler*.

Ne doit avoir fors de tel home
90 Ki en sache le loi de Rome
Defendre, con clers par parole ;
Et ses anemis en afole
Partot ù ilh les puet trover ;
Ce puet on en mains lius prover
95 Par les heus dont li crois est faite.
Par la crois est li crois atraite
Ke li chevaliers doit defendre ;
Et encors nos done à entendre
Li crois justice, car no pere
100 Jesus i soffri mort amere
Et si mist son cors à justiche ;
S'est drois que chevaliers justiche
Les musars, car le crois en porte,
Dont mauvaistés doit estre morte,
105 Si ke mors en fu li pechiés
Dont Adans nos ot entechiés
Par le commant qu'il trespassa ;
Mais Diex en crois nos respassa
Par la char dont il prit vesture.
110 Ce senefie la hodure ;
Et quedirai des .ij. taillans ?

Li uns dist k'aspres et taillans
Soit bachelers de pris aquerre
Et des anemis Dieu requerre.
115 Mort ne crieme ne aime vie,
Ains face tant ke deservie
Ait l'amor Dieu et grasce à monde.
Cant il voit ke li os abunde
Et a masse des enemis
120 Et ilh a le hyame mis

Vers 96 *Atraire,* ici représenter, rappeler. — 183 *Ses musart.* — 104 *Mauvaisté.* — 110 *Hodure* ou *heudure,* l'ensemble des *heus* (v. 95), dont se compose la croix ou poignée de l'épée. — 112 *Taillant*, âpre, empressé. — 120 *Hyame* est tantôt traité en trissyllabique, comme ici, tantôt en bissyllabique, comme vv. 36 et 181.

Et bien d'armes son estovoir,
Il doit le pié delivre avoir
Ke levriers encachant al plain ;
Ensi doit ilh ferir al plain
125 Des esporons menuement,
Tant ke cheval si roidement
Face curre ke les rens coupe.
Noise de tabors ne de troupe
Et cliketis de couz d'espées
130 Sor ces armes dures temprées,
Et li desirs de bien ovrer,
Li font hardiment recovrer
Et li donnent cuer de lyon
El renc. Quant il voit que li hon
135 Passe devant lui qui l'esgarde,
Por ce c'un poi por lui coarde,
Cort li lyons à l'home seure ;
Ensi bachelers s'esviguere
Et enorguelhe ou taz, ou caple,
140 U chascuns de l'espée caple
Et fiert de dars et de gisarmes
. . . . . .
Et ke fait sa char ressembler
A la char d'asne à l'asembler,
145 K'ilh ne crient coz, travailh ne paine
Ne fais porter, mors ne samaine,
Ne pointure de l'aguilhon.
Bras ait k'eles d'emerelhon

Vers 121 *Son estovoir*, ce qu'il lui faut. —122 *Les piés*. — 125 *Menuement*, à coups redoublés. Cp. la locution « souvent et menu. » — 129 *De couz cliketis*. — 130 *Dures* présente un exemple de cette assimilation de l'adverbe à l'adjectif qu'il détermine, dont j'ai consigné ailleurs d'intéressantes applications (voy. mon éd. de Watriquet de Couvin). — 132 *Hardiment*, d'ordinaire *hardement*, hardiesse, courage. — 134 *Et rent... li hons*. — 136 *Con poi*. — 137 *Sore*. Pour *tez* voy. ma note, dans Baud. de Condé, p. 406, ad v. 314. — 142 Ce vers manque. — 143 *Rassembler*. — 146 *Samaine* m'est inconnu ; serait-ce un dérivé de *same*, *saume*, *somme*? donc = charge.

Isnel, et puing plus dur que piere
150 D'aïmant; et en tel maniere
K'aïmans tient fer et achier,
Ne covient do poi detachier
Del bacheler chose qu'il tiengne.
En l'estour adès li souviengne
155 Pour coi ilh a chainte l'espée.
Cuers d'anemis et foie espée
Et trenche haubers et hyames,
Testes et bras et puins et pames,
Et espande sanc et cervele.
160 En liu d'oïr son de viële,
Fait ilh anemis Dieu crier
Et sans confesse devier,
Si que li ranc en aclarissent
Et que li plus preu le guenchissent
165 Et le resongnent plus que foudre.
Enivreit de sanc et de poudre
Le quident tot si enemi,
. . . . . .
. . . . . .
170 Tot partout fait les rens fremir
Et desconfit tot là ù torne;
Ses enemis broie et atorne
A sause de sanc destemprée,
Si ke joinchie en est la prée
175 Entor li, derier et devant;
N'i a si hardi ki se vant
De lui desconfire et abatre;
Por un cop qu'il donne, en a .iiij.;
Là rechoit paiement moult riche.
180 Mais il fait forte tor massiche

Vers 149 *Pire.* — 152 *Ne doivent.* — 154 *En lestour.* — 156 *Foi... Espéer*, trancher, est ou tiré du subst. *espée*, ou vient d'un verbe *spadare*, couper, châtrer. Je ne le trouve consigné nulle part. — 158 *Pame.* — 180 *Massiche*, féminin de *massis*, lat. *massicius*.

De son hyame et mur de l'escut ;
Là n'a pas sans travailh vescut.
Do branc fait flece de periere,
Do poing et de l'espée piere,
185 Dont ses enemis acravente ;
Mors et afoleis les adente,
Si ke li plus hardis s'esmaie.
Cil à droit a, c'est cose vraie,
De l'espée prise chainture ;
190 Chil à droit a solonc droiture
Chainte l'espée à un taillant ;
Chil garde le tresor vaillant,
Si en puet à Dieu conte rendre.
Et s'il puet l'autre tailhant prendre,
195 K'ilh soit justechieres loyauz,
Je di qu'il est à Deu roiaus.
Et coment loiaus justechiere ?
Ke por avoir ne por proyere,
Ne por amour ne por haïnne,
200 Por suer, por frere, por cousine,
Por molhier, por pere, por mere,
Ne por paür de mort conpere
K'ilh vueilhe de nul lés ployer
Le tort ne le droit desvoyer ;
205 Ains mete chascun à sa voie :
Tort à tort, droit à droit avoie ;
Les mavais mete en grant destrece,
Les bons garde c'on ne les blece,
S'ara l'espée toute entire.
210 Bien l'oze par verité dire
En son dit *Jakes de Baisiu*,
Ke bon justecier font paisiu

Vers 184 *Pirre*. — 188 *Droit c'est*. — 190 *Droit solonc*. — 192 *Vaillant*, précieux, — 196 *Roial*, comme *seigneurial*, signifie souvent « ayant un grand prix, jouissant d'une haute estime. » — 202 *Comparer* équivaut ici à consentir. — 206 *Avoier*, ranger. — 209 *Entiere*. — 212 *Paisiu*, forme variée de *paisif* (*f* résolu en *u*).

Le siecle et en levent l'ordure ;
Et cui Diex ne donne aventure
215 K'il puist avoir les .ij. tailhans,
S'ait l'unc, si n'iert pas mains valhans,
Ains iert de moult de gens prisiés
Et de Deu, se ilh n'est brisiés
U par promettre u par doner ;
220 Car s'on li voit abandoneir
Son cuer à avoir recevoir,
Maintenant, ce vos di por voir,
Iert sa justice defolée,
Ensi con l'espée afolée
225 U on a petit de fiance.

Di vos ai la senefiance
De l'espée lonc mon savoir :
Diex le doinst toz princes avoir !

Vers 218 *Brisié*, rompu, corrompu. Souvent *brisier* signifie aussi retenir, empêcher. — 222 *Vo di.*

(A continuer.)

LES DESIDERATA DES BIBLIOPHILES

Charles Nodier avait eu l'idée de faire une bibliographie des livres *perdus*. Je doute fort qu'il ait jamais commencé ce travail épineux et difficile ; car il suffit qu'un seul exemplaire du livre qu'on regarde comme disparu se rencontre de loin en loin dans une vente ou soit signalé dans un catalogue, pour que cette découverte vienne diminuer la Bibliographie dans laquelle on aurait fait figurer le livre en question. Je me rappelle avoir embarrassé Nodier, par des observations auxquelles il ne sut pas

répondre de prime abord, quand je le priai de bien préciser ce qu'il entendait par *livres perdus*.

— Il me semble, me dit Nodier qu'il faudrait comprendre sous ce titre de *livres perdus*, tous les ouvrages imprimés dont il n'existe pas un seul exemplaire, ou dont il n'existe que deux ou trois exemplaires, dont les anciens catalogues ont fait mention et qu'il est impossible de retrouver aujourd'hui, ou dont l'anéantissement complet est un fait bien avéré, ou enfin dont la destinée est restée tout à fait problématique. Il y a tant de causes qui ont pu amener la perte totale d'un livre, d'une édition entière ! Les différentes causes de destruction seraient autant de chapitres anecdotiques ; par exemple : livres brûlés dans des incendies ; livres noyés dans des naufrages ; livres supprimés par autorité de justice, par le bon plaisir de l'auteur...

— Vous entendez parler de l'édition entière ou de la plus grande partie de l'édition ?...

— Sans doute ; mais, toute réflexion faite, on pourrait soutenir et prouver qu'il y a peu de livres absolument perdus, absoment détruits, absolument inconnus. Si mon savant ami le docteur Payen était là, il m'interromprait pour faire ses réserves en faveur de l'*Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, par feu M. de la Boëtie, ce phénix, ce merle blanc, ce *rara avis*, que tous les bibliophiles et bibliographes cherchent et chercheront toujours.

— Je suis de votre avis, repris-je : il y a beaucoup de livres rarissimes, mais il y en a peu dont il n'existe pas au moins un exemplaire. J'approuve donc le savant auteur du *Manuel*, qui a cité, dans son ouvrage, d'après les *Bibliothèques françaises* de La Croix du Maine et du Verdier une foule de livres qu'il n'a jamais vus et que nous n'aurons pas le bonheur de voir plus que lui.

— Je vois que mon projet de *bibliographie des livres perdus*

a besoin d'être mieux étudié, reprit Charles Nodier avec son malicieux sourire ; en attendant, je vais m'occuper d'une autre bibliographie, dont plusieurs Allemands se sont occupés avant moi, celle des ouvrages qui ont été faits ou même seulement commencés et qui n'ont pas vu le jour, par des circonstances que l'histoire littéraire a souvent mentionnées avec des détails fort piquants...

— Ce serait là, en effet, une Bibliographie très curieuse, ne fût-ce qu'un catalogue de manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques et particulières.

Cette conversation empêcha peut-être Charles Nodier de donner suite à son idée. Cette idée, je l'avais reprise pour mon compte, et j'avais voulu, il y a longtemps, recueillir non-seulement la bibliographie des ouvrages restés inédits, dont les manuscrits n'existent plus, mais encore celle des livres dont il n'existe qu'un ou deux exemplaires signalés çà et là dans les catalogues.

Les notes que j'avais amassées alors sur ces deux sujets bibliographiques ont eu, en partie, le sort des manuscrits et des éditions qui ont disparu et dont il ne reste qu'un souvenir plus ou moins vague : on les a brûlées comme papiers inutiles et encombrants, pendant un de mes voyages.

Voici pourtant quelques-unes de ces notes, échappées à Vulcain, comme dirait Virgile, qui avait aussi voué aux flammes son Énéide. Ces notes ne valent pas un poëme épique, je l'avoue. Je serais fort en peine de dire de quelles sources je les ai tirées, et je ne suis pas même sûr, à présent, qu'elles ne fassent pas double emploi avec le *Manuel du libraire*, où plusieurs se seront peut-être glissées, à mon insu, car elles datent de plus de vingt ans.

Mais mon docte ami M. Gustave Brunet prépare, sous le titre d'*Appel aux bibliophiles*, une petite publication qui a pour objet

d'indiquer les livres perdus ou seulement égarés, qu'il faudrait rechercher et découvrir dans le fond des bibliothèques où ils se cachent depuis bien des années. Déjà, un certain nombre de ces livres uniques ou rarissimes ont reparu dans le précieux catalogue de M. le baron Jérome Pichon. Dieu fasse que pendant cette vente mémorable, quelque bibliographe les guette et les saisisse au passage, soit pour les décrire, soit pour les analyser, soit pour les copier, car ils ne feront que se montrer au grand jour de l'encan, et ils passeront probablement dans les mains jalouses d'un de ces *bibliotaphes*, qui enfouissent les trésors dans le tombeau de leur bibliothèque.

P. L. JACOB, Bibliophile.

1. Blason de la Bouere de la Caussas. *Toulouse*, 1565.

2. La biogrenaphie des Roys de France où leurs vies sont briefuement descrites et narrées en vers : auec les pourtraits et figures d'iceux. *Paris, et Lyon*, *Cauelot*, 1583, in-8°

3. Le catalogue de malheureux, contenant les calamités et malheurs où tombent tous les jours plusieurs personnes. *Paris*, 1549, in-16.

4. Celebration sur la mort de Raoul et Jehan Parmentier, et de leur navigation en l'isle Taprobane, par Pierre Crignol. *Paris*, 1531.

5. Comedie tres elegante en laquelle sont contenues les amours d'Erostrate et Polymneste, translatée d'italien. *Paris, Hierosme de Marnef*, 1545, in-16.

6. Chant elegiaque de la république sur la mort de tres haut et tres magnanime prince François premier de ce nom roy de France. Joins certains epitaphes sur la mort dudit Prince. *Tholose*, *Guyon Boudeuille*, 1547, in-4°.

7. La claie amoureuse, avec la claie de la Prudence. *Paris*, *Gilles Corrozet*, 1554, in-8°.

8. Complainte lamentable de la mort de François de Lorraine, duc de Guise par L. T. *Paris*, *Thomas Richard*, 1553, in-4°.

9. La conqueste qu'un cheualier surnommé le Cueur d'amours espris feit d'une dame appellée Doulce Mercy. *Imprimé en* 1503.

10. Le cuyder et contrepenser des hommes et des femmes, par lequel l'on pourra congnoitre la folle faintise du monde, avec les louanges des dames. *Lyon*, *François Juste*, s. d., in-16.

11. Le Debat de deux gentilshommes espaignols sur le faict d'amour. *Paris*, *Jean Longis*, 1541, in-8°.

12. Defense aux injures et calumnies contenues en la response de Pierre Ronsard, contre les Predicans de Geneue. Plus le Temple Ronsard où la légende de sa vie est brieuement descrite. Plus les Palinodies dudit Ronsard sur ses discours des miseres de ce temps. *Lyon*, 1563.

13. La description du beau chasteau d'Amboise, en rithme, par maistre Jean Trotier. *Paris*, s. d. (vers 1520), in-16.

14. Dialogue intitulé Lamnarde et Bluteau, par Beaugué le Pensif. *a Poictiers*, *par les Bouchetz freres*.

15. Discours tres veritable des horribles meurtres et massacres commis et perpetrez de sang froid par les troupes du duc de Savoye, sur les pauvres payans du bailliage de Ges, et mandement de Gaillart et Terny près de Geneue, sans aucune exception d'age ou sexe, tant homme que femme, qu'enfans masles et femelles. *Paris*, 1590, in-8°.

16. Les elemens de l'artillerie et pratique du canon, où est adjousté un quatriesme liure qui traicte d'une harquebuse qui se charge de l'air et d'eau, avec un traicté de la poudre à canon qui faict de l'air, non encore communiqué. *Paris*, *Adrian Beys*, 1608.

17. Epistre d'Adrien VI pape aux princes d'Allemagne, par laquelle il les exhorte de vivre tous en paix et concorde, mise de latin en françois. *Lyon*, *François Juste*, 1536, in-16.

18. Epistre d'une damoiselle sur la mort de Leonor de Roye princesse de Condé. *Paris*, 1564, in-8°.

19. Epistre envoyée à un gentilhomme françois estant en Allemagne, par Martin Seguils. *Lyon*, *Benoist Rigaud*, 1570, in-16.

Cité par Duverdier.

20. L'esperant mieux avoir, composé par quatrains à la louange de la Trinité. *Paris*, *Vincent Sertenas*. 1549, in-16.

21. Les fictions poetiques, par l'Innocent Esgaré, *Lyon*, *Jean Saugrain*, 1577, in-16.

22. Floriseo et Clareo, de leurs piteuses amours, et de la peu fortunée Isea, traduict par Jaques Vincent. *Paris*, *Jacques Kerver*, 1554.

23. Le fort baston de madame la Verité pour chastier Malebouche, à tous maldisants des Dames, né, trouué et nourry es terres et forests et boscages du seigneur de Labedan, viconte de Chasteaubrun en la conté de Bigorre, auec l'honneur, louange et tresor des Dames. *Tholose* 1534.

24. Le Garand des dames soubz la protection d'honneur contre les calumnies de la noblesse feminine. *Lyon*, s. d., in-8°.

Ne pas confondre cet ouvrage avec le *Chevalier aux Dames*; l'auteur se nommait *le Garand*.

25. Jardin d'hyver ou cabinet des fleurs contenant en 26 elegies fleurons des plus fleurissans parterres, par Jean Franeau, illustré d'excellentes figures. *Douay*, *chez Pierre Borreman*, 1616, in-4° (1).

26. Le Jardinet du cistre vulgaire, contenant fantaisies excellentes et chansons melodieuses, auec des passomezes conuenablement changées en plusieurs tons : paduanas, galliardes, amandes, branles, voltes, et courantes, et autres choses plaisantes, reduites en tablatures du subdit cistre. *Nouvellement imprimees en Anuers, pour Jean Bellere*, 1592, in-4°.

27. Le jeu de l'Aduenture et deuis facetieux des hommes et des femmes, auquel par election des feuillettes se rencontre un propos pour faire rire la compagnie, le tout par quatrains. *Paris* et *Lyon*, s. d., in-32.

28. Lamentation et complainte d'un prince d'Albanie à l'encontre d'amours et de sa dame. *Lyon*, *Jean Saugrain*, 1559, in-8°.

29. Le livre blanc de Madonnes de Tholoze. *Imprimé à Tholose par Guy Boudeville* (vers 1555).

30. Le livre de paix : A bien faire laissez dire, par Nicole de

---

(1) Dans la collection d'un amateur (*Catal. Aubry*, 26 avril 1869) n° 584, et à la Bibl. Roy. de Bruxelles. (N. d. l. R.)

Charmoy, advocat au Parlement de Paris. *Paris, Charles Langelier*, 1543, in-16.

Cité par Duverdier.

31. Le livre de l'Amy fidele avec plusieurs discours amoureux en vers et en prose par un gentilhomme picard. *Paris, Jean Delastre*, 1578, in-16.

32. Les louanges de Jesus-Christ, en rimes, par Victor Brodeau. *Lyon, Sulpice Sabin et Ant. Constantin*, 1540, in-8°.

33. La macaronée de S. D. T. *Lyon, Jacques Faure*, 1550, in-8°.

Cité par Duverdier.

34. Ombres de defunts sieurs de Villemer et de Fontaines, seconde édition revue et augmentée. *Lyon*, 1609, in-16.

35. Le Pasquil de la Court, par Pierre de Cugnieres. *Paris*, 1561.

36. Petit traité du tonnerre, esclairs, foudre, gresle, et tremblement de terre : auquel est aussi parlé des sorciers, du pouvoir qu'ils ont et de celui qu'ils croient avoir. *Paris, Jacques Chouet*, 1592, in-8° (1).

37. Pompée, tragedie nouvelle. *Lausanne*, 1579, in-4°.

38. Les receptions et harengues composées et enoncées aux entrées du Roy et et du Dauphin en l'université de Caen aux feries de Pasques l'an 1522 : item les reponses faictes par lesdicts seigneurs aux suppostz d'icelle. Ensemble un traicté d'entre les roys de France et d'Angleterre comment les filles ne peuvent succéder à la couronne et aussi comment le roy d'Angleterre ne peut prétendre aucune chose au royaume de France, par Jean Rogier. *Caen, Michel Auger*, s. d., in-16.

Cité par Duverdier.

39. Recueil des choses notables qui ont esté faictes à Bayonne à l'entrée du roy Charles IX et de la Royne sa mere, avec la Royne catholique sa seur. *Paris, Michel Vascosan*, 1566, in-4°.

40. La ruine et tresbuchement de Mars dieu des guerres aux enfers, et de Discorde, pour la paix receue entre les princes chrestiens, auecque le discours du grand triomphe faict en la ville de Lyon pour icelle paix accordée entre les roys Henry de France

---

(1) A la Bibliothèque Royale de Bruxelles. (N. d. l. R.)

et Philippe d'Espaigne, par Jehan Sceue. *Lyon*, *Jean Saugrain*, 1559.

Cité par Duverdier.

41. Les ruses et cautelles de guerre, par exemples anciens et modernes, par Emery de Saincte Rose. *Paris*, *Jean Petit*, 1514, in-8°.

Cité par Duverdier.

42. Silene insensé ou l'estrange metamorphose des amans fideles. *Paris*, 1613, in-8°.

43. Le songe de la Piaphe, par de Boissereau. *Paris*, *Nicolas Chesneau*, 1574, in-4°.

44. Tenebres du Grand Turc à six leçons sur les regrets de la perte de ses gens à Malte, Rhode, Cypre, Famagoste. etc. *Paris*, *Bigent Godec*, 1572, in-8°.

45. Tobie, comedie par Catherin Le Doulx. *Cassel*, *sumptibus Tom. Schureri*, 1604, in-12.

46. La Touche nayfue pour esprouuer l'amy et le flateur auec le art de soy aider et par bon moyen faire son profit de ses ennemys. *s. n.*, 1537, in-8°.

Non cité, à l'article Du Saix, dans le *Manuel du libraire*.

47. La très-grande désolation, merveilleuse deploration et infaillible punition de l'Ame incorporée, estant aux enfers, en vers croisezet leonins. Avec le symbole de S. Athanase, traduit aussi en rime. *A Tholose*, *Boudeville*, 1554.

48. Le triumphe des Dames composé par un gentilhomme espaignol nommé Jehan Rodrique de la Chambre, à la louange des Dames : auquel est monstré par euidentes raisons comme grande est l'excellence d'icelles sur les hommes et lequel un nommé Vasquemude de Villelobes Portugalois feit translater en françois et le dedia au duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Artois. *Paris*, *Pierre Sergent*, s. d., in-4° (1).

49. Trois dialogues contre les nouveaux académiciens : que tout ne consiste point en opinion : ou sont introduits entreparleurs Bayf, Ronsard, Nicot, Aubert, par Guy de Brues. *Paris*, *Sebastien Niuelle*, 1557, in-4°, (2).

Du Verdier cite cet ouvrage, dans sa *Bibl. franç.*, et en donne un extrait

---

(1) Dans la collection de M. Jerôme Pichon. (N. d. l. R.)

(2) A la Bibliothèque Royale de Bruxelles. (N. d. l. R.)

50. Version de vingt-huit carmes latins qui se lisent escripts en pierre au grand temple de St-Estienne de Bourges contre le pilier auquel joint l'autel, avec l'interpretation d'iceux, par D. J. M. N. *Imprimé en* 1564.

51. La vie de Belabre, grand voleur : ensemble la façon comme il fut pris au conté de Bourgoigne, et comme il fut defaict à Dole auec ses complices. Composée en ryme, par le poëte de Borgoigne. *Lyon, Jean Pidier*, s. d.

52. Visions d'Oger le Danois au royaume de Faerie. *Paris, Ponce Roffet*, 1548, in-8°.

(A continuer.)

LES PREMIERS IMPRIMEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE LEIDE (1)

LES SILVIUS. — CHRISTOPHE PLANTIN. — LES RAVELINGHEN

II

Christophe Plantin, 1503-1586.

Depuis que la ville d'Anvers était devenue le siége du gouvernement des insurgés, Christophe Plantin avait mis sa célèbre imprimerie à leur disposition. Il s'entend qu'il renonçait en agissant ainsi à l'appui du parti catholique, et en premier lieu à celui du roi d'Espagne. C'était aux frais de ce dernier qu'il avait imprimé sa célèbre *Bible polyglotte*, mais il paraît que ces frais qui devaient être fort considérables (2), ne lui furent jamais payés,

---

(1) *Suite*. Voy. pp. 83-87.

(2) On parle de trente mille ducats. Voir : *Geslagt-lyste der nakomelingen van C. Plantyn*, p. 10 note 1.

ce qui lui causa de grandes pertes (1). Les troubles dont Anvers était devenue le théâtre devaient faire naître naturellement chez lui le projet d'établir une nouvelle imprimerie dans les provinces de la Hollande, où le calme et la prospérité commençaient à renaître. Quand donc son ami et confrère Guillaume Silvius vint à mourir et que son fils Charles résolut de quitter les affaires, Plantin forma le dessein de s'établir à Leide et de laisser la surveillance de l'imprimerie d'Anvers à ses gendres (Ravelinghen et Moerentorf). Ce fut probablement encore une fois le digne Dousa, son ami et son protecteur, qui l'engaga fortement à accomplir ce dessein. En novembre 1582 il acheta donc à Leide une maison située dans la Grande-Rue, pour la somme de 3000 florins (2), et dès le commencement de l'année suivante il se trouva installé dans sa nouvelle demeure. Il fut accompagné à Leide par son neveu Chrétien Porret, le fils de son frère (3), qui

---

(1) Notes mss. dans la possession de M. Bodel Nyenhuis, descendant de Plantin par les Ravelinghen. « Dog dezelve (le Roi) betaelde niet door de opgekomen Nederl. beroertens, waer door het groote schade hadde. » Par la même cause, il laissa un héritage fort peu considérable, sauf une belle et précieuse bibliothèque. Comparez l'épitre dédicatoire de Plantin ajoutée à *Barlandi Hollandiae comitum historia* (Leide 1584) : «... *Itaque manum statim admovere operi coepi, quod jam per annos triginta... exerceo, quam bene aut feliciter, aliorum judicium esto : illud ego scio, quod cum communi aliquo potius, quam cum meo magno fructu.* » Voir l'ouvrage de MM. Ruelens et de Backer, p. 244.

(2) Lettres de transport aux archives de la ville, Lit. K. fol. 49. La maison était située : Breedestraat, hoek Vrouwensteeg, où est aujourd'hui le *Café des Étudiants*. La même maison remise en vente par les héritiers van Ravelinghen en 1627, produisit alors la somme 16,600 florins, mais peut-être avait-elle été rebâtie dans l'intervalle.

(3) Voir sur son père, mon art. sur *Chr. Plantin et Henrik Niclaes* dans ce même journal, tome III. Chrétien Porret (nommé dans les registres tantôt Perret, tantôt Poret ou Porret) était né à Paris en 1554. Il se maria le 16 jan-

s'établit dans la même ville comme apothicaire, et, dès le 15 décembre 1582, il fut inscrit au registre des bourgeois (*poorter*). Plantin et Porret paraissent conjointement comme témoins dans un acte du 12 janvier 1583. Dans les premiers mois de cette année, Plantin transporta une partie de son imprimerie d'Anvers. Le 29 avril il se fit inscrire dans l'*Album civium academicorum*, et depuis le 1er mai il fut considéré comme imprimeur de l'Université, ainsi qu'il paraît par l'acte de sa nomination, qui date de l'année suivante. Il fut nommé par les curateurs « à la place de feu Me Guillaume Silvius, imprimeur ordinaire de l'Université, avec un traitement annuel de 200 florins, commençant le 1er mai 1583 » (1). On voit que la charge d'imprimeur des états de Hollande, que Silvius avait exercée en même temps que celle d'imprimeur de l'Université, en fut séparée. Peut-être Plantin fit-il des démarches pour obtenir aussi cette double charge, et devons-nous attribuer à cette cause la date tardive de l'acte de sa nomination.

Le 25 mai 1583 les magistrats de Leide accordèrent à Plantin, de faire bâtir devant la façade de l'Université certaine boutique de pierre ou de bois, afin d'y exercer le métier de libraire, à la condition que, sitôt qu'on aurait besoin de ce terrain, il serait obligé de faire raser l'édifice. (2) La maison de Plantin se trouvait à quelque distance de l'Université : la boutique susdite devait parer à cet inconvénient.

---

vier 1588 à Baefken Jans fille de Berckel de Leide. Ses témoins furent François Ravelinghen, *son neveu*, et Frans Spiering, *son cousin*. Porret acheta en 1585, conjointement avec Plantin, la demeure de Silvius, où il s'établit. En 1623 il avait six enfants, dont un se trouvait à Rome, un à Louvain, un à Harlem, un en garnison à Grave. Il mourut avant 1628.

(1) Résolutions des curateurs de l'Université, du 14 mai 1584.

(2) *Gerechsdag boeck*, fol. 211, aux archives de la ville.

Le 15 septembre 1583 comparut devant les magistrats « Loys Delsevier, libraire, et avoua qu'il était redevable à Christophe Plantin d'une somme de 1270 florins, pour des livres qu'il lui avait livrés, promettant de payer la somme susdite par termes, c'est-à-dire le dernier octobre prochain 70 florins, et ensuite chaque mois 25 florins jusqu'à ce que la somme soit entièrement payée, stipulant, que si le payement n'est pas dûment effectué, le susdit Plantin aura droit sur sa maison située au *Rapenburch*,... ensuite sur sa maison située dans le *Clockstege*,... et en général sur tous ses biens, etc. » (1)

Notons que ces maisons de Louis Elzevier étaient situées dans le voisinage immédiat de l'Université et que par conséquent Plantin devait attacher un grand prix à leur possession. Aussi ne tarda-t-il pas d'en faire l'acquisition. Le 30 avril 1585 Louis Elzevier comparut de nouveau devant les magistrats « et avoua d'avoir vendu à *l'honorable célèbre seigneur* Christophe Plantin, imprimeur de l'Université, deux maisons avec leurs dépendances, situées, etc. » Une des conditions de la vente était que Plantin « fît remise au comparant d'une dette de 836 florins, restant de 1270 florins, dus à Chrétien Porret, apothicaire. » Il parait donc que Porret avait acquis l'obligation que Elsevier avait contractée envers Plantin (2).

Revenons à l'année 1583. Le premier livre qui sortit des presses de Plantin à Leide fut l'ouvrage de Barlandus : « *Hol-*

---

(1) Lettres de transport. aux archives de la ville.

(2) Elsevier ne quitta sa demeure qu'au mois de mai 1507. Il présenta le 24 avril de cette année une requête aux curateurs de l'Université « de lui vouloir accorder un petit coin (*een plaetsken*) à l'Université, afin d'y bâtir une petite boutique, comme il fut accordé à Christophe Plantin quatre ans passés. » On lui accorda sa demande.

landiae comitum historia et icones » (1). Dans l'épître dédicatoire aux états de Hollande, datée du 13 septembre 1583, il leur assure que sa première idée, lors de son établissement « par la vocation honorable des curateurs, dans cette ville de Leide, le siége de leur Université, » fut de leur témoigner combien le bien public et leur gloire lui tenaient à cœur, et il ne manque pas d'y glisser d'une manière adroite que le transport de son imprimerie et son établissement lui avaient causé de grands frais. Ce ne fut pas en vain. Les états de Hollande résolurent de lui accorder la somme de 100 florins » comme gratification et récompense de la publication de l'*Histoire des comtes de Hollande*, et pour atténuer les frais du transport de son imprimerie » (2) ; et à ce cadeau un peu maigre les curateurs de l'Académie ajoutèrent une somme de 200 florins (3). Il parait que Plantin fit également imprimer pour quelques exemplaires du même ouvrage, (où se trouvent aussi les Annales des évêques d'Utrecht), une épître dédicatoire aux états de cette province, car ceux ci résolurent en récompense de cette dédicace de lui offrir la somme de 60 florins (4).

Quant au séjour de Plantin à Leide nous en savons peu de particularités. Le 20 août 1584 les magistrats de Leide l'autorisaient à publier un *Discours* sur la mort du prince d'Orange, en français et en hollandais (5). Le 11 janvier 1585 il offrit aux magistrats un exemplaire des livres que jusqu'à cette date il

---

(1) L'ouvrage porte la date de 1584 et fut probablement mis en vente dès la fin de 1583.

(2) Résol des états de Hollande du 30 sept. 1583.

(3) Résol. des curateurs de l'Université. du 26 déc. 1583.

(4) Résol. des états d'Utrecht, des 30 oct., et 19 déc. 1583.

(5) *Gerechtsdagboek*, f° 296 v°. — Voir : *Bibliotheek van Nederlandche Pamfletten*, tome I, n°s 276 et 277.

avait imprimés à Leide (*binnen deser stede*). La liste nous en est conservée. Elle peut servir à déterminer la part que la succursale de Leide a eue sous la direction du maître, car plusieurs de ces livres furent publiés aussi bien avec l'adresse d'Anvers qu'avec celle de Leide (1). — Les titres, que nous avons pourvus d'un astérisque, sont les seuls qui ne se trouvent pas dans les *Annales Plantiniennes* de MM. Ruelens et de Backer.

Petri Rami Arithmetica, in-8°.
Remberti Dodonaei Sphaera, in-8°.
Lucae Fruterii Reliquiae, in-8°.
Proverbia Salomonis, in-8°.
* *Petri Rami Grammatica lat.* in-8°.
* *Grammatica Lithocomi*, in-8°.
Vegetius de re militari cum commentis Godesc. Stewechi, in 4°.
Emblemata Alciati, in-16.
Emblemata Sambuci, in-16.
Emblemata Junii, in-16.
* *Ciceronis Consolatio*, in-16.
Justi Lipsii Saturnalia, in-4°.
Donellus de actionibus et rebus dubiis, in-8°.
Cornelius Tacitus, in-fol.
Callimachi Hymni et Epigrammata, in-16.
Lucius Florus; in-8°.
Jani Douzae Epodon, in-8°.
Comites Hollandiae Barlandi, in-fol.
* *Petri Rami Rudimenta*, in-8°.
* *Antonii Couci syntaxis*, in-8°.
Richardi Stanihursti Historia hybernica, in-4°.
**Simeonis Bosii Animadversiones in Epistolas Ciceronis*, in-8°.
Twe spraec van de nederduitsche letterkunst, in-8°.

---

(1) *Gerechtsdagboek*. A. f. 324 v°. — Un compte du trésorier du 19 février 1585 nous apprend que ces livres furent reliés par Loys d'Elsevier pour la somme de 17 florins 5 sous 8 deniers. (17 gl. 5 st. 8 p.)

Johannis Fungeri de puerorum disciplina, in-8°.

* *De rerum usu et abusu,* in-4°. (*Auctore Bern. Furmero.* Voir les *Annales Plantin.*, année 1575).

* *Epistola Remb. Dodonaei ad amicum,* in-8°.

Justus Lipsius de amphitheatris, in-4°.

J. Lipsii Constantia, in-4°.

J. Lipse De la constance, in-4°.

Spiegel der sevaert Lucas Wagenaers, in-fol. (1).

Nous avons vu que Plantin acheta le 30 avril 1585 les maisons de Elsevier auprès de l'université; donc il n'est pas probable qu'à cette date il eût déjà formé le dessein de quitter la ville. Cependant peu de mois après il s'y résolut. Au mois d'août il se trouvait encore à Leide, car le 16 de ce mois, le professeur Bonaventura Vulcanius passait une procuration à lui et à son facteur Jan Dresselare, pour règler son compte avec « Franchoys Chastillon à Bâle (2). » Ce fut dans le même mois qu'Anvers se livra par capitulation au prince de Parme. Probablement cet événement fixa sa détermination. Son gendre Ravelinghen qui, à ce qu'il paraît, s'était joint aux nouveaux religionnaires, et qui d'ailleurs par sa connaissance des langues orientales pouvait rendre des services considérables à l'Université, était beaucoup mieux à sa place à Leide qu'à Anvers, devenue espagnole et catholique. Donc, en novembre 1585, Plantin lui transféra ses affaires et toutes les propriétés qu'il avait acquises à Leide, et il partit pour Anvers, provisoirement en apparence, et avec l'intention de revenir à Leide, mais effectivement pour rentrer dans son an-

---

(1) Ce dernier livre est le seul de la liste entière, qui se trouve encore aux archives de la ville.

(2) C'était sans doute un fils de ce Sébastien Chastillon dont Plantin avait publié un traité en 1550 (*Annales Plantin.*, p. 16)

cienne demeure, où il mourut quatre ans après (1). Nous verrons que François van Ravelinghen lui succéda comme imprimeur de l'Université.

(*A continuer.*)

P. A. TIELE.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE

—

NOUVELLES ACQUISITIONS

Correspondance politique et administrative de M. Gilles Charles de Jonghe, conseiller au Conseil de Brabant, pensionnaire des Etats et ensuite, secrétaire-général au département de la justice. (1784-1820).

Cette correspondance — ou plutôt ces lettres reçues par M. de Jonghe, car on ne trouve dans le recueil que quelques minutes de ce fonctionnaire — sera très-utilement consultée par ceux qui voudront s'occuper de l'histoire de cette longue période. On y trouve des lettres du prince de Gavre, du duc d'Ursel, de Crumpipen, du ministre plénipotentiaire Metternich-Winnebourg, du comte de Baillet, de l'agent Motman, de Cobenzl, de l'abbé de Tongerloo, du vicomte Desandrouin, de J. F. Vandevelde, recteur de Louvain, du cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, de l'évêque de Ruremonde, de Bentinck, de de Westerholt, de l'archiduc Charles, de Doulcet (de Pontécoulant), etc.

Les lettres et billets du c^te^ de Metternich sont précieux pour le détail des évenements; ce sont en grande partie des dépêches

---

(1) La Bibliothèque de l'Université possède un bon portrait de Plantin, peint en 1585, avec ses armes.

journalières avertissant M. de Jonghe de la campagne contre les Français en 1794. Une foule d'autres pièces contiennent des négociations politiques importantes, quelques curieuses demandes d'emploi, entr'autres celle d'un membre de l'aristocratie belge qui sollicite le poste de secrétaire-général de la police, en 1814, etc., etc.

Comme simple spécimen citons ces deux pièces :

« Monsieur,

» Informée de la justice qu'on a rendut à vos talents et à votre merite vous ayant denommé Monsieur à la tête des affaires relatives du clergé, je viens avec confiance requerire le secour de vos lumieres pour la direction à prendre pour le chapitre de Nivelles dans les circonstances actuels, et metre sous vos yeux des objets dobservation qui vous seront remis par Mr le chanoine La Croix, qui a eu le guignon a son dernier voiage de navoir pas eu l'honneur de vous parler, j'esper qu'il sera plus heureux cette fois, et que vous vouderez bien lui accorder quelques môments dentretient, pour une cause aussi intéressante que le rétablissement (s'il est possible) dun corps aussi ancien que le notre ; mon intérêt particulier n'est pas le seul qui me dirige à demander les sécours de vos conseils, mais le bien être générale d'une Reintégration dun corps ecclésiastique qui faisant le bonheur dun nombre dindividus, faisoit aussi celui de la ville de Nivelles.

» Veuillez donc, Monsieur, ne pas me refuser la grace que je vous sollicite et persuadez vous, je vous prie, des sentiments de reconnoissance qui seront unis à ceux de considération avec lequel j'ai l'honneur d'être Monsieur.

» Votre très humble obéissante servante

» Van Grave chanoinesse de Nivelles. (1) »

Nivelles, 30 mai 1814.

---

(1) La baronne Van Grave était la chapelaine du chapitre sous le règne de la dernière abbesse, Marie Félicité Philippine Van der Noot. Nous avons scrupuleusement respecté son orthographe.

A cette lettre d'introduction est joint un mémoire intitulé : « Observations que le chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, soumet à M. le secrétaire général de l'intérieur, préposé aux affaires ecclésiastiques de la Belgique. »

Ce mémoire tendant à restituer au chapitre tout ou partie de ses biens, est curieux. On ne croirait pas, à le lire, que l'on est en 1814. En voici le préambule :

« La ville de Nivelles est sans commerce, le chapitre par la dépense que ses membres y faisoient de leurs prébendes contribuoit beaucoup à y faire gouter l'aisance par les habitants qui en reclament vivement la réintégration.

» Le gouvernement destructeur françois a frappé de sa verge exterminatrice ce corps ancien et respectable et par une de ces injustices, si communes dans ces temps de malheur, il fut dépouillé de ses biens, dont une partie fut aliénée et pour laquelle il n'est pas naturellement permis d'éléver la voix.

» Une autre partie de ses biens n'a pas été vendue et à l'égard de ceux-ci aucun palliatif ne peut lui en ravir la puissance, pas même le concordat de 1801, qui fut arraché à S. S. qui n'avoit en vue dans les grands sacrifices qu'elle faisoit que de faire cesser les maux de l'église et par cet acte de douleur, elle ne s'engage qu'à ne pas inquiéter les acquéreurs des biens écclésiastiques, dits domaniaux, elle retenoit donc tous ses droits de propriété par rapport aux biens qui n'étoient pas vendus.

» D'ailleurs, le ci-devant Empereur de France n'ayant pas tenu ses engagemens, le Souverain Pontife ne doit pas garder ceux qu'il avoit pris envers lui.

» On ne s'attachera pas à prouver que même S. S. n'est pas liée par ce concordat à l'égard des biens vendus, comme on pourroit en puiser un exemple frappant dans l'histoire d'Angleterre. » Etc.

Nous extrayons encore du recueil la lettre suivante :

« Au congrès souverain.

» Messeigneurs.

» Il m'est impossible de vous exprimer mon étonnement sur la dépêche que V. H. P. me fait l'honneur de m'adresser. Vous convenez que les volontaires en marche sont trop foibles pour défendre la frontière ; la province de Flandres en enverra, dites-vous, un plus grand nombre qui mettra l'armée à même d'y envoyer du secours. Mais quand les volontaires arriveront-ils ? L'ennemi est à nos portes, Messeigneurs ; votre armée étonnée de la supériorité réelle de cet ennemi est en partie découragée. Je me place demain derrière la Meuse, mais mon flanc gauche n'est appuié qu'à Tirlemont, il est foible et peut être tourné. Comment voulez-vous que je me défende ? Il faut ou quitter la Meuse et me réunir au général Koehler ou laisser le Brabant à découvert et me replier de son côté. Soyez persuadé, Messeigneurs, que l'ennemi, si nous ne recevons point de réponse décisive de la Haye ne nous laissera aucune relâche, et vous le verrez aux portes de Bruxelles, avant qu'il soit trois jours. Au nom de Dieu ne vous aveuglez point, prévenez l'orage, et croyez-en un homme qui ne vous a jamais trompés et qui voit forcé de vous répéter avec les plus vives instances la prière qu'il a déjà eu l'honneur de vous faire, c'est de le dispenser de mener davantage une barque qui, vû les circonstances, surpasse absolument ses forces.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Le baron de Schoënfeld. »

Andoye 20 novembre 1790.

Cette lettre a été écrite le jour même où les ministres des trois puissances médiatrices avaient fait connaître au congrès belgique qu'il n'y avait qu'à se soumettre aux propositions de l'empereur Léopold.

C. R.

ANALECTA-BIBLION

IV

Psalteriũ horas canoni- /
cas cãtare in ecclesijs vo- /
lentib› secundũ laudabi- /
lem cõsuetudinẽ Ecclesie /
traiectensis perutile. Kalendariũ et /
Antiphone super psalmos. Preces /
maiores et minores. Suffragia ad /
matutinas et vespas cũ versiculis et /
collectis. Finalia de dña ũra post /
cõpletoriũ secundũ ferias. Hym /
ni. Septẽ psalmi ad longũ cũ /
letanijs. Vigilie defunc- /
torũ ad longũ cũ ma /
iorib› et minori- /
bus lectionib›. Comendatio aiarũ. /

Titre orné d'une bordure gravée sur bois, en forme de frontispice.

In-folio de 180 feuillets, à deux colonnes, avec les signatures ij — Kiij; sans chiffres ni réclames; le 122e feuillet est blanc.

Au recto du dernier feuillet, après le *Registrum* :

Ad laudẽ et gloriam omnipotẽtis dei eiusdemqz/
genitricis et virginis Marie. Ac cunctorũ traiectẽ/
sis dyocesis cantorũ utilitatem hoc presens opus/
inceptum, summa cũ diligentia correctum et emẽ-/
datum. Completum est in oppido Delphensi, per/
me Cornelium Henrici Calcotipum. Anno/
domini millesimo quingentesimo trice-/
simo, die vicesimo nono januarii./
Laus Deo.

Et plus bas :

¶ *Venundantur hij librij apud ipsum Corneliũ/ supradictum. Et Leydis apud Bartholomeum ia / cobi super novum Renũ. Necnõ Amstelredamis / apud Joannem severi claudum super antiquum/ pontem, quorum expensis impressi sunt./*
Sit nomen dñi benedictum in seculum./

Nous en avons eu entre les mains un exemplaire unique IMPRIMÉ SUR VÉLIN, dans sa première reliure, avec coins et boutons, et fermoirs en cuivre ; il avait appartenu à un couvent de l'Overyssel et portait sur les gardes des annotations manuscrites assez curieuses.

Les impressions sur vélin, faites aux XVe et XVIe siècles dans les Pays-Bas, sont excessivement rares. On n'en cite que très peu d'exemples, et seulement pour les livres de liturgie, principalement du diocèse d'Utrecht, qui était alors le siége d'un des évêques les plus puissants et le mieux pourvu de rentes.

Les produits de ce Corneille Henry le « tailleur de lettres » sont peu nombreux. Il se trouvait dans la collection Enschedé une autre impression du même artiste « *Dat Niewe Testament* » de 1524, qui donne la première version hollandaise d'Erasme du Nouveau Testament. L'impression de ce petit volume est fort remarquable. Il a été payé 78 florins, pour l'Angleterre.

JEAN DE SALISBURY

Le nom que je viens d'inscrire en titre ne se rapporte pas, comme on pourrait le penser au premier abord, au célèbre scolastique du XIIe siècle, auditeur d'Abélard et auteur du *Polycraticus ;* il appartient ici à un homme d'une condition bien plus modeste, à un simple scribe de manuscrits, vivant un siècle plus tard et qui ne doit l'honneur de figurer dans notre docte recueil qu'à l'heureuse idée qu'il a eue de ne pas oublier d'apposer sa signature à un des produits de son industrie. C'est tout bonnement un nom à ajouter aux diverses listes de calligraphes ayant exercé cette honorable profession dans nos contrées avant l'apparition de la typographie, car les notices éparses écrites sur ce sujet intéressant par plusieurs savants belges, comme le bon de Reiffenberg, le chanoine De Smet, l'abbé Carton, M. Pinchart, ne l'ont point encore présenté que je sache.

Cependant, au mérite qu'aura notre communication pour avoir signalé un nom inédit aux collectionneurs que cela concerne et enrichi ainsi la bibliographie manuscrite d'un élément de plus, elle en joindra un second, qui pourrait bien absorber ou du

moins, comme disaient les vieux « sourmonter » le premier. Elle révèle un poëte, en faisant connaître un dessinateur de lettres. Et notez encore que le poëte calligraphe dont nous parlons, est un Anglais, que ce calligraphe étranger exerce son art dans notre province de Hainaut et que le fils d'Albion a grossi un de ses volumes, en l'honneur des chanoinesses de la bonne ville de Mons, de quelques gracieusetés rimées en français, qui, à mon avis, comme facture et comme sens, ne sont point inférieures aux productions des trouvères les plus accrédités de son temps.

Il y a quelques semaines, notre honorable ami M. Petit, eut occasion de palper un certain nombre de bouquins provenant d'une abbaye du pays. Dans le nombre se trouvait un *Propre des saints* d'une exécution remarquable, au fol. 107 duquel se lisait la souscription suivante :

« *Anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo nono* » *fuit liber iste scriptus. Joannes de Salesbury scripsit.* »

C'est-là tout ce que la phrase latine de l'explicit nous fait savoir sur Jean de Salisbury en sa qualité de « scriptor, » : un nom et une date. Mais écoutons-le comme rimeur ; en bon langage *romant*, il va nous initier aux circonstances agréables dans lesquelles il a accompli sa tâche de scribe au sein du vénérable chapitre féminin de Sainte-Waudru, dans la cité hainuyère. Car voici ce qui suivait, dans le volume en question la sèche déclaration précitée : une soixantaine de vers octosyllabiques, suffisamment bien tournés et très-corrects, dont M. Petit a pris soigneusement la copie, et que, selon mon habitude, je me suis permis d'*illustrer* de quelques modestes annotations.

Vos, clerc et lai, et autre gent
Ki verés chest biel livre gent,
Sachiés de voir qu'il fu escris
D'un bon ovrier, qui Jhesucris
5 Gart de mal et de tous ahans —
Il a à non maistres Jehans,

Se fu nez droit en Engleterre —
A Mons en Hainnau ceste terre.
Chest livre ci, qui tel fin a,
10 Il l'escri et le defina
Humlement par devotion.
En l'an de l'incarnation
Mil. cc. ans. lx. et nuef
Fina li clers chest livre nuef
15 Et fu parescrit en septembre
Ki adiès est devant octembre.
En celui mois par un lundi
Fina ce livre, je vos di,
Jou Jehans d'Engleterre nez.
20 D'escrire bien me sui penés,
Et plus vrai ke je peu, cest livre.
Del quel bien et biel me delivre
Par enviers la doiene Hermine,
Ki bien m'a tart tout le termine
25 Ke j'encommençai à ouvrer;
Ke paradis puist recouvrer!
Kar de li me lou durement.
Ausi fas jou segurement
De la courtoise Sapiense
30 Ki son cuer a plain de sciense,
De bonté et de bon afaire;
Ke Dieus li doinst adiès bien faire
En tele maniere, ke l'ame
Soit devant Dieu et Nostre Dame.
35 D'icele après de Waslengien,
Par soi je m'en relowe bien,
Kar visitet m'a molt sovent;
Tout sens prometre et sens couvent
Deniers et tous biens m'a dounet
40 Et largement abandounet.
Del sien ai beü tant de vin
Ke chanter m'a fait et devin.
Ne sai pucele ne bourgoise
Ki unkes me fust plus courtoise;

45 Ne puet faillir ke il ne gece
En son cors toute largece,
Toute cortoisie & valours.
Je deprie Dieu sans falours
Ke grans biens et hounour li dongne
50 Et s'ait de li si grande songne,
Et sa douche mère toudis,
Ke s'ame mece en paradis.
Et de chaiens tout le chapitle
Pri Dieu ke il chascune entitle
55 Et escrise si en son cuer
Ke jà nes oublit à nul fuer
Au grant jour quant tout prendra fin,
Ains aient paradis sans fin,
Kar d'eles toutes molt me lowe.
60 Bien le weil ke chascune l'owe,
Tant m'ont fait ke leur clers remain
Por eles servir soir et main.

Notes. Vers 4. *Qui* est un accusatif; = quem. — 10 *Escrit* n'est pas la forme régulière du défini; il faut ou *escrist* ou *escriut*. — 12 Ce vers a été sauté par le scribe. — 16 Cette cheville n'est pas plus coupable que tant d'autres du même genre, dans les écrits les plus renommés de l'époque.—20-21 « Je me suis efforcé d'écrire ce livre bien et le plus exactement (*plus vrai*) possible. » *Peu* (= je pus) est une forme picarde parfaitement correcte du défini à la 1re pers. du singulier. — 22 *Se delivrer*, s'acquitter. — 23 Plusieurs actes authentiques nous ont constaté le fait que le doyennat du chapitre de Sainte-Waudru était occupé en 1266 par une dame du nom d'Hermine. — 24 Ce vers est le seul de la pièce qui reste obscur; impossible de trouver un sens à *m'a tart*. Il faut ou supposer une expression *avoir tart*, signifiant quelque chose comme « avoir cher, entourer de soins » (cp. la locution fréquente *il m'est tart*, je desire fort), ou bien le mot *tart* est mal lu ou mal écrit et cache un participe passé exprimant le bienfait par lequel la doyenne s'est acquis la reconnaissance de Jean ; je cherche en vain la clef d'une solution. — 27 *Me lou* (me loue) ; plus loin (vv. 56 et 59), le scribe se sert de la forme pleine *lowe*. — *Durement*, fort. — 29 Je ne suis pas à même de fournir des renseignements sur la bonne dame Sapience que vante ici le poëte, pas plus que sur la dame de Waslengien, mentionnée plus loin. — 31 *Afaire*, manière. — 35 *D'icele*. c. à d. de la dame. — 36 *Par soi* se rencontre parfois pour *par moi* ou *par lui ;* il signifie ici *à part moi*, dans mon cœur. — « Je m'en loue également (*relowe*). » — 38 « Sans aucune promesse ou aucun engagement

de ma part ; » ou bien aussi : « directement, sans ajournement. » — 40 *Abandonner*, mettre à la disposition. — 41 *Del sien*, avec son argent. — Ce vers me rappelle la remarque suivante écrite par un scribe à la fin d'un manuscrit de Cambrai (nº 274, écrit en 1331) :

Vinum scriptori debetur de meliori.
Scriptores *etenim* de jure sunt potatores.

(Le mot *etenim* manque à l'original ; je l'ai ajouté pour parfaire le sens et le vers). — 42 Ce *devin* ne m'est pas clair : conteur ? diseur de bonne aventure ? — 45. *Gece*, = lat. jaceat, subj. de *gesir*. — 46 Vers trop court : je soupçonne *Ens en son corps*. — 48 Le pluriel *falours* est une concession à la rime ; *sans falour*, sans tromperie, sincèrement. — 59 *Dongne* forme concurrente de *doinst* (v. 32). — 52 *Mece*, forme normale p. *mette*. — 53 *Chaiens*, céans. — 54 *Entitler*, inscrire, enregistrer. — 58 *Oublit* ; le *t* final caractéristique de la 3e p. sing. du subj. présent. — 60 *L'owe*, l'entende.

AUG. SCHELER.

LES MARAT

ET

QUELQUES ÉCRIVAINS DE LA TERREUR

Je viens parler, non d'une personne dont l'existence a été connue, mais d'un de ses ouvrages que je n'ai vu cité nulle part, quoiqu'il ne soit pas ancien, et que nous possédons dans notre bibliothèque.

Premiers principes de la langue françoise, ou nouvelle grammaire à l'usage de la jeunesse russe, avec diverses remarques sur le rapport des deux langues, agréée par le Ministère de l'instruction publique et adoptée à l'Institut pédagogique, au Gymnase du gouvernement de Saint-Pétersbourg et dans d'autres maisons d'éducation ; *par* (Henri Mara, s'appelant, du

lieu de sa naissance) *D. de Boudri, professeur au Lycée impérial* (de Tzarskiwelo) *et à l'Institut des D*lles *nobles de l'ordre de Sainte-Catherine.* (Traduction russe en regard.) *Saint-Pétersbourg, de l'impr. du Sénat dirigeant*, 1811. 2 parties ou vol. in-8° d'environ 200 pp. chacun, avec des tableaux des verbes.

Tel est le titre très-détaillé du seul ouvrage que je connaisse du frère du trop célèbre Jean-Paul Marat. Ce fut, ai-je entendu dire, l'impératrice mère, Marie Foedorovna, cette princesse de sainte mémoire, qui engagea Henri Mara à changer de nom. Ce que je ne puis expliquer, c'est cette initialisme *D.* qui ne peut être appliqué au prénom Henri, prénom qui lui est donné par M. Félix Bovet (Le *Quérard*, IIe année, 1856, p. 464) et par M. Paul Lacroix (*Nouv. Biogr, générale*, t. XXXIII, col. 354). En changeant de nom, Henri Mara aurait-il aussi changé de religion, et embrassé la religion grecque, qui impose un nouveau prénom? J'ignore l'époque de la mort de D. de Boudri.

Puisque j'en suis à la famille du terrible journaliste, j'ajouterai quelques renseignements à la bibliographie de Marat donnée par Quérard dans le *Quérard* (1856) p. 489 et suiv.

N° 1. *De l'homme ou des principes.....* ;

Il y en a une traduction anglaise intitulée : *Philosophical Essay on Man, being an Attempt to investigate the Principles and Laws of the reciprocal Influence of the Soul and Body;* (by P. Marat). London, 1773, 2 vol. in-8° (n° 498 du t. V. du Cat. Boulard).

N° 2. *Découvertes sur la lumière* et autres ouvrages de physique traduits en allemand :

a. *Entdeckungen über das Licht, durch eine Reihe neuer Versuche bestaetigt, welche sehr viele Mahle vor den Augen der Herren Commissaere der Akad. der Wissensch. angestellt sind : aus dem Franzoes. übers. m. Anmerkungen v. Ch. Ehrfr. Weigel.* Leipzig, Crusius, 1783. in-8°.

b. *Physische Untersuchungen über das Feuer : aus dem Franzoes, übers. m. Anmerkungen v. Ch. Ehrfr. Weigel.* Leipzig, le même, 1782. in-8°.

c. *Physische Untersuchungen über die Electricitaet, von Hn. Marat, aus dem Franzoes. übers. mit Anmerkungen von Ch. Ehrfr. Weigel.* Leipzig, le même, 1784. in-8° de 660 pp.

Ces trois derniers titres me sont donnés par le *Catalogus libr. biblioth. Caes. Universitatis S. Vladimiri* (Kiew, 1856-57), et par Ersch : *Allg. Repertorium der Litteratur.* Je trouve dans ce répertoire l'indication d'un ouvrage qui, je pense, doit être ajouté aux ouvrages pour et contre Marat : *Marat, a political Eclogue in imitation of the Daphnis of Virgil, with Variations, Imitations and Notes critical and explanatory.* London, Ridgway, 1793. in-4°. 1 sh.

J'ai eu, il y a une dizaine d'années, l'occasion de compulser dans la bibliothèque de M. le comte André Rostopchine, déposée alors dans son historique château de Vornovo (*près Moscou*), une précieuse collection d'écrits parus pendant la Terreur. J'avais fait un travail de dépouillement sur l'*Ami du peuple* de Marat, mais après le relevé si exact fait par M. Eugène Hatin, il n'y a plus rien à dire à ce sujet ; on ne peut que constater sa grande exactitude. Je donnerai seulement ici in extenso le titre de : *Les chaînes de l'esclavage. Ouvrage destiné à développer les noirs attentats des princes contre les peuples ; les ressords* (sic) *secrets, les ruses, les menées, les artifices, les coups d'état qu'ils employent pour détruire la liberté, et les scènes sanglantes qui accompagnent le despotisme ; par J. P. Marat*, avec cette épigraphe :

Impatiens freni.

Paris, de l'impr. de Marat, l'an premier de la République (1793), in-8° de 364 pp.

« Cet ouvrage est un tableau historique et philosophique de

» tous les artifices, pièges, attentats, coups d'état, et forfaits aux-
» quels les princes ont recours pour détruire la liberté, et en-
» chaîner les peuples ; il est terminé par le tableau des scènes
» épouvantables de la tyrannie dans les malheureuses contrées
» soumises au despotisme. L'auteur le donna à Londres, en
» 1774, et il n'a encore paru qu'en anglais. Le cabinet de
» S. James dépensa plus de deux cents (sic) mille livres à cor-
» rompre les publicateurs et les journalistes, pour empêcher
» qu'il ne parut à temps ; lorsqu'il fut dans le public, il mérita
» à l'auteur la couronne civique. Cet ouvrage..... paraîtra sous
» quelques jours. » (p. 8 du n° 149 du *Publiciste de la Républ. fr.* par Marat, 21 mars 1793).

Je ne parlerais pas de cet ouvrage, si sur une note de *La Patrie*, journal de Paris, n° du 11 mai 1852, rapportée par M. Félix Bovet, dans *le Quérard*, 1856, pp. 466-67, on ne contestait pas à Marat le droit de déclarer cet ouvrage comme son œuvre. M. H. Bosselet, dans la *Nouv. Biogr. générale*, ne pose pas même un doute, puisqu'il dit : « il traduisit en français *les Chaines de l'esclavage* ». Pour qui a lu quelques passages de ce livre et a pu les comparer avec d'autres contenus dans les autres écrits politiques de cet énergumène, il est hors de doute qu'il en est l'auteur. Si comme le dit le *Gentleman's Magazine*, *les Chaines de l'Esclavage* ne sont que la traduction d'un manuscrit anglais, Marat est bien l'auteur de l'ouvrage au même titre que Daniel de Foé est l'auteur du *Robinson*, Lesage du *Gil-Blas*, etc., etc.

La note du *Quérard* parle d'un exemplaire de l'édition anglaise de 1774 qui se trouvait dans la bibliothèque de M. le comte de Labédoyère ; les personnes qui possèdent le catalogue de cette bibliothèque doivent être à même de trancher la difficulté.

La collection de M. le comte Rostopchine, composée d'environ cinquante forts volumes, dont vingt contenant l'*Ami du peuple* de Marat, m'a fait connaître bien des écrivains de l'époque que l'infatigable Quérard n'a pas connus. J'en citerai entre autres, dix sur onze, qui ont écrit dans :

Discours prononcés les jours de décade dans la section Guillaume Tell. Paris, Massot, du 20 frimaire an II au 20 nivôse an III. 33 nos formant 4 vol. in-8° (voy. Deschiens, p. 138, qui n'a connu que les 18 premiers numéros formant 2 vol., et Hatin, *Bibliogr.* p. 246).

Les réunions de cette section avaient lieu dans l'église des Petits-Pères, près la place des Victoires. Le recueil commence par :

Assemblée générale, séance du 20 *frimaire an* II.

Description de ce qui s'est passé à la section le dernier décadi du mois brumaire an II, VI pp.

La cérémonie se termina par un bûcher élevé devant le nouveau temple de la Morale (ci-devant église des Petits-Pères). On brûla un vieux confessionnal, des lambeaux de missels, de reliques et d'ornements de nulle valeur. Voici maintenant par ordre alphabétique, la coopération des onze orateurs dont on trouve les écrits dans ce recueil.

AUBERT (J.-F.), jacobin épuré, membre de la Société des amis de la vertu.

Discours sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, prononcé le décadi 30 germinal an II. T. II, n° 7, de 22 pp.

BARRY (ETIENNE), orateur de morale à la section de Guillaume Tell.

Discours sur l'origine des institutions religieuses, prononcé le dernier décadi du mois brumaire an II, dans la ci-devant église des Petits Pères. T. I, n° 1 pp. 1-19.

La pagination se suit dans tout le t. I et dans les 4 premiers numéros du t. II.

Second discours... (ut supra)... prononcé le 2e décadi nivose an II. T. I, n° 6, pp. 105-44.

Second (lisez *troisième*) *discours*... prononcé le 2e décadi de ventôse an II. T. II, n° 2, pp. 39-68.

Précis de ce qui s'est passé dans le temple de la Morale de la section Guillaume Tell, le dernier décadi frimaire an II. T. I, n° 4, pp. 73-8.

Apologie de Charlier. pour lequel on célébrait une fête civique, ce jour là.

Adresse du citoyen Et. Barry à ses concitoyens souscripteurs (annonce des victoires des armées de la République); suivie du *Rapport fait à la convention nationale, par David, au nom du comité d'Instruction publique, en mémoire des victoires des armées françoises*; d'une *Hymne pour la fête célébrée le décadi* 10 *nivose, à l'occasion de la reprise de Toulon*; et de la *Pétition de la section Guillaume Tell* (appel à la rigueur). T. I, n° 5, pp. 81-103.

Adresse d'Et. Barry à ses concitoyens souscripteurs (sur la fête de la Liberté qui se célèbre ce jour, 3e décadi pluviose an II dans le temple de la Raison), suivie d'un *Essai sur la dénonciation politique, discours prononcé à la société populaire section Guillaume Tell*, le 25 juillet 1793, par le même; et terminée par des *Maximes républicaines* (en vers) *lues à l'assemblée générale de la section*, le 5 de la 3e décade de pluviose an II, par le citoyen Giraud. T. II, n° 1 pp. 5-35.

Discours sur les différentes formes de gouvernement, prononcé le 1er décadi 10 floréal an II. T. II, n° 8 de 24 pp.

Suite du Discours... T. III, n° 1 de 38 pp.

Précis de la fête célébrée à Paris, le 20 *prairial an* II (en l'honneur de l'Être-Suprême), rédigé par les CC. Bontemps et Barry (suivi d'autres pièces). T. III, n° 3, de 20 pp.

Etienne Barry, républicain françois à Thom Both, très-humble sujet du grand Georges, souverain de la Grande-Bretagne, Paris, 20 messidor an II. T. III, n° 6, de 15 pp.

Cité par Hatin, p. 245.

Précis de la cérémonie de l'inauguration du buste de Guill. Tell dans le temple de la section... le 30 messidor an II. T. III, dans le n° 7, pp. 31-44.

Outre Barry, Bontemps, Drouin et Guyard ont travaillé à la rédaction de ce numéro. Voy. ces noms.

Discours sur les dangers de l'idolaterie (sic) *individuelle dans une république*, prononcé le 2e décadi 20 fructidor an II. T. IV, n° 3, de 31 pp.

Robespierre étant mort, il fallait bien lui jeter de la boue ; ainsi fit le citoyen Barry. A partir de ce numéro, le jacobin Barry commence à s'adoucir.

Précis de la fête funèbre donnée dans le temple de la Morale de la section Guill. Tell, pour concourir au soulagement des victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle, du 14 fructidor an II. T. IV, du n° 4, pp. 11-23. Voy. Tassart.

Barry prévient qu'à l'avenir il supprime le titre de *citoyen;* il est vrai qu'il n'emploie pas non plus celui de *monsieur*. Du reste, ici finit son travail.

BONTEMPS (GÉRARD-MICHEL), président de l'assemblée générale de la section Guillaume Tell.

Discours sur les crimes du fanatisme et les absurdités du papisme, prononcé le 1 décadi frimaire an II. T. I, n° 2, pp. 21-32.

Discours sur l'existence de Dieu et sur la nature et l'essence de l'homme, prononcé le décadi 30 nivose, suivi de *Mon projet de traité de paix, ou la destruction totale des 22 puissances coalisées contre la liberté de notre impérissable république* (poëme), par le même, et du *Discours* prononcé par le citoyen Michot, le décadi 20 nivose an II. T. I, n° 7, pp. 161-82.

Discours sur les prodiges enfantés par la liberté et le génie républicain, prononcé le décadi 10 germinal an II. T. II, n° 5 de 22 pp.

Discours prononcé à l'assemblée de la section Guill. Tell; suivi de sa *Lettre au citoyen... de Bâle*, souscripteur aux discours. T. II, n° 9 de 8 pp.

Précis de la fête célébré à Paris, le 20 prairial... Voy. Barry.

Inauguration du buste de Guillaume Tell dans le temple de la section de ce nom, le 30 messidor an II. T. III, n° 7, pp. 1 à 22.

BOULLAND.

Rapport historique de la cérémonie qui a eu lieu à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, le décadi 30 nivose, *dans la place d'armes de la section Guill. Tell*, dressé et lu par le citoyen Boulland, séance du 5 du mois pluviose an II. T. I, n° 7, pp. 145-60.

Discours pittoresque des monstruosités du régime monarchique et du fanatisme, mises en opposition avec les beautés, l'excellence du gouvernement républicain démocratique, et la croyance d'un seul Être-Suprême, fait et prononcé le décadi 20 nivose an II. T. II, n° 3, pp. 73-143.

Suite du précédent... T. II, n° 4, pp. 145-220.

Il serait difficile de décider ce qui l'emporte dans cette rapsodie, de la sottise et du ridicule, ou de l'ignorance et de l'outrecuidance.

DROUIN (le citoyen JACQUES).

Romance historique de Guillaume Tell. T. III, dans le n° 7, pp. 26-30.

Discours sur les dangers de l'ignorance et les avantages que nous devons attendre des vraies lumières, prononcé le décadi 20 thermidor an II. T. III, n° 9, de 18 pp.

GUYARD.

Discours prononcé par Guyard, canonnier de la compagnie

de Guillaume Tell, le jour de l'inauguration de son buste (celui de G. Tell, ne confondons pas), le 30 messidor an II. T. III, dans le n° 7, pp. 23-5.

MANET.

Discours sur l'agriculture considérée dans ses rapports avec le gouvernement républicain. T. III n° 8 de 16 pp.

Discours sur l'amitié prononcée (sic) dans le temple de la Morale de la section Guillaume Tell. T. IV, n° 5, de 16 pp.

MASSOT (T.-J.), jacobin, imprimeur de la section Guill. Tell.

Discours contre le célibat, considéré dans sa nature et dans ses effets, prononcé le décadi 10 prairial an II. T. III. n° 2, de 28 pp.

Discours sur l'heureuse influence de la liberté en littérature et sur les encouragements que les républiques donnent aux sciences et aux arts, prononcé le décadi 10 messidor an II. T. III, n° 5, de 26 pp.

Discours sur la piété filiale. prononcé le décadi 10 fructidor an II. T. IV. n° 12, de 16 pp.

MONVEL (JACQUES-MARIE BOUTET, dit), acteur de la Comédie-Française.

Discours fait et prononcé par le citoyen Monvel, le jour de la fête de la Raison dans la ci-devant église des Petits-Pères. devant ses frères de la section Guillaume Tell. T. I, n° 3, pp. 33-68: à la suite (pp. 69-71) : *Précis de la cérémonie qui a eu lieu lors de la prononciation du discours.*

Discours d'un rouge de sang, inconcevable de la part d'un homme comme Monvel, et qui ne peut s'expliquer que par la peur qu'avaient les personnes qui, comme lui, se trouvaient en vue.

Ce discours est-il le même que celui prononcé par Monvel dans la ci-devant église de St-Roch, ou en est-ce un nouveau ; je ne saurais le dire n'ayant pu confronter.

Discours sur le caractère et les devoirs du républicain, fait et prononcé par Monvel, dans le temple de la Raison, section Guill. Tell, le 1er décadi pluviose an. II T. I, n° 8, pp. 185-219.

TRANCHE-LA-HAUSSE (J.-F.).

Discours fait et prononcé à la fête décadaire de la section de Guill. Tell, le 20 nivose an III, sur la définition de la république en général et du citoyen. T. IV, n° 6, de 24 pp.

TRASSART (P.)

Discours sur la fraternité républicaine, prononcé le décadi 20 pluviose an II, suivi d'une chanson patriotique. T. I, n° 9, pp. 221-37.

Discours sur les bonnes mœurs, prononcé le décadi 20 germinal an II. T. II, n° 6, de 14 pp.

Discours sur la bienfaisance, prononcé le décadi 30 prairial an II. T. III, n° 4, de 18 pp.

Discours sur l'humanité, prononcé le décadi 30 thermidor an II. T. IV. n° 1, de 18 pp.

Discours prononcé le décadi 30 fructidor an II, *à l'occasion d'un concert donné par des artistes et des amateurs, pour concourir au soulagement des familles infortunées de ceux qui ont péri le 14 fructidor, par l'explosion de la poudrerie de la place de Grenelle*. T. IV, n° 4, pp. 1 à 10 (voy. Barry).

En terminant cet exposé de ce recueil, que vous trouverez peut-être trop détaillé, je citerai encore deux discours de Trassart, que je n'ai vus cités nulle part.

Discours prononcé par l'abbé P. Trassart, vicaire général du diocèse de St-Papoul, le mardi 15 septembre 1789, dans l'église, et en présence du district des RR. PP. Capucins de Saint-Louis de la Chaussée d'Antin ; au moment où l'on alloit bénir le drapeau du district, Paris, Simon, 1789, in-8°, de 16 pp.

Oraison funèbre des braves guerriers morts à Nancy, le 31 août 1790, *en combattant pour l'exécution de la loi*, prononcé

par... le 1er octobre 1790, dans l'église de S'-Eustache. Imprimé sous la direction de M. Clousier, imprimeur du roi, par les enfants aveugles, en leur institution, rue N.-D. des Victoires, In-8°, de 24 pp.

A. LADRAGUE.

CHRONIQUE

Dictionnaire des pseudonymes, recueillis par GEORGES D'HEILLY. Paris, 1869. XXXVI et 421 pages. 1 vol. in-12.

Les bibliophiles, qui sont les plus curieux des hommes, accueilleront avec satisfaction ce charmant volume. Ils y trouveront des choses neuves, des indiscrétions nouvelles et de l'esprit. Après Quérard et les autres, il y avait encore à glaner et le mouvement parisien, d'ailleurs, n'offre-t-il pas, chaque jour, dans son éternel carnaval, des masques, des faux-nez, des oripeaux, et de la poudre de riz accaparant la vogue pour un moment, en essayant tout simplement d'attirer l'attention? Car, outre les noms des faiseurs de livres et des esclaves de la plume, M. d'Heilly, — un pseudonyme aussi — nous donne les noms civils, authentiques d'une foule de célébrités, ou notoriétés, comme on dit aujourd'hui, de tous les mondes, de tous les theâtres, art, politique, rampe, alcove, etc., etc. C'est sous ce rapport si large, que le livre de M. d'Heilly est tout particulièrement palpitant et qu'il deviendra le vade-mecum de tous ceux qui lisent des livres ou des revues, depuis la grave *Revue des deux-mondes*, jusqu'à l'égrillarde *Vie parisienne*.

Cependant, faisons une réserve. Il faut supposer que l'auteur est fort au courant des arcanes littéraires et autres de Babylone,

mais pour ce qui regarde les faubourgs de la capitale du monde, — pour la Belgique par exemple, — il est médiocrement renseigné ; ainsi à l'article *Reynaert* (Karel) il nous dit que c'est le pseudonyme de l'écrivain belge *Vincent* Joly, né en 1807, et rédacteur en chef, en 1852, du journal *parisien* le Sancho. Il a encore signé *Jacob* Loy, etc. — A l'article *Wahlen* (Adolphe) on lit : « Un Belge érudit, M. Loumyer, a publié sous ce nom, en 1845, un livre spécial sur les *Ordres de chevalerie*, etc. » Il eût été plus exact de dire : « M. Loumyer a *laissé* publier, etc » — A la lettre X. X., M. d'Heilly avance que la chronique musicale de *l'Indépendance Belge*, signée de ces initiales est du savant M. Fétis (François-Joseph) directeur du Conservatoire belge, né en 1784. L'affirmation est très-acceptable, cependant la vérité est que cette chronique a pour auteur M. Edouard Fétis, fils, membre de l'Académie, etc. — « Meuret (André), historien belge né en 1815, *Hénaux* (Ferdinand), et qui a encore signé ses nombreuses et intéressantes dissertations historiques N. O et *Naud.* » Rectifions *Meuret* en *Muret*, et au lieu de *Naud* mettons N. A. N. D. et ce sera à peu près exact. — « *Vander Vuylen* (Léon), Pseudonyme du *célèbre* écrivain belge Polain (Mathieu) né en 1808 et qui a donné une série de très-importants récits historiques, etc. » M. Polain a signé de ce nom un seul article de 16 pages dans la *Revue Belge* et a écrit sous d'autres noms encore, etc., etc.

M. d'Heilly cite, en tout et pour tout, une douzaine de Belges et chacun de ces articles renferme quelque inexactitude, petite ou grande ; il n'a pas connu l'excellent *Essai* d'un *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes* de M. J. Delecourt ; c'est ce qui explique ses erreurs et ses omissions. Et puisqu'il a cru devoir annexer à son Dictionnaire à lui, quelques-uns de nos compatriotes, nous croyons qu'il aurait pu en choisir un grand nombre dans les 3150 articles recueillis par M. Delecourt. Ce ne sont pas, sans doute, tous des hommes célèbres, qualificatif dont M. d'Heilly est un peu prodigue, mais, à coup sûr, il y trouvera plus d'un nom aussi pesant en gloire que ceux dont il a enrichi son très-intéressant ouvrage. Ce sera pour une prochaine édition.

C. R.

LES PREMIERS IMPRIMEURS

DE L'UNIVERSITÉ DE LEIDE (1)

—

LES SILVIUS. — CHRISTOPHE PLANTIN. — LES RAVELINGHEN

—

III

François van Ravelinghen, 1586-1597

François van Ravelinghen (2), né à Lannoy, petite ville de Flandre, en 1539, fit ses études à Gand et ensuite à Paris, et s'appliqua surtout à la connaissance des langues orientales.

En 1565 nous le trouvons à Anvers (3), attaché comme cor-

---

(1) *Suite*. Voy. pp. 83-87 et 112-119.

(2) Ce nom est écrit de différentes manières. Celle-ci est probablement la meilleure.

(3) R. a enseigné quelque temps l'hébreu (le grec, selon d'autres) à Cambridge. Son séjour dans cette ville eut-il lieu avant 1565? A en croire des

recteur à l'imprimerie de Plantin. Il y épousa le 23 juin de cette année Marguerite, la fille aînée du célèbre imprimeur. Le contrat de mariage nous est resté (1). Il nous apprend que « Christophle Plantin promect de bailler à maistre François Ravelinghen, avecq sa fille en mariage, un lict garni, et sad. fille... habillée selon son estat et qualité, et (de) faire un bancquet le jour de leurs noces en son logis, où seront appelez leurs principaux amis tant de l'une part que de l'autre, et s'il advient quant un des amis dud. maistre François Ravelinghen donne libéralement quelque présent, ce sera au seul et particulier proffict de lui et de sa femme. .... Et si aucuns de ses amis [c'est-à-dire de Plantin] font quelque libéralité en la faveur desd. noces le tout sera particulièrement pour luy [Plantin], à en disposer comme bon luy semblera, les frais payés desdictes noces. » En revanche le gendre promet « de continuer à servir led. Plantin après lesd. noces à la correction de l'imprimerie, ainsi que maintenant je le fais, l'espace de trois ans entiers, ou jusques à tant que la bible en hébrieu sera parachevée d'imprimer, etc. » Ravelinghen aurait pour gages annuels la somme de cent florins « en outre et par dessus les dépens de lui et de sa femme, » et s'ils allaient demeurer en autre logis « Plantin leur payerait 160 florins pour despents et gages de son labeur desd. corrections. »

Il paraît que Ravelinghen demeura chez son beau-père jusqu'en 1576. Le 10 février de cette année il fut inscrit comme maître imprimeur dans la corporation des libraires (*St.-Lucas gilde*), et s'établit sur le Marché aux linges (*lijnwaetmerct*), près de l'église de N.-Dame. Il y fut seulement libraire, car ce

---

notes ms. dans la possession de M. Bodel Nyenhuis, il s'y réfugia pendant les troubles (donc après 1565), mais ne pouvant s'y acclimater (*daer niet konnende aerden*) il retourna à Anvers.

(1) *Geslagtlyste der nakomelingen van Plantin*, page 247.

qu'il publia, était imprimé chez Plantin (1), qu'il continua d'assister comme correcteur. M. Bodel Nyenhuis possède une feuille volante que Ravelinghen imprima en novembre 1577, pourvue d'une approbation ecclésiastique. En voici le titre :

« Beschryuinge der nieuwer Cometen, / met aenwysinge ende vermaninge wat zy bedieden ende voortbrenghen sal. / *Gravure en bois* / *Texte sur deux colonnes, signé :* V. L. dienaer J. Portantius, physicus et mathematicus. / ... / T'Antwerpen by François van Ravelenghien, naest onser L. Vrouwen kerckdeure aende Noort-zyde. »

Nous avons vu que durant le séjour de Plantin à Leide, Ravelinghen eut la direction de l'imprimerie Plantinienne à Anvers, et qu'en novembre 1505 Plantin transmit ses affaires à son gendre par contrat, à Leide. Le 2 avril 1586 il autorisa devant les Magistrats d'Anvers » le très-savant Juste-Lipse, Hans Spierinck son gendre (2), épicier et Chrétien Porret, apothicaire, tous demeurant à Leide « tous ensemble et chacun pour soi », à comparaître devant les magistrats de Leide, afin de passer le contrat susdit. En vertu de cette autorisation, Hans Spierinck comparut devant les magistrats le 19 aout 1586, et transféra à son beau-frère Ravelinghen les maisons qui avaient été dans la possession de Plantin (3), l'imprimerie, les fournitures, le mobilier, etc.

---

(1) Voir les *Annales Plantiniennes*, p. 196.

(2) Marié à Catherine, 4e fille de Plantin.

(3) « Zeeckere huysinge ende erve, staende ende gelegen binnen dezer stede, aende Bredestraete opten houc van de Vrouwenstege ; met twee huysen ende erven daer achter aengelegen, beleghen hebbende de principale huysinge mit het eene huys uyt gaende in de Vrouwenstege etc.... mitsgaders vorder noch zeeckere twee huysen met haeren erven, beyde gelegen binnen dese stede, d'een op Rapenburch, ende d'ander in de Clockstege van achteren tot malcanderen comende, etc. (*Protocol van opdrachts-ende waarbrieven*, aux archives de la ville).

Ravelinghen s'établit dans la maison de la Grande Rue (*Bredestraet)* où il installa l'imprimerie, et vendit l'année suivante la maison du *Rapenburch* vis à vis de l'Université (1).

Les curateurs de l'Université, informés du départ de Plantin, — départ provisoire en apparence, — et du transport de ses affaires à Ravelinghen, résolurent le 3 mars 1586, de transmettre à ce dernier la charge d'imprimeur de l'Université avec le même traitement dont Plantin avait joui. Il arriva que dans la même année la chaire d'hébreu devint vacante par le départ de Johannes Drusius pour l'Académie de Franeker récemment fondée. Aussitôt ses curateurs nommèrent à sa place notre Ravelinghen, comme professeur extraordinaire, avec un traitement de 300 florins. Ce chiffre nous paraît bien modeste, mais il faut prendre garde que les traitements les plus élevés (à l'exception de celui de Lipsius) ne dépassaient pas les 600 florins! En 1587 Ravelinghen fut nommé professeur ordinaire (avec siége et voix dans le collége), et en 1593 ses gages furent portés à 400 florins.

Comme éditeur Ravelinghen marcha dignement sur les traces de son devancier. Il est sorti de « l'Officine Plantinienne » de Leide un nombre assez considérable de bons ouvrages, bien exécutés. Je me propose d'en donner dans la suite une notice bibliographique.

Dans une seule de ces publications nous avons trouvé des traces du concours pécuniaire de la part de l'Université : les *Inscriptiones antiquae* de Smetius. Les curateurs avaient acheté cet ouvrage en Angleterre et ils résolurent de le faire imprimer par Ravelinghen, qui recevrait un subside de 500 florins, à condition d'en livrer 30 exemplaires à l'Université, 20 sur papier fort (2) et 10 sur papier ordinaire. Les thèses im-

---

(1) *Protocol*, etc. du 24 avril 1587.

(2) « 20 van tgrootste oft fynste ende 10 van gemeen pampier. » Résol. des curateurs, 11 mars, 31 mars, 22 avril 1587.

primées pour les étudiants en théologie lui furent également payées par l'Université (1).

François van Ravelinghen mourut le 20 juillet 1597. Notre bibliothèque possède son portrait de 1596 (*Aet.* 58).

Il laissa quatre enfants, trois fils et une fille : 1° Christophe, qui lui succéda comme imprimeur ; 2° François, qui continua l'imprimerie après la mort de son père ; 3° Juste, docteur en médecine ; 4° Élizabeth.

(*A continuer.*)

P. A. TIELE.

LES MANUSCRITS DE SAINT-LAURENT

A LIÉGE

Pour bien juger la valeur littéraire d'une époque il faut entre autres choses bien connaître les moyens dont elle pouvait disposer pour s'instruire. Ce principe s'applique aussi aux représentants de la littérature à toutes les époques, abstraction faite des talents dont la nature les a doués. Guidés par ce principe, beaucoup de savants ont publié les anciens catalogues des manuscrits qui se trouvaient autrefois dans les bibliothèques des monastères, des églises cathédrales ou collégiales. Il suffit de rappeler à nos lecteurs les publications du baron de Lassberg (2),

---

(1) Résol. des curateurs, 9 févr. 1591. Les 125 exemplaires de chaque thèse étaient payés 36 *stuyvers*, c'est-à-dire 3 francs 60 centimes !

(2) *Serapeum*, 1840, p. 49 et suiv. et p. 81 et suiv.

de Haenel (1), de Schmeller (2), etc., etc., du baron de Reiffenberg (3), de L. De Lisle (4), de Le Maître (5), etc., etc.

Nous allons à notre tour publier ici deux catalogues des manuscrits du célèbre monastère de St-Laurent à Liége. Nous avons trouvé ces deux catalogues dans des manuscrits qui proviennent de ce monastère et qui font maintenant partie du dépôt si riche de la bibliothèque royale de Bruxelles. Je traiterai dans un numéro prochain de la bibliothèque de l'abbaye de St-Jacques. Je me permets de rappeler à mes lecteurs la dissertation que M. Borremans, le savant professeur à la faculté des lettres de l'université de Liége, a publiée sur la librairie de la collégiale de St-Paul, dans le tome I, pag. 159 et suiv. et pag. 223 et suiv., du *Bibliophile Belge* (année 1866).

Le premier catalogue se trouve dans le manuscrit qui porte le numéro 9668.

Fol. 142 vers. Ce ms. a été écrit au XIIe siècle. Le catalogue est à peu près du même temps. Nous donnons le texte du ms. sans y faire aucune correction.

I. Epistolae Pauli.

II. Beda de tabernaculo.

III. Beda de templo.

IV. Beda in parabolis Salomonis, in quo etiam Hieronimus in epistola ad Galathas.

---

(1) *Serap.*, 1841, p. 8 et suiv. et p. 107 et suiv.

(2) *Serap.* 1842. p. 241 et suiv., p. 257 et suiv., p. 283 et suiv.

J'omets une foule d'autres catalogues publiés dans le *Serapeum* ou dans son *Intelligenz-Blatt*.

(3) *Bulletin de l'acad. roy. de Bruxelles*, t. VIII, 1, p. 417 suiv. ; IX, 2r p. 576 et suiv.

(4) *Mémoire sur l'ancienne bibl. de Corbie.*

(5) *Les écoles épiscopales ou monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste.* Paris, 1866.

V. Heimo in Apocalypsi.

VI et VII. Autpersi in eadem Apocalypsi. (Le numéro VII est le manuscrit qui nous a fourni ce premier catalogue des mss. de St-Laurent.)

VIII et IX. Cassiodorus super psalmos.

X. Beda super Johannem.

XI. Textus quatuor evangeliorum (18383).

XII. Psalterium.

XIII. Parabolae Salomonis.

XIV. Evangelium diatessaron.

XV. Commentum Hilarii super Mattheum.

XVI. Eptaticum (i. e heptateuchus).

XVII. Rethorica ad Erennium.

XVIII. Item rethorica ad Erennium.

XIX. Liber duodecim prophetarum.

XX. Hieronimus de hebraicis questionibus et nominibus.

XXI. Augustinus de questionibus in eptatico. i. (e. heptateucho).

XXII. Liber de corpore et sanguine Christi.

XXIII. Augustinus de utilitate credendi.

XXIV. Geometrica Boetii.

XXV. Machrobius.

XXVI. De agricultura.

XXVII. Topicae differentiae. in quo et alia opuscula Boetii.

XXVIII. Virgilius.

XXIX. Apocalypsis, in quo et cantica canticorum.

XXX. Expositio in lamentatione Hieremiae.

XXXI. Glosae in aepistulis Pauli. (92001).

XXXII. Libellus matutinalis.

XXXIII. Libellus computi.

XXXIV. Libellus officiorum Ysidori.

XXXV. Liber Magni Aurelii Cassiodori senatoris de sede animae.

XXXVI. Eiusdem (4 fol. 153 rect.) Cassiodori pars (le mot *pars* a été écrit après qu'on avait effacé le mot *liber*) prima (le mot *prima* a été corrigé, il se trouvait à sa place *primus*) super psalmos.

XXXVII. Rethorica de inventione.

XXXVIII. Item topicae differentiae.

XXXIX. Corpus dialecticae.

XL. Liber diffinitionum Cassiodori.

XLI. Liber minutiarum (1).

XLII. De consensu evangelistarum abbatis Warielmi. (= 1075-1 B. R.

XLIII. Glossarius maior.

XLIV. Beda super. XII. prophetas.

XLV. Decreta pontificum Romanorum.

XLVI. Item alius liber de gestis eorum.

XLVII. Cromcius de VIII. (2 col.) beatitudinibus (= 10807-10811 B. R).

XLVIII. Liber florealis.

XLIX. Cena Cipriani.

L. Itinerarium Clementis.

LI. Omelie Eusebii episcopi de Pasca et ascensione Domini. Gennadius de illustribus viris.

LII. Pascasius Radbertus de corpore et sanguine (le ms. porte *sanguine*) *et corpore* = transposez ces deux mots) Domini.

LIII. Gregorius Turonensis de miraculis sanctorum.

LIV. Vita sancti Antonii abbatis et collationes sanctorum patrum.

LV. Vita sancti Johannis elemosinarii et sancti Basilii.

LVI. Liber passionnalis sanctorum apostolorum et martirum.

LVII. Item alius passionalis maior per duo volumina divisus.

LVIII. Bernardus super cantica canticorum.

LIX. Item, alius liber super ecclesiasten.

LX. Passionalis virginum (= 9810-9814 ; c'est de ce manuscrit que nous avons tiré ce catalogue des ms. de St-Laurent.)

LXI. Vita sancti Silvestri papae et aliorum multorum.

---

(1) Je ne saurais dire ce que ce titre signifie. — Le ms. latin, n° 7378 A de l'ancien fonds de la bibl. impériale à Paris, contient sous le n° 11 un écrit dont le titre est : *Canones minutiarum, sive fractionum arithmetica.* Le lecteur jugera si cela peut servir à éclaircir le titre de notre manuscrit. Je crois trouver une confirmation de la conjecture que je viens d'émettre, dans un ms. qui se trouvait autrefois à la bibliothèque de l'abbaye de St-Jacques à Liége. Un catalogue de cette bibliothèque se trouve en ms. dans la bibliothèque royale de Bruxelles, numéro 13993. Le ms. cité L. 20 contenait selon le catalogue mentionné fol. 166 rect. : *Ratio de minutiis.* Item fol. 12, *de Rithmumachia.* Item, fol. 16, *de positione et cursu septem planetarum.* Item, sequenti folio, *Gerbertus papa Constantino abbati Miciacensi de spher a.*

LXII. Vita sancti Heriberti.
LXIII. Psalterium manuale hebraicum sancti Jeronimi.
LXIV. Item, psalterium domni Walbodonis episcopi.
LXV. Glose super psalterium Hugonis Lingonensis episcopi.
LXVI. Libri matutinales quinque.

Nous croyons faire une chose utile en ajoutant le catalogue des manuscrits qui proviennent de plusieurs établissements religieux de Liége et qui se trouvent actuellement à la bibliothèque royale de Bruxelles.

I Mss. de St-Laurent :

Nos. 3800-3801; 8883-8894; 9128-9135; 9146-9150; 9158-9167; 9170-9173; 9192-9193; 9200-9201; 9289-9290; 9320-9324; 9325-9326; 9327-9328; 9332-9340; 9361-9367; 9368 9369; 9370; 9372; 9373; 9374-9375; 9376; 9377; 9381-9382; 9384-9389; 9512-9514; 9515-9516; 9534-9536; 9578-9580; 9598-9606; 9607; 9620-9622; 9638; 9642-9644; 9645-9649; 9668; 9700-9704; 9706-9725; 9735-9736; 9742; 9767; 9791-9797; 9893-9894; 9905-9914; 9916-9917; 9918-9919; 9920-9931; 9932-9934; 9935 10066-10077; 10260-10263; 10322-10323; 10456-10463; 10514; 10530; 10547-10548; 10559-10564; 10568-10569; 10586-10587; 10588-10590; 10591-10592; 10595-10598; 10599-10600; 10607; 10608; 10611-10614; 10751: 10784-10786; 10787-10790; 10791; 10792-10795; 10796-10800; 10801-10806; 10807-10811; 10819-10820; 10821-10825; 10827-10835; 10849-10854; 10866-10869; 10886-10892; 11055-11058; 11144; 18383; 18384; 18644-18652; 18653-18653-18657; 20579; 21177.

II. Mss. de St-Sauveur : No 17290.

III. Mss. des Chartreux : Nos 10096-10097; 10098-10105.

IV. Mss. des Jésuites : Nos 4046-4048; 10250-10253; 10258; 10464-10466; 10989.

V. Mss. des Annonciades : No 19612.

Dr NOLTE.

HISTOIRE DE LA BELLE LILIE

J'ignore si le joli conte de Goethe, *Lilie et le Serpent*, a été traduit en français, soit dans les œuvres du grand écrivain allemand, soit séparément. Toujours est-il que, connu n'importe dans quelle langue, la popularité doit lui être acquise à l'égal de celui d'Apulée, l'*Amour et Psyché*, sur lequel il est calqué, sinon pour le fond, au moins pour la forme.

La critique a beaucoup varié sur la signification à donner à ce charmant petit conte. A son tour, M. Hartung, directeur du collége d'Erfurt, en a essayé une qui, par son originalité, mérite l'attention des penseurs autant que des amis du merveilleux. C'est à ce double titre que je vais traduire, en l'abrégeant quelque peu, l'interprétation de M. Hartung (1).

Près d'un grand fleuve qui représente l'*humanité* mouvante et progressive, demeure un vieux passeur, le *gouvernement*, qui tient le gouvernail. Il dort, car il fait nuit. Il y a dans le monde quantité de gens de lettres sceptiques qui, butinant avec légèreté toutes les sciences, gaspillent tout aussi étourdiment dans les journaux, l'or, les vérités, qu'ils ont ainsi acquises, sans s'inquiéter des soucis que par là ils occasionnent aux gouvernements. De tels gens de lettres sont ici représentés par deux *feux follets*.

---

(1) *Auslegung des Maehrchens von der Seele und des Maehrchens von der schoenen Lilie, nebst einer kurzgefassten Naturgeschichte des Maehrchens überhaupt, vom Director Hartung*, dans *Jahresbericht des Koeniglichen Gymnasiums zu Erfurt, bekannt gemacht zu Ostern* 1866, in-4°.

Ceux-ci viennent la nuit réveiller le passeur pour être transportés sur l'autre rive. Ils parlent entre eux une langue inconnue, peut-être philosophique, folâtrent, font chanceler la barque qui menace de sombrer, rient de la recommandation qui leur est faite de s'asseoir (les feux follets ne s'asseyent ni ne se couchent jamais, mais ne font que sautiller çà et là) et versent, en finissant, une quantité de pièces d'or (*vérités*), que le vieux ne peut pas du tout souffrir, parce qu'elles soulèveraient le torrent si elles y tombaient, et que pour cela il cache en hâte dans un creux. Le vieux n'accepte que des fruits de la terre en récompense de sa peine, et comme les feux follets n'en ont pas (ils ne possèdent généralement rien en propre), ils doivent promettre de le satisfaire prochainement avec trois têtes de chou, trois artichauts et trois gros oignons.

L'or versé dans le gouffre, est avidement avalé par le serpent vert qui dort là et en devient transparent et luisant. Ce serpent, au rampement horizontal, le *savoir empirique*, est traité avec passablement de mépris par les feux follets philosophiques aux tendances verticales et dont il tire l'éclat à lui, la pratique ne pouvant pourtant pas tout accomplir sans la théorie ; cependant ils ne manquent pas de lui répandre autant de leur or qu'il en peut dévorer. Pour les en récompenser, il leur apprend que la belle Lilie — l'*idéal*, semblable à la *belle du monde*, — habite au delà du fleuve. Le passeur ne peut rien conduire ici, il ne peut qu'amener en deçà ce qui est au delà. Le serpent au contraire, peut transporter de l'autre côté, puisqu'il s'arcboute comme un pont à travers l'eau, mais seulement à l'heure de midi, où la lumière est la plus forte. En revanche, l'ombre du géant le fait le matin et le soir. Ce géant qui ne peut rien avec son corps, incapable de lever un fêtu de paille ni de porter un fagotin, la *bêtise*, qui masque la lumière, projette une ombre toute puissante, la *superstition*, que le soleil détourne sans cesse, qui diminue ou

augmente à mesure qu'il s'élève ou s'éloigne. Cette ombre transporte au delà aussi bien que la foi.

Maintenant le serpent rampe dans le temple souterrain, où se tiennent les quatre rois enchantés, afin de s'y mieux orienter en profitant de leur lumière. Ces rois sont la *sagesse* d'or, l'*apparence* (comme aussi l'opinion des hommes et la dignité octroyée) d'argent, la *force* d'airain, l'*erreur* composée de trois métaux réfractaires : car elle ne saurait exister sans un principe de vérité (l'or signifie la vérité) et un principe d'apparence. Pendant que le serpent cherche à s'aider de sa propre lumière, entre un homme vêtu en paysan et muni d'une lampe, le chercheur avec la *lumière des connaissances*. Le roi d'or demande à l'homme avec la lampe combien il connaît de secrets. Il répond : trois, dont il ne peut révéler le plus important que quand il connaîtra aussi le quatrième. Le serpent connaît le quatrième et le chuchote à l'oreille du vieux qui, dès qu'il l'a appris, s'écrie d'une voix à faire retentir le temple et sonner les statues d'airain : « Il est temps ! »

La lueur de la lampe ranime tout ce qui vit, et quand elle luit seule, elle a la force merveilleuse de changer des pierres en or, du bois en argent, des animaux morts en pierres précieuses et d'anéantir tous les métaux, c'est-à-dire elle ennoblit ce qui est commun, réduit à rien ce qui est estimé, et ce qui est périssable s'évanouit devant la lumière des connaissances.

Le vieux a une femme, la *tradition*, et celle-ci a un bichon, un paresseux *mopse*. A la vieille viennent les feux follets ; ils la flattent et lèchent tout l'or des murs de sa chambre et répandent à l'entour des pièces d'or, que le mopse doit avaler et dont il doit mourir. Mais la lampe du vieux fait que les murs se couvrent de nouveau d'or, et que le mopse est transformé en un onyx. La belle Lilie le ranimera de nouveau par son contact, de même que son attouchement tue tout ce qui est vivant. La vieille, à la demande de son mari, porte au fleuve l'onyx avec les têtes de

chou, les artichauts et les oignons qu'elle doit payer au passeur, conformément à la promesse qu'elle en avait faite aux feux follets. Arrivée près du fleuve, elle se voit ravir, par l'ombre du géant, une tête de chou, un artichaut et un oignon, et comme le passeur ne peut pas rabattre de sa prétention, la vieille doit plonger sa main dans le fleuve et s'engager à payer la dette dans les vingt-quatre heures. La main, quand elle la retire, est devenue noire comme du charbon, car elle est le symbole de la fidélité, et la tradition doit être prise au mot pour qu'elle ne trompe pas la foi.

Un nouveau personnage entre en scène, le *héros du temps*, qui accepte l'héritage de la tradition. C'est un beau jeune homme, en cuirasse et manteau de pourpre, mais nu-tête, nu-pieds et triste, car couronne, sceptre et glaive lui sont enlevés, et il se trouve comme une vivante ombre ambulante, ainsi transformé par son amour pour la belle Lilie et ses yeux. Il se promet beaucoup de bien des effets de la lampe pendant qu'il s'achemine avec la vieille vers le pont que, maintenant qu'il est midi, le serpent élève sur le torrent comme un arc-en-ciel, et forme une voûte composée de pierres plus brillantes que jamais. Quand tous les deux y ont silencieusement passé et avec eux aussi les feux follets qui, invisibles pour eux, n'osent paraître que la nuit, le pont reprend la forme de serpent, et tous s'avancent ensemble, ou plutôt l'un après l'autre, vers la belle Lilie.

(*A continuer.*)

X. HEUSCHLING.

LA BIBLIOTHÈQUE DE BRUXELLES EN 1793

On sait que la convention nationale avait décrété en 1793 l'établissement d'un nouveau système métrique ; lorsque les calculs et les observations astronomiques qui devaient servir de base au nouveau système furent à peu près terminés, le gouvernement français invita les puissances neutres et alliées à envoyer à Paris des délégués spéciaux qui pussent conférer avec les commissaires de l'Institut sur la détermination définitive de l'unité fondamentale des poids et mesures. Le Danemarck se fit représenter à cette conférence par le conseiller et professeur Thomas Bugge ; celui-ci consigna les observations qu'il avait eu l'occasion de faire durant son voyage dans un mémoire rempli de faits intéressants. Ce fut pendant le court séjour qu'il fit à Bruxelles, du 13 au 15 août 1798, qu'il visita la bibliothèque de cette ville et voici comment il résume ce qu'il y a vu :

» La bibliothèque publique se compose d'une grande salle, trois petites chambres, une autre pour les *Palaeotypes* ou anciennes impressions et une pour les manuscrits, plus un cabinet de lecture. Les livres des émigrés belges et des couvents supprimés en forment le fonds, aussi s'y trouve-t-il beaucoup d'ouvrages sans grande valeur. L'histoire est la branche la plus complète : les sciences physiques et mathématiques au contraire y sont assez pauvrement représentées. Les bibliothèques des couvents ont fourni un grand nombre de beaux exemplaires imprimés avec les types primitifs ; quelques-uns sont même ornés de miniatures. La collection des manuscrits est insignifiante et elle embrasse particulièrement l'histoire des Pays-Bas. On m'a cepen-

dant fait voir deux superbes manuscrits sur parchemin, un Cicéron et un Térénce. Le bibliothécaire Laserno (*sic*) m'a assuré que le dépôt contient 120,000 volumes, mais cette évaluation me parait bien exagérée.»

La bibliothèque était alors installée dans l'ancien palais des archiducs, en compagnie des tribunaux, des prisons qui en formaient une aile et de l'école centrale du département de la Dyle, tout cela tellement dévasté par le pillage qu'on avait vendu jusqu'aux rampes en fer des escaliers.

Il est superflu de remarquer qu'il ne s'agit point là de la Bibliothèque de Bourgogne, mais de l'ancien fonds de la ville. Th. Bugge a une sympathie marquée pour la Belgique, dont les habitants, dit-il, ne paraissent pas très-satisfaits du nouveau régime. A son entrée en France, il fait cette observation : « Les villes françaises perdent à être comparées avec les riantes et coquettes cités de la Belgique. » Il est vrai qu'il s'arrêtait à Valenciennes et l'on peut encore se faire une idée de ce qu'était alors cette immense bicoque, qui ne s'était pas même relevée des ruines sous lesquelles l'avait enterrée le canon autrichien. En passant à Braine-le-Comte il avait vu une escorte de six soldats français menant six prêtres belges vers l'intérieur de la France, d'où ils devaient être déportés. Ces ecclésiastiques paraissaient très-souffrants et on les traitait avec une remarquable dureté. — Si nous nous sommes un peu écarté de notre sujet, nous prions le bénin lecteur de ne pas nous en vouloir et nous l'en dédommagerons en lui conseillant de lire le très-intéressant journal du voyage de Th. Bugge, dont J. N. Tilemann a donné une traduction allemande imprimée à Copenhague en 1801.

CHRONIQUE

Je suis en retard de m'acquitter d'un devoir dont l'accomplissement devait m'être d'autant plus facile qu'il s'agit de vous signaler une espèce de phénomène ; c'est la place, non l'intention, qui m'a fait défaut jusqu'ici. Je veux parler d'une publication dont on trouverait assez d'exemples en Angleterre et en Amérique, chez cette puissante et fine race saxonne, si apte aux rudes travaux et si accessible aux jouissances délicates de l'intelligence ; mais qu'on voie en Belgique, un particulier, un industriel, faire collection de livres et publier avec luxe un catalogue de ses richesses, n'ai-je pas raison de dire que c'est un phénomène que je viens vous signaler ? Il existe cependant, et nous avons vu et palpé le magnifique volume qui en est la réalisation. En voici le titre, pour que vous n'en doutiez :

Catalogue des livres de la bibliothèque de A. de Hemptinne, fabricant de produits chimiques à Molenbeek-Saint-Jean lez-Bruxelles. (Ce catalogue tiré à 200 exemplaires n'est pas dans le commerce). *Bruxelles, Leemans*, 1869. — 1 *vol. in*-8°.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'exécution matérielle : papier, caractère, ordonnance, tout révèle un amateur éclairé et un homme de goût. Je ne ferai qu'un reproche au rédacteur : il a peut-être détaillé avec trop de soin des ouvrages qui ne méritaient pas une mention spéciale ; mais surtout je lui en veux de ne nous avoir pas donné une table à laquelle ne supplée pas l'ordre qu'il a adopté. Quel fil d'Ariane nous guidera à travers ces 920 pages ? Quant à la composition de la bibliothèque, elle est assez variée ; à côté d'ouvrages techniques, où l'on regrette quelques lacunes importantes, on rencontre l'élite des poëtes, des représentants de la grande littérature et aussi de la littérature légère, et de remarquables ouvrages à planches. En somme, elle fait honneur à son propriétaire, et d'en avoir publié le catalogue, c'est à la fois un service rendu aux lettres et un exemple que devraient bien imiter d'autres barons que ceux de l'industrie & du talent.

LES PREMIERS IMPRIMEURS

DE L'UNIVERSITÉ DE LEIDE (1)

—

LES SILVIUS. — CHRISTOPHE PLANTIN. — LES RAVELINGHEN

—

IV

Christophe van Ravelinghen et ses successeurs, 1597-1643

Après la mort de leur père, les « enfants et héritiers » de Ravelinghen présentèrent une requête aux curateurs de l'Université, tendant à rester en jouissance de ses gages comme imprimeur de l'Université. Les curateurs résolurent pour certaines causes, de traiter seulement avec Christophe Raphelengius, un des fils de François, et nommément aux conditions suivantes :

« Qu'il serait obligé d'imprimer tout ce qui serait publié par

---

(1) *Fin*. Voy. pp. 83-87, 112-119 et 141-145.

un des professeurs et ce que les curateurs et le Sénat jugeraient propre à être imprimé.

« Qu'il mettrait son adresse d'imprimeur juré de l'Université de Leide sur toutes ses publications. et qu'il ne souffrirait pas qu'on y fit des changements, dans cette ville ou ailleurs, directement ou indirectement.

« Qu'il ferait venir de Francfort les livres dont les curateurs, les professeurs ou d'autres membres notables de l'Université auraient besoin, à ses propres frais et périls, avec stipulation que le *florin de Francfort* lui serait taxé deux florins de Hollande, sauf le rabais ordinaire. » (1).

Le 9 novembre 1597 Christophe prêta serment sur le pied de ces réserves, devant le curateur Van der Does. Il ne remplit cette fonction que trois années, car il mourut dès le 10 février 1601 (2). Les ouvrages issus de son imprimerie s'ajoutent dignement à ceux publiés par son père.

Christophe ne laissa qu'un seul enfant, Sara, mariée en 1612 à Adriaen Joosten van Musschenbroeck, dont la petite-fille devint l'épouse de Jordaen Luchtmans, le fondateur d'une autre famille d'imprimeurs distingués.

Il ne paraît pas qu'après la mort de leur frère un des autres fils de François van Ravelinghen cherchât à se faire nommer imprimeur de l'Université à sa place. Jean Paedts Jacobszoon, qui avait imprimé les thèses académiques, dès l'année 1596, lui succéda dans cet emploi. Cependant l'imprimerie Raphelengienne fut continuée par François, le deuxième fils du vieux Ravelinghen. François le jeune avait le goût des lettres (3) tout comme

---

(1) Résol. des curateurs du 12 août 1597.

(2) Dans le *Geslagtlyste* il est dit à tort qu'il naquit à Leide. Il doit être né bien avant l'arrivée de ses parents dans cette ville.

(3) Il paraît qu'il fut élevé par le célèbre Lipsius, l'ami de son père. Dans le Registre de la population (*volksregister*) de Leide en 1581, aux archives de la

son frère Juste, le médecin, témoin les poëmes latins qu'ils nous ont laissés. Le célèbre Scaliger les prit en amitié et les choisit comme exécuteurs de ses dernières volontés. Les deux frères continuèrent de vivre ensemble dans la maison paternelle, avec leur sœur Élizabeth : quant aux affaires, François ne s'y appliqua pas avec beaucoup d'énergie, car les ouvrages sortis de ses presses pendant les années 1601-1618 ne sont pas nombreux. Le dernier livre (à ma connaissance), publié par lui en 1618, est une édition hollandaise de l'*Histoire des plantes* de Dodoens ou Dodonaeus, augmentée par Clusius (1).

L'année suivante il vendit son magasin. M. Hoffmann a fixé notre attention dans ce journal sur le catalogue remarquable de cette vente, imprimé par le libraire van Haestens (2). Une réimpression de ce livret serait assez désirable.

L'imprimerie Raphelingienne existait encore en 1621, mais probablement elle était alors en d'autres mains. La *Grammaire hébraïque* de Thomas Erpenius, publiée dans cette année, porte l'adresse : « *Lugduni Batavorum, typis Raphelengianis, prostat apud Joannem Maire.* »

En 1627 les Ravelinghen se défirent de la maison paternelle « où *avait été* l'imprimerie de Plantin », comme il est dit dans l'acte de transport (3). Le plus jeune des deux frères, Juste, mourut l'année suivante (4). François et sa sœur quittèrent alors

---

ville, on trouve que demeurait alors chez « Justus Lipsius, professeur, de Bruxelles, et Anna van de Colster, de Louvain, son épouse : *Fransken Raphelengius*, d'Anvers. »

(1) *Herbarius oft Cruydboeck...* Te Leyden in de Plantynsche druckerye van François van Ravelinghen.

(2) Voy. ci-dessus. p. 57.

(3) *Transportboeck* A. A. A. fol 264 (1 mai 1627) aux archives de la ville.

(4) Il demeurait alors près de l'église de N.-Dame (*Vrouwe kerck*) et fut enterré dans l'église de St-Pierre, le 30 mai 1628.

la ville de Leide et fixèrent leur demeure à Delft. (1). Suivant une note insérée dans un album contemporain de Jérome de Backere, François serait mort *à Leide* le 22 mars 1643 (2).

Ajoutons qu'à la même époque une autre branche de la famille des Ravelinghen était représentée à Leide. Un certain Christoffel Rapheling, mégissier (*velleplooter*) demeurait à Leide en 1628. Une Cornélie van Ravelinghen, restée fille, et vivant encore en 1633, habita quelque temps chez les enfants du vieux François. Enfin en 1634, une certaine Francine van Ravelinghen, religieuse, demeurait à Leide dans un établissement de bienfaisance (*hofje*). Un Ms provenant d'elle, et contenant des traités du célèbre mystique Ruysbroeck, se trouve dans la bibliothèque de la Société de Littérature Néerlandaise à Leide. — Nous devons ces particularités à M. Rammelman Elsevier, qui nous fait aussi part de la trouvaille d'un Plantin ! C'était un honnête boutonnier, demeurant à Amsterdam, du nom de Willem Willemszoon, qui se maria à Leide le 5 novembre 1610, et qui ne se serait probablement jamais douté qu'on le ressusciterait en 1869 (3).

Leide, juin 1869.

P. A. TIELE.

---

(1) Registres des contributions, aux archives de la ville.

(2) La date du 22 juin 1623, dans le *Geslagtlyste*, est certainement erronée.

(3) J'ai à exprimer ma vive reconnaissance à M. Rammelman Elzevier, notre zèlé archiviste, qui m'a prêté beaucoup d'assistance à fouiller les archives de la ville, et à M. Bodel Nyenhuis qui m'a permis avec une rare bienveillance de me servir de ses notes mss. et des documents qu'il posséde concernant ses aïeux. — Les curateurs de l'Université ont aussi eu la bonté de me permettre l'usage de leurs archives.

LES MANUSCRITS DE SAINT-LAURENT

A LIÉGE (1)

Le second catalogue se trouve dans le Ms. de la Bibliothèque royale contenant les n°s 9810-9814. Ce Ms. écrit au XII-XIIIe siècle provient également de St-Laurent. Nous lisons au fol. 202 recto 1re col. : *Nomina librorum Sancti Laurentii in suburbio Leodii.*

Historiae due.

Epistole beati Jeronimi.

Jeronimus super psalterium.

Jeronimus super Isaiam prophetam.

Item super Jeremiam prophetam. (= 9512-9514 B. R.)

Jeronimus super Jezechielem (= 9515-9516 B. R.)

Idem super Danielem (= 10260 B. R.)

Jeronimus contra Jovinianum et alia quam plurima.

Jeronimus hebraicarùm questionum, in quo Exameron Basilii.

Jeronimus super duodecim prophetas.

Augustinus super psalterium.

Augustinus de civitate Dei.

Sermones s. Augustini super euangelium Johannis.

Augustinus de trinitate.

Augustinus de verbis Domini.

Augustinus in genesim ad litteram (= 10791 B. R.)

Liber confessionum S. Augustini, in quo vite sanctorum confessorum Servatii et Nicholai.

Augustinus de sermone Domini in monte (= 10792-10795 B. R.)

Item Augustinus de caritate. Enchiridion Augustini.

Augustinus de doctrina christiana.

Augustinus de octo questionibus ad Dulcitium (= 10796-10800 B. R.)

---

(1) *Suite*. Voy. ci-dessus, pp. 145-149.

Ambrosius super epistolas Pauli. (— 9372. B. R.)

Ambrosius super Lucam (= 9377 B. R.)

Ambrosius super Beati immaculati (c'est à dire sur le ps. 118.)

Ambrosius ad Gratianum imperatorem de divinitate Patris et Filii et Spiritus sancti.

Epistole Ambrosii. Exameron Ambrosii.

Historia Heiesippi (= Hegesippi) translata a beato Ambrosio.

Gregorius papa in moralibus Job per quatuor volumina divisus.

Omelie Gregorii super Jezechielem prophetam.

Liber uite beati Gregorii cum dialogo ipsius. Liber cure pastoralis (= 9916-9917 B. R.)

Omelie XL beati Gregorii.

Paterius deflorator librorum beati Gregorii. (Le Ms. porte [b] beati Gregorii [a] librorum, pour indiquer la transposition des mots à faire).

Florus deflorator epistolarum beati Pauli per duo volumina divisus (= 9369-9370 B. R.)

(2e Colonne). Beda super genesim (= 9327-9328 B. R.)

Beda super parabolas Salomonis.

Beda super Marcum.

Item Beda super Lucam. (Ces trois lettres initiales I, B, L, sont en rouge) cum vita beate (ici se trouve le mot *Marie*, barré d'une ligne rouge, pour indiquer qu'on le doit effacer) virginis.

Item Beda de temporibus (= 9706-9725 B. R. ?)

Beda ab adventu Domini usque in Pasca.

Item Beda a Pasca usque ad adventum Domini.

Hilarius de trinitate (= 10784-10786 B. R.).

Item super Mateum cum Christiano grammatico.

Alchuinus de trinitate. Pascasius de Spiritu sancto.

Omelie Origenis super vetus testamentum.

Item super Lucam.

Omelie Origenis super epistolam Pauli ad Romanos.

Cassianus (lisez : Cassiodorus) senator conversus super. 4. psalmos.

Historiographus Josephus de excidio Jerosolimorum.

Orosius historiographus cum Freculfo (= 9170-9173 B. R. ?)

Historia ecclesiastica Rufini.

Tripertita historia Sozomeni cum cronica Seiberti (= Sigberti) Gemblacensis monachi.

Gesta Francorum (il faut ajouter : *Liber*) maior editus a Gregorio Turonensi episcopo (= 9361-9367 B. R.)

Alius liber in gestis Francorum minor.

Abbas Robertus de operibus S. Trinitatis.

Item super evangelium Johannis.

Liber de gloria et honore filii hominis (=9578-9580 B. R.)

Robertus de glorificatione Trinitatis et processione Spiritus sancti. In quo liber de meditatione mortis.

Alius liber de glorificatione Trinitatis et processione Spiritus sancti. Robertus de victoria verbi Dei.

Annulus fidei, in quo libellus de constructione huius monasterii.

Robertus super apocalipsim Johannis (= 9607 B. R.)

Glose eiusdem Roberti super Job. (= 9935 B. R. ?)

Glose super apocalipsim Johannis. in quo regule Thiconis donatistae.

Libellus eiusdem Roberti de diversis scripturis metrice compositus.

Smaragdus super regulam sancti Benedicti (= 11144. B. R. ?)

Diadema (verso 1re colonne) monachorum.

Robertus de divinis offitiis (= 9735-9736 B. R. ?)

Item alius liber eiusdem de incarnatione Domini (= 10608 B. R.)

Haimo super epistolas Pauli.

Idem super Ysaiam (= 9325-9326 B. R.)

Alius super apocalipsim.

Diapente (= Victor Capuanus).

Sermones Bernardi abbatis Clare vallis.

Item sermones magistri Gerrici.

Ces deux derniers articles se trouvent dans le Ms, 9645-9649 B. R. Je n'ose pas cependant affirmer que ce Ms. corresponde à ces deux articles.

Liber episcopalis de ordine Romano.

Epistole sancti Pauli.

Epistole Leonis pape (= Léon le Grand).

Item epistole Leonis noni.

Kalendarius maior. / Et alius minor.

Liber miraculorum beate Marie virginis.

Isidorus contra Judeos.

Isidorus etimologiarum (= 9384-9389 B. R.)

Item de virtutibus (9918-9919 B. R.).

Soliloquium magistri Hugonis.

Hugo de laude caritatis.
Liber de filio regis in quadriga sedenti.
Miracula sancti Martini.
Yvo episcopus de sacramentis ecclesie.
Prosper de contemplatione et activa vita.
Cronica Bede presbiteri.
Gratianus.
Liber sententiarum magistri Petri Langobardi.
Hugo super ierarchiam Dionisii.
Canones Burcardi.
Concordia canonum.
Liber novus.
Roberti abbatis de divinis officiis (= 9735-9736 B. R. ?) Voir plus haut, où ce même livre a été nommé : on en avait donc deux exemplaires ; lequel de ces deux exemplaires correspond au Ms. de la B. R. C'est chose impossible à décider.

Dr NOLTE.

HISTOIRE DE LA BELLE LILIE(1)

La belle Lilie est assise dans un jardin, sur une pelouse, à l'ombre d'un groupe d'arbres, et près de là est un petit lac. Elle a elle-même planté tous les arbres en mémoire de ceux qu'elle a aimés et tués, — une malheureuse Turandot, — et ils ne portent ni fleurs ni fruits dans cette infertile terre idéale. Elle possédait un serin — un *chanteur* — qui, lorsqu'elle jouait de la harpe, accompagnait ses chansons de son ramage. Celui-ci a également été

(1) *Suite.* Voy. pp. 150-153.

tué aujourd'hui par l'épervier qui est venu fondre sur lui : l'oiseau se réfugia dans le sein de sa maîtresse, et là il dut mourir. L'épervier n'avait point d'inimitié contre le serin : car il est, comme anciennement, le prophète des destinées humaines, lequel, planant là-haut, intercepte ce qui est divin, comme des rayons du soleil, et le reflète sur la terre par le miroir de Lilie. Il a précisément dû en arriver ainsi, c'est pourquoi la vieille console Lilie attristée en lui disant : « Mon mari vous fait savoir que vous devez considérer le plus grand malheur comme le précurseur du plus grand bonheur, *car il est temps.* » Beaucoup de signes se rencontrent : l'oiseau mort, la main noire, le mopse de pierre précieuse envoyé par la lampe, et au même moment Lilie apprend du serpent que le temple est prêt et le pont construit. Ce temple devra encore avancer vers le fleuve, et le pont, reposant sur des piles devra devenir si grand, que chevaux, voitures et piétons de toute espèce pourront simultanément y passer. La belle Lilie est servie par trois belles filles qui pourraient bien représenter l'*amour*, la *foi* et l'*espérance*. Par l'effet du contact de Lilie, le mopse redevient vivant, et bien que ce ne soit qu'une froide demi-vie, elle suffit néanmoins à Lilie pour jouer avec lui et s'égayer au jeu, excitant l'envie de l'héroïque jeune homme, dont l'ardent désir ne lui permet pas plus longtemps de ne pas se précipiter dans son sein, où il tombe mort. Ce n'est qu'en s'arrêtant dans le cercle d'expériences pratiques, que le jeune homme dont la mort n'est qu'apparente, peut, semblable à Faust quand Hélène le paralyse, être guéri et acquérir la force nécessaire pour remporter sa belle. Le serpent forme un cercle autour de lui et reste ainsi couché ; mais Lilie, couverte d'un voile couleur de feu et tenant une harpe à la main, ne peut, tandis que le miroir saisit ses traits gracieux, que pleurer au lieu de chanter et la harpe lui échappe du sein. Le danger est grand, mais le secours est à quelques pas. La vieille revenue du passeur qui

avait refusé le passage, fut dépêchée vers les feux follets ; aussitôt apparaît au haut des airs l'épervier. dont les plumes de couleur rouge pourpre resplendissent aux rayons du soleil qui passe en dessous et l'homme avec la lampe glisse de ce côté du lac, appelé comme un augure par l'épervier : « Sois tranquille, ô la plus belle des jeunes filles, dit le vieux à Lilie ; j'ignore si je puis vous porter secours ; l'*homme seul ne peut porter secours, mais celui-là en est capable qui à heure juste s'unit à beaucoup d'autres.* » Puis il dit au serpent : « Tenez votre cercle fermé. » Le serin est aussi placé dans le cercle. Après que le soleil a disparu, la clarté de la lampe empêche toute corruption d'envahir le cercle ; de leur côté le serpent et le voile de Lilie projettent une douce lumière — et partout où il y a lumière, il y a esprit et vie! Les feux follets aussi apparaissent et bien que ces dilettanti agréables ne disent que les choses les plus communes avec la plus grande assurance et avec beaucoup d'attention, ils servent cependant à distraire Lilie. Il est minuit, et le vieux s'adressant aux étoiles dit : « Nous sommes réunis à un moment heureux ; *que chacun remplisse sa charge, que chacun s'acquitte de son devoir et une félicité universelle absorbera toutes les peines individuelles comme un malheur général dévore les joies individuelles.* » On commence à se porter vers le fleuve et en deçà, mais les suivantes de Lilie qui étaient endormies devaient auparavant être réveillées, et ce réveil a lieu par l'épervier au moyen d'un miroir qui inonde les dormeuses par la réfraction des premiers rayons du soleil. Un temps nouveau apparaît et les génies endormis se réveillent. Les cadavres du jeune homme et du serin sont emportés dans la corbeille de la vieille. Le serpent construit de nouveau son bel arc sur le fleuve et quand tous y ont insensiblement passé, il a résolu de se sacrifier avant d'être lui-même sacrifié, car à partir de ce moment ses trésors doivent devenir propriété commune. Un attouchement de Lilie l'a changé et divisé en milliers de pierres étincelantes

que le vieux et sa femme rassemblent toutes et lancent dans le fleuve de la vie, où ces trésors deviennent la propriété de l'univers entier. Par le contact de Lilie, le jeune homme a aussi senti se réveiller en lui une ombre de vie et il suit machinalement la lampe, tandis que le cortége se rend au temple, dont les portes sont interdites par les flammes des feux follets. Tous entrent avec respect dans le sanctuaire royal et le vieux fait savoir qu'on est sorti du monde pour y reconduire les rois. Ici retentit pour la troisième fois la phrase : « Il est temps ! » Aussitôt le temple avec tout ce qui s'y trouve commence à se mettre en mouvement et, passant par dessous la terre et le fleuve, à se diriger par delà. La cabane du passeur s'abîme dans le temple et, argentée par la lampe, elle se transforme en un temple plus petit ou autel. Au dessus de cet autel se tient le jeune homme ; l'homme avec la lampe l'éclaire et le passeur, transfiguré dans ses vêtements blancs et avec ses avirons d'argent, le soutient. Lilie monte vers lui, mais elle doit encore se tenir à une forte distance. Quand ensuite le soleil qui s'élève darde sur le dôme du temple, le vieux s'avance entre le jeune homme et la jeune fille et il s'écrie d'une voix forte : « Il en est trois qui dominent sur la terre, *la sagesse, l'apparence et la force.* » A ces mots les trois rois s'élèvent l'un après l'autre, tandis que le quatrième — blessé, comme nous l'avons dit, par les feux follets, — se précipite en une masse informe.

(*A continuer.*)

X. HEUSCHLING.

NOTE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE II

sur les mesures à prendre pour le rétablissement de la royauté en France (1)

La cause du roi de France est celle de tous les rois.

L'Europe est intéressée à voir reprendre à la France la place due à un grand royaume.

Un corps de dix mille hommes seroit suffisant pour traverser dans ce moment la France d'un bout à l'autre.

Pour l'avoir, un demi million suffiroit ; une aussi modique somme pourroit être trouvée à Gênes. La France avec le temps acquitteroit cette dette.

Pour rassembler ce corps il paroit que les pays limitrophes du Rhin appartenant à l'évêché de Spire et à celui de Strasbourg ou quelques autres princes intéressés, seroient les plus propres. Le proverbe dit que pour de l'argent on ne sauroit manquer non plus de Suisses. A ce corps se joindroient immanquablement tous les chevaliers expatriés, peut-être aussi les troupes des princes d'Allemagne. Avec ce corps on délivreroit la France des bandits, on rétabliroit la monarchie et le monarque, on chasseroit les imposteurs, on puniroit quelques scélérats, on délivreroit le royaume de l'oppression, on se hâteroit de publier oubli et abolition pour tous ceux qui se soumettroient et retourneroient au maître légitime. — Une place fortifiée pourroit être nécessaire pour le

---

(1) La pièce suivante inédite jusqu'à présent, est curieuse, en ce qu'elle montre l'illusion des souverains de l'Europe sur la force de la révolution française. Je pense qu'elle intéressera les lecteurs de votre recueil.

(LADRAGUE.)

premier moment ; la plus petite serviroit de point d'appui. On rendra au clergé de France ce qui n'est pas vendu de leurs biens, aux nobles leurs priviléges constituant noblesse, aux pays d'états ce qu'ils réclameroient.

Il faudroit être ferme sur l'ordre et l'obéissance et n'employer la force que contre la résistance. Si l'Assemblée Nationale déclaroit lèse-nation ce qu'on feroit, on lui riposteroit en déclarant lèse-majesté divine et humaine ses opérations nuisibles au royaume, destructives à la monarchie et contraires aux lois et principes d'icelle. Les Parlements confirmeroient aisément ces déclarations.

Le livre de M. de Calonne fournira d'excellentes données pour des manifestes foudroyants contre cette assemblée d'avocats et de jeunes gens sans expérience, qui ruinent le royaume et réduisent à rien une puissance formidable, n'étant autorisés par ame qui vive excepté la témérité inouie qu'ils ont employée à la face de leurs commettants qui les laissent faire, sans en demander raison à un seul tandis qu'ils agissent contre les cahiers à eux donnés et tiennent leur roy en prison.

Beaucoup de députés se rangeroient, il est probable, du côté de l'autorité et de la justice dès qu'ils se verroient un appuy.

Les sermens prêtés par force seroient déclarés nuls d'autant plus qu'ils sont contradictoires au serment de fidélité prêté antérieurement au roy. C'est aux évêques, au pape à relever tout le royaume de l'excommunication encourue par faux sermens.

Il faudroit soigneusement ménager l'autorité du pape : c'en est une de plus, surtout en pays catholique romain.

Il paroît que des trouppes étrangères vaudront mieux au premier moment que des natifs françois. Cependant beaucoup de noblesse françoise, l'épée à la main, faisant escadron et s'intitulant Maison du Roy, agissant pour sa délivrance et celle du royaume, oppressé, pillé et ruiné par des tyrans et par des bri-

gands, seroient ceux dont on pourroit beaucoup espérer. Des officiers généraux les commanderoient à mesure qu'ils se rassembleroient. Cette Maison du Roy composée de noblesse ne devroit pas être abolie : si elle avoit existé il paroît que l'autorité royale n'auroit pas reçu d'échec.

Jamais cause ne fut plus juste, jamais motifs plus grands ni plus capables d'animer le zèle et le courage. On ne peut disconvenir qu'après réussite, on n'auroit fait autre chose que de rendre au légitime possesseur l'autorité qui lui est due sur un royaume à peu près ruiné. Mais il pourra sous une sage administration diminuer ses malheurs et réparer ses pertes. Le régne de Henry IV et celui de Louis XIV, après de fort grands malheurs, n'ont-ils pas donné une nouvelle consistance au royaume, et la considération qui en est revenue à la France durant le dernier de ces règnes n'a-t-elle pas duré dans l'opinion jusqu'à nos jours ?

On convient qu'il y a plus ou moins de choses qui manquent à l'énoncé susdit. Il y en a d'abord deux frappantes. *Primo*, qu'un grand parti paroît désirer l'abolition des Parlements et qu'ici on les met en jeu en proposant même que tel ou tel autre Parlement autorise un des princes du sang expatriés à veiller à la sûreté de la province, d'employer les moyens à lui connus les plus possibles de délivrer de captivité la famille royale et le royaume de l'anarchie. *Secondo :* le cri général de liberté contraire au rétablissement de la monarchie. Dans l'un et l'autre de ces points, il faudroit avoir quelques égards au cri général de la nation, mais on ne sauroit nier que les Parlements ont pour eux leurs institutions depuis la monarchie, et pour ainsi dire en font partie : ce sont de grandes machines qui peuvent avoir de très-grandes utilités quand on les sait régir et en leur donnant des règlements sages. Comme il y a une infinité de familles et de personnes attachées par état aux Parlements, il paroît que ce seroit ranger autant de personnes et d'avis du côté des soutiens

de la monarchie. Les mêmes raisons ont dicté ce qui est dit du rétablissement des pays d'états. Le cri de la liberté peut être satisfait de même par de bonnes et sages lois. Au reste les Pays-Bas Autrichiens viennent de donner un exemple de ce que c'est que des rébellions pareilles.

Un prince vaillant, rempli d'héroïsme, à la tête d'une armée aisément se fait obéir. Le meilleur exemple à citer est celui certainement de Henry IV consultant toujours et prenant ses résolutions d'après son grand courage et la bonté de son cœur et de son esprit. Les Mémoires de la Ligue et surtout ceux du duc de Sully en font foi ; ils méritent certainement d'être médités par les intéressés.

Pour ce qui regarde l'autorité royale à rétablir, il paroît que le plus sage seroit de n'en céder ni n'en acquérir pas plus que la prudence le dicteroit, mais non pas la faiblesse. En choisissant un juste milieu et la modération accompagnant les mesures de vigueur, peut-être satisferoit et soumettroit-on tous les partis d'ailleurs fatigués et ruinés par trois ans de dissensions et de malheurs.

M. de Calonne dans son livre propose de prendre les cahiers donnés par les provinces à leurs députés pour base et d'après eux de régler ce qu'il y auroit à faire. Mais sans un corps de troupes dont on peut être assuré la chose ne paroît pas faisable. Au moment que ce corps de troupes entreroit en France il pourroit être statué par une déclaration sur le maintien des lois du royaume comme monarchie selon la base des cahiers. Ceci seroit même nécessaire afin que le gouvernement reprenne vigueur et activité, et d'abord à cet égard les Parlements ne seroient pas inutiles. Toute la France étant dans une anarchie complète, le succès d'une entreprise bien combinée devroit être immanquable. De deux choses il arriveroit une dans le parti contraire à la monarchie : ou bien on délibéreroit sans fin ni cesse au lieu d'agir, ou

bien pour agir on donneroit un pouvoir ; ce pouvoir donné on sauroit à qui avoir à faire et on se détermineroit en conséquence ou pour combattre ou pour négocier ou pour employer l'un et l'autre ensemble, sans se laisser leurrer et allant à son but sans égard aux étalages de systèmes métaphysiques, où ceux mêmes qui les font ni personne au monde n'entend rien, qui au reste ne servent qu'à avilir et à abattre le courage de tout chevalier françois né et élevé dans des principes convenables à une noblesse qui de tous temps a produit des héros en tous genres, lors même qu'elle ne savoit ni lire ni écrire et qu'une troupe d'avocats, de procureurs et de prétendus philosophes cherche à anéantir afin d'introduire un gouvernement républicain. Le caractère national est enthousiaste : comment seroit-il possible que dans si peu de temps ce caractère fût totalement perdu pour la bonne et seule cause qui en inspiroit de droit et de fait de tous temps à leurs ayeux. Quand on considère la grande quantité de gens de considération qui se sont expatriés de la France depuis trois ans et qui se sont répandus dans les pays d'alentour, l'on diroit qu'ils n'y attendent que le moment de se rallier pour la délivrance de leur patrie. Les princes du sang ainsi accompagnés, déférant le commandement à un prince valeureux qui seul pourroit réunir les esprits divisés d'avis, remplis eux-mêmes de l'esprit du courage de leurs ancêtres, agissant pour la plus juste cause, instruits par l'adversité, trouveroient-ils des obstacles dont ils ne viendroient à bout ; leurs antagonistes ne sont-ils pas coupables de tous les crimes et surchargés d'opprobre aux yeux de l'Europe ?

(*A continuer.*)

ANALECTA-BIBLION

VI

ORPHÉIDE.

Œuvre excellent et singulier contenant plusieurs chants Royaulx, Ballades, notables inventions et matieres d'honneur et vertu. Autheur Frère Adrien du Hecquet de l'Ordre des Carmes du couvent d'Arras, docteur en Théologie. Tout cest œuvre comprins en deux livres, declaire en certains endroitz, plusieurs bons passages de l'escriture divine.

A Anvers. De l'imprimerie d'Amé Tavernier, à l'enseigne de la Rose d'or. 1562. *Avec privilege.*

Titre. Au verso, privilége à Amé Tavernier, donné à Bruxelles « *le penultiesme jour du mois d'octobre* 1561. » (1 feuillet) — *Table des matières* (2 f. n. ch.) — *Orphéide* (f. chiff. en chiffres

romains IIII — XIV.) — *L'auteur au lecteur, salut.* (f. XCVIII). Signat. A ij — Mv.

M. H. Helbig a donné dans le *Messager des Sciences*, (Gand 1869, p. 239) une petite note sur cet ouvrage, d'après le catalogue de la vente Turquety. Mais, n'ayant pas tenu le livre en main, il a dû se borner à le signaler. Nous avons sous les yeux l'exemplaire de M. Turquety, un des deux dont on connaisse l'existence, et nous croyons utile d'en parler un peu plus longuement.

Nous ne donnons pas de notice sur l'auteur : elle a été faite en quelques lignes par Paquot et probablement quelque bibliographe artésien l'aurait-il complétée si tant est qu'il y eût moyen de le faire : « Le P. du Hecquet prit l'habit de Carme, dit Paquot, il se rendit habile dans la philosophie du tems — ce qui est bien vague — dans les langues grecque et latine — ce qui ne nous semble point clair comme le jour — et surtout dans la poésie, qui faisait son amusement ordinaire. » Voilà toute sa vie à peu près, sauf ses études et son bonnet de docteur en théologie.

Parlons donc du poëte et de son œuvre principale.

« L'œuvre excellent et singulier » est dédié par une « épistre nuncupatoire à très hault et noble seigneur Mons. Philippes de L'ignes (sic), comte de L'ignes et de Fauquenbergues, chevalier de l'ordre etc. Ensemble à très humain et débonnaire seigneur Mons. Gilles de Lens, seigneur d'Ais et de Habarc, baron d'Aulbigni et gouverneur de Bethune. »

Citons quelques vers de cette *épistre* pour donner une idée du style de l'auteur :

« Le monde a veu Marot assés leger,
Et Molinet qui s'est voulut renger
Avecques ceux qui chantent vers François,
Jan le Maire librement à son çois

Outre raison des choses il s'enquiert;
Il est heureux qui plaire en raison quiert,
Un dit Cretin aimoit mieux estre oiseux,
Que faire un vers ou ïambe noiseux.
On sent Ronsart plein de chardons et poinctes,
Et du latin ses muses trop près ioinctes,
Puis cestui là qui fit la controverse
Des deux sexes, à la main fort diverse
Et me semble n'avoir stil poetique,
Il semble mieux truie Béothique,
Quelque Renart appellé Théodore
Surnom de Besse, il painct, il tire, il dore
Monstres d'erreurs et ordes hérésies,
Mensonges lourdz, nouveles fantasies,
En son papier, l'arbre maulvais produict
Un fruict amer, qui ne vaut et ne duict, etc. »

Dans la pièce suivante l'auteur croit devoir apprendre au lecteur la « raison qui l'a meut d'avoir intitulé son livre *Orphéide.* »

« Comme Maro deduisant d'Æneas
Armes et faictz, dit son œuvre Ænéide,
Ainsi pourtant mon livre que tu n'as
Que chantz et vers, je t'appelle Orphéide.
Et comme Orpheus chantoit tant doulcement,
Aussi je faitz mes vers doux et amis,
Pour te donner lecteur contentement,
Riens que doulceur, ma muse n'y a mis. »

Cela fait, l'auteur a la conscience tranquille : il n'a plus qu'à servir les mets divers préparés par sa muse. Néanmoins, il a encore la précaution d'offrir son portrait aux lecteurs de son livre : une assez laide et vulgaire figure de moine dans un médaillon ovale

portant en exergue : *F. Adrianus Hecquetius Atrebatinus Carmelita.* Cette effigie est, à mon avis, l'excuse du livre. Après l'avoir vue, on ne peut plus faire au carme d'Arras qu'un seul reproche : celui d'avoir publié les élucubrations de sa douce oisiveté. Mais quel bibliophile aurait l'âme assez dure pour reprocher son existence à un bouquin qui n'est parvenu à nous que par deux exemplaires !

La première pièce est un *Chant royal* dans lequel Hecquet fait la montre de ses connaissances mythologiques en donnant des horions à une foule de dieux de l'Olympe :

« Phi de vous tous, Juno, Ceres, Pallas,
Phi de Pluto, de Glaucca, de Neptune,
Phi d'Apollo, de Phebus et d'Atlas,
Phi de Venus, de Sabus et Saturne, etc. »

Et ainsi de suite : il y a 28 *Phi* dont la plupart collectifs. Il ne faut pas trop faire attention aux rimes par à-peu près de *Neptune* et *Saturne*, ni à des pléonasmes comme celui de dédoubler Apollon et Phébus, ni aux chevilles, telles que :

« Ou d'autres dieux dont parle Thucidide :
Phi de Vesta qui ne vaut une prune. »

Le bon père (pour nous servir de l'expression consacrée) n'y regarde pas de si près, son érudition n'est pas bien profonde : les noms anciens lui servent uniquement à composer des énumérations rimées et à recevoir les coups de massue de son indignation catholique. Car il est très dur, le bon père, pour les Païens, les Turcs, les Juifs, et Luther « venimeux et pestiféré monstre. » Le volume renferme onze *Chants royaux*, dont un en l'honneur de saint Jacques apôtre, a obtenu le prix en la ville d'Aire, l'an 1561. Les sujets de ces chants sont parfois très-peu *royaux*, témoin celui qui est intitulé *Chant royal de l'ord cuisinier qui en sa cuisine use d'ordure et se porte mal*, et dans

lequel certains vers démontrent que le P. Hecquet n'avait pas fait vœu de propreté, Du reste, dans une foule d'endroits, la liberté de la pensée ou de l'expression nous reporte en esprit à la *naïveté* du bon vieux temps.

Parmi les chants royaux, le plus intéressant est celui « *sur les notables forges et forgeurs en plusieurs lieux du païs de Liége.* » Sous le rapport poétique, il n'est pas supérieur aux autres, mais il renferme quelques traits d'intérêt local.

Après les *Chants royaux*, viennent quelques *Ballades*, puis une suite de toutes petites pièces de deux vers quelquefois, sur les « *Origines et inventions de plusieurs choses très-utiles au monde.* » Parmi ces choses très utiles, la première concerne l'*origine de l'homme* :

« Le corps humain de terre fut formé,
Mais noblement subit fut animé,
En recevant excellente raison,
Dont peut user en tout temps et saison. »

C'est un peu bref, mais l'*origine de la vigne et du vin* est moins prolixe encore.

« Noé, premier homme de grand vertu,
Vigne planta, dont la force a sentu. »

Le premier livre de l'*Orphéide* se termine par quelques pièces de circonstances ; l'une, assez curieuse, est adressée *au prince Charles fils de l'invincible Philippe roy des Espagnes à présent régnant* ; une autre célèbre le mariage de ce monarque.

Le deuxième livre de l'*Orphéide* est dédié au R. P. François de Helfaut, abbé de St-Pierre à Gand, à l'abbé d'Anchin et à Adrien de Noiele, chevalier de Croix, de Flers, etc. Il renferme un assez grand nombre de pièces en tout genre ; c'est à peu-près tout ce que l'on peut en dire. La dernière pièce est une petite autobiographie de l'auteur : il nous apprend là, en vers

comme de coutume, qu'il naquit à Crepi, fut amené à Lillers à l'âge de cinq ans, puis à Arras,

« Et pour raison que là fis ma demeure
Tiltre d'Arras encore me demeure, »

enfin qu'il apprit les lettres à Paris, à Cologne et à Louvain. Dans une pièce précédente, il dit avoir demeuré à Anvers. C'est là, comme on l'a vu par le titre, qu'il fit imprimer son œuvre.

Quelle est la valeur littéraire de l'*Orphéide?* Elle n'est pas grande assurément et on s'explique la rareté du livre par l'indifférence avec laquelle il a dû être accueilli. On aurait de la peine à en extraire quelque passage empreint de souffle poétique ou de ce beau langage dont Marot, Ronsard et tant d'autres avaient déjà trouvé le secret : « Le P. Hecquet, dit Paquot, était un homme laborieux, attaché aux devoirs de sa profession. » Ajoutons-y qu'il avait du temps à perdre et qu'il le perdait en rimaillant.

Est-ce à dire qu'il faille mépriser son *Orphéide* et la rejeter dans les limbes extérieurs? D'abord, le haut prix qu'a atteint le volume à la vente Turquety est une garantie de soigneuse conservation, et puis ne peut-on pas dire que l'*Orphéide* est un jalon dans l'histoire littéraire de notre pays, en ce temps-là? L'auteur passa une grande partie de sa vie dans nos provinces, il est une unité de notre petit Parnasse. Or, pour cette époque, les documents qui constatent notre activité poétique sont peu communs; à ce titre l'*Orphéide* a sa valeur et le futur historien des lettres françaises dans les Pays-Bas devra en tenir compte. Ajoutons y enfin, que le livre est fort bien imprimé, chez un des plus habiles typographes de Belgique, en ce temps-là, celui qui fournissait les charmants caractères aux ateliers d'Anvers et dont les publications sont, en général, d'une très-grande rareté.

C. R.

ADMISSION DU GRAVEUR

GÉRARD DE JODE

EN QUALITÉ D'IMPRIMEUR D'IMAGES

Les deux pièces suivantes, que nous reproduisons mot à mot, figureront avantageusement, croyons-nous, dans un recueil consacré à l'histoire des livres. Elles concernent le graveur Gérard de Jode, d'Anvers. L'une est un certificat d'examen délivré par Christophe Plantin, l'autre une déclaration du vicaire général Doncker, avec qui nous aurons l'occasion de faire plus ample connaissance. Les détails qu'elles présentent nous dispensent d'entrer dans de plus amples considérations. Seulement, nous ferons remarquer que la requête de notre graveur pour être admis à la profession d'imprimeur n'a pas été retrouvée; mais nous avons constaté qu'il obtint les lettres nécessaires sous la date du 20 octobre 1570, soit six jours après son examen par Plantin. L'indication que nous avons vue de ces lettres porte que c'est pour continuer l'état d'imprimeur (*om te mogen continueren dexercitie van te drucken*).

Ceci ne nous paraît pas difficile à expliquer. Le 19 mai précédent, le duc d'Albe avait rendu une ordonnance très-rigoureuse sur les imprimeurs et les libraires (1). Il y statua, art. 25, que les

---

(1) *Plac. de Flandre,* liv. II, p. 8, où le texte est en flamand. Nous nous sommes servi d'un exemplaire du temps, en français, ayant pour titre : *Ordon-*

premiers seraient tenus de reproduire, dans les vingt jours, leurs lettres d'admission afin de les faire renouveler, après un examen nouveau des titulaires (1). Les graveurs n'échappèrent pas à cette mesure : l'article 26 dit expressément « et au regard de ceulx qui » taillent ou gravent les formes des imaiges en cuyvre ou en bois, » qui est ung mestier à part, approchant néanmoins au faict de » l'imprimerye, nous entendons que la censure aura aussi lieu en » leur endroict, et que les formes et patrons seront visitez et » approuvez comme le reste de ladicte imprimerye. »

Les graveurs étant assimilés par cet article aux typographes, ils durent donc, comme ceux-ci, subir un second examen.

Autre explication. Les fonctions d'examinateur que nous voyons remplir ici par Plantin ne doivent pas nous surprendre. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire l'article premier de la même ordonnance, lequel est ainsi conçu : « Pour ce que en » ung art si principal que d'imprimerye, dont tant de bien ou de

---

nance, statut et édict provisionnal du Roy, nostre sire, sur le faict et conduyte des imprimeurs, libraires et maistres d'escolle. Avec privilége de sa Majesté. Imprimé en la ville de Bruxelles par Michiel de Hamont, imprimeur juré demeurant sur le Pongelmerct ou soubz la maison d'icele ville, l'an MDLXX. Petit in-4° de 20 pages.

(1) Nous croyons qu'il ne sera pas sans utilité de donner les noms des imprimeurs qui se firent reconnaître ou admettre ensuite de l'édit du duc d'Albe; bien entendu que notre relevé ne concerne que l'ancien duché de Brabant qui comprenait, outre le Brabant actuel, la province d'Anvers et le Brabant septentrional : Michel de Hamont, Thierry Vander Linden, Pierre Phalesius, Daniel Vervliet, Jean Van Gheel, Henri Alsens, Servais Sassenus, Mathieu van Roye, Renier Velpius, Rutger Velpius, Jean van Waesberger, Barthélemy Gravius, Jean Trognesius, J. Verwithagen, Jean Liefrinck, Jean Bogaerts, Jacques Heyborchs, Jean Maes et Philippe Nutius.

Ajoutons que les lettres d'admission d'un imprimeur coûtaient cinquante-un sous.

Nos recherches n'ont pas été poussées au-delà de l'année 1571.

» mal peult advenir à la république, meismes à la religion, y
» doibt avoir quelque ordre et ung personnaige confident du
» meisme stil, qui ait le premier lieu, regard particulier et su-
» perintendence sur les aultres, avons ordonné et ordonnons
» que, de nostre auctorité et par noz lettres patentes de commis-
» sion, sera créé et institué ung prototypographe ou premier
» typographe, pour avoir superintendance sur le faict d'icelle
» imprimerye, qui aura auctorité d'examiner et approuver les
» maistres et ouvriers de l'imprimerye de nosdicts pays de par
» deçà, et leur donnera et à chascun d'iceulx lettres de leur
» ydonéité, suyvant leurs facultez, sur lesquelles lettres se deb-
» vront par après requérir lettres de confirmation et approba-
» tion de nous ou nostredict lieutenant et gouverneur général de
» par deçà (1). »

Ainsi, la légitime réputation d'homme habile en son art dont jouissait Christophe Plantin lui valut l'emploi éminent créé par l'article susdit. Des lettres patentes du 10 juin 1570 lui conférèrent en effet le titre de *Prototypographe des Pays-Bas.*

Voyons maintenant le contenu des deux pièces en question.

Certificat d'examen délivré par Plantin.

Ce jourdhuy quatorziesme du moys doctobre lan de la nativité de Nostre Seigneur Jesu-Christ xv$_c$ septante, est comparu personnellement pardevant l'honnourable homme, Christophre Plantin, prototipographe ou chief imprimeur juré du Roy, nostre sire, et de moy Jehan Vanden Driessche, notaire publicq à ce appellé et requis par ledict chief imprimeur, Gérard de Joode, tailleur et imprimeur de figures en cuivre et manant de ceste cité d'Anvers, lequel ayant exhibé audict chief imprimeur lettres d'attestation de sire Franchois Doncker, vicaire du Révérendissime monseigneur l'évesque d'Anvers, de sa bonne fame, renommée et vie catholicque romaine, datées

(1) *Voy.* aussi les articles suivants de l'édit.

le septiesme jour du précédent moys de septembre, plus semblables lettres d'attestation de sa bonne fame et conversation expédiées soubz le seel de cestedicte cité d'Anvers (1), datées le treiziesme dudict précédent moys de septembre, quoy ensuivant ayant ledict Gérard de Jode esté diligentement et souffissament examiné par ledict chief imprimeur sur le faict et l'art de l'imprimeur, a ledict chief imprimeur trouvé icelluy Gérard de Jode expert et souffissant en sondict art et stil de tailler et imprimer figures...(2) cuivre, comme de ladicte examination plus ampl...(3) appairt au registre dudict chief imprimeur (4), ayant ledict chief imprimeur enchairgé audict Gérard de Jode s'addresser avecq ceste présent acte au conseil du Roy nostre sire, pour obtenir lettres à ce requises et convenables.

Ce fust faict et passé en Anvers, à la maison dudict chief imprimeur, lan et jour que dessus et en présence des dessus nommez.

In testimonium etc. (suit l'attestation du notaire.)

Déclaration du vicaire général Doncker.

Franciscus Doncker, vicarius et sigilliter R^mi D. Episcopi A... (5) omnibus has visuris salutem in Dño. Cum per Rev. Ma^tis mandatum... scat (6) palam omnibus neminem debere admitti ad typographiam exercendam... (7) libros distrahendos neque ad artem fusoriam aut sculptoriam quovis... (8) loco exercendam nisi de probitate morum, fide ac religione ejus bonum adferatur testimonium, hinc est quod instanter rogatus a Gerardo de Jode, sculptore imaginum et caracterum, fateor et pro veritate asseri eundem, juxta attestationem ven. Dñi pastoris, esse virum probum, catholicum nullaque hæretica labe

---

(1) Elles n'ont pas été retrouvées.

(2) Lacune résultant de l'état du papier qui est détérioré par l'humidité.

(3) Même observation. *Lisez :* plus amplement.

(4) Voy., quant à la tenue de ce registre, les dispositions des art. 8 et 9 de l'édit cité, du 19 mai 1570.

(5) Lacune.

(6) Item. L'édit précité rendait nécessaire une attestation des évêques ou des vicaires généraux et inquisiteurs (Art. 2).

(7) Autre lacune.

(8) Même observation.

suspectum, bonæque conversationis et qui iam annis elapsis huic se addixerit functioni ac subinde varii generis præcellentes imagines et figuras sculpserit : ob quam caussam judico et declaro eundem idoneum esse qui suum posset libere exercere officium, nisi aliud obstet seu obstare posset impedimentum de quo nos lateat.

In cujus rei fidem præsentes literas subscripsi et sigillo meo communiri feci. Datum Antverpiæ a° 1570, die vero 7ª mensis septembris.

FRANCCS DONCKER, vicarius et sigillifer R. mi Epi.

A côté de la signature on voit l'empreinte d'un cachet, mais la cire en est tombée.

L. G.

NOTE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE II

sur les mesures à prendre pour le rétablissement de la royauté en France (1)

Il paroît qu'une révolution est indispensablement nécessaire, les choses ne pouvant subsister sur le pied sur lequel elles ont été mises. Cette révolution ne sauroit consister sans doute que dans le rétablissement du gouvernement monarchique qui existe depuis la venue des Francs. L'équilibre des pouvoirs, la noblesse, le clergé, la magistrature ne se réuniroient-ils pas sous des chefs animés d'un désir aussi légitime, aussi équitable, aussi modéré? La noblesse, le clergé, la magistrature, les princes, les trouppes ne pourroient-ils se réunir encore pour un point très essentiel : celui d'opérer la délivrance du roi et de la famille

---

(1) *Suite*. Voy. ci-dessus, pp. 168-172.

royale des mains de la populace de Paris ? Et cela seroit-il si difficile ? Si la chose ne l'étoit pas, il ne s'agiroit que de se concerter sur les moyens les plus sages et les plus sûrs. Depuis que le monde est monde l'ordre a pris le dessus sur le désordre.

Il n'est pas difficile de prévoir que celui qui portera de l'ordre et de la discipline en France prendra le dessus sur le désordre. L'ordre et la discipline d'un corps d'armée de 10 mille hommes, par conséquent, y donnera la loi. Le corps d'armée une fois entré en France l'argent des provinces soumises le soutiendroit. Pour du sang répandu on est persuadé qu'il y en auroit moins qu'il n'y en a eu depuis trois ans. L'exemple de la Belgique a démontré combien il faut compter sur la résistance d'une anarchie : c'est certainement de toutes les résistances celle qui en a le moins. L'Assemblée Nationale regarde-elle même comme un devoir de se révolter lorsque la chose publique est en danger ; d'après ces principes aucun François ne sauroit refuser de s'unir au prince pour une cause la plus juste, la famille royale se trouvant en prison et le royaume de France s'approchant d'une dislocation générale. Il n'y eut jamais de danger plus avéré ni plus éminent ! Qu'on ne craint pas de repéter que les manifestes devroient contenir : que la soi-disant Assemblée Nationale a outrepassé ses pouvoirs donnés par leurs commettants, lesquels prescrivoient aux députés le maintien du gouvernement monarchique ; qu'au lieu de suivre les prescriptions sages et utiles des provinces, ces mêmes députés se sont déclarés de leur propre volonté, usurpée sur leurs commettants, Assemblée Nationale perpétuelle ; que toutes leurs opérations ont pour but d'abolir la forme du gouvernement monarchique établi en France depuis mille ans ; qu'ils osent même rêver à l'abolition de la religion chrétienne et qu'en conséquence ils travaillent au changement des coutumes du rite catholique romain établi par les conciles œcuméniques ; qu'au lieu de l'ancien gouvernement

qui donnoit à la France un lustre et une consistance laquelle en imposoit à ses envieux même, ils travaillent à introduire dans ce royaume une anarchie destructive : que l'Assemblée Nationale elle-même se conduit par l'impulsion des bandits dont Paris fourmille ; que tenant son roi en prison ils lui font sanctionner forcément tout ce qu'ils veulent avec autant de trouble que de confusion ; que la dissension règne dans l'Assemblée, que leurs séances sont sans règles et décence, livrées au tumulte et dénuées de la prudence, de la sagesse, de l'expérience qu'il faut pour régir un grand état, du gouvernement duquel l'Assemblée du manège s'est emparée dans toutes ses parties et qu'elle ne régit qu'en introduisant la terreur et un despotisme inhumain et sanguinaire dont il y a peu d'exemples dans l'histoire ; que les membres de cette Assemblée ont soulevé l'armée, armé toutes les communes et par là même dégarni toute la France des trouppes nécessaires pour la défense du royaume contre les ennemis du dehors, tandis qu'ils ont mis aux citoyens les armes à la main pour s'entretuer et se faire une guerre perpétuelle entre eux, minant par là encore les artisans et le commerce en les détournant de leurs professions et gagne-pain quotidien ; qu'outre cela il y en a lesquels sont fortement soupçonnés de s'être rendus coupables du crime de haute trahison et de lèse-majesté divine et humaine. Il y auroit sans doute à choisir entre toutes ces données celles qui paroitroient les plus convenables au moment et aux circonstances.

A mesure qu'on avancera avec les trouppes, il faudra désarmer les communes, leur faire renouveler l'ancien serment de fidélité au roi, leur faire quitter la cocarde et tous les autres hochets républicains, rétablir les couleurs du roi, la cocarde blanche, le pavillon du roi, abolir les dénominations haineuses de démocrates et aristocrates, etc. Les armes seroient remises dans les arsenaux du roi et le reste brûlé et déchiré par les communes

mêmes. On couvriroit du drapeau royal tous ceux qui se soumettroient et on ne rechercheroit plus rien du passé de ceux qui se seroient soumis.

De tout ce qui a été dit il résulte que le principe en est de ne pas nuire à la liberté raisonnable des individus, mais d'abolir le gouvernement incompatible avec l'existence d'un grand royaume en forme de république, d'autant plus qu'il est contraire aux désirs de la nation prescrits dans les cahiers de maintenir le gouvernement monarchique et la religion catholique romaine.

Le point le plus difficile est sans contredit celui d'opérer la délivrance du roi et de la famille royale. On ne sauroit y penser même sans frémir. Il paroît qu'à l'entrée des trouppes susdites en France, le danger seroit dans la capitale; ce n'est pas de cette ville coupable qu'on doit s'attendre à voir venir la raison. Elle sera la dernière à s'y rendre.

Cependant il est assez probable qu'on ménageroit la personne du roi, de la reine et du dauphin plus que jamais, de crainte de renforcer le parti des princes. Le comment de la délivrance ne sauroit être apprécié que d'après le local. Elle pourroit s'opérer de quatre ou cinq manières différentes : 1) par prudence ou sagesse, 2) par négociation, 3) à force ouverte, 4) par surprise, 5) par hasard. Il faudroit sans doute préférer le moyen le moins risqueux pour des personnes aussi chères que précieuses. Les princes, entrant en forces ouvertes en France, feront scission et produiront peut-être la guerre civile ouverte, objectera-t-on? Mais elle existe déjà de fait dans toutes les parties du royaume. C'est des provinces que doit renaître le calme et la tranquillité; leur accord obligeroit la capitale de se ranger de leur avis.

Comme il s'agit de rétablir en France le gouvernement monarchique, il ne faudroit négliger ni mépriser les usages anciens qui inspirent du respect pour les rangs au public. Par exemple ne permettre à aucun militaire de se montrer autrement devant

les princes et les grades supérieurs au camp qu'en habit militaire. Les personnes d'un rang supérieur ne se montreroient jamais à la comédie et en public qu'habillées avec leurs marques distinctives comme cordons etc., et très parées. Les princes n'admettroient personne en leur présence en frac ou autrement vêtu qu'avec la parure convenable au rang et qualité d'un chacun dans la monarchie afin d'écarter la pensée d'égalité parfaite. Ils introduiroient de nouveau la dignité convenable à leur rang dans toutes les occasions. Cette dignité ne les empêcheroit point d'être polis, engageants, affables avec tout le monde ; car il ne s'agit pas d'être vain, mais d'occuper la place qui convient à un chacun dans la monarchie.

(*A continuer.*)

CHRONIQUE

VENTE DU CABINET DE FEU M. HOCHART. — La vente des estampes et portraits de cet amateur, dont les livres ont remporté un succès hautement coté aux enchères du mois de mars dernier (voir ci-dessus p. 66), aura lieu vers la fin du mois de novembre prochain : les amateurs qui désirent se procurer des catalogues peuvent dès à présent se faire inscrire à Lille, chez le directeur de la vente, M. Beghin, à Bruxelles, chez M. F. Olivier, et à Paris, chez M. Vignères. Cette collection distribuée en deux mille lots environ renferme plus de 20,000 pièces et surtout de nombreux et remarquables états de Nanteuil, Edelinck, Masson, Morin, Marcenay de Ghuy, Audran, Schmidt, Vanschuppen, etc., etc.

— *Histoire de la Céramique lilloise précédée de documents inédits constatant la fabrication de carreaux peints et émaillés en Flandre et en Artois au* XIVe *siècle par* J. HOUDOY, avec planches.

Il vient de paraître sous ce titre, à Lille, un livre qui intéresse singulièrement la Belgique au point de vue archéologique. Il résulte, en effet, des documents publiés que la ville d'Ypres avait une fabrique de faïence peinte et émaillée cinquante ans avant que Luca della Robbia eût établi cette fabrication en Italie. Quant à l'histoire de la céramique lilloise, elle se lie intimement à celle des Flandres, les premiers faïenciers lillois étant venus de Tournai et de Gand. L'ouvrage forme un volume grand in-8°, avec planches, imprimé sur papier vergé et tiré à 200 exemplaires, dont 150 seulement sont mis dans le commerce.

— Il y a du bruit dans notre Landernau littéraire. La Bibliothèque dite royale (il n'y a de national chez nous que la gendarmerie) vient d'être dotée d'un règlement qu'il est permis aux moins intéressés de trouver ridicule. Le *Moniteur officiel* a publié le texte de ce chef-d'œuvre administratif, qui a dû faire sur le personnel de l'établissement en question l'effet d'une douche glacée. Nous savons assez qu'on ne se fait pas bibliothécaire par esprit de lucre et de spéculation ; un règlement comme celui-ci aura pour effet moral d'arrêter la spontanéité qui féconde le travail et pour conséquence matérielle de désorganiser le personnel actuel dans un temps rapproché. Les fonctionnaires de notre premier dépôt littéraire s'appliqueront sans doute à travailler désormais comme on fait dans les usines ministérielles ; réduits au rôle de simples commis, ils se garderont bien de faire preuve de zèle ou d'aptitude, car tout avancement entraîne une réduction de traitement ; comme ils ne peuvent même pas compter sur cette *récompense toute personnelle*, c'est une mesure ingénieuse autant qu'habile que d'avoir inscrit au fronton de la hiérarchie nouvelle un irrévocable *Lasciate ogni speranza!* Que voulez-vous ? Aucune association ne subsisterait entre les hommes s'ils n'étaient dupes les uns des autres. Au point de vue du service public les protestations ne seront pas moins légitimes. En un mot, le nouveau régime ramène les choses à un état inférieur à celui où elles étaient il y a quelque trente ans.

TROIS POËMES INÉDITS

DE

JACQUES DE BAISIEUX (1)

II. — C'EST DES FIEZ D'AMOURS

(Fol. 103.)

Jakes de Baisiu mainte terre
Cherchie a por matere querre
De quoi peuïst faire biaz dis,
Car plus est ses cuers esbaudis
5 Cant ilh a matere trovée
Ki bone soit et esprovée,
De coi peuïst biaz dis retraire,
K'il ne seroit de reube vaire.
Por coi ? La reube useroit
10 Et li biaus dis li demorroit,
K'en son cuer auroit enseré.
A bon eür a tant erré

Vers 12 Ce vers, omis dans mon ms., est de mon crû.

---

(1) *Suite*. Voy. ci-dessus, pp. 93-104.

K'en tel lieu l'a Diex assené,
U troveit a maint cuer sené
15 Et moult très bonne compangnie,
Ki iert en honesté bagnie,
En cortoisie et en largece,
En gentilece et en proëche.
Dames i out et damoiseles,
20 Chevaliers et clers et puceles,
Et en parlant se desduisoient
D'amurs, et lor cuers estruisoient
A la desputison d'amur.
L'uns faisoit à l'autre clamur
25 De questions d'amurs noveles.
Entre eles out .ij. damoisieles
De qui un pou vos parlerai,
Et toutes les autres lairai ;
Car aussi bien ont deservi,
30 Ke tot bien soient aservi
A eles qu'en dames del monde.
En eles trestous biens abonde ;
Eles sont et rius et fontaine
En cui on puet à sele plaine
35 Cortoisie et honor puisier ;
D'eles ne pot on espuisier
Le bien ki en lor cuer repaire.
Ces douz puceles de bon aire,
Eles et chil qui là estoient,
40 Ensemble d'amors desputoient.
J'entendi la desputison
Et os tantost bonne okoison
De bel dit faire et commenchier,
Ki n'iert mie d'autrui tenchier,
45 Mais de paroles delitables
Pour conter devant les feables

Vers 14 *Main.* — 24 *L'uns* p. *li uns* (cp. v. 441) est rare ; il revient v. 424. — 34 *Sele*, seille = situla. — 42 *Os* (eus) est probablement fautif p. *oi* ou *oc*.

D'amor, ki lor fiez sachent prendre,
Autrui vestir et aus defendre,
Se tolir lor voloit lor sire,
50 Sans duel, sans rancor et sans ire.
Tantost ces .ij. sages puceles
Kisent as autres damoiseles,
Et as chevaliers ensiment,
Ke lor fesisent jugement
55 Tel qu'eles lor demanderoient.
Ne sai pour coi le demandoient,
U por ce k'eles à jugier
En avoient, u forjugier
Lor voloit on par aventure,
60 U eles autre en vesture
En voloient sagement mettre.
Erranment les vi entremettre
De demander k'est fiez d'amur
Et ke loing s'estent. Là clamur
65 N'ot nesune, car tot se teurent
Et .i. pou en penser demeurent ;
Puis disent que nus n'i sera;
« Jakes promiers nos en dira
Ce qu'il en croit. » — Et je respont :
70 « Ce que j'en sai, vos en despont
Ensiment ke je l'ai appris,
Ke n'en soie de vos repris,
Mais grant chose aveis demandé ;
Si ne m'aveis mie mandé
75 Por jugement d'amur à rendre,
Ains i sui venu por aprendre,
S'aprens, ainc mais tel question
N'oï en nule region ;

Vers 55 *Tel quele*. — 58 *forjugiet*. — 60 *Autre* n'est pas tout à fait correct ; il faudrait *autrui*, cp. v. 48. — 62 *Errament*. — 67 On ne croirait pas que cette locution *y être* p. « avoir trouvé la solution d'une question », remonte aussi haut dans la langue. — 70 *Despondre*, exposer. — 72 Vers omis. Je l'ai remplacé, en attendant que le vrai soit trouvé par une rime de ma façon. — 77 Vers peu clair.

Si est ele plaisans et bele,
80 Et si croi k'ele soit nouviele
A tant k'à ce k'à fiés amonte,
Mais d'amours, ki toz cuers sormonte,
A on grant picha defini ;
Li plusor ki sunt jà fini
85 Se voloient de novel dire,
J'en doteroie le mesdire.
Nonporquant un pau en dirai
Et croi que pas n'en mentirai.
Amors si est moieneresse
90 Avenans, et releweresse
D'onesteit et de signorie ;
Amors norrist gens mal norrie.
« Amurs est moiene. » Coment ? —
Ele procure acordement
95 Entre pais et entre discorde ;
Sans amour ne puet estre acorde
Car bonne amours destruist haïnne,
Ki est à descorde cousine.
« Releveresse est d'onesté. »
100 Coment bien ? — Chil qui a esté
En haïnne, a perdu honur,
Car perdut a nostre sangnor.
Diex ne het riens tant con haïnne ;
Dont, puis ke bonne amurs l'acline
105 A li siervir, ele relieve
Son honur et de mal l'eslieve.
Encor est amur autre chose,
Ki solonc le latin l'espose,
Mais il est mult griés à entendre
110 A chiaus ki à clergie tendre

Vers 81 *Et tant.* — 86 *Mesdire*, ici, comme ailleurs, a son sens étymologique de mal dire, se tromper. — 89 *Moyeneresse*, féminin de *moyenere*, médiateur. Plus bas, v. 93, *moiene*, fém. de *moyen*, terme ordinaire p. médiateur. — 106 Notez *son honur* p. *s'honour* ; cfr. v. 399 *son amur* p. *s'amur* et v. 626 *son ire* p. *s'ire*.

Ne vorent. S'*amor* ert partie,
A. senefie en se partie
Sans, et *mor* senefie *mort ;*
Or l'asemblons, s'aurons « sans mort. »
115 Dont est *sans mort*, ki amor a
Et ki en li son demor a ;
Chil qui amour a, ilh a vie
Et chil a mort, ki a envie. —
Coment? Ne murent mie amant? —
120 Nenil. Bon fait vivre en amant ;
S'il ont chi de vie trespas,
En l'autre siecle aront respas
De joie et de vivre en gloire,
Car en cest siecle orent victoire
125 Contre vilonie et ordure,
Si con tesmongne l'escriture.
Si devons prendre bon exemple,
Car de bien az bons les cuers emple ;
Lor vies et lor biens retrai ;
130 De dire d'amurs me retrai ;
Bien dist ki dist qu'ele est merveilhe,
Ne sai s'ele est blance u vermeilhe,
U ynde u jane, u noire u perse ;
Amurs est az vilains diverse.

135 D'amurs vous velhe à tant souffire ;
Des fiés d'amurs vos vuelh descrire,
Mais, à parler generalment.
Ne sont que dui fiez seulement :
Li uns est fiez celestyens
140 Et li autres est fiez terryens.

Vers 111 *parchie*. — 113 *Sanc et mort*. — 127 *Exemple*, enseignement. — 128 *Emple*, emplit ; *emplir* avait jadis au présent de l'indicatif à la fois la forme inchoative (*-is, -is-ist*) et la forme non-inchoative. — 134 *Divers*, contraire. — 139 *Celestyens* a quatre syllabes ; la terminaison *yen* représente lat. *i-anus ;* la même terminaison dans *terryen*, au vers suivant, est traitée, à juste titre, comme une seule syllabe, car elle est une simple modification de *ein* répondant au lat. *enus* (terrenus). Cette considération étymologique, toutefois, n'empêche pas notre rimeur de prononcer *terryen* en trois syllabes au v. 259.

Del fiez terrien premerain dire
Vuel, si que miés sache descrire
Del celestyen la hautece,
U tant a desduit et leece
Ke nus n'en poroit dire conte.
Por ce k'al desclairyer nul honte
N'aie et c'on ne me puist tenchier,
Vuel je del terryen comenchier,
Ki est de mult grant signorie. —
Fiés est, de veilhe anceserie,
De servitute une maniere.
Ceste riegle est partot planiere,
Car tot fiez si donnent serviche,
Solonc çou qu'il sont bon et riche,
Li un plus et li autre mains.
Si ne le puelent de lor mains
Oster ne engagier ne vendre,
Ke li sires nel doie prendre
Son gré solonc ke li fiez tinent.
Ki sont feable ? — Qui detinent
Le fiez et le service paient
Et au main lor sangnor s'atraient,
Itel gent sont clamé feable ;
Si doivent ferme iestre et estable
A tot besoing vers lor signor.
Et au petit et al grangnor.
Et quel gens sont chil qui fiez donnent ?
Tout franc homme qui abandonnent
Lor cuers à largece essachier,
U ilh se vuelent avanchier

Vers 144 *a de desduit*. — 146 *Honte*, masculin ; voy. Baud. de Condé, Notes, p. 430. — 150 *Anceserie*, tradition des ancêtres. — 152 *Cest*. — 155 *Li uns*. — 156 Le sujet de *puelent* (peuvent) est sous-entendu : les *féables* (v. 160). — 162 Le ms. porte *maint*, qui ne donne pas de sens ; en corrigeant, on peut hésiter entre *mant*, commandement ; et *main*, manoir, cour. — 165 *toz... signors*. — 169 *Essachier*, p. *essalchier*, *essauchier*, exhausser.

De tel vaisial reçoivre à homme.
— Hé, Jakes, c'or m'en dis la somme,
Quel gens puelent fiez rechevoir ? —
Toute gens, ce vos di je voir,
175 Fors serf et de religion
(Clerc et lai ont l'exception),
Et puceles, dames ausi,
Se li sires le vuet ensi.
Et si puet bien sers devenir
180 Uns frans hons, se de lui tenir
Por serf a li sire voloir.
Et lui ausi l'estuet voloir ;
Anchois que ilh puist ses sers estre,
Ses voloirs est huys et fenestre,
185 Car ù ilh entre en damage,
Nus ne m'en puet faire damage
Miex de moi, et si ai encore
Raison, dont plus ne dirai ore,
Ains dirai coment on feable
190 Devient, ke jà n'i mettrai fable.

Chil qui le fiex vuet rechevoir,
Jointes mains, tot sans decevoir,
Requiert le fiez à son signor,
Et li sires fiez et honur
195 Entre ses .ij. mains à son aise
Li tent d'un gant, puis si le baise.
D'un gant, itele est la vesture
En bone, mais pas si seüre
N'est qu'ele est do fiez proprement.
200 Mult vaillant senefiement
A li baisiers, car demostrance
Nos fait de .ij. cuers l'aliance.

Vers 172 Peut-être faut-il *car* (la particule exhortative) p. *c'or*. — 174 *vo*. — 179 *serf*. — 183 *Ses* omis. — 184 *Huys et fenestre*, expression métaphorique, semble-t-il, pour moyen, condition. — 185 Vers obscurs et probablement altérés. Le premier *damage* parait être synonyme de *dangier* et signifier sujétion, vasselage. — 189 *Ain*. — 195 *Entre .ij. ses*. — 198-99 Vers obscurs.

Bien puet baisiers de .ij. un faire,
Sel mosterai par exemplaire.
205 Vos vereis chi une maisiere.
U ilh a tante grande pierre
Ki sont à ciment saelées ;
Toutes ces grandes pieres lées
Oés vos un mur apieler
210 Por le ciment, ki saeler
Les a faites toutes ensanble.
Ausi li baisiers, ce me samble,
De .ij. cuers fait .i., por raison,
En amurs, car sens traïson
215 Doient estre trestot baisier.
Por ce, se Judas vout baisier
En traïson Deu nostre pere,
N'est drois ke baisiers le compere,
Car à voit hanap ne puis boire ;
220 Ausi baisa il por dechoivre
De voit cuer et de vuide boce;
Teis baisiers à amur n'atoce.
Nonpourquant nos en descendi
Grans biens, car joie nos rendi
225 Por ce baisier li sovrains sire
Et nos delivra de martyre
D'infier, ù totes gens aloient
Et, bon et mal, nul n'i faloient.
Dont ne doit on del baisier dire
230 Nul mal se on ne vuet mesdire.
Car tout bien nos en sont venu
Por ce baisier ont retenu
Tout pecheor lor iretage,
Dont Eve et Adans, par outrage,
235 A grant tort nos desiretarent,
Por la pomme qu'il endamarent,
Ke Dieu leur avoit deffendue.
Par le baisier nous est rendue

Vers 225 *sires.*

Joie et amurs, sens et proece ;
240 Baisiers est de mult grant hautece,
Riens fors dulchor ne senefie. —
Après le baisier li afie
K'ilh le servira bonnement,
Et si l'en fait un serement
245 Con ses hons, et li ert loiaus.
Loiautez est un des plus biaus
Biens que personne puist avoir :
Loiauteis vaut trop miez d'avoir,
Car nus en grant honur ne monte,
250 Se desloiautez le sormonte,
Qu'il ne l'estuist adevaler.
Puis li promet ke reveler
Ne vora nul jor ses consiaus.
Ensi devient ses hons loiaus,
255 S'est mult vers son signor loyés.
Et li sires pas desloyés
N'est vers lui, mais tot ausiment .
Li est ilh loyés vraiement.

Dit vos ai del fiez terryen,
260 Ke je n'i ai menti de rien,
Kel donnent fiez et quel le tienent
Et coment feable devienent.
Or vuel del celestyen dire,
Delquel nus ne sauroit descrire
265 La milime de sa poisance.
Fiez celestyens, sans dotance,
Est fiez d'Amur, sel proverai
Et bone exemple i meterai.
Diex solonc la deserte paie ;
270 Si fait Amurs, mais ele asaie,

Vers 251 Les formes habituelles de la 3e pers. sg. du subj. prés. de *estovoir* sont *estuce*, *estuisse*. Comp. *voist*, *aut* coexistant avec *voise*, *aille*. — *Estovoir* se voit parfois suivi de l'infinitif avec *à ;* cependant j'ai préféré écrire *adevaler* p. *à devaler*, notre auteur faisant encore ailleurs (v. 526) usage de ce composé.

Par samblant, aucun faus amant,
Et li mostre, par saint Amant,
Par bel samblant qu'il est ameis,
Et chil qui en amurs n'a més,
275 S'en vante et dist qu'il a amie,
Et Amors tantost s'engramie,
Si li tout ce k'ele doné
Li avoit, car ilh a menet
Son afaire con faus trichiere.
280 En tel guise et en tel maniere
Done Diex à plusors avoir
Por assayer et por savoir
Coment ilh sera d'iaus servis ;
Cant ilh voit que pas deservis
285 N'est li biens qu'il lor a presté
Et qu'en orguel se sont cresté
Des biens qu'il ont par abondance,
Lors lor seit bien faire nuisance
Diex de richoise en poureté.
290 Et si a sovent deserté
Diex par langur aucun preudomme
Et de son grant avoir la somme
Li a tolue et craventée,
S'a en lui poureteit entée,
295 K'ilh li covient son pain rover ;
Ce li fait por li esprover.
S'il a en lui ferme creance,
Sans rancel de desesperance,

Vers 271 *aucuns*. — 274 *N'a més*, n'est demeuré ; partic. passé de *manoir*. — 276 *Engramier*, se fâcher, dérivé de *gram*, fâché, chagrin (l'all. *gram*). — 277 *k'ele ot doné*. — *Tout*, 3e sing. indic. prés. de *tolre*, *tollir*, enlever. — 287 *par l'abondance*. — 288. On s'attendrait, au lieu de *nuisance*, à *muance*, changement. — 293 *tolu*. — 298 *Rancel*, *raincel* (auj. *rinceau*), branchette (lat. *ramicellus*), est employé ici de la même façon que *grain* dans des expressions telles que « un grain de caprice ». Je trouve également le primitif *rain* revêtu de la même valeur : ainsi dans Baud. de Condé, *Prison d'amours*, 2142 : Aucuns rains d'amours i convierse ; Jean de Condé, *Chev. à la manche*, 1159 : Un rain de rage ; Adenès li Rois, *Cléomadès*, 4104 : Qu'il a fait rain de traïson.

K'il la perde ait en patience,
300 De lui servir ne se demence,
Dont l'en rent Diex bonne merite
Et pechiés et forfais li quite.
Ausi cant Amurs puet entendre
C'aucuns amans vuet à bien tendre,
305 Cant lonc tans li a fait sofrir,
Ele li seit mult bien merir
Sa loiaté et sa deserte.
Mais ilh sont une gens deserte,
Ki vuelent colhir ains qu'il sement ;
310 S'en encoupent Amurs et blament
Et dient k'en vain ont servi,
Mais Amurs n'a pas desservi
Ke de li se voisent plangnant :
En aucune riens sont faignant,
315 Si qu'il ne sont pas meritable.
Par un chevalier de la table
Le roi Artus le puis prover :
Par Lancelot, qui esprover
Se sout as tornois et as guerres.
Le pris avoit par totes terres ;
320 En la cort roi Artus n'avoit
Un chevalier qui tant savoit
D'armes ne plus powist pener.
Si ne le vot Diex amener
325 K'ilh le graal powist ataindre,
Car aucune defaute estaindre

Vers 299 On trouve dans l'ancienne langue tantôt *perde,* tantôt *perte :* la première (cp. l'anc. it. *perda*) est tirée du radical *perd,* la seconde, du féminin du participe passé : (perd'te); *perde* est à *perte*, comme *faille* est à *faute.* 300 *Se dementir* équivaut à *se faindre, se recroire, se repentir* dans le sens de *se relâcher, renoncer à...* — 301 *Merite*, fém. action de *merir*, récompenser. De là *meritable* (v. 315), digne de récompense. — 307 *Deserte*, service. — 308 L'adj. *desert*, abandonné, ruiné, a ici le sens détourné de « insensé ». 309 La rime exige *sament* p. *sement,* forme que j'ai déjà rencontrée ailleurs ; cp. la prononciation et l'orthographe *fame* p. femme. — 314 *Faignant*, en défaut. — 326 Vers peu clair.

Covient un pau de sa proeche.
Ausi chil qui dist qu'Amurs blece,
Ne seit qu'il dist, le cuer a nice :
330 Amours paie solonc service.
Dont fiez d'Amurs celestyens
Doit estre de tous crestyens
Apeleis, si que deviser
L'aveis oï. Or aviser
335 Me vuel, tant que del fiés parole
D'Amur, qui estude et escole
Est où on puet toz biens aprendre,
Et dire comment on puet prendre
Le fiez d'Amurs et qui le donne.
340 Je vos nomme asseis la personne
Et le sangnor par ma clamor
En ce que je di « fiez d'Amur ».
Dont est Amours del fiex li sires,
Doqueil j'ai commenchiet à dire? —
345 Oïl. — Et Diex ! à cui done ele
Son fiés ? — Mult en est lie cele,
U chil qui si bel don rechoit.
Amurs, qui nului ne dechoit,
A chevaliers, à dames donne
350 Son fiés, et si le rabandonne
A damoisieles assiment
Et à puceles vraiement,
A clers, à lais de bon afaire,
U honors et bonteis repaire,
355 Car de vilonie n'a cure.
Amors est de tele nature
Ke partot va et partot vient;
Tot voit, tot conoist quanque avient.

Vers 327 Vers peu clair. *Covient* semble altéré. — 332 *teus* p. *tous*. — 336 *qui est stude*. — 338 *Et dira*. — 341 *Clamor*, manière de nommer (*clamer*). — 344 *j'a* p. *j'ai*. — 359 Il est intéressant de remarquer comment l'auteur, à quelques lignes d'intervalle, fait usage des deux formes *dechoivre*, *rechoivre* et *dechevoir*, *rechevoir*.

Si ne le puet ons pas dechoivre;
360 Cant à feable vuet rechoivre
Aucun, bien conoist sa maniere,
Ki n'est desloiaus ne trichiere ;
Teis hons dóit son fiés rechevoir.
Dont vient Amur, sans decevoir,
365 Si li presente damoisiele,
U dame, u gentil pucele,
Ki est plaine de grant plaisance.
Par duch regart, ki de sa lanche
Le va par l'uel al cuer ferir.
370 Et chil tantost, qui de merir
Est tenus envers Amurs fine
L'onur que ele li destine,
Met cuer et cors à ce que plaire
Puist à la doce debunaire,
375 Et à toutes autres par li,
Et à Amor que desor li
Ne laise tace ne ordure.
Et cant Amurs voit qu'il endure
Et sert de cuer entirement,
380 Amors li preste hardiment
De merchi requerre et proyer ;
Et cele s'amour otroyer
Li doit sans riot et sans tance,
Comme filhe d'obedience ;
385 Car qui vuet de nul bien joïr
A Amur l'estuet obeïr.
Car Amurs est de grant puissance,
Et s'il avient que l'otriance
Ne fait de s'amur la pucele,
390 Amurs le point d'une estincele,
Se chil remaint en son service ;
Amurs.. poure vielhe, riche.

Vers 368 *regar*. — 370 On sait que *merir* a le double sens de mériter et de récompenser (v. 306). — 376 *qui*. — 383 *Riot*, forme masculine de *riote*, *rihote* (prov. *riota*), querelle, débat, synonyme de *tance*, qui l'accompagne. — 392. Vers incomplet ; je pense que l'auteur a écrit : *Amurs point poure et vielhe et riche*.

Ensi ravient il des puceles,
Des dames et des damoisieles,
395 Qui sont cointes et envoisies,
Ki choisisent ains que choisies
Soient, si ont un pou grevance,
Car ilh n'est mie acoustumance
Ke dame son amur presente,
400 Mais Amurs, ki n'est mie lente
De faire as siens prochain secors,
S'en va tantost plus que le cors
A cel por cui est en soffrance
La dame, sel fiert de sa lance
405 Et li aporte teil noviele
Ke le cuer desouz la mamiele
Li trait, si l'aporte à sa dame.
En Amur a chascune femme
Tel otroi et teil avantage
410 Ke, cant on conoist lor corage,
Ilh ne les covient pas pryer,
Ains sont li home droiturier
Por faire as dames lor plaisir.
Plus de legier puelent saisir
415 Les dames d'amurs la rikece,
Ke li home ; mais de largece,
De loialté, pas aquiter
Nes vuet Amurs, car desliter
En amurs loialment se doivent,
420 Si qu'il entre iauz ne se dechoivent ;
Car Amurs nul decevement
Ne vuet avoir, mais justement
Vuet k'amans et amie vive,
Si ke l'uns à l'autre n'estrive,

Vers 399 *Son amur,* voy. la note du v. 106. — *Presenter*, ici = rendre présent, réel, effectif. — 401 *à siens prochains*. — 402 *Le cors*, locution adverbiale, au pas de course. — 404 *si le fiert* (leçon contraire à la mesure). — 407 *Traire*, tirer, puis atteindre. — 412 *Ain*. — 417 *Aquiter,* dispenser. — 423 *et amis*.

425 Dit ai coment Amurs doner
Puet son fiés ; or vuelh ordener
Coment Amurs fait envesture.
Amor, ce est cose seüre,
Ne conoist on se n'est à l'œvre,
430 Kar sa grans digniteis le cuevre,
Et por ce c'on nel puet veoir,
Done elle as douz amanz pooir
De l'un l'autre en vesture metre.
Or se doivent ilh entremetre
435 D'iauz envestir en la presence
D'Amor, ki heit et noise et tence.
Envestir ? Vos dirai coment :
Por faire bon otriement
D'amors et de lor cors saisine.
440 Et s'ilh ne pueent lor covine
Li uns à l'autre descovrir,
Al mains se doivent ilh ovrir
Et reçoivre par volonté :
C'est k'en lor cuers aient enté
445 Saisine de cuer et de cors,
Cant tens en iert, ne jà descors
Ne sera entre iaus en lor vie.
D'un jowelet l'un l'autre envie,
Puis que de cors ne pueent faire
450 Saisine ; puis se doivent traire
Li uns vers l'autre por baisier.
Or vos dirai, sans mesaisier,
Do baisier la senefiance.
Li baisiers nos fait demostrance
455 D'amors, de pais et de concorde ;
Li baisiers doit estre li corde
De coi li doi cuer sont lié
A un, et leus que deslyé

Vers 430 *grant*. — 448 *Envier*, inviter ; *jowelet*, petit joyau. — 449 *descor*. — 458 *Leus* ou *lues que*, sitôt que.

Sont, Amurs s'en part, si les laisse
460 Et lor honor et joie abaisse;
Car bien ont deservi vitance.

Sans plus dire ai fait demostrance
Quel sont d'Amors fief et homage;
Or dirai en quel hyretage
465 Li fiés d'Amurs s'est estendus.
Li estendres est entendus
Quel service on doit do fiex rendre
Et coment on le pert. — Aprendre
Vos vuel premier de sen service,
470 Ke tenus n'en soie por nice.
Amors tel service demande
A ses feables et comande
K'ilh soient armé por conbatre,
Car oster vora et abatre
475 La ponée de l'orguilheus :
C'est de chiaus ki sont mervilhous
Vers li et envers son service.
Et saveis vos quele justice
Amors de teis gens prendera ?
480 De tel lance les poindera
Ke chil sont point ki le renfusent
U chil qui en vain lor tens usent.
Hé Diex! quez armes porteront
Ki vers teiz gens conbateront
485 Por lor grant orguelh desconfire?
Ce vos sarai ge moult bien dire :
Haubert de loialté aront,
De parler sagement raront
Hyaume, et s'aront escut et lance,
490 D'avenandise et de plaisance,
S'aront espée de largece;
Contre ses coz n'est fortereche

Vers 461 *Vitance*, plus souvent *viltance* ou *viutance*, mépris. — 463 *Kilh sont*. — 475 *Ponée*, *posnée*, arrogance. — 476 *Mervilhous*, hautain, revêche. — 492 *forteche*.

Ki peuïst durée avoir ;
Largece dechoit grant savoir.
495 Et s'ilh sont armé ensiment,
Il s'i pueent harditement
Conbatre : ilh aront victore.
Serviches i a ilh encore :
D'Amur ne doivent reveler
500 Les consiaus, mais très bien celer,
Si qu'il n'en ise la parole.
Cant li oisiaus parmi l'air vole,
Après lui ne pert pas sa voie ;
Ensi doivent, se Diex m'avoie,
505 Les secreis d'amurs li feiauble
Celer, fors k'en liu delitable
U soul à soul sont à privé ;
Là sont li mot bien arivet,
Ke li uns à l'autre descuevre ;
510 De volenté, de dit et d'uevre
Se doivent ensanble acorder ;
Cant departi sont, recorder
Ne doivent chose k'aient dite,
Por la vilaine gent despite
515 Qui d'abaisier joie se painent,
Chil qui en tel guise se mainent
Paient bien de fiés la droiture.
Toute lor entente et lor cure
Doit en l'un l'autre garder estre,
520 Si c'on ne puist savoir lor estre.
Et se par aucune aventure
Pensoient si grant mespresure
Ke d'avoir voloir de retraire
De bon serviche et loial faire,
525 Chil voloirs doit tost estre aleis
Et si aval adevaleis,

Vers 496 *Harditement*, forme primordiale de *hardiement*. — 503 *Pert*, paraît. — 507 *son à privé*. — 509 *li un*. — 525 *Alé* = détruit.

Ke plus ne lor doit sovenir.
Car s'il s'en voloient tenir,
Ne pueent ilh, bien ose dire,
530 C'une liege ne puet li sire
Faire d'un fiés, ne li hons rendre
Ne puet son fiés, s'en gré reprendre
Ne vuet li sires bonement.
Ausi ne puis otriement
535 De mon cuer c'une fie faire,
Et cele fie, sans contraire,
Doit durer en vie et en mort.
Coment, amerai je le mort
Puisqu'il est trespasseis de vie?
540 Oïl, car bien a desservie
Sa merite qu'il soit amés,
Et se n'a en cest monde més,
Si a laisie sa semblance
Ki me remet en ramenbrance
545 Ses biens, ses dolchors, ses solas ;
Bien devroie dire : o las!
S'à mains n'avoie par memore
De sa compagnie la glore,
Car fiés d'amurs doit sans fin estre.
550 Ensi n'est pas de fiés terestre :
On le pert en mainte maniere,
Desqueles vechi la premiere.
On se doit bien des secreis taire
Son sangnor, et aüwe faire
555 Se on li voit besongne avoir ;
U s'on puet nulement savoir

Vers 528 « Car s'ils songeaient à renoncer à leur service, ils ne le pourraient, pas plus que le seigneur ne peut...» — 530 *sires.* — *Liege, lige,* terre libre, dont on peut disposer. — 532 *Son gré.* — 542 Vers omis, que j'ai cherché à remplacer. — 544 *me* omis. — 556 On sait que *nul,* dans l'ancienne langue, prend, comme *aucun,* un sens affirmatif quand le verbe n'est pas accompagné de la négation *ne.*

C'on vuelhe mal à son sangnor,
S'on ne li dist, on pert l'onor
Do fief. U s'on n'estoit por paines
560 Ajorné par .iij. quarantaines,
On pert le fiés et quanqu'on use,
S'on ne vient u on ne s'escuse
Solonc droit bien soffisament,
U se on conoist carnelment
565 De son sangnor u dame u filhe,
U s'on par barat u par guilhe
En bataille mortel le laie
U seus plaie mortel qu'il aie,
U s'il son sangnor vuet ocire
570 Jà soit ke de mort ne l'enpire,
U se ilh assaut la maison
Son sangnor, ilh fait traïson,
S'en pert son fiés, se ilh seit estre
Son sangnor ou més u en l'estre;
575 U ses fiés li est escheüs,
Et ne quiert qu'il soit receüs
Dedens l'an, ilh doit son fiez perdre,
S'ilh ne se puet à ce aerdre
Ke guerre ait mortel u prison
580 U par semblance okoison
De coi ilh se puist escuser.
Mais par toz ces caz refuser
Ne par autres, ce n'est pas fable,
Ne vuet Amurs un sien feable,
585 Car fiés d'Amurs est compareis
Au fiés do chiel; or en areiz
Exemple de chiel et de terre.
Li sire ne puet pas requerre

Vers 560 *Ajorner* paraît signifier ici non pas « assigner à jour fixe », mais « comparaître à jour fixe ». — 568 Vers obscur. Notez la forme *aie* p. *ait* (v. 579); cp. la double forme *puist* et *puisse*. Voy. ma note v. 297. — 574 *Ou més*, dans la maison. — 576 *quier*. — 578. « S'il ne peut alléguer en sa faveur, que... », litt. s'attacher à ce que.

Son fiez, s'on en est en vesture,
590 Et par provanche plus seüre
Encore le vos proverai
Et bon example i meterai.
Nus hons n'oï onkes retraire
Ke de paradis por meffaire
595 Fust onkes nule arme fors traite,
Ne d'infer por bontet c'ait faite,
Puis ke Jesus les en geta
Por le bonté dont les reta ;
Aussi di je del fiez d'Amur,
600 Car puis c'on a ens fait demor,
On ne le pert pas por meffaire,
S'en ai mostré bon exemplaire
Par les dons Dieu, c'on ne puet perdre
Puis l'ore c'on les puet aerdre.
605 Li martyr sunt plus grant signor
Et si ont merite grangnor
Ke li confès, bien dire l'ose ;
Ausi Amurs fait plus grant chose
De cel qui por nule tormente
610 De bien servir ne se demente.
Et quel peine a chil qui delaie
Son service ? C'est cose vraie,
Amors de merir le detrie
Et mains joie et biens li otrie
615. Et le fait vivre en penitance,
Et ilh doit avoir patience
Et pener à ce qu'il puist plaire
A celi ù a fait contraire,
Et humlement merci proyer.
620 Et s'on ne li vuet otroyer

Vers 589 *s'on ne n'est*. — 598 *Reter* (lat. *reputare*) qqn. de qqch. = imputer qqch. à qqn. — 609-10 Je pense qu'il faut corriger : *torment* et *dement*, car ce dernier verbe doit être à l'indicatif, et d'ailleurs le subjonctif de *dementir* serait *demence* ; voy. v. 300. — 614 *Et joie et mains biens*, il s'agit de *mains* = moins. — 619 *humelement*.

Merchi solonc sa repentance
Et sa très grande penitence
K'il a eü *dement* joïr
Ne ne vuelhe ses dis oïr,
625 Bone Amours, ki del fiez est sire,
Premier li pardone son ire
Et va ferir celi ou cele
D'une très humle estincele
Et li done pitié à boire
630 Et fait le repentant recroire.
Et se aucun amant formaine,
A cui mostera ilh sa paine ?
Devant les feables d'Amurs,
Jà n'en fera ailhors clamor
635 Ke devant chiauz ki le fiex tienent,
Car devant nus autres n'avienent
Fors devant chiauz teles deplaintes,
Et soient si sagement faintes
Ke nus ne se puet parchevoir
640 Fors chil qui lor font rechevoir,
U celes, si très grant soffrance.
Et se li feable acordance
Pooient des dous amans faire,
A bone Amur deveront plaire,
645 Si que ilh fait, et s'il la metre
Ne pueent, Amurs entremetre
Se vuet d'iauz à pais amener.
On a sovent veü doner
Bon conseil le sangnor as homes ;
650 Ausi Amours. sous cui nos somes,
Vuet ses feables conseilher,
Par coi ilh sachent essilhier

Vers 623 *Dement* (ou *demenc*) est inintelligible ; peut-être faut-il *de mains joïr* — 626 *Son ire*, p. *s'ire*. Voy. v. 106. — 628 *humele*. — 630 *Recroire*, remettre en créance, en possession, prendre à merci. — 646 *puent*. — 652 *Essilhier* (détruire) ne convient qu'à l'un des deux régimes qui suivent ; le passage semble altéré.

Le tort et le bon jugement;
Et s'il n'osent tel chose emprendre
655 Por ce k'en iaus aient simplece,
Amurs ki nus des siens ne blece,
En fait pais et acordement
Solonc le raison bonement.

Plus ne sai del fiez d'Amurs dire;
660 Se en aucun lieu al descrire
Trop oscurement vos en toce,
Amors est plus en cuer qu'en boce
Par sa très grande dignité;
Si vos di bien par verité
665 C'on ne puet pas rendre sentence
Ausiment con li cuers le pense.

(*A continuer.*)

NOTE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE II

sur les mesures à prendre pour le rétablissement de la royauté en France (1)

Il sera bon que le libérateur de la Franee prenne des précautions pour que l'argent et les trouppes soient employés selon leur destination, c'est à dire au rétablissement de la monarchie et au maintien de la religion catholique romaine et non à autre usage; à cet effet il ne sera pas inutile de convenir de certains points *et de conclure même à cet effet une convention avec les princes expatriés.*

Tout dépendroit du début. Dès qu'on verra en France que les principes sont solides, que leurs actions sont aussi prudentes

(1) *Fin.* Voy. pp. 168-172 et 183-187.

qu'actives et vigoureuses, que leur conseil est rempli de sagesse et de fermeté, leur cause étant juste et glorieuse, le moindre succès rangera tous les esprits de leur côté et ils n'auront plus à craindre que l'enthousiasme du zèle contre lequel il faudra être dans son temps autant en garde que contre la mauvaise volonté du parti opposé. Si les principes susdits méneront les affaires des confédérés, on n'aura pas de peine à leur garantir la réussite de leur entreprise : car la cuirasse tissue de ceux-ci est vraiment celle qui est invulnérable.

Il paroît encore que dans cette affaire, il y a un principe général qui ne devroit pas être négligé, c'est d'être singulièrement en garde contre l'esprit léger et volatil et l'indiscrétion naturelle de la nation françoise qui a pris un nouveau degré de force dans ces temps malheureux ; mais par là même il est facile de les ramener quand on ne s'y laisse pas entraîner : car assurément les grandes affaires ne sauroient être conduites par la légéreté épigrammatique, l'indiscrétion et l'imprudence.

Comme toutes les informations s'accordent sur un point qui est que des François les mieux intentionnés pour le rétablissement de la monarchie il n'y en a pas deux qui sont du même avis, on a cru que le point de réunion pourra se trouver dans un acte. Ceux qui signeront cet acte de réunion conviendroient comme *primo*, le maintien de la religion catholique romaine dans son intégrité ; *secondo*, la fidélité au roi ; *tertio*, sa délivrance ; *quarto*, le rétablissement du gouvernement selon le souhait unanime de la nation énoncé dans les cahiers des provinces, par conséquent maintien des trois états dans leur existence, propriété et sûreté ; *quinto*, tout autre serment déclaré nul ; *sexto*, promesse d'obéir au chef de la fédération comme point de réunion des volontés divisées ; *septimo*, promesse de contribuer au rétablissement de la paix et tranquillité publique ; *octavo*, promesse sur le maintien de l'ordre et la discipline militaire. De cet acte de réunion formelle à signer on écarteroit tous les points

sur lesquels il seroit difficile de convenir, mais personne ne seroit admis à servir dans les grades sous le roi et les princes sans le signer sur son honneur.

Les nouvelles les plus fraîches disent les princes du sang occupés d'une contre-révolution ; on les dit tristes, abattus, délaissés, faisant pitié. Pareille contenance ne peut que nuire à leur dessein. Pour réussir il leur faut l'air noble et assuré, le visage serein, l'intime persuasion de la justice de leur cause et de leur entreprise, parlant peu de ce qui leur roule réellement par la tête, mais faisant sentir que des gens de grand cœur, d'esprit et de courage ont toujours à leur disposition quantité de ressources dont le vulgaire ne s'avise pas et que par là même ils en savent toujours infiniment plus que le vulgaire ; qu'à cette contenance ils ajoutent cette politesse de bienveillance qui gagne les esprits et ils auront fait bien du chemin ; que leur contenance encourage, attire et console les autres. Toute la France est malade de découragement.

Dans une aussi grande affaire que celle dont on vient de parler il s'agit de se pénétrer profondément de son objet, de le vouloir passionnément, de communiquer ensuite sa propre persuasion aux autres et agir en conséquence sans hésiter dès que la résolution en est prise, ensuite montrer le plus grand calme dans l'agitation et ne paroître jamais agité ni inquiet sur les événements.

Voilà ce que les intentions les plus vraies, les plus sincères, les plus pures ont dicté. Les idées peuvent être imparfaites, mais elle sont motivées par le désir très-parfait de voir triompher la bonne et juste cause.

(1792.)

(Communiqué par V. I. Lamansky.)

Extrait des archives russes publiées à la Bibliothèque Tcherkoff. IVe année, 1866, N° III. col. 399 — 422. (Recueil russe rédigé par le bibliothécaire P. Barteneff).

HISTOIRE DE LA BELLE LILIE[1]

Le jeune homme rend alors hommage aux trois rois qui l'investissent par l'épée (la puissance), par le sceptre (l'apparence ou la dignité), par la couronne ou la guirlande de chêne (la sagesse). Au même instant la force lui crie : « L'épée à gauche, la droite libre! » — La dignité : « Les brebis dans les prés! » — La sagesse : « Reconnais l'être souverain ! » — Le jeune homme ainsi doté est complétement redevenu ce qu'il avait été jadis, mais connu et régénéré. Dès qu'il eut le sentiment de son existence, il prononça un mot qui ne fut autre que le nom de Lilie, comme les premières paroles de Faust réveillé furent : « Où est-elle ? » — Lors donc que le jeune homme serre la belle jeune fille dans ses bras, il croit compléter les trois forces dominantes auxquelles il vient de rendre hommage, par la conquête d'une quatrième, celle de l'amour. Mais le vieux lui enseigne *que l'amour ne domine pas, qu'au contraire il forme, ce qui est bien supérieur.*

Dans l'entre temps le jour est complétement apparu et dans le fleuve il s'est formé des pierreries du serpent qui y avaient été jetées, un grand pont qui repose sur des piles et relie pour tout le monde les parties d'en deçà et celles d'au delà. Et on voit entrer dans le temple les trois suivantes de Lilie et de plus une quatrième personne, rajeunie par un bain dans ce fleuve (le fleuve rajeunit aujourd'hui quiconque s'y baigne) et qui, avec son mari également rajeuni, veut ainsi prolonger son existence jusqu'au siècle prochain.

---

(1) *Fin.* Voy. pp. 150-153 et 164-167.

Le roi et sa femme règnent maintenant, soutenus par la lampe et les avirons pour ministres et rien ne saurait plus troubler leur bonheur. Reste cependant le géant qui, aveuglé par la lumière du soleil et, comme d'habitude, ivre-mort, va se jeter chancelant dans la multitude sur le pont, où sa présence étonne tout le monde, mais n'est sentie de personne (le petit peuple ne flaire ni le diable ni la sottise, même s'ils le tenaient par le collet) et où il cause du désordre avec son ombre. L'homme avec la lampe dit alors au roi pour le tranquilliser : « Nous sommes sans force contre cet impuissant. Sois tranquille. Il nous nuit pour la dernière fois. » C'est ce qui arriva. Tandis qu'aujourd'hui tout se perfectionne, le géant se métamorphose en une statue colossale, qui intercepte en quelque sorte la vue du temple vers le pont, parce qu'elle se trouve directement devant la porte, et son ombre, faisant le tour de la statue, est devenue un cadran solaire.

Le peuple se presse vers le temple et l'épervier, planant au-dessus du dôme, arrête la lumière du soleil avec son miroir et la renvoie sur le groupe debout près de l'autel (le roi, la reine, et leurs ministres) pour le transfigurer, et le peuple s'incline à son aspect.

Comme conclusion, les feux follets font pleuvoir en pièces d'or sur la multitude l'or extrait des membres de l'erreur ; la multitude se déchire pour ces trésors et n'en emporte cependant que peu de chose.

« *Que vous importe la vérité?* L'opinion confuse vous saisit de toutes parts ? »

Mais jusqu'aujourd'hui le temple est celui qui reçoit le plus de visiteurs et le pont est couvert de voyageurs.

Ainsi, d'après l'explication donnée par M. Hartung, la belle Lilie personnifie la beauté idéale ; le grand fleuve, l'humanité ; le passeur, le gouvernement ; le feu follet, le journaliste ; le serpent, le savoir empirique ; le géant, la sottise des hommes ; l'ombre

puissante du géant, la superstition ; l'or, la vérité et la sagesse ; l'argent, l'apparence ; l'airain, la force ; la lampe, les connaissances humaines ; la vieille femme, la tradition ; l'héroïque jeune homme, la puissance terrestre ; le serin, le chanteur ; l'épervier, le prophète des destinées humaines, etc. Dans la lutte continuelle de toutes ces forces entre elles, la lumière et la vérité finissent par se dégager des ténèbres et de l'erreur, de même que, dans l'évolution de l'humanité, le bien triomphe toujours du mal.

X. HEUSCHLING.

MISCELLANÉES

PAR M. LADRAGUE

I. — *Hennequin (Jean Pierre), né à Metz, mort à Moscou, le 17 janvier* 1849, *à l'âge de* 80 *ans, selon l'acte de décès.*

M. J.-V. (*Nouv. Biographie générale*, XXIII, 659) et LOUANDRE et BOURQUELOT (*Littérature française contemporaine*, IV, 276) font naître Jean-Pierre Hennequin, sans doute d'après E.-A. BÉGIN (*Biogr. de la Moselle*, II, 311), le 30 janvier 1772, ce qui ne donnerait à cet écrivain que 77 ans au moment de sa mort. M. Bégin a pu recueillir des documents dans les archives de la localité, et ne possédant pas son ouvrage, je ne puis le contrôler ; j'ai eu l'occasion de parler ailleurs de la négligence avec laquelle les actes religieux-civils ont été tenus à l'église St-Louis de Moscou, où l'on a toujours eu et où l'on aura sans doute toujours l'habitude de se contenter de la déclaration

verbale des témoins, pour la rédaction des actes. D'ailleurs l'écart en ce qui concerne Hennequin, n'est que de trois ans.

Voici d'après des récits de contemporains, ce que j'ai entendu dire sur Pierre Hennequin ; il était dans les premières années de la révolution française, percepteur de deniers publics à Metz ; il embrassa chaudement les opinions de l'époque, fut forcé de quitter sa ville natale, vint en Russie, et se fixa à Moscou avant 1800; il ne quitta plus cette ville jusqu'à l'époque de sa mort. Il était maître de français dans les principaux établissements d'instruction publique de Moscou, notamment dans les Instituts de demoiselles nobles patronnés par S. M. l'impératrice de Russie. Il prend sur un de ses ouvrages (*Poétique élémentaire*, 1828) dédié au général A.-A. Pisareff, curateur de l'Université de Moscou, le titre de lecteur à l'Université ; il en fit les fonctions, mais il n'en eut pas le titre ; la place supprimée ne fut rétablie officiellement, si je ne me trompe, qu'en 1836, en faveur d'un M. Decampe, strasbourgeois, qui exerçait déjà l'emploi depuis plusieurs années. La *Biographie générale* se trompe en disant qu'il établit à Moscou une école française : il ne tint jamais ni école ni pensionnat.

Il n'y a à peu près rien à dire sur Pierre Hennequin, qui consacra une vie laborieuse et honorable à l'enseignement ; sous ce rapport, il était devenu un vrai *Don Syntaxe*. Mais une de ses grandes prétentions était d'être un lecteur de premier ordre, il possédait son Dubroca sur le bout du doigt ; il était curieux à voir lorsqu'un flatteur lui faisait l'éloge de son talent ; de quel regard il écrasait ses rivaux envieux ! car il en avait. Il faut savoir pour l'intelligence de ce fait, qu'à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, surtout pendant tout le temps que dura l'émigration, l'emploi de lecteur fut une profession qui assura une existence honorable à plusieurs de nos compatriotes. La lecture était un art ; une belle diction était un talent goûté

par les personnes des hautes classes en Europe, et surtout dans le Nord. Texier, Le Texier, de Texier, voire même Le Tessier, sur lequel on peut consulter CH. MONSELET : *Musée secret de Paris* (Bruxelles, Meline 185,) au chap. : *les Professeurs de déclamation*, p. 152 et suiv.), était à Moscou, en 1808 ; il y publia même un nouvel ouvrage intitulé : *les Délices de la maladie*, que Quérard se permet, avec raison, de qualifier « d'ouvrage dénué de bon sens (1). »

En 1833 ou 1834, à la sortie de l'office à l'église St-Louis, Hennequin qui habitait dans les dépendances de la paroisse, nous pria, plusieurs compatriotes et moi, d'entrer chez lui ; il nous conduisit devant son portrait peint à l'huile et fort ressemblant, mais pour être sûr d'être reconnu, il s'était fait peindre les yeux fixés sur un livre ouvert, et avait fait écrire sous le portrait, en gros caractères : *Legebat*. Un de nos compatriotes, nommé Alphonse Jobard, frère de l'économiste belge, homme d'esprit mais taquin, prétendit ne pas connaître l'original : mais dans tous les cas, disait-il, *Legebat* était un personnage tellement inconnu qu'il ne comprenait pas comment M. Hennequin avait pu mettre le portrait de ce Monsieur dans son salon.

Sans parler des journaux qui ont rendu un compte flatteur et mérité de son *Cours de littérature*, on trouve sur P. Hennequin, la citation de son nom dans la *Biographie univ. et portat. des contemporains*, II. 2059 ; dans QUÉRARD : *France littéraire*, IV. 69 ; une notice dans E.-A. BEGIN, *Biographie de la Moselle*, II, 311, qui peut être exacte, mais que je n'ai pas vue.

Quant à la *Littérature française contemporaine* de MM. LOUANDRE et BOURQUELOT, IV, 276, elle n'a pas donné une ligne

---

(1) Nous publierons un jour une notice sur ce mauvais écrivain dont Quérard a fait trois personnes différentes.

vraie et exacte sur Hennequin. Hennequin n'a pas écrit un mot des huit ouvrages qui lui sont attribués ; il n'a jamais rien traduit de l'anglais, qu'il ne connaissait pas, comme du reste tous les Français du siècle dernier et beaucoup de celui-ci ; il n'a jamais rien écrit pour la *Revue Britannique*, il n'a jamais fait de vers, et je ne connais pas même de lui, le moindre *Bouquet à Chloris* imprimé. La *Nouvelle Biographie générale*, fera bien, lors d'une réimpression de supprimer tous les renseignements qu'elle a tirés de l'ouvrage de MM. LOUANDRE et BOURQUELOT. Voici la liste des ouvrages de J.-P. Hennequin.

1. *Nouveau cours de rhétorique, à l'usage de la jeunesse des deux sexes ; dédié à S. M. l'Impératrice-mère* (Marie Fedorovna), *par* P. HENNEQUIN, Moscou de l'impr. d'Aug. Semen, 1818. In-8° de 463 pp.

2. *Cours de liitérature ancienne et moderne, contenant un traité complet de poétique, extrait des meilleurs critiques et commentateurs ; enrichi de* 700 (lisez 900) *notices sur les poëtes les plus célèbres de tous les temps et de toutes les nations. Ouvrage orné de citations et de traductions de différents poëtes en français, en latin, en grec, en russe, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais ; par* P. HENNEQUIN. Moscou, de l'impr. d'Aug. Semen, 1821-22. 4 vol. gr. in-8° de VIII-8-472, IV-466-10, IV-466-10, et 528-20 pp.

Le nombre de 700 notices indiquées sur le titre a été porté à 900 par l'auteur, pendant le cours de la publication ; l'ouvrage avait d'abord été annoncé dans la préface, comme devant n'avoir que trois volumes ; un avis placé à la fin du tome II prévient qu'il en aura quatre. C'est vraiment un traité complet de poétique. Après avoir donné les règles générales, l'auteur traite de tous les genres depuis le poëme épique jusqu'à la charade, le logogriphe, etc. Les notices biographiques et littéraires sont généralement exactes et assez étendues. C'est, je crois,

le seul ouvrage français qui parle avec détail des poëtes russes.

Il a été rendu compte de cet ouvrage, d'une manière avantageuse dans :

Le Conservateur impartial (de St-Pétersbourg), n° 46, suppl. du 9 juin 1822 ;

Le Corsaire, Journal des spectacles, de la littérat, &c. 2e année n° 489, 14 novembre 1824 ;

La Revue encyclopédique, XXV, mars 1825, pp. 731-35, article de E. Héreau ; on trouve encore dans plusieurs endroits de ce recueil, des citations honorables.

3. *Poétique elémentaire extraite du cours de littérature ancienne et moderne, contenant un traité complet de poétique, enrichi de* 950 *notices sur les poëtes les plus célèbres de tous les temps et de toutes les nations; par* P. HENNEQUIN. Moscou, de la typogr. de l'Université, 1828, in-8° de X-246-IV pp.

Les pp. 209-46 sont consacrées à un petit traité *De la traduction.*

Le Bulletin du Nord (de Moscou), II, N° 8 août 1828, pp. 432-36, a rendu compte de cet ouvrage.

La Poétique élémentaire fut vivement critiquée dans le journal russe le *Télégraphe de Moscou*, N° II, juin 1828 ; Hennequin publia pour la défense de son ouvrage :

Réponse à la critique de la Poétique... ; dans le *Bulletin du Nord*, III, N° 10, octobre 1828, pp. 188-202. L'écrivain irrité termine ainsi son article : « La critique de chicane, qui triomphe » d'une incorrection, au lieu de s'en affliger ; qui atténue » tout ce qui est bien, exagère tout ce qui est mal, décourage » tout ce qui tend à s'élever, qui enfin glace, flétrit ou souille » tout ce qu'elle touche, est la honteuse occupation d'une âme » froide, d'un génie étroit, d'un cœur mauvais. Le bon critique » est un guide ; le mauvais est un assassin. »

Le Télegraphe continua l'attaque, et Hennequin donna une

Réplique... qui se trouve dans ce même volume du *Bulletin*, N° 12, décembre 1828.

4. *La Syntaxe du participe simplifiée, par* P. HENNEQUIN. Moscou, impr. d'Aug. Semen, 1828. in-8° de 47 pp.

Cet opuscule est dédié à M. Serge Poltoratzky dont le nom est bien connu des bibliographes.

Je crois pouvoir assurer qu'à ces quatre ouvrages se borne le bagage littéraire d'Hennequin. Sa bibliothèque a été visitée par moi, après sa mort, deux fois et avec soin ; la première fois pour y choisir quelques ouvrages dont plusieurs sont encore en ma possession ; la seconde, lorsque l'estimable fille de cet écrivain fit don à l'église St-Louis de Moscou de ce qui restait, c'est-à-dire de la plus grande partie de cette bibliothèque, ainsi que des exemplaires non vendus des ouvrages de son père.

(*A continuer.*)

TROIS POËMES INÉDITS

DE

JACQUES DE BAISIEUX (1)

III. — C'EST UNS DIS SOR LES .V. LETTRES DE MARIA

(Fol. 107.)

Plusor sor l'Avé Maria
Ont fait biaz dis, car il i a
Matere por toz biens retraire,
Mais je ne sent en mon afaire
5 Tant de sens ne de hardiment
Ke j'enpresisse nullement
Fors sor Maria à gloser,
Car je ne saroie exposer
Trestoz les biens con il i a.
10 . . . . . .
. . . . . .
Por ce vuelh je acomenchier

Vers 3 *tot*. — 9 *Toz les biens*. — 10-11 Les rimes accusent ici l'omission d'au moins deux vers.

---

(1) *Suite et fin*. Voy. ci-dessus, pp. 93-104 et 189-210.

Sor M, qui est promiere letre
De Maria, se vuelh tot metre
15 Mon cuer et mon entendement,
Tant que dou senefiement
Des lettres de Maria faire
Puisse tel dit qui doie plaire.
M est la lettre promeraine,
20 Ki pas ne mostre chose vaine,
Ains mostre MOIENERESSE estre
Entre moi et le roi celestre,
Cui je guerroie sans raison.
Chascun jor li fai traïson,
25 Car moi li tolc, qui siens deuvise
Estre, se tant de bien euvise
Ke le sens mesise à œvre
K'ilh m'a presté. Naie, mais œvre
Mon cuer à rechoivre pechiés,
30 S'en est mes cors forment blechiés
Et l'arme n'en est pas delivre.
Pechiés et anemis enivre
Si qu'il m'ont fait le bien laissier
Et me font al mal eslaissier.
35 Si vos proi, roïne et contesse,
Ke vos soiés moieneresse
Por moi envers le roi celiestre.
Car par raison le deveis estre,
Non pas por ce que je vos aie
40 Servie, de quoi je m'esmaie,
Mais por ce k'ame le demostre;
De vos non fait premier no mostre.
Une M a trois trais trestoz drois,
Tenans desore par tos drois.

Vers 25 « Car je me dérobe à lui. » *Tolc* de *tolre* enlever. — 27 *Se* p. *Ke*. — 27 *Oevre*, j'ouvre. — 34 *S'eslaissier*, s'élancer vers. — 41 *Ame*, p. *emme*, la lettre *m*. L'auteur paraît avoir une propension pour le son *a* ; nous avons déjà noté *sament* p. *sement*, et tout à l'heure (v. 49) nous rencontrerons *astes* p. *estes*, et *asteis* p. *estez* (v. 57). — 42 Vers obscur et suspect ; il faut, semble-t-il, écrire *faic* et traduire par « je fais. » *Mostre*, preuve.

45 Le promier trait vueil comparer
A vo fil, qui por reparer
La voie k'Adans fist hisdeuse,
Soffrit en crois mort dolereuse.
Li moiens trais, ch'astes vos, dame,
50 A cui je renc et cors et ame.
Li tiers trais, ce sui je pechieres,
Ki vos torne le dos derriere,
Ne vos ne vo filh ne regarde ;
D'aler à mon torment ne tardé
55 Ne jà n'i quide à tens venir.
Mais vos me deveis retenir,
Dame, qui la moiene asteis,
Defendre des grans tempesteis
De quoi li enemis m'assaut.
60 Il vuet ke je face un teil saut
Où bras u jambe briseroie,
Si que retorner ne poroie,
Se je estoie sailhis jus.
Dame, or n'osteis mie jus
65 Pechiet, se ne me releveis ;
Une de vo mains me doneis
Tenir, et vo duz fiz de l'autre :
Vendeis li por bon drap mon fautre,
Por bien fais vendeis mes pechiés
70 Et tot le role en depechiés
Si que neis uns n'en jà mais pere.
Priés vo duc fil et vo pere
K'ilh ne laise perir ne perdre
Moi. Por coi ? Ilh laissa aerdre
75 Son cor az fauz juïs et pendre.
Chil doit bien tenser et defendre

Vers 48 *mor*. — 49 *vo dame*. — 51 *tiers* omis. — 64 Ms. *nasteis*. *Oster jus*, enlever, effacer, cp. v. 164. — 65 *me releis*. — 67 Vers négligé dans sa construction. — 78 Cp. v. 217, « prendre maille pour marc, » autre locution proverbiale pour exprimer la générosité d'un créancier. Ms. *Tendeis* p. *Vendéis*. — 71 *mais* omis. — 73 *Perdre*, sens neutre, synonyme de *perir*.

Ce qu'il de son saint sanc rescoust,
Car la chose qui à grant coust
Est gaangnie et acquise,
80 Doit asprement estre requise,
Cant on le vuet tolir par force.
Dame, li enemis m'enforce
Et dist qu'avuec lui m'enmenra ;
Mais, se Deu plaist, jà n'avenra,
85 Dame, ke por moi ne plaidiés
Et k'à cest besoing ne m'aidiés,
Ke l'enemis ne me confonde.

Car A, qui est letre seconde
De vo non, senefie AÏE
90 Contre l'assaut et l'envaïe
De l'anemi qui trop m'encombre.
Il me voet por soleil vendre ombre
Et por clarté tenebres vendre.
Dame, je ne me puis deffendre,
95 Se ne m'aidiés, car ilh m'avuele,
Il m'assaut de pensée vuele,
Si m'a al cuer trait parmi l'uel
Un quarel empené d'orguel,
Si qu'entor moi nului ne prise.
100 Après me fiert de convoitise ;
C'est une espée si taillant
K'ele abat les plus haus saillans ;
De haut en bas m'a abatu,
Dame, et si m'a sovent batu
105 De glotenie et de luxure :
C'est une espée et aspre et sure,
Ki trence et ront cant k'ele ataint.
M'arme et mon cors m'a jà ataint

Vers 95 *Avueler* (pron. *aveuler*,) aveugler. — 96 *Vuele*, vain, vide. Pour l'origine de ce mot, voy. Diez, II, 435. — 102 *Haus* est un adverbe, mais, comme souvent, il a pris flexion par accommodation à l'adjectif qu'il accompagne. — 107-8 *Ataindre* signifie, la première fois, atteindre, frapper ; la seconde fois, c'est un composé de *taindre* (teindre).

En noir, ki soloie blans estre.
110 As murs et as tors de mon estre
Jete li peurire d'envie ;
Je ne sai ù tenser ma vie,
Si m'assaut et en tante guise,
Et ma maisons est si esquise
115 Ke n'ai vitalhe à un jor vivre,
Non à une heure, et se je livre
Moi et mon chastel à tel home,
Il m'ocira, ce est la some,
Et se je remain sans vitalhe,
120 Morir m'estuet, coment qu'il alhe,
Car de nului n'atens secors ;
Dame, s'afui à vos le cors,
Ke vos m'aidiés, si que deveis,
Et moi et mes murs releveis
125 Et k'assaus ne m'i puist grever.

Kar R dist que RELEVER
Deveis trestous les abatus.
Por ce sui à vos enbatus,
Ke vos estes l'escueresse
130 Et entirement restorresse
Dou meffait dont Eve mesprist
Cant à l'arbre la pume prist
Ke Diex li avoit deffendue.
. . . . . .
135 Par vos li perde et li domage.
Or ai sor ce mesme iretage,
Ki bien me fu par vos rendus,
Tant de fols despens despendus,
Ke je l'ai reperdu arriere,
140 S'à vo filh ne faites proyere

Vers 110 *As mors et a cors.* — 111 *Peurire* est p. *perrire* (perrière). — 114 *Esquis*, épuisé, dépourvu ; voy ma note, Baud. de Condé, p. 473, où l'on trouve *nus et esquis.* — 126 La lettre R se prononce *erre*, en deux syllabes. — 128 *Par ce.* — 129 *Escueresse* (pron. *u* = *ou*), fémin. de *escouère*, celui qui *escout*, *rescout* (délivre, sauve). — 134 Vers sauté. L'auteur disait à peu près : « Si ke nos a esté rendue. » — 140 *faite.*

Ke la dete k'ai acreüe,
Tant ke je l'aie descreüe,
Me mete à petis paemens ;
Car se j'aloie as jugemens,
145 Jà mais verge, ne pié, ne roie
De mon iretage tenroie.
Si n'ai de sentence oïr cure,
Ains vos proi, vierge nete et pure,
Ke vous prendeis escut et lance,
150 Tant ke je raie la tenance
Ke li enemis m'a tolue.
Trenchant espée et enmolue
Me presteis, ke vaincre le puise,
Car entor moi adès s'enbuise
155 Et me gaite por moi sosprendre,
Et si tent sa main por moi prendre
Et me met fors del droit sentier.
Dame, je n'ai sor moi entier
Orelhe, ols, lengue ne boche,
160 Cuer, piet ne main, dame très duce,
Ke n'i soie ferus à mort ;
Si très crueusement m'amort
De ses ors dens envenimeis,
Ke se jus de moi ne limeis
165 Tout ce venin et cele ordure,
Jà mais por paine et por ordure *(sic)*
N'ierre garis ne respasseis.

Comandeis li qu'il soit lasseis
De moi enchachier et malmettre,
170 Car I, ki est la quarte lettre
De vo non, mostre comandisse
Ke vos aveis en tote guise,

Vers 141 *Acreüe* peut se prendre ici à la fois dans le sens d'emprunter (*acroire*) et dans celui d'augmenter (*acroistre*). — 142 *l'ai.* — 150 *Raie*, de *ravoir*. — 154 *S'enbuise*, se met en embûche. — 155 *moi* omis. — 163 *or dens.* — 166 *Ordure* est une faute de copiste ; peut-être faut-il *ardure*, ardeur, ou bien » Jà mais por or ne paine dure. » — 170 I est l'abréviation de *Imperator*.

Ensi k'enperris doit avoir.
Vos aveis en vo main l'avoir
175 Dont on achate l'ongement
De cui chil qui ont longement
Languit, sunt garrit et sané;
Par vos sunt purgié et vané
Tout chil qui de cuer vos reclaiment.
180 Dont sont fol chil ki ne vos aiment :
Por moi le di, commanderesse,
Ki onques ne vos ting promesse
K'à nule fois vos promesisse.
Plus vos doi ke je ne peüisse
185 Payer, se ma terre vendoie,
Ne se tote le vos rendoie.
Si vos pri ke me respitez,
Tant k'envers vos soie aquitez
De la paine k'ai deservie.
190 Presteis moi espasse de vie
Tant qu'en cest mont payer vos puisse
Ce ke je doi, k'en l'autre truisse
M'arme de pechié nete et pure.
Kar li anemis plains d'ordure
195 A fait que je porte m'essengne
Por ce qu'il vuet c'on me mehangne
Et k'à lui dites qu'il m'enmaine
Par dedens sa prison vilaine,
U nus n'a merchi qui i entre.
200 Proyés adont fruit de vo ventre
Et nos aidiés que nos ne sommes
Pris en pechiés en quoi vivomes ;
Ains nos presteis vie et espasse
Por ço chascuns s'arme respasse

Vers 173 *Emperris* impératrice. — 176 Je soupçonne qu'il faut *coi* p. *cui*. — 178 *Vaner*, vanner. fig. nettoyer. — 190 *espanse*. — 191 J'ai mis *mont* à la place de *siecle*, qui gênait la mesure. On pourrait du reste aussi rétablir celle-ci en supprimant simplement le pronom *vos* — 195 *Essengne* est p. *ensegne*, marque. — 204 On s'attend plutôt à *Por ke* au lieu de *Por ço*.

205 De la plaie à vie contraire.

Car par raison le deveis faire,
Cortoise, debunaire et france :
Car A nos en fait demostrance,
Ki de vo non est vois derraine.
210 Por ce secont A, virge plaine
D'umilité et de concorde,
Me deveis vos coper le corde
Dont je suis asprement loyés.
Si vos pri que me desloyés
215 Et qu'amenuisiés la grant dete
Ke j'ai envers vo duc fil faite,
Si que por le marc prendre malhe;
Planez et l'escrit et le talhe,
En quoi mes detes sont escrites.
220 Si que jà mais ne soient lites.
Car pour payer ai pou monoie,
Ma terre en tote ordure noie;
Il n'y creist fors herbes savages,
Chardons, orties, joins marages.
225 Tant i a esté en jussiere
K'ele est devenue bruiere,
Se n'i croist nus biens, n'i repaire
Fors savagine deputaire,
Ki mon cuer me vuet devorer,
230 Cant j'i entre por laborer.
Dame, si n'iert jà laborée
Sans vos, car si est enborrée
K'entrer n'i puet hace ne bece,
Et si est si dure et si sece,

Vers 205 *contraie.* — 207 *Cortoisie.* — 216 *enver.* — 217 « Au point de prendre maille pour marc. » Cp. v. 78. — 218 *Planer,* raboter, effacer. — 219 *En quo.* — 223 *Creist ;* plus bas (v. 227), le copiste a employé la forme *croist.* — 224 *Joins marages,* joncs de marais. — 225 *Tant a jà esté* conviendrait mieux. — 226 *Jussiere,* jachère, cp. le wallon *jouhire* (à Namur *gicière*). — 228 *Savagine,* bêtes sauvages. — 232 *si est en borre.* — *Emborré,* obstrué, couvert de *bourres.*

235 Que on i pert quanc'on i same.
S'arosée n'est de vos, dame,
Laborage ai trop mal asiu.
Por ce vient Jakes de Baisiu
A vos, que sa terre arroseis,
240 Car ses trés n'est mie roseis
Ne biaus ne nés ne douc flairans,
Ains en pechiés repentans *(sic)*
Ki le fait flamer et puïr.
Dame, si m'estuet afuir
245 A vos, ke vos me volhiés traire,
Très duce vierge debunaire.

Vers 235 *seme*. J'ai mis *same* pour satisfaire à la rime; voy. pl. haut, Fiez d'amours 309. — 237 *Laborage*, champ; *asiu* n'est pas clair; c'est probablement la forme *aisif*, aisé, facile, avec l'*f* résolu en *u*. — 238 *Por ce voet*. — 240 *Tres*. nom. sing. de *tref*, tente, ici = demeure. — 242 Vers boiteux et altéré, que je restituerais ainsi : *Ains est en pechiés repairans* (demeurant). — 244 Le copiste du manuscrit, peu soucieux du sens de ce qu'il écrivait, a mis *afinner* pour *afuïr*, qu'indique clairement le sens et la rime. — 246 *Traire* est obscur, à moins de lire *k'à vos m. v. traire*.

AUG. SCHELER.

LES DESIDERATA DES BIBLIOPHILES(1)

II

En réunissant les articles qui formeront la deuxième liste de ces *Desiderata*, j'ai pu constater combien le savant Jacques-Charles Brunet avait perfectionné et complété les deux dernières éditions de son *Manuel du libraire* ; il m'a fallu, en effet, laisser de côté un grand nombre de livres rares et inconnus, qui n'étaient pas encore mentionnés, il y a vingt ans, dans ce manuel, déjà si utile

(1) *Suite*. Voy. pp. 104-112.

et si soigneusement rédigé et qui s'y trouvent aujourd'hui, la plupart, il est vrai, décrits d'après la *Bibliothèque françoise* de Duverdier, car Jacques-Charles Brunet, dans sa longue carrière de bibliographe, n'en a pas vu passer un seul exemplaire en vente publique : aussi, ne donne-t-il aucune adjudication pour ces sortes de livres, dont le titre même ne nous est venu que tronqué, imparfait ou fautif.

Ne soyons donc pas trop sévères en fait d'erreurs bibliographiques, qui trop souvent ne proviennent que de fautes d'impression. Ainsi, dans mon premier article, suis-je forcé d'accuser l'imprimeur d'avoir défiguré un titre de livre anonyme, qui pourrait bien être un ouvrage de Gilles Corrozet, et dont je rectifierai le signalement : *La Clare amoureuse*, imprimée en 1554, avec *la Claire de la Prudence* (N° 7). Le livre trouvé et vu, on devra peut-être encore en corriger la description.

Je me borne à reproduire alphabétiquement les indications que j'avais mises à part dans mes lectures et je ne recherche pas à les rendre plus précises ni plus étendues. J'y aurais réussi pourtant quelquefois. Par exemple, J.-C. Brunet a recueilli, dans la *Bibliothèque* de Duverdier, le titre suivant, que j'ai cité également, mais avec bien des différences : *Le Cuider et le penser des hommes et des femmes,* etc. (Voy. le précédent article, N° 10.) Ne pourrait-on pas supposer que ce livret introuvable, publié à Lyon, chez François Juste, le libraire favori de Rabelais, renferme la première édition d'un petit livre qui a été attribué à l'auteur du *Pantagruel* : *la Louange des femmes*, *invention extraite des commentaires de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon.* (Lyon, J. de Tournes, 1551, in-8°)?

P. L. Jacob, Bibliophile.

53. Les abus et tromperies des Tauerniers et tauernieres qui brouillent le vin : et comment on les doit punir. *Lyon, Jean Saugrin*, s. d., in-16.

C'est probablement l'opuscule d'Artus Desiré, que cite Duverdier et dont le *Manuel* décrit une autre édition, avec un titre différent : *Les grans abus et barbouilleries des Tauerniers..*, sous la date de 1578. Artus Désiré avait d'abord publié une pièce en vers : *Loyauté conscientieuse des Tauerniers.* Paris, Bufet, 1550.

54. L'adolescence amoureuse de Cupido auec Psychez, outre le vouloir de la deesse Venus sa mere. *Lyon, Françoys Juste*, 1536.

Cité par Duverdier.

55. L'Antechrist demasqué, par Claude Caron, docteur medecin d'Annonay en Vivarois. *Tournon, par Guillaume Linocier*, 1589, in-8°.

56. Apologie pour messire Henry Louys Castaignes de la Rochepozay, euesque de Poictiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclesiastiques d'auoir recours aux armes, en cas de necessité. *Paris*, 1615, in-8°.

57. Arrest notable donné contre Guillaume Pingre, banqueroutier. *Paris*, 1609, in-8°.

58. Balet des François et Hollandois en Brabant. *Paris*, 1635, in-4° (1).

59. La bienvenue faicte à monsieur d'Anguien, visroy au pays de Languedoc, par Pierre Nogerolles. *Tholose, Guyon Boudeville*, in-4°.

Le *Manuel* cite, d'après Duverdier, un autre ouvrage du même auteur.

---

(1) *Balet des Franchois et Hollandois en Brabant.* Imprimé à Paris l'an M. DC. XXXV. Pièce de 8 pages, in-4°, ayant sur le titre une très-jolie vignette genre Callot et digne de ce maître.

(Deux ex. à la Bibl. roy. de Bruxelles).

Le *Balet* se compose de 25 quatrains en vers et chante la déroute de l'armée hollando-française devant Louvain en 1635. Plusieurs autres pièces ont paru sur le même évènement, en français et en flamand, en prose et en vers. Nous en citons une intitulée : *Den hollantschen Jaw et de fransche Krauwey*, 1635. Elle porte une belle vignette du même graveur que la précédente. Malgré l'indication de *Paris*, ces pièces ont évidemment été imprimées en Belgique et probablement à Bruxelles chez la veuve d'Hubert Anthoine Velpius. (C. R.)

60. Brieue relation de Pharnambucq, par Auguste de Guelen. *Amsterdam*, 1640, in-4°.

61. Catalogue de diverses livres françoises, par Robert Martine. *Londres*, 1640, in-4°

62. Le catalogue des livres censurez par la Faculté de théologie de Paris, avecq' la seconde et troisième accession. *Paris*, 1549, in-8°.

63. Chansons et voix de ville, par Aleman Layole. *Lyon*, *Simon Gorlier*, 1561.

Cité par Duverdier.

64. Commentaire de la conservation de santé et prolongation de vie, traduit du latin de Hierome Montuus, seigneur de Miribel en Dauphiné, medecin ordinaire du roi, par Claude Valgelas, de St.-Chamont en Lyonnois, docteur en medecine. *Lyon*, *par Jean de Tournes*, 1559, in-4°.

Réimprimé en 1572, à Paris, chez G. Chaudière. Cité par La Croix du Maine et Duverdier.

65. La complainte de la duchesse de Bouillon. *Sedan*, 1591, in-8°.

Il faut rapprocher de cette pièce : *Epitaphes et tombeaux sur la mort de princesse Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon, Sedan*, 1594, in-4°.

66. La complaincte du paoure fouldroyé, envoyée à Cupido le dieu d'amour, avec deux epistres, l'une de Chambor, général de Caen, l'autre par Brenuille, le tout en ryme. *Lyon*, *Olivier Arnoullet*, sans date.

Cité par Duverdier.

69. La courtoise Françoise. *Heidelberg*, 1658, in-8°.

68. La definition et perfection d'amour. Plus le Sophologe d'amour. *Paris*, *Gilles Corrozet*, 1542, in-8°.

69. De l'administration du sainct boys, ensemble la forme de ministrer du vin, le tout traduict du latin d'Alfonse Ferrier, par Nicole Michel. *Poictiers*, 1546, in-16.

70. De l'utilité et repos d'esprit en l'agriculture et vie solitaire, traicté et extraict de plusieurs autheurs, par un President du Parlement de Bretaigne. *Paris*, *Robert Estienne*, 1565, in-8°.

71. Des deux fontaines dites de Creysbach et de S.-Pierre. *A Strasbourg*, *Antoine Bertram*, 1590, in 8°.

72. Dialogue de deux marchans, l'un de Paris et l'autre de

Pontoise, sur ce que le Parisien l'auoit appellé normand. *Paris*, 1573.

Cité par Duverdier.

73. Discours de la comete apparue à Lausanne le 8 jour de novembre 1577, à six heures du soir, fait en vers françois par I. R. de Digne en Prouence. *Lausanne*, 1578, in-4°.

74. Discours de la querelle du capitaine Bouchard des Quintils, gentilhomme romain, contre le capitaine Scipion Corbinel, *Lyon*, *Jean de Tournes*, 1569, in-8°.

Cité par Duverdier, qui attribue ce factum au capitaine Bouchart.

75. Discours et aduertissemens notables faicts par le lac Leman aux villes et lieux circumvoisins, escrit par A. Z. *sans nom*, 1588, in-8°.

76. L'epenopetie ou louange du jeu des dez, par Pierre Le Guillard, advocat à Caen.

Cet ouvrage n'est cité que par Duverdier qui le donne comme imprimé, sans doute à Caen.

77. L'épenopogonerytrée ou louange des barbes rouges, par Pierre Le Guillard, advocat. *Caen*, *Pierre le Chandelier*, 1580, in-4°

Le *Manuel* cite très-imparfaitement cet ouvrage d'après les *Origines de Caen*, de Huet. J.-Ch. Brunet n'a consulté ni Duverdier ni La Croix du Maine qui citent ce poëte nommé ailleurs *L'Esguillard* et *L'Aiguillard*.

78. Epistre consolatoire, en forme de discours, sur les persecutions et dissipations des Églises de France, envoyée aux fidèles espars par Italie, Espagne, Flandres et autres nations, traduicte d'italien par J. F. G. *Lyon*, *Jean Saugrain*, 1563, in-16.

Cité par Duverdier.

79. Epistre de Pierre Martyr escrite par l'advis des Pasteurs de l'Église angloise refugiée à Francfort sur le Mayn, sur quelque different survenu entre elle touchant le bapteme des enfans, administré par ceux qui se disent Lutheriens. Ensemble deux epistres de M. Jehan Caluin. *Sans nom de lieu et sans date*, (1607), in-8°.

80. Les Estats tenus à Tolede de l'an 1550 par le mandement du Roy Philippes II de ce nom, traduicts de l'espagnol par G. A. D. V. *Tholose*, *par Jean Gerard*, 1562, in-8°.

Cité par Duverdier.

81. Exemples notables des jugemens de Dieu en la mort de

plusieurs pour auoir abandonné l'Euangile. *Lyon*, *Jean Saugrain*, 1564.

82. Familiaire institution pour les Legionaires. *A Lyon*, *Françoys Juste*, 1536.

83. Histoire veritable du Proces judiciel de Martin Voisin, decapité et bruslé à Sursée au pays de Suisse pour la verité de l'Évangile le 3 octobre 1608. *Franckenthal*, *sans date*, in-8°.

84. L'Imitation de Christ ; comment il faut mespriser toutes les vanitez de ce monde, faite il y a fort longtemps, par un homme craignant Dieu, nouuellement translatée en françoys. *Sans nom de lieu*, 1576, in-16.

Traduction à l'usage des Réformés.

85. Le jardin de receptes cultivé par medicins tres experts en physique, traduict d'italien. *Lyon*, *Jean de Tournes*, 1546, in-16.

Il faudrait rechercher si Rabelais n'est pas pour quelque chose dans cette traduction de l'italien.

86. Lamentation de la France, sur le deces de tres haute dame Magdeleine de Thuraine comtesse de Tende, auec quelques autres compositions en vers, par Jean Aube, du Thouret et de Rocquemartine. *Paris*, *Jean de Gourmont*, 1581, in-4°.

Cité par Duverdier.

87. Le liure des marchans ou plustost des affronteurs et vendeurs de hapelourdes. *A Franckenthal*, 1588, in-16.

Nous supposons, malgré la différence du titre, que c'est le célèbre pamphlet protestant publié pour la première fois en 1533 et souvent réimprimé au XVIe siècle. Voy. le *Manuel*, qui ne cite pas cette édition.

88. Le miroir du monde, reduict en rithme brabançone et tourné en prose françoise, par Pierre Heyns. *A Anvers*, 1579, in-4°.

Le *Manuel du libraire* ne mentionne que les pièces de théâtre de cet auteur (1).

---

(1) Le titre complet de ce livre est : *Le miroir du monde redvict premierement en rithme brabançonne, par M. P. Heyns ; et maintenant tourné en prose Françoise : auquel se represente clairement et au vif, tant par figures que caractères, la vraye situation, nature et propriété de la terre universelle : non moins deduisant par chemin à tous voyageurs curieux que l'excellent Theâtre d'Abraham Ortelius, est utile et conuenable à l'estude de tous*

89. Les nouveaux et singuliers pourtraicts, mis en lumière, de toutes leçons d'ouvrage de lingerie et tapezeries, par Isabelle de Guiaghi. *A Basle*, *Ludwig Konig*, 1600, in-4°.

90. L'Œcoiatrie, laquelle contient en soy grands secrets, sous choses domestiques et de nul prix, assçavoir : des remedes qu'on peut tirer des fiantes, tant de l'homme que de plusieurs autres animaux ; des urines, des os, des limaçons, de la carie ou pourriture du bois, des coquilles de noix, des cornes, des vieilles tuilles et pots cassez, des boues ou fanges des rues, de la suye, des punaises des lits, des vieux souliers, de la cendre, des yraignes et de leurs toiles, du verre, de la coquille des œufs, et de plusieurs autres, par Christophe Landre. *Nerac*, *G. Goubert*, sans date.

Cité par Duverdier.

91. Oraison panegyrique à Monseigneur, fils de France et frère du roy, à son heureuse entrée en sa ville de Bourges, prononcée par Antoine Le Conte. *A Bourges*, *Pierre Bouchier*, 1576.

Cette pièce est citée d'une maniere incomplète par La Croix du Maine, dans l'article d'Antoine Le Conte, célèbre docteur en droit.

92. Pasquil antiparadoxe, dialogue contre le paradoxe de la faculté du vinaigre, par Barthelemy Aneau. *Lyon*, 1549, in-8°.

93. La petite Diablerie autrement appellée l'Eglise des mauuais, dont Lucifer est le chef et les membres sont les joueurs iniques, pecheurs et reprouuez. *Lyon*, *Oliuier Arnoullet*, 1541, in-16.

94. Philippica ou haras des chevaux, par Jean Tacquet, escuyer, seigneur de Lechene, de Helst. etc. *A Anvers*, *par Hieron. Verdussen*, 1615, in-4°.

95. Le philologue d'honneur, par Claude de Cuzzi. *Paris*, *Charles l'Angelier*, 1537, in-16.

Cité par Duverdier.

96. La police mise sur la famine et affluence des pauvres qui se trouuerent l'an 1531 à Lyon, par les citoyens d'icelle ; laquelle

---

estudiants ingénieux. A Anvers, de l'imprimerie de Christophle Plantin, par Philippe Galle, M. D. LXXXIX.

Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque de la ville d'Anvers. Pierre Heyns avait publié d'abord son *Miroir* en flamand, en 1577 et 1579. V. sur cet auteur le très-curieux article de M. C. P. Serrure, dans le *Vaderlandsch Museum*, III, 293 et suiv.

police a esté depuis entretenue et observée. *Lyon*, *Sebastien Gryphius*, 1539.

97. Practique sur la marche de la contagieuse maladie de la lepre, par Pierre Bocellin. *Lyon*, *Macé Bonhomme*, 1540, in-4°.

98. Premiere partie des plaisans loisirs contenant le combat des saisons, par Jean Ameron. *Paris*, 1620, in-8°.

Cité par La Croix du Maine et Duverdier.

99. Le proces verbal latin et françois de l'exécution testamentaire de feu Pierre de la Ramée dit Ramus, touchant la profession des mathématiques instituée par luy. *Paris*, *Jean Richier*, 1576, in-8°.

Cité par Lacroix du Maine et Duverdier.

100. Propos amoureux contenans les discours des amours et mariage du seigneur Clitophon et damoiselle Leusippe. *Lyon*, *Benoist Rigaud*, 1577, in-16.

101. Remedes contre la peste, utiles à gens de tous estats, composez par maistre Jehan Guido, docteur regent en l'Université de Paris. *Lyon*, *François Juste* (vers 1540), in-16.

102. Response à un plaidoyé intitulé : le secretaire. *Paris*, *chez Jeremie Perier*, 1609, in-8°.

103. Remedes contre le malreiglé mepris, l'oubliance et la trop grande apprehension de la mort, cueillis au jardin de vie, par les auteurs nommez en la page suyuante. *Pour Jacques Chouet*, 1604, in-12.

104. Sommaire traicté apologetic de Roch le Baillif, aux calomnies que les docteurs en faculté de médecine de Paris luy ont imposé deduisant les principes des choses. Avec preceptes de medecine, etc. *Paris*, 1578, in-8°.

105. Sonnets amoureux, par Philibert Popillon, du Ryau, gentilhomme boulonnois. *Lyon*, *Barthelemy Honorat*, 1574, in-8°.

Cité par Duverdier.

106. Sonets et epigrammes de Jean le Poli I. C. Liegeois : puis deux discours latins, l'un de la preexcellence du Royaume de France auec une deploration de son miserable estat d'auiourd'huy : l'autre sur l'excellence de la cité de Liege : ensemble une

exhortation aux princes chrestiens pour la guerre contre les infidelles. *Liége*, 1592, in-4° (1).

107. La souffrance de la ville de Paris, le nombre du peuple qui y est mort de faim, etc. *Langres*, 1591, in-8°.

108. Tableau ou miroir des chastes et pudiques amours du prince Parthenophile et de la princesse Cleomie. *A Jene, par Henri Rauchmaul*, 1613, in-12.

109. Tresor des remedes secrets pour les maladies des femmes. *Paris, Robert Fouet*, 1567, in-8°.

110. Tresorerie ou cabinet de la route marinesque, par Luc Jansz, pilote. *Imprimé aux despens et pour Bonaventure d'Aseville, marchant libraire demourant à Calais*, 1600, in-4°.

111. Tragedie nouvelle appellée Pompée : en laquelle se voit la mort d'un grand seigneur faicte par une malheureuse trahison. *Lausanne*, 1579, in-4°.

Nous avons déjà cité cette pièce rarissime, mais sans en donner le titre exact. — Voir ci-dessus, n° 37.

112. Traicté de la maniere de semer et faire pepinieres de sauuageaux, enter toute sorte de arbres et faire vergers, par Nicolas Davy. *Paris, Charles Langelier*, 1560, in-8°.

Duverdier consacre un article à l'auteur qui devint plus tard abbé de St-Crepin-le-Grand de Soissons.

113. Traité de la maniere de bien emboucher, manier et pecier les cheuaux, avec les figures de mors de bride, tons et manimens et fers qui sont propres, faict en langage italien, par le sieur Cesar Fiaschi, gentilhomme ferrarois, et n'agueres tourné en françois. *Paris*. 1578, in-4°.

Brunet ne cite que l'original italien, dans la table du *Manuel*.

114. Traicté de l'art de enter, planter et cultiuer iardins, par Nicolas du Mesnil. *Paris, Charles l'Angelier*, 1560, in-8°.

Cité par Duverdier.

115. Traicté de la verole, par maistre Guillaume Rondelet, lecteur

---

(1) Le titre exact porte : *Sonets... de la precellence... estat du iourd'huy*. L'auteur se nomme *J. le Poli* ou *J. Polit*. Un exemplaire des *Sonnets* se trouve dans la bibliothèque de M. le chevalier X. de Theux, à Bruxelles.

ordinaire en medecine à Montpellier, traduict en françois par Estienne Maniald. *Bordeaux, par Simon Mellanges*, 1576, in 8°.
Cité par Duverdier.

ICONUM SACRARUM FARRAGO

Tel est le titre d'un Recueil publié en 1602, par les soins de Thomas de Hodeige, chanoine de la collégiale de S.-Paul à Liége; l'auteur, dans une courte préface imprimée sur le frontispice même, nous explique dans les termes suivants le but de son ouvrage :

« Subjiciuntur oculis candidi spectatoris, in hoc volumine, » imagines sacræ, a non mediocribus hujus sæculi calchographis » delineatæ : quarum contemplatio, miranda plane Dei Opt. » Max. opera deteget dum per mundi creationem, immensam » illius potentiam agnoscet, per orbis speciei conservationem, » infinitam ejusdem et sapientiam et providentiam conspiciet : » ac per humani generis reparationem, inexhaustam ejusdem » bonitatem fatebitur, ut ad illius Majestatem colendam vene- » randamque perpetuo feratur. Impensis et accuratione D. Tho- » mae ab Hodegia S. Pauli Leod. canonici collectæ, anno Do- » mini 1602. »

Nous rencontrons en effet dans cet ouvrage les noms des artistes les plus renommés de l'école d'Anvers au XVIe siècle. Ce sont pour le dessin les Stradan, de Vos, Heemskerck, etc.; pour la gravure J. Sadeler, Adrien et Jean Collaert, H. Golzius, Jean et Antoine Wierix, etc. Il est probable que le chanoine Hodeige fit l'acquisition des planches de différentes suites d'es-

tampes éditées à Anvers vers la fin du seizième siècle et qu il les réunit en un volume. Ces suites sont importantes et nombreuses ; nous allons les indiquer.

I. IMAGO BONITATIS ILLIUS. Suite de sept planches gravées par J. Sadeler et représentant l'œuvre des sept jours, dédiées à Guillaume, comte palatin du Rhin et duc de Bavière.

II. BONI ET MALI SCIENTIA ET QUID EX HORUM COGNITIONE A CONDITO MUNDO SUCCREVERIT DECLARATIO. *Martinus de Vos figuravit, Joan. Sadeler excudit Antverpiæ*, 1583. Suite composée de neuf planches dédiées au prince François Marie de Ruvere.

III. BONORUM ET MALORUM CONSENSIO ET HORUM PRÆMIA ET ILLORUM PŒNA. *J. Sadeler auct. et sculpt.* Suite de sept autres planches commencées à Anvers et terminées à Mayence, dediées au Prince Ferdinand archiduc d'Autriche, 1586.

IV. DECALOGUS CUM ACERBISSIMIS PRÆVARICATORUM PŒNIS. Dix planches gravées par Adrien Collaert et dédiées par Philippe Galle à Lievin Torrent, évêque d'Anvers.

V. TYPUS DIVINÆ INDULGENTIÆ ATQUE MISERICORDIÆ. Dix planches publiées par Ph. Galle, sans dédicace ni nom de graveur.

VI. ENCOMIUM MUSICES, QUOD EX SACRIS LITTERIS CONCINNABAT PHILIPPUS GALLÆUS, EXPRIMEBAT PICTOR CELEBERRIMUS JOANNES STRADANUS, VERSIBUS ILLUSTRABAT DOCTISSIMUS JO. BOCHIUS URBI ANTVERPIÆ A SECRETIS. Cette suite, qui comprend dix-huit planches gravées par Adrien Collaert, est la plus intéressante du Recueil ; aussi l'éditeur l'a-t-il fait précéder d'une préface et l'a-t-il dédiée à deux Bourgmestres d'Anvers.

VII. CANTICUM CANTICORUM. Six planches dessinées par Martin de Vos et éditées par Sadeler 1590.

VIII. *Les sept dons du St-Esprit*, sept planches très-belles dessinées par Stradan, et gravées par Adrien Collaert.

IX. Trente *sujets bibliques* gravés par Antoine Wierix, Adrien et Jean Collaert, etc.

X. PASSIO, MORS ET RESURRECTIO D. N. JESU CHRISTI, ICONIBUS ARTIFICIOSISSIMIS A CELEBERRIMO PICTORE JOANNE STRADANO DELINEATÆ. Trente cinq planches, y compris le titre, la dédicace et le portrait de Stradan.

XI. ACTA APOSTOLORUM ELEGANTISSIMIS MONOCHREMATIS A DUOBUS PRÆSTANTISSIMIS PICTORIBUS BELGIS SUMMO ARTIFICIO DELINEATÆ : A MARTINO HEMSKERCHIO HARLEMENSI NEMPE QUI EA INCHOAVERAT ET JOHANNE STRADANO BRUGENSI QUI EA ABSOLVIT. Dedié par Philippe Galle à son ami Jacques Bauward, grand amateur de peinture. Cette suite est composée de trente quatre planches.

XII. LE MARTYRE DES XII APOTRES. *Henricus Goltzius* avec l'adresse : *Aux quatre vents.*

XIII. LE SYMBOLE DES APOTRES. *Joannes Sadeler fecit et excudit. Martinus de Vos inventor.*

XIV. EFFIGIE DES VII VERTUS, ou des œuvres de miséricorde.

Notre exemplaire porte sur le titre les noms des divers propriétaires dans les mains desquels il a successivement passé. C'est peut-être l'exemplaire de Hodeige lui-même. Quoi qu'il en soit, en 1660 il appartenait à Lambert de Stier, autre chanoine de S.-Paul. En 1755, il faisait partie de la collection de Jean-Joseph Hanson, peintre liégeois. Notre poëte Charles-Nicolas Simonon le possédait en 1822. Enfin, en 1847, le docteur Lombart en fit l'acquisition à la vente de la bibliothèque de Simonon, au prix de 90 francs.

Le nom de Thomas de Hodeige ainsi que le titre de son livre étaient restés inconnus jusqu'aujourd'hui. Il mériterait de trouver place dans la liste des noms destinés à figurer dans la *Biographie Nationale*. Nous recommandons aux collaborateurs chargés

d'écrire la vie de nos graveurs de dresser le catalogue complet de leurs œuvres. N'est-ce pas là leur plus beau titre de gloire? Si l'on parcourt le *Manuel de l'amateur d'estampes* par Ch. le Blanc, on remarque que cet auteur ne donne que des listes bien incomplètes de l'œuvre de nos grands maitres. Ainsi l'article de Collaert Adrien ne fait pas mention de la suite importante de l'*Encomium Musices* que l'on peut regarder comme le chef-d'œuvre du maitre.

N. HENROTTE.

MISCELLANÉES

PAR M. LADRAGUE

II. *Essai sur la secte des Illuminés* (*par Jean-Pierre-Louis de la Roche du Maine, marquis de Luchet*). Paris, s. adr., 1789, gr. in-8° de II-XV-127 pp.

Sur le titre, fleuron représentant une lyre penchée surmontée d'un oiseau et environnée de fleurs.

Edition originale, dit G. KLOSZ : *Bibliogr. der Freimaurerei* (1844), p. 200, n° 2675. Cet écrivain cite encore une édition de 1789, in-8° de XX-192 pp.

— Le même. Paris, s. adr.. 1789, in-8° de XXXII-256 pp.

Sur le titre, fleuron représentant un temple grec.

— Le même. s. l. ni adr., 1789. pet. in-8° de II-XVI-147 pp.

Edition fort mal imprimée. Sur le titre un fleuron représentant un portique avec une arcade à côté.

QUÉRARD (*France littér.*, V 386, et *Supercheries*, III, 273) dit : « Un amateur (feu M. Lerouge) avait comparé ces trois » éditions, et avait reconnu qu'elles n'en formaient véritablement » qu'une seule rajeunie au moyen de nouveaux titres. » Or de ces trois éditions, il n'en cite qu'une s. l. ni adr., 1789; puis la troisième, augm. par Mirabeau, s. l. ni adr., 1789. Cette troisième édit. est ainsi annoncée dans le catalogue de P. Morand, N° 72 : « IIIe édit., *faite sur la 2e et augmentée par M. de Mirabeau.* Paris, 1792, in-8°. »

Je ne puis rien dire de l'édition prétendue augmentée par Mirabeau, car je ne l'ai pas vue ; mais ce que je puis assurer, c'est que feu Lerouge s'est trompé, car voici trois exemplaires d'éditions différentes, avec la date de 1789, qui se trouvent dans la bibliothèque de M. le comte Ouvaroff ; Klosz en indique une quatrième d'une manière irrécusable ; je puis en citer une cinquième qui est dans ma collection particulière ; elle est datée de Londres. s. adr., 1789, in-8° de XXIV-176 pp. ; fleuron : quatre gerbes liées avec une trompette ailée au centre. Cinq éditions avérées changent beaucoup la valeur de la note de défunt Quérard.

Cet ouvrage a été plusieurs fois attribué à l'abbé Barruel, d'ultramontaine mémoire, notamment en dernier lieu par M. LE BOYS DES GUAYS (*Nouvelle Jérusalem*, Ve année, p. 97 et suiv.) M. Le Boys des Guays réfute M. DE BEAUMONT VASSY (*les Suédois depuis Charles* XII, et *Swedenborg ou Stockholm en* 1766) qui, dit-il, a été induit en erreur par un passage de l'*Essai sur la secte des Illuminés* de l'abbé Barruel.

GUILLAUME LIBRI (1)

Cet homme qui a conquis un nom également illustre dans les sciences et dans les lettres, s'est éteint dans la soirée du 18 septembre dernier, à Fiésole, près de Florence, après une longue et pénible maladie. Nous n'avons pas la prétention de dresser ici sa biographie complète. Il était né un peu après le commencement de ce siècle — en 1803, croyons-nous ; issu d'une famille fort ancienne, il portait un titre qu'il ne songea qu'à faire oublier, tant en France qu'en Angleterre : mais il n'y réussit point. Il avait beau signer ses livres du simple nom de G. Libri ; ses serviteurs eussent cru déroger s'ils n'avaient pas été au service d'un comte et les adresses de la maison étaient libellées en conséquence de cette prétention. Ses premiers succès dans les mathématiques et dans la littérature, son opposition politique au gouvernement autrichien, sa retraite en France, la cordiale réception qu'il y reçut, sa nomination à l'Institut, les missions scientifiques qu'on lui confia l'occupèrent jusque vers trente ans. Pendant son séjour en France, il publia les quatre volumes de son histoire des sciences en Italie : cet ouvrage ne fut pas du goût de ses hôtes ; il contenait plus d'une assertion que les auteurs français s'attachèrent à combattre ou à supprimer. A cette époque, Libri était riche ; outre son patrimoine italien, il touchait en France des appointements élevés. Amateur passionné de livres et de

---

(1) Nous empruntons à l'*Atheneum* cette notice qui offre un intérêt d'autant plus actuel que M. Libri a dit-on laissé des *mémoires* destinés à mettre son innocence dans un jour complet ; ces *mémoires* ne pouvaient pas être publiés du vivant de leur auteur ; on ne peut que faire des vœux pour qu'ils le soient bientôt dans l'intérêt de la vérité et de la justice. J. P.

manuscrits, il avait réuni une bibliothèque de l'histoire d'Italie comme on n'en verra peut-être plus se former une. Il offrit à la nation française toute cette collection, dont l'Italie était le fonds le plus important, à la seule condition qu'on la conservât dans son entier sous le nom de collection Libri. Son offre fut refusée; mais M. Guizot ne l'oublia pas et il en rendit témoignage plus tard, par un acte que les artisans de la dénonciation qui atteignit M. Libri jugèrent à propos de faire disparaître du procès, lorsqu'ils représentèrent toute la collection de celui-ci comme ayant été volée au cœur de Paris. Le courage de son opposition et l'énergie de sa satire lui suscitèrent des ennemis qu'il ne daigna pas tenter de désarmer. C'est une coutume assez en faveur en France que d'accuser de vol tous les collectionneurs de livres et il semble, en effet, que la probabilité intrinsèque de cette accusation ne soit pas absolument infime dans ce pays; dans l'Europe entière, les échoppes des bouquinistes trahissent le pillage en grand de collections françaises. Un rapport confidentiel fut adressé à M. Guizot quelques jours avant la révolution de 1848 : on lui dénonçait non-seulement de petites indélicatesses, mais de véritables et importantes soustractions. Lorsque la révolution éclata, Libri fut désigné à la vengeance populaire, sur le terrain politique, et on lui conseilla de se sauver au plus tôt. Il le fit et l'on donna un grand retentissement à sa retraite, qui fut suivie de la publication du rapport en question. Cependant Libri avait pris soin de mettre en sûreté des documents qui le justifiaient amplement. Alors, commença pour lui cette longue série de persécutions, la saisie de ses livres et de ses meubles, une enquête dérisoire, un arrêt rendu par contumace, etc. On ne peut se faire une idée du grotesque cruel de ces débats. Un des livres cités dans l'acte d'accusation comme portant le timbre de la Mazarine, appartenait au British Museum depuis un siècle ; un autre ouvrage se retrouva sur les rayons mêmes de la Mazarine ; un troisième

avait été acheté en vente publique chez Molini, longtemps auparavant. Quant au savoir des experts français, on peut en juger par cet échantillon; l'abréviation S. IO (*Sancti Johannis*) fut lue : *Sancti decem*. J'en passe et des meilleures que les lecteurs de l'*Atheneum* ont pu lire dans le temps dans les colonnes de ce journal qui fut le premier à prendre la défense de Libri. Pas n'est besoin d'ajouter que tous les bibliophiles de l'Europe ne furent pas moins convaincus de l'innocence de Libri que de l'absurdité des charges qu'on accumulait contre lui. Le séjour qu'il fit en Angleterre fut signalé par quelques ventes splendides de ses collections; mais sa santé ébranlée s'affaiblissait de jour en jour, et depuis plus d'un an il avait résolu d'aller respirer l'air de la Suisse et de l'Italie. Les vingt dernières années de sa vie furent stériles pour l'histoire des sciences; il se contenta d'annoter les précieux catalogues de ses ventes. A nos yeux Libri est l'homme de ce siècle qui a le plus mérité de la littérature et de la science. Il faut remonter jusqu'à Leibnitz pour rencontrer un savant digne d'être mis en parallèle avec lui. On trouvera peut-être que notre jugement est prématuré; nous avons la confiance qu'il finira par se faire accepter.

Libri avait des ennemis acharnés et des rivaux ardents : les uns ni les autres ne devaient manquer à un homme de sa trempe. Son grand ennemi, c'était Arago; son grand rival, du moins d'après le bruit qui courait à l'Institut, c'était Michel Chasles. Il vécut assez pour les voir tous deux choir piteusement de leur piédestal. Arago, à la tête de l'Observatoire de France, s'obstina toute sa vie à ressasser dans ses cours annuels et dans ses livres, cette thèse que la précession n'est due qu'au soleil et la nutation à la lune. Michel Chasles, un peu avant la mort de Libri, annonça *urbi et orbi* qu'il en était réduit à poursuivre correctionnellement un faussaire audacieux, qui lui avait fait accroire que *Hannah Smith* signait ses lettres du nom de *Miss Anne Ascough New-*

ton. Nous ne pouvons priver le lecteur de l'anagramme plaisante qui se cache sous cette signature : « *Sign such a name, son! not we!* » (Devine ce nom, beau fils : nous y renonçons.) S'il s'était ourdi chez nous une nouvelle conspiration des poudres, on n'aurait pas manqué de répandre en France le bruit que Libri en était le Guy Fawkes. Il fut soupçonné d'être l'auteur des fausses lettres de Pascal. C'est lui, a-t-on dit, qui malade et alité, s'est amusé à dicter ces milliers de lettres, sans autre but que celui de mystifier un ancien adversaire!

Libri s'est marié deux fois; sa première femme était une Française, qui s'était fait connaître avantageusement dans les lettres et qui montra la haute estime qu'elle avait pour lui, en lui accordant sa main à l'heure même de la dénonciation qui le frappait : la seconde lui survit; c'est une jeune dame anglaise, qui remplie d'admiration pour son caractère et touchée de son triste état, se fit une douce tâche de veiller sur lui et de lui rendre moins pénible le chemin du tombeau.

Un correspondant de l'*Atheneum* se plaint qu'on ait mutilé les noms et les titres de Libri, qui s'appelait en réalité : comte Guillaume-Brutus-Timoléon Libri-Carrucci. Il y a toute une histoire à ce propos. Dès le mois de mars 1848, le *Corsaire* prétendait qu'un tel nom avait dû prédestiner celui qui le portait à soustraire des livres : « *Libri*, voilà précisément ce qui l'a perdu. » Un journal anglais releva le calembourg en disant : « ce qu'il a perdu, » faisant allusion au sequestre de la bibliothèque. Un plaisant plus laborieux démontra que toute cette histoire était un mythe : qu'il s'agissait tout bonnement *des charretées de livres* qui se transportent journellement en France et en Angleterre, et que c'est là ce qu'on aura voulu désigner par ces mots de *Libri-Carrucci*. Quant aux soi-disants experts qui s'installè-

rent dans les appartements de Libri, à la Sorbonne, on peut dire sans calomnie que c'étaient de fieffés drôles, mais ils avaient le rire lugubre; ils charmaient leur travail en dessinant sur les murs des *petits bonshommes* pendus à un gibet. M. P. Lacroix (le Bibliophile Jacob) qui raconte cette anecdote, dit qu'ils enchérirent encore sur cette tradition d'écoliers en belle humeur, en substituant le nom de *Libri* au nom classique de *Pierrot* dans le fameux quatrain :

Aspice Libri pendu
Quod librum n'a pas rendu.
Si librum redidisset,
Libri non pendu fuisset!

et ils chantaient cela en chœur. Supposez un peu que les experts chargés de l'enquête des faux de M. Lucas en cause de M. M. Chasles, s'avisent de suivre l'exemple des experts dont je viens de parler : nécessairement M. Lucas devient le *petit bonhomme* et le quatrain doit subir une nouvelle modification :

Aspice Lucas pendu
Quod Chaslesium il a vendu;
Si Chaslesium non fecisset
Lucas pendu non fuisset!

Ce qui donne plus de piquant à la plaisanterie, c'est que Chasles a précisément remplacé Libri à l'Institut. Plusieurs journaux français n'appellent jamais *Chasles* que le *successeur de Libri;* dans quelle intention, nous ne voulons pas le rechercher. La postérité se chargera d'établir le parallèle.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE. — M. le docteur Corneille BROECKX d'Anvers, est mort dans cette ville, le 3 novembre 1869. Le savant auteur de l'*Histoire de la médecine*, M. Daremberg, lui a consacré dans le *Journal des Débats*, quelques lignes qui trouveront un écho chez nous : « La médecine belge, dit-il, perd un de ses plus savants historiens ; l'Académie royale et les diverses sociétés savantes auxquelles il appartenait, un de leurs membres les plus zélés ; la ville d'Anvers, un de ses plus honorables citoyens, un de ses praticiens les plus en renom ; les pauvres, un de leurs plus dévoués serviteurs ; sa famille désolée, un véritable patriarche. Travailleur, infatigable, il suffisait à tous les devoirs ! » M. Broeckx possédait une bibliothèque médicale extrêmement riche en œuvres de médecins des Pays-Bas et notamment quelques pièces d'une haute curiosité ; le catalogue en a été publié en partie, à la suite de l'*Histoire de la médecine belge* que M. le docteur Broeckx a donnée il y a quelques années ; indépendamment de nombreuses biographies et de plusieurs mémoires de médecine pratique, il s'est fait connaître particulièrement par ses travaux sur Van Helmont et Jean Yperman.

— Un homme vient de mourir auquel le *Bibliophile* doit une mention toute spéciale, M. William BOONE, est décédé vendredi, 14 de ce mois, à Londres, à l'âge de 77 ans. Il se disposait à se rendre à une vente en Irlande quand il prit un refroidissement qui devint une bronchite aiguë et qui l'enleva en peu de temps.

Nous le connaissions tous, en Belgique, le vigoureux vieillard,

l'hôte assidu de nos grandes ventes, le redoutable champion de nos bibliophiles. Jamais homme n'a mieux représenté l'activité et la loyauté britanniques ; il était le type le plus pur de la *respectability* anglaise. Aussi jouissait-il d'une confiance illimitée. Il était le ministre plénipotentiaire des amateurs millionnaires et des institutions scientifiques de son pays, en même temps que le fondateur d'une importante maison dont il avait depuis plusieurs années confié la gestion à ses neveux MM. T. et W. Boone, dont tous les bibliophiles connaissent l'adresse, 29, New Bond street. Jusqu'à son dernier jour, il faisait les voyages à l'étranger, et dernièrement encore, il avait passé la mer pour la millième fois peut-être, afin d'assister à la vente de Meyer, à Gand.

Tous ceux qui ont connu ce bon vieillard ou qui ont eu des relations d'affaires avec lui, en garderont le souvenir. Il n'avait pas seulement des guinées, il avait aussi du cœur et je pourrais raconter de lui plus d'un trait de délicatesse et citer des cas où il a arrêté noblement sa concurrence devant celle d'une institution qui devait, à tout prix, disputer quelque monument national à ses enchères illimitées. En un mot, c'est un homme qui sera regretté et qui mérite de l'être. C. R.

VENTE DE MEYER. (*Gand, 2-5 novembre* 1869). — Grand concours d'amateurs de tous les pays, grand succès d'enchères — quelques-unes un peu folles — voilà le résumé de cette *journée* où Français, Anglais et Belges se sont pacifiquement mitraillés avec de l'or. La sobre et savante rédaction du catalogue n'a pas été tout à fait étrangère à cet enthousiasme, dont les quelques prix suivants marquent assez le degré élevé : le *Livre d'heures de Mme Marie Chantault*, manuscrit splendide du XVIe siècle orné de 71 miniatures (n° 55), a été adjugé à 1700 fr., à Mme Bachelin ; le msc, *Ghetider Bouc* (n° 57), 1016 fr., à M. Muller ; un *Thierry Maertens* d'Anvers, sur vélin, 975 fr., à M. Boone ;

le n° 439, *Fables d'Ésope*, dermotemnotype de Roberday, valet de chambre de Louis XIV, 508 fr. pour M. Gouin ; le manuscrit n° 695 (XIIIe-XIVe s.) contenant les *Miracles de N.-D.* de Gauthier de Coinsy, outre un fragment d'une *Chronique* éditée pour la Société de l'histoire de France par M. Fr. Michel, en 1840, est resté à M. Gouin, pour 1100 fr, ; un *Évangéliaire* du XVIe siècle, à M. Muller, pour 801 fr.; et le reste à l'avenant. Il doit paraître sous peu une liste des prix d'adjudication et des noms des adjudicataires, où l'on pourra constater par des chiffres que cette sorte d'engouement ne tend pas à diminuer, au contraire.

VENTE DAEL. — (*Gand*, 6 novembre 1869). — Il s'agissait ici d'une collection moins connue que la précédente, mais contenant aussi des curiosités propres à affriander les bibliophiles les plus blasés. L'*Éloge de la folie* d'Érasme (n° 279); exemplaire unique, orné des dessins originaux d'Eisen, 1020 fr., à M. Bailleu; une première édition d'*Esther*, ex. réglé, aux armes de Montmorency, provenant de la bibliothèque de Ch. Nodier, a été adjugée à M. Gouin, pour 1050 fr.; un autre Racine (Paris, 1679), n° 441, provenant de la même collection, au même, pour 600 fr. Je connais dans un petit pays voisin de la France, un personnage très-haut placé, qui se montra fort étonné, un jour qu'il visitait une grande bibliothèque, qu'on y conservât plusieurs exemplaires du même ouvrage en éditions différentes. Combien ne serait-il pas ahuri de voir une mince tragédie de ce *polisson* de Racine, atteindre le prix de 1100 fr., quand on peut se procurer ses œuvres complètes — pas celles du personnage haut placé — pour trois ou quatre francs !

VENTE DE M. IS. MEULMAN (*Amsterdam*, 22-27 *novembre* 1869). — Nous ne connaissons pas encore le résultat de cette vente où vont se disperser d'inestimables trésors collectionnés pen-

dant quarante ans avec une patience de Bénédictin et une constance toute hollandaise. Les collections de pamphlets de M. Meulman ont acquis une célébrité européenne depuis que le propriétaire de tant de richesses en a fait publier à ses frais la splendide description en 3 vol. in-f°. Le catalogue de la vente renferme bien d'autres articles importants, notamment les journaux des premiers navigateurs hollandais, nombre de travaux sur l'Amérique, une collection unique de 693 brochures écrites par Luther, etc.

DIVERSES VENTES A PARIS. — Le vent souffle aux enchères et nous sommes à la veille d'un véritable incendie : après la bibliothèque de M. H. Le Bas, artiste distingué, fils d'un membre célèbre de l'Institut, où les amateurs délicats trouveront à pêcher plus d'une perle fine, voici la bibliothèque plus sévère d'un ancien ministre de l'intérieur, qui n'a vraiment rien de commun avec le haut personnage dont je vous parlais tantôt, M. le comte de Corbière ; là, au milieu d'introuvables curiosités, vous êtes ébloui par cette prestigieuse annonce : LE CICÉRON *imprimé sur velin en* 1466 *par Jean Fust.* Après cette citation, quelle autre ne pâlirait ! — Ailleurs, c'est la bibliothèque illustrée de M. F. Garde, où il n'y a qu'un manuscrit, mais quelle touchante relique !, le livre d'heures qui fut laissé à Louis XVI, au Temple. Vous parlerai-je du catalogue des livres du marquis d'Astorga, où figurent un *Apocalypse* du XIIe siècle avec plus de 100 miniatures, des romans de chevalerie et des livres d'heures sans pareils ? de l'ancienne bibliothèque du château de S-Ylie (Jura), fondée par J. A. de Tinseau, évêque de Belley et de Nevers (1745-1792), et de bien d'autres ventes moins importantes qui auront lieu bientôt ? Je voudrais bien, mais la place m'y faut.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons par le *Nederl. Spectator* des nouvelles de la vente MEULMAN ; voici ce que nous empruntons au journal hollandais :

» La vente des livres de feu M. Isaac Meulman a eu lieu. La remarquable collection des brochures de Luther (n° 2281), reste dans les Pays-Bas et a été acquise pour 600 florins par la communauté évangélique-luthérienne d'Amsterdam. La collection plus remarquable encore des 19,000 pièces politiques, pamphlets, etc., relatifs à l'histoire des Pays-Bas, a été acquise pour la bibliothèque publique de la ville de Gand moyennant la somme de 6250 florins (soit environ 14,500 fr. avec les frais). On doit se féliciter que cette collection reste entière et que la création de M. Meulman ne soit pas dispersée; puisque chez nous aucune bibliothèque publique ou privée n'a senti le besoin ou n'a eu les moyens de la retenir, il est fort heureux qu'elle soit allée à Gand où le travailleur néerlandais reçoit l'accueil le plus empressé et où l'administration sait concilier si libéralement les intérêts de la science avec le soin que l'on doit avoir des livres.

» Par cette acquisition, M. Ferdinand Vander Haeghen, a attaché une perle nouvelle à la couronne si brillante déjà de l'établissement gantois à la tête duquel il a été placé récemment, car c'est à son zèle et à son influence que cette nouvelle conquête est due. Lui-même, à son entrée en fonctions, a fait cadeau à cette bibliothèque d'une collection de plus de onze mille ouvrages et opuscules, tous imprimés à Gand, et qui avaient été recueillis par lui, à grands frais et avec un soin tout particulier, pour le travail de sa *Bibliographie gantoise*, un ouvrage en 7 volumes qui n'a pas son égal dans la science, un vrai monument élevé par le savant écrivain à la gloire de sa ville natale. »

ERRATA.

P. 19, *Chronique*. Au n° 2370 de la vente *Andrade* lisez 1486 au lieu de 1846.
Ib. n° 2477, 1484 au lieu de 1844.
Ib. n° 4170, 1580 au lieu de 1850.
P. 27, ligne antépénultième; *Carnero* au lieu de *Camero*.

TABLE DES AUTEURS

Anonymes : Analecta-biblion 14, 60, 123
Chronique 19, 66, 89. 156, 187, 248
Statistique de la typographie en Belgique 32
Bibliographie 34
Une lettre d'Élisabeth à Henri IV 45
La bibliothèque de Bruxelles, en 1793 154
Guillaume Libri 243
Galesloot (L.). Admission du graveur G. de Jode en qualité d'imprimeur d'images. 179
Henrotte (N.). *Iconum sacr. farrago* 238
Heuschling (X.). Bibliographie politique de la Grèce 54
Histoire de la belle Lilie. 150, 164, 213
Hoffmann (J. L.). Catalogue de Raphelengius en 1619 57
Jacob (Bibliophile) (P. Lacroix). Les desiderata des bibliophiles. 104, 229
Ladrague (A.). Les Marat et quelques écrivains de la Terreur . . . 129
Note de l'Impératrice Catherine II sur les mesures à prendre pour le rétablissement de la royauté en France 168, 183, 210
Miscellanées. Hennequin 215
— Essai sur les illuminés, par le marquis de Luchet . 241
Nolte (Dr.). Vers latins inédits : *de Vitis Patrum* 87
Les manuscrits de S. Laurent, à Liége 145, 161
Pinchart (A.). Recherches sur les cartes à jouer en Belgique . . 5, 37, 69
Ruelens (C.). Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Royale 25, 47, 75, 119
Chronique *(Dict. des pseud. de d'Heilly)* 139
Nécrologie : W. Boone. 248
Analecta Biblion. Orpheide 173
Scheler (A.). Trois poëmes inédits de Jacques de Baisieux. . 93, 189, 221
Jean de Salisbury 125
Tiele (P. A.). Les premiers imprimeurs de l'Université de Leide . 83, 112, 141, 157
X. Y. Z. Une énigme de la *Biographie nationale* 82

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES ET DES NOMS CITÉS

Analecta-Biblion.
I. Van Jason en Hercules, 14.
II. Die Historie van Hercules, 16.
III. Die Destructie van Troyen, 18.
IV. Der IX quaesten, 60.
V. Psautier d'Utrecht en vélin, 123.
VI. Orpheide, 173.
Aubert (J.-F.), 133.
Audenarde, dessin, 27.
Baillet (Comte de), lettres, 119.
Baisieux (J. de), 93.
— Li dis de l'Espée, 96.
— Des fiez d'amours, 189.
— Dis sor les .V. lettres de Maria, 221.
Barry (E.), 133.
Bauward (J.), 240.
Beller (Luc); note biographique, 82.
Bentinck, lettres, 119.
Bibliographie.
Songes de Pantagruel, 34; *Supercheries littéraires*, 36; Bibliographie politique de la Grèce, 54; — Catalogue de la librairie Raphelengienne, 57; *Dict. des pseudonymes* par d'Heilly, 139; Catalogue Hemptinne, 156; *la Céramique lilloise*, par Houdoy, 188.
Bibliothèque (la) de Bruxelles, en 1793, 154.
Biographie (la) nationale et Beller (Luc.), 82.
Bochius (Jean), 239.
Bontemps (G. M.), 135.
Boone (W.), sa mort, 248.
Boullaud, 136.
Broeckx (le Dr C.), sa mort, 248.
Bugge (Th.), 154.
Cartes à jouer, 5, 37, 69.
Catherine II (Note de), 168, 183, 210.
Charles (archiduc), lettres, 119.
Chronique.
Le réglement de la Bibliothèque royale, 188.
Nécrologie. 248.
Cobenzl, lettres. 119.
Collaert (Adr. et Jean), 239.
Covelluzo (Nicolas de), cité, 6.
Creyarts (G.) portrait, 26.
Crumpipen, lettres, 119.
De Jode (Gérard), 179.
De Meyer, (J.). Sa mort, 90.
Desandrouin, lettres, 119.
Deschamps (Eustache), cité, 9.
Desiderata (les) des Bibliophiles, 104.
Devcs (Mart.), 239, 240.
Dille (J.), cité, 9.
Doesborgh (Jean van), imprimeur, 15, 17, 18, 61.
Doncker (vicaire général), 182.

Dordrecht, (Augustin de), cité, 9.
Doulcet de Pontécoulant, lettres, 29, 119.
Dousa (Janus), 84.
Drouin (J.). 136.
Elizabeth d'Angleterre (lettre d'), 45.
Elsevier (L.), 115, 118.
Fisier (Jean), cité, 9.
Foro (Laur. *à*), portrait, 26.
Franckenberg (card. de), lettres, 119.
Froissart, cité, 8.
Galle (Phil.), 239, 240.
Gand, dessin, 27.
Gavre (Pr. de), lettres, 119.
Goltzius (H.), 240.
Grobendoncq (J. S. de), portrait, 26.
Guyard, 136.
Halle (dessin), 27.
Hanson (J. J.), 240.
Hecquet (A. du), auteur de l'*Orphéide*, 173.
Heemskerck (Mart.), 240.
Heilly (G. d'), ps. de Poinsot, 139.
Hemptinne (de), catalogue privé, 156.
Hennequin (J. P.), 215.
Henri (Corneille) imprimeur à Delft, 124.
Henry IV (Lettre d'Elisabeth à) 45.
Hentiens (N.) 31.
Histoire de la belle Lilie, 150, 164, 213.
Hodeige (Th. de), 238.
Hollander (R.), cité, 9.
Ivoix (Jean d'), cité, 9.
Jean le bref (*Johannes parvulus*), 87.
Jonghe (G. C. de), lettres, 119.
Joost de Jonge, généalogie, 47.
Libri (Guill.) 243.
Lierre (Prise de), dessin, 27.
Limminghe (comte de), lettres, 75.
Luchet (J. P. L. de la Roche du Maine, marquis de), 241.
Machault (G. de), cité, 9.
Malines (Jean de), cité, 9.
Manet, 137.
Mano (G.), 55.
Manuscrits de la Bibliothèque royale.
(*Extraits*) Institutio fraternitatis S. Salvatoris, 25 ; 12 aquarelles, 26 ; Recueil de dessins historiques, 27 ; Lettres d'A. Carnero, J. Decker, 28. Description de la Dyle, 29 ; Statuta Com. Lossensis, 31. Hollandsche Leenen, 47 ; Correspondance du comte de Limminghe, 75 ; Correspondance de M. de Jonghe, 119.
Manuscrits de S. Laurent à Liége, 145, 161.
Marat, 129.
Massot (T. J.), 137.
Metternich, lettres, 119.
Mirabeau, 242.
Mons (siège de), dessin, 27.
Montzima (P.), blason, 26.
Monvel (J. M. Boutet *dit*), 137.
Morelli (J.), cité, 8.
Motman, lettres, 119.
Namur (A.), sa mort, 89.
Nivelles (Chapitre de), 120.
Plantin (Chr.), 112, 181.
Porret (C.) 113, 117, 143.
Roberts (G.), blason, 26.
Roche (de la) du Maine, voy. Luchet.
Sadeler (Jean), 239.
Salisbury, (Jean de), scribe de Ste-Waudru, 125.
Sandelin, blason, 26.
Sasbout, 47.
Schoenfeld (de), lettres, 122.
Schoof (G.), blason, 26.
Silvius (G. et C.), 83.
Simonon (C. N.), 240.
Stier (Lamb. de), 240.
Stradan (J.), 239, 240.
Tavernier (A.), impr. d'Anvers, 173.

Terreur (Écrivains de la), 133.
Tirlemont, dessin, 27.
Tongerloo (abbé de), lettres, 119.
Tournai (cartiers de), 69.
Tranche la Hausse (J. F.), 138.
Trassart (P.), 138.
Tricht (G. de), cité, 9.
Typographie (statistique de la) en Belgique, 32.
Ursel (duc d'), lettres, 119.
Vander Burch, blason, 26.
Vander Stegen (M.). portrait, 26.
Vandevelde (J. F.), lettres. 119.
Van Grave, chanoinesse de Nivelles, lettres, 120.
Vanravelinghe (Fr. et Chr.). 141, 157.
Ventes : Andrade, 19 ; Haubersart (d'), 20 ; Hochart, 23, 66, 187 ; Luzarche, 23 ; Meulman, 24, 250, 251 ; Vanderwallen, 24 ; Pichon, 68, 90 ; De Meyer, 249 ; Dael, 250 ; Lebas. 251 ; de Corbière, 251 ; Garde, 251 ; de St-Ylie (de Tinseau), 251.
Vers latins inédits, 87.
Viglius Aytta, blason, 26.
Westerholt (de), lettres. 119.
Wierix (Ant. et Jean), 240.